A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

U. S. S. 1776 Tracy
Uc 2683.

Digitized by Google

VIE
DE
SAINT BRUNO,
AVEC
DIVERSES REMARQUES.

Digitized by Google

Ouvrages du même Auteur.

Conférences *ou* Exhortations à l'usage des Maisons Religieuses, seconde édition, 1783, 1 vol. *in*-12, *Paris*, chez Berton, Libraire, rue S. Victor.

Conférences *ou* Exhortations sur les devoirs des Ecclésiastiques, dédiées à Mgr. d'Orléans de la Mothe, Evêque d'Amiens (1), *Paris*, 1768, 1 vol. *in*-12, chez Berton.

Traité des devoirs de la vie chrétienne, à l'usage de tous les Fideles, dédié à Monseigneur le Dauphin, aujourd'hui Louis XVI. *Paris*, 1770, 2 vol. *in*-12, chez Tillard, rue de la Harpe.

Cet Ouvrage peut être conseillé dans les Communautés aux Pensionnaires, & donné pour Prix dans les Colleges.

Vie de S. Gaëtan de Thienne, Instituteur des Clercs Réguliers Théatins ; du Bienheureux Marinon, de S. André Avellin, du Bienheureux Card nal Paul Burali d'Arezzo, de la même Congrégation. *Paris*, 1774, 1 vol. *in*-12, chez Lottin, Imprimeur. Froullé, Libraire, quai des Augustins, en a acquis les exemplaires.

Nouvelle Retraite à l'usage des Communautés Religieuses. *Paris*, 1782, chez Berton.

(1) Ce respectable Prélat est mort en odeur de sainteté le 19 Juin 1774, dans sa quatre-vingt-onziéme année.

Digitized by Google

VIE
DE
SAINT BRUNO,
FONDATEUR
DES CHARTREUX;
AVEC
DIVERSES REMARQUES
SUR LE MÊME ORDRE.

Par le P. DE TRACY, Théatin.

A PARIS,

Chez CHARLES-PIERRE BERTON, Libraire, rue S. Victor, vis-à-vis le Séminaire S. Nicolas-du-Chardonnet, au Soleil-Levant.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

Digitized by Google

PRÉFACE.

LA plupart des Ordres religieux ſe ſont empreſſés d'avoir les Vies particulieres de leurs ſaints Fondateurs; on a celle de S. François, de S. Dominique, de S. Norbert, de S. Bernard, de S. Gaëtan, de S. Philippe de Nery, de S. Vincent de Paul, du Cardinal de Bérulle, de Céſar de Bus, & autres: on a même celles des plus célebres Réformateurs, de S. Jean de la Croix, du R. P. Faure, Réformateur des Chanoines Réguliers de France; de Dom de la Cour, Réformateur des Bénédictins; de M. de Rancé, Réformateur de la Trappe. L'Ordre des Chartreux,

Digitized by Google

quoique des plus anciens dans l'Egliſe, des plus étendus, & dont la Maiſon principale eſt en France, n'a depuis plus de ſix ſiècles aucune Vie particuliere de S. Bruno en françois; celle-ci eſt la premiere. On n'a juſqu'à préſent la Vie de ce Saint, que dans le Recueil de ceux qui ont écrit en général les Vies des Saints; mais ces Abrégés ſont ſouvent remplis de fautes, & ſans aucune diſcuſſion hiſtorique.

Par rapport aux Vies latines de S. Bruno, compoſées quatre ſiecles après ſa mort par trois Chartreux, Dupuy, Blomenvena & Surius, qui ſe ſont preſque copiés, elles ſont tout-à-fait inſuffiſantes. Ces Auteurs ne parlent point du tems de ſa naiſſance, de ſes études à Reims, des emplois que le Saint y

Digitized by Google

exerça, des troubles qui ſurvinrent dans cette Egliſe pendant le gouvernement de Manaſsès, des vexations qu'éprouva S. Bruno, du zele du Pape à défendre ſa cauſe, des Conciles contre l'Archevêque, de ſa dépoſition, des lettres que Grégoire VII écrivit à ce ſujet au Clergé de Reims, du deſir qu'eut cette Egliſe d'avoir le Saint pour Archevêque, du vœu qu'il fit avec deux de ſes amis de ſe retirer du monde. Que de faits omis !

L'apparition d'un Docteur ou Chanoine après ſa mort, & les diſcours concionatoires, que Dupuy & Surius donnent ſous le nom de S. Bruno, rempliſſent preſque toute la Vie qu'ils ont écrite : d'ailleurs, les autres circonſtances qu'ils ajoutent ſont ſouvent apocriphes ; par exemple, que S. Bruno ait enſei-

Digitized by Google

gné à Paris; que le Comte Roger l'ait découvert dans ses Etats lorsqu'il chassoit, pendant qu'il avoit été reçu chez ce Souverain avec toute la distinction possible; que le Saint ait demeuré en Calabre dans un antre, & que ses disciples aient habité des cavernes, comme dit D. Dupuy, parce qu'ils n'avoient pas le moyen de se faire construire des cellules, pendant que le Comte Roger multiplioit ses donations, dont ces Auteurs ne parlent pas. Tous ces faits ne s'accordent pas avec une saine critique (1).

(1) Voici sur ces articles les jugemens des Bollandistes : *Parisiis numquam docuisse Brunonem verisimillimum evadit* (Boll. p. 727); *fictitia hæc, ut appareret, Sancti ejusque Sociorum per Comitem Rogerium venationi vacantem, inventio* (pag. 735); *in præfato antro comme-*

Digitized by Google

Ces Vies latines étant défectueuses, & les Abrégés françois étant superficiels, un respectable Chartreux, Profès du Mont-Dieu, le R. P. Dom Xavier le Blanc, ancien Vicaire de cette Chartreuse, avec qui je suis en relation, m'a pressé de faire des recherches pour la Vie de son saint Patriarche. Je les ai faites avec tout le soin possible; les notes qui accompagnent cette Vie en sont une preuve: mais on doit être peiné avec un Chartreux (1) du silence qu'ont gardé les

---

ratum esse (S. Brunonem) Blomenvenæ, absque antiquo Vadè, autoritate prudenter quis credat (N°. 748).

(1) Ce Chartreux, Auteur de la Vie latine du vénérable Denis, considérant que pendant près de quatre cens ans on n'avoit presqu'aucune Histoire de S. Bruno, fait cette apostrophe à son Ordre: *Hunc Bru-*

Digitized by Google

premiers Religieux de son Ordre sur S. Bruno. Que de faits dans la vie d'un homme aussi célebre, qui n'ont pas été transmis, & qui eussent pu rendre cette Histoire plus étendue que celle que je publie ! Toutefois aucun des traits qu'on a conservés n'est omis ici, dès qu'il est appuyé sur de bons témoignages.

J'ai eu recours, parmi les Ouvrages anciens, à la Chronique de Verdun, insérée dans la Bibliotheque de Labbe, tome I, p. 199, & aux lettres de Grégoire VII, insérées dans les Conciles du même

---

nonem, quem omnis Carthusia veneratur, hactenùs tu adeò servabas ignotum, ut extra illam patriam (civitatem Colonienſem) quis Bruno, quisve Ordinis tui fuerit Author, penè mundus ignoraverit.

Digitized by Google

Labbe, sur les troubles excités à Reims du tems de S. Bruno par l'Archevêque Manasses; à l'Apologie de cet Archevêque, qui constate le lieu de la naissance du Saint à Cologne, & du Canonicat qu'il y posséda dans l'Eglise de S. Cunibert; à la lettre de S. Bruno sur le motif de sa retraite; aux titres funebres, ou témoignages multipliés des plus célebres Eglises, donnés immédiatement après la mort du Saint, sur son érudition, sur ses emplois, sur ses vertus; à la Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux, citée dans la Bibliotheque de Labbe, p. 638; à Guibert, Abbé de Nogent, sur la vie des premiers Chartreux. Je me suis assuré de la premiere retraite de S. Bruno, marquée dans une charte de l'Abbaye de Mo-

Digitized by Google

lesme, qui prouve qu'il étoit dans une solitude près de cette Abbaye avec des compagnons, pendant qu'on le faisoit venir à Paris. Voilà les sources anciennes.

J'ai consulté parmi les modernes, l'Histoire de l'Eglise de Reims, écrite en latin par Marlot; les Annales de Dom Mabillon, le neuviéme volume de l'Histoire Littéraire de France, où Dom Rivet a inséré la Vie de saint Bruno; le Théâtre Chronologique de l'Ordre des Chartreux, composé en latin par Dom Morozzi, Feuillant Piémontois; la Vie italienne de saint Bruno, donnée en 1740 par Zanotti, Chanoine de Boulogne, & dédiée à Benoît XIV; enfin les Bollandistes sur la Vie de S. Bruno, rédigée par le Pere Bue, & qui a paru dans les Actes des Saints;

Digitized by Google

au tome III d'Octobre, en 1770.

Je n'ai pas toujours été du même ſentiment que les Bollandiſtes, ou que Zanotti, ou que Dom Rivet : par exemple, j'ai ſoutenu contre les Bollandiſtes que S. Bruno n'avoit jamais étudié ſous Berenger ; je n'ai pas avancé, comme Zanotti, que ce Saint fût venu à Paris : cet Auteur paroît avoir ignoré ſa retraite près de Moleſme, puiſqu'il n'en parle pas ; j'ai prouvé contre Dom Rivet, que S. Bruno ne s'étoit pas déterminé à quitter le monde à cauſe des perſécutions de Manaſsès, puiſque ce ne fut qu'après la dépoſition de cet Archevêque qu'il embraſſa la ſolitude, & dans un tems où on penſoit à l'élire pour lui ſuccéder.

Par rapport à l'apparition, je me ſuis attaché à recueillir avec ordre

Digitized by Google

tout ce qu'on a dit, ou pour la soutenir, ou pour la combattre ; j'ai ensuite exposé les sentimens de nos plus célebres Historiens.

J'ai fait connoître les diverses éditions des Ouvrages de S. Bruno ; j'ai distingué ceux qu'on doit regarder comme étant incontestablement de ce savant homme, & ceux qu'on attribue à un autre Bruno.

J'ai cité les propres paroles du Commentaire du Saint sur S. Paul, qui prouvent son sacerdoce, dont on paroissoit douter.

Les Remarques qui suivent la Vie, & qui sont sur l'Ordre des Chartreux, renferment une Notice de leurs observances anciennes & actuelles, des Saints de leur Ordre, de leurs Martyrs en Angleterre, de leurs Cardinaux & Evêques, de

Digitized by Google

leurs Généraux, depuis leur établiſſement juſqu'à préſent, de leurs Maiſons en divers Royaumes, des ſuppreſſions qu'ils ont éprouvées dans ces derniers tems. J'ai ajouté des éclairciſſemens ſur les Religieuſes qui ſuivent leurs Statuts & qui ſont ſoumiſes à leur juriſdiction.

Ce volume réunit divers objets qu'on trouveroit d'autant plus difficilement, que les Chartreux n'ont point eu juſqu'ici d'Hiſtoire complette de leur Ordre (1); en voici un petit tableau.

---

(1) Pierre Dorland, Chartreux de Dieſt, en Brabant, s'exprime ainſi dans un petit Ouvrage intitulé, *Chronicon Ordinis Carthuſienſis*, édition de Cologne, 1608 : *Fuere olim Scriptores, qui facta illuſtrium Ordinis divi Benedicti, Bernardi, Dominici Franciſci, reliquorum-*

Digitized by Google

Mon motif, en publiant cette Vie & ces Remarques, eſt de prouver aux Chartreux l'attachement que j'ai eu pour leur Inſtitut dès ma jeuneſſe ; attachement joint à la vénération, puiſque ces pieux Solitaires retracent de nos jours la retraite & la pénitence du ſaint Patriarche, dont ils ſont les diſciples.

---

que ſublimium Patrum, egregio ſermone palam effecerunt ; ſed heu, proh dolor ! nemo apud nos inventus eſt (ſic enim noſtra viluerunt nobis), qui ſereniſſima faſta noſtrorum efferret in lucem.

Digitized by Google

TABLE

Des ſujets contenus dans ce Volume.

VIE de S. Bruno, page 1
Des éloges de différentes Egliſes ſur S. Bruno, 82
Du culte rendu à S. Bruno, 94
Des Reliques de S. Bruno, 101
Des Ouvrages de S. Bruno, 104
Des éditions des Œuvres de ſaint Bruno, 106
Controverſe ſur une apparition de S. Bruno, 111
De la primitive Inſtitution de ſaint Bruno, ou *des Coutumes des premiers Chartreux*, 149
Des Saints de l'Ordre des Chartreux, 179

Digitized by Google

Des Prieurs de la grande Chartreuſe, & des Généraux de l'Ordre, depuis S. Bruno en 1084 juſqu'en 1785, 233
Des Cardinaux de l'Ordre des Chartreux, 309
Des Evêques de l'Ordre des Chartreux en France, 312
Des obſervances actuelles des Chartreux, 319
Des Religieuſes Chartreuſes, 354
Deſcription de la grande Chartreuſe, 368
Notice de toutes les Maiſons des Chartreux dans le Royaume, 395
De l'Eſprit intérieur, ou *Sentimens affectifs d'un Chartreux ſur la pratique de ſes devoirs,* 451

Fautes à corriger.

Page 47, *ligne* 5, l'Abbé de la Chaise-Dieu, & Dom Seguin; *lisez* l'Abbé de la Chaise-Dieu, Dom Seguin.

Page 53, *lig.* 3, l'épuisent; *lis.* s'épuisent.

Page 103, *lig.* 19, Milerò; *lis.* Reggio.

Page 151, *lig.* 6, presque intervalle; *lis.* d'autre intervalle.

Page 232, *lig. pénult. de la note*, à l'édition des Chartreux; *lis.* à celle des Martyrs des Chartreux Anglois, édition de Wirstbourg, 1608.

Page 250, *lig.* 26, deux ans après; *lis.* trois ans après son élection.

Page 301, *dern. lig.* de Vauclair; *lis.* de Vaucluse en Franche-Comté.

Page 305, *lig.* 21, faire l'estime; *lis.* faire l'éloge.

Page 306, *lig.* 10, au retour de cette année; *lis.* après son retour de cette année.

Page 311, *lig.* 12, en 1115; *lis.* en 1145.

Page 356, Premoles; *lis.* Prémol.

Page 366, *lig.* 11, 2 Juin; *lis.* 11 Juin.

Page 403, *lig.* 21, inscription de l'Eglise; *ajoutez* que M. de Fleuri, Livre LXXIV, a mal datée de 1193

Page 406, *lig.* 21, *ajoutez*; & non Convers Chartreux, comme le dit l'Historien de l'Eglise Gallicane.

Page 430, *lig.* 16, Cardinal de Tailleraud; *lis.* de Taillerand.

Digitized by Google

ADDITION
AUX ÉVÊQUES
DE L'ORDRE DES CHARTREUX, *p.* 316.

Graſſe.

PONCE II, appellé par les uns d'Arcuſia, & par les autres de Sablieres, fut en 1282 Evêque de Graſſe. Il étoit Chartreux de Paris, & fut le premier Prieur de la Chartreuſe de Sainte-Croix, près de Lyon, fondée en 1280, par Béatrix de la Tour, ſa parente. Morozzi, p. 64 de ſon *Théâtre chronologique des Chartreux*, laiſſoit incertain ſi Ponce de Sablieres avoit été Chartreux : cette incertitude venoit de l'omiſſion de l'ancienne édition du *Gallia Chriſtiana*, où on ne liſoit pas ſon nom ; mais cette faute a été rectifiée dans la nouvelle édition. Le ſiege épiſcopal étoit autrefois à Antibes, & n'a été transféré à Graſſe que vers le milieu du treiziéme ſiecle.

VIE

Digitized by Google

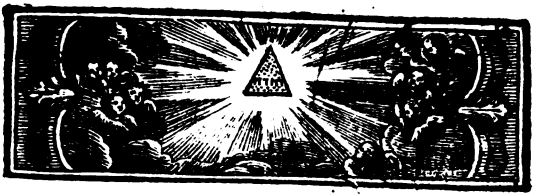

VIE
DE SAINT BRUNO,

Chanoine de la Cathédrale de Reims (1), *& Fondateur de l'Ordre des Chartreux.*

I. IL y a des Lecteurs qui ſouhaiteroient trouver dans les Vies des Saints une multitude de faits & de miracles ; mais la plus

(1) C'eſt à Reims où le premier de nos Rois embraſſa le Chriſtianiſme ; c'eſt dans la même ville où nos Souverains ſe tranſportent pour l'auguſte cérémonie de leur ſacre. Le tombeau de S. Remi fait la diſtinction de l'Abbaye, qui porte le nom de ce ſaint Pontife ; mais le Chapitre de la Métropole a la gloire d'avoir donné à l'Egliſe Gallicane deux fondateurs d'Ordres : l'un dans l'onzieme ſiecle a formé de fervens Solitaires, & c'eſt S. Bruno ; l'autre dans notre ſiecle, animé d'un zele patriotique, fut M. de la Salle, mort en odeur de ſainteté le 27 Avril 1719, qui a commencé dans notre royaume un Inſtitut, dont les maiſons ſe multiplient chaque jour dans nos provinces, pour l'inſtruction des enfans, ſous le titre des *Ecoles chrétiennes*.

Digitized by Google

grande sainteté, peut être séparée de ces prodiges & de ces dons éclatans de la toute-puissance de Dieu; il faut considérer, sur-tout dans les Saints, l'héroïsme de leurs vertus.

Il seroit à souhaiter, par rapport à la multitude des faits, qu'on eût conservé tous ceux qui ont pu intéresser l'illustre Fondateur dont on va tracer la vie; mais puisque les Auteurs anciens n'en ont transmis que quelques-uns, un Historien, en les recueillant avec exactitude, doit satisfaire tout Lecteur judicieux & éclairé. Tel est le plan que je me suis proposé & que j'espere avoir rempli. Les vies des Saints sont plus ou moins étendues, selon les relations qu'on a eues de ceux qui ont été témoins de leurs actions; cependant les faits que je rapporterai suffiront pour prouver que Bruno fut dans le Clergé un des hommes les plus célebres par son érudition, par sa fermeté pour s'opposer aux abus qui pouvoient éclater dans le Sanctuaire, par l'estime universelle qu'il se concilia auprès du Chef de l'Eglise & des autres Prélats, & qu'il fut par sa retraite un Saint détaché de tous les honneurs, un imitateur de Jean-Baptiste dans le désert, par sa rigoureuse pénitence, & un parfait restaurateur de la vie solitaire &

Digitized by Google

hérémitique, par l'institution de son Ordre.

II. On peut également appeller le célebre Fondateur des Chartreux, ou Bruno, ou Brunon (1); cependant comme il est plus connu sous la dénomination latine de Bruno, on suivra dans cette Vie l'usage commun qui le distingue de deux autres Saints du même nom qui vécurent dans le même siecle; de S. Brunon, Evêque de Wirsbourg, & de S. Brunon, Evêque de Segni, & enfin d'un Evêque d'Angers, nommé aussi Brunon.

S. Bruno étoit Allemand (2), & il naquit à Cologne. S'il est appellé Bruno de Reims (*Bruno Rhemensis*) dans l'ancienne Chronique de S. Maixent, ou Bruno le François (*Bruno Gallicus*) dans un des titres funebres, c'est parce qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Reims, & parce que ses talens brillerent sur-tout en France. Il étoit d'une famille noble (3),

(1) M. Fleuri le nomme tantôt Bruno ou Brunon.

(2) On lit dans la Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux : *Bruno natione Teutonicus ;* & dans un des titres funebres : *Quem genuisse Colonia, Francia vult aluisse* (Bol. 754). On a dit dans la Préface ce que c'étoient que les titres funebres.

(3) On lit dans un des titres funebres : *Ipse fuit*

Digitized by Google

& il se fit admirer dès ses premieres années par sa sagesse & son heureux naturel. On ne peut donner une époque certaine à l'année de sa naissance ; tous les Historiens varient sur ce sujet (1) : mais il paroît qu'on ne peut guère la retarder au-delà de 1035, puisqu'avant sa retraite, il avoit été long-tems, dit un titre funebre, le soutien de la Métropole de Reims. Il étoit donc d'un âge mûr & un peu avancé, lorsqu'il embrassa la solitude : la multitude de ses anciens Eleves en est une preuve évidente.

---

sapiens, vir nobilis, indole fulgens (Bol. n°. 29). L'ancienne Chronique des cinq premiers Prieurs dit que Bruno naquit de parens qui n'étoient pas obscurs, ce qui prouve qu'il n'étoit pas de l'illustre famille d'Hartenfault, comme le marqua le Prince Ferdinand de Baviere, Archevêque de Cologne, dans sa lettre de 1624 à son Clergé, sur le culte public & solemnel que Grégoire XV permit de rendre à S. Bruno. Voici les paroles de cette lettre : *Sanctus Bruno magnum Ecclesiæ decus & ornamentum, civis Colonienſis, Coloniæ nobili Hartenfauſt familiâ natus & educatus* (Boll. n°. 39).

(1) Les uns, comme Baillet, Giri, Helyot, font naître le Saint trop tard après le milieu du onziéme siecle ; les autres, comme les Bénédictins dans leur Histoire Littéraire, vers l'an 1040 ; les Bollandistes, vers l'an 1030, ou, ajoutent-ils, un peu plus tard, entre 1030 & 1040.

Digitized by Google

III. Saint Bruno vint dès sa jeunesse faire ses études en France. Comme l'Ecole de Reims étoit célebre, il la préféra à toute autre. Quelques Auteurs des derniers tems l'ont fait venir à Paris pour y étudier ; mais ce sentiment est sans fondement, puisque des Auteurs anciens, comme Baudri, Abbé de Bourgeuil (1), disent qu'il étudioit à Reims, & c'est aussi le sentiment de nos meilleurs Historiens. C'est une grande mépriſe des Bollandistes d'avoir avancé que S. Bruno avoit étudié sous Berenger. C'est un texte mal entendu de la Chronique de S. Maixent qui a donné lieu à cette erreur (2) ; car S. Bruno étudia à Reims, & Berenger n'enseigna jamais en cette ville, mais ou à Tours, ou à Angers, & ce fut un Brunon ; Evêque

(1) On lit dans un des titres funebres : *Quem tenerum docuit mater Rhemenſis alumnum.*

(2) Telle est la judicieuse remarque des Bénédictins, dans leur Histoire Littéraire (T. IX, article de S. Bruno). Voici le texte de cette Chronique : *Fulbertus docuit Berengarium qui item Brunonem Rhemenſem & alios multos hæredes philoſophiæ reliquit.* De quelque maniere qu'on rapporte le mot *qui*, ou à Fulbert ou à Berenger, ce passage ne dit pas que S. Bruno étudia sous l'un des deux, mais que S. Bruno & plusieurs autres ont été les successeurs de Fulbert & de Berenger dans la philosophie.

Digitized by Google

d'Angers, qui parut d'abord favorable aux sentimens du novateur, contre lequel il eut dû s'élever.

IV. Il étoit naturel que le serviteur de Dieu, après avoir fini ses études, revînt dans sa famille & dans sa patrie. Etant parvenu à l'âge nécessaire pour examiner la vocation où la Providence l'appelloit, il se détermina à embrasser l'état ecclésiastique, & fut admis dans le Clergé de Cologne. Heriman II gouverna cette Eglise depuis 1036 jusqu'en 1055. Saint Annon lui succéda ; ce fut vraisemblablement sous ce saint Prélat que Bruno reçut les Ordres sacrés. On a des preuves incontestables de son sacerdoce, dans son Commentaire sur les Epîtres de S. Paul; car après avoir rapporté ce passage du chap. X de la premiere Epître aux Corinthiens : *Le calice de bénédiction que nous bénissons, n'est-il pas la communion du sang de Jesus-Christ ?* S. Bruno ajoute dans son Commentaire : « Le calice de » bénédiction est celui même que Dieu » bénit & consacre, & que nous bénis- » sons par notre ministere ; car Dieu agit » & opere par le Prêtre, qui est son Mi- » nistre » (1). S. Bruno étoit donc Prêtre,

(1) Voici les paroles du Commentaire de

puisqu'il se met au rang des Ministres qui consacrent (1).

V. Après la réception des saints Ordres, le zélé Ministre parcourut les provinces pour annoncer la parole de Dieu. Le fait est certain & attesté par des témoignages anciens & authentiques (2); &

S. Bruno : *Calix benedictionis, id est quem ipse Deus benedicit & consecrat, & cui nos benedicimus per officium nostrum; Deus enim hoc efficit per Sacerdotem Ministrum.* Busée, Jésuite Allemand, s'est trompé en avançant dans ses notes sur les Epîtres de Pierre de Blois (*Ep.* 86,), que S. Bruno n'avoit jamais été élevé au Sacerdoce.

(1) Telle est la preuve qu'apportent les Bollandistes du sacerdoce de S. Bruno (n°. 441, page 607) : mais ces Auteurs paroissent se tromper, en disant qu'il ne fut Prêtre que depuis sa retraite en Dauphiné, & ils ne donnent point de preuves suffisantes de ce retard; car probablement S. Bruno avoit composé son Commentaire avant d'embrasser la vie solitaire. M. de Vilefore croit que S. Bruno fut Prêtre à Reims : il est plus vraisemblable qu'étant du Clergé de Cologne, il y reçut les Ordres.

(2) On lit dans un des titres funebres (*Boll.* p. 507) :

Multos faciebat sermones per regiones.
Urbem transivit Romam, Calabrosque petivit.

Surius a changé de sa propre autorité ces vers,

c'eſt ſur-tout ſur cet article qu'on doit s'affliger du ſilence des Auteurs contemporains qui n'ont point tranſmis les faits de cet homme Apoſtolique, & qui ont laiſſé dans l'oubli les fruits qu'a dû opérer l'étendue de ſon zele. Reims devint la principale réſidence de S. Bruno : on lui conféra une prébende dans la Cathédrale (1), & on lui confia une des places les plus importantes, celle de préſider aux études des Clercs. On donnoit cette charge à ceux en qui on remarquoit plus d'application aux ſciences, plus de lu-

---

& a ôté la ponctuation. Voici ſon édition :

Multos ſermones faciendo per regiones
Urbem tranſivit Romam ;

ce qui change tout le ſens des deux vers précédens, qui ſont tout-à-fait diſtincts. Le premier vers fait mention de ſes prédications, & le ſecond rapporte enſuite ſon voyage à Rome & ſa retraite en Calabre : au lieu que dans le ſens de Surius, S. Bruno n'auroit prêché qu'en allant à Rome, après ſon départ du Dauphiné ; ce qui n'eſt pas vraiſemblable.

(1) Pennote, Chanoine Régulier, a ſuppoſé que l'Egliſe de Reims avoit été deſſervie comme d'autres Cathédrales, par des Chanoines Réguliers ; c'eſt pourquoi il dit : *Canonicus Regularis Eccleſiæ Rhemenſis fuit ipſe Bruno.* Mais la Cathédrale de Reims a toujours été deſſervie par des Chanoines Séculiers.

Digitized by Google

mieres & de prudence. Ce fut l'Archevêque Gervais qui donna à S. Bruno le titre d'Ecolâtre, ou de Maître des Etudes (1). Un ancien éloge dit que S. Bruno, semblable à un aſtre, éclairoit tous ceux qui ſuivoient ſes leçons (2). Il s'attira une réputation univerſelle par les interprétations qu'il donna des Pſeaumes, & par une expoſition ſur les Epîtres de S. Paul, deux Ouvrages qu'on a heureuſement conſervés, & qui prouvent combien celui qui en étoit l'auteur étoit digne du rang qu'on lui avoit donné.

VI. La profonde érudition de S. Bruno lui attira une eſtime générale. Il eut pour éleves, dans les Ecoles de Reims, un grand

(1) Le Légat Hugues de Die, en recommandant à Grégoire VII S. Bruno, le déſigne ſous ce titre : *Rhemenſis Eccleſiæ Magiſtrum.*

(2) *Syderis inſtar erat cunctis quos. ipſe docebat.* Marlot, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Reims, ajoute à cet éloge : *Inter has inſcitiæ tenebras, quaſi ſol orbi Chriſtiano mirabilior, illuxit ſanctus Bruno Scholarium Rhemenſium caput.* M. Fleury dit que S. Bruno fut un des hommes les plus éclairés de ſon ſiecle. Dom Cellier, dans la Vie de l'Archevêque Gervais (*Hiſt. des Auteurs Eccleſ. tome XX, p.* 456), dit que ce Prélat fit revivre les études dans la Cathédrale de Reims, en leur donnant pour Maître, Bruno.

Digitized by Google

nombre d'Etudians, entre leſquels pluſieurs parvinrent aux premieres dignités de l'Egliſe. On nomme entr'autres Eudes ou Odon, qui fut Pape ſous le nom d'Urbain II; Rangier, qui fut depuis Cardinal & Archevêque de Reggio en Calabre; Robert, iſſu des Souverains de Bourgogne, & Evêque de Langres; & ſur-tout S. Hugues, Evêque de Grenoble, & qui reçut enſuite dans les montagnes de Dauphiné ſon ancien Maître S. Bruno (1). L'Archevêque Gervais étant mort (2), il eut pour ſucceſſeur dans le Siége de Reims, Manaſsès, qui excita de grands troubles dans cette Egliſe. Ce Prélat, qui étoit aſſez éclairé pour connoître le vrai mérite, voulut s'attacher S. Bruno, qui jouiſſoit d'une grande réputation. L'Archevêque multiplia ſes bienfaits; Bruno fut Chancelier de l'Egliſe de Reims (3).

(1) On trouve les Vies d'Urbain & des autres qui ſont ici nommés, dans l'Hiſtoire Littéraire de France par les Bénédictins.

(2) Ce Prélat mourut le 4 Juillet 1067. Il avoit été transféré de l'Egliſe du Mans à celle de Reims. Il regrettoit, dit l'Auteur de l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, les forêts du Mans, à cauſe de la chaſſe; cependant il protégeoit les ſciences. On trouve ſa vie dans l'Hiſtoire Littéraire des Bénédictins, tome VII.

(3) Marlot & Dom Mabillon diſent que

Digitized by Google

Mais sa droiture tout-à-fait opposée aux détours & aux artifices de la politique, rendit le Saint inflexible, lorsqu'il vit Manassès vexer le troupeau dont il étoit le Pasteur & dont il devoit être le pere (1).

VII. Le caractère haut, violent, em-

S. Bruno fut Chancelier dès le tems de l'Archevêque Gervais, après la mort d'Odaric; les Bollandistes soutiennent qu'il ne le fut que sous Manassès. On voit une souscription de S. Bruno, comme Chancelier en 1076, dans une charte de l'Abbaye de S. Basle, Diocèse de Reims. On trouve encore sa signature, comme Chancelier, dans une charte de 1073 de l'Abbaye de S. Martin-aux-Gemeaux, Abbaye réunie à l'Evêché d'Amiens, & qui a été occupée par des Célestins: cette charte est moins authentique que la premiere.

(1) On peut voir sur ces troubles du tems de Manassès, parmi les Auteurs anciens, Hugues de Flavigny, dans sa Chronique de Verdun, insérée par le Pere Labbe au Recueil des manuscrits qu'il a fait imprimer sous le titre de *Biblioteca nova mss. Librorum*, tom. I, p. 199, & Guibert, Abbé de Nogent, mort en 1124, *In Tractatu de suâ vitâ*. Les Ouvrages de Guibert ont été publiés par Dom Luc Dachery. *Voyez* parmi les Auteurs modernes sur ce sujet, Fleury, Histoire Eccléf. tome XIII, *in*-4°.; — l'Histoire de l'Eglise Gallicane, tome VII; — Dupin, Bibliotheque des Auteurs Ecclésiast. siecle XIe, page 207; — l'Histoire Littéraire par les Bénédictins, tome VIII, à l'article Manassès.

Digitized by Google

porté de Manasses souleva contre lui plusieurs de son Clergé. Il se rendit odieux par sa conduite. On rapporte de ce Prélat qu'il disoit que Reims seroit un bon Archevêché s'il ne falloit pas célébrer de messes (1). Il fut déféré au Légat du Pape, nommé Hugues, qui étoit Evêque de Die. On assembla un Concile à Autun (2), & on nomme parmi les accusateurs de Manasses, Bruno, Ponce, & le Prévôt de l'Eglise de Reims, nommé aussi Manasses, mais qui n'avoit de commun avec l'Archevêque que le même nom. Les chefs d'accusation contre le Prélat furent « d'avoir usurpé le Siége de Reims, » d'y être entré par simonie, d'avoir en» levé les vases sacrés de la Cathédrale, » dépouillé les Clercs, pillé les Eglises » & les Monasteres, enfin d'avoir prononcé des excommunications injustes » (3).

(1) On lit dans Guibert de Nogent ces parole attribuées à Manasses : *Bonus esset Rhemensis Archiepiscopatus, si non missas inde cantari oporteret*

(2) Ce Concile fut tenu à Autun en 1077, & non en 1079, comme le marque Dom Marlot dans son Histoire de l'Eglise de Reims.

(3) Dom Mabillon, qui a inséré dans son *Musæum* l'apologie de Manasses, marque ces chefs d'accusation dans l'avertissement qui précede cette piece.

Digitized by Google

Le Légat somma l'Archevêque de se rendre à Autun pour répondre à ces accusations ; mais Manassès ayant refusé d'obéir, le Concile prononça contre lui une sentence par laquelle il le suspendoit de ses fonctions (1).

VIII. Manassès, pour se venger, prépara des embuscades à ses accusateurs, lorsqu'ils revinrent du Concile ; il fit briser les portes de leurs maisons, il vendit leurs prébendes & les dépouilla de leurs biens (2). Le Légat prit le parti

(1) Cette suspense est rapportée dans une ancienne Chronique : *Suspensus ab officio, quia vocatus ad Concilium, ut se purgaret, non venit.* (Hugues de Flavigny, pag. 199.) Le Légat Hugues de Die, qui présida à ce Concile, fut ensuite transféré à l'Archevêché de Lyon. On trouve sa Vie dans l'Histoire Littéraire de la France par les Bénédictins, tome IX.

(2) Voici les paroles de Hugues de Flavigny : *Cum à Canonicis Rhemensis Ecclesiæ accusatoribus suis à Concilio redeuntibus plurimas parasset insidias, demum domos eorum fregit, præbendas eorum vendidit, & bona eorum disrupit.* D. Marlot, en rapportant ces paroles dans son Histoire de Reims, p. 176, fait une faute considérable en ajoutant en lettres italiques, au mot *Concilio* (*Lugdunensi*, pour *Augustodunensi*). Le Concile de Lyon ne fut que trois ans après celui d'Autun.

Digitized by Google

de ceux qui avoient subi ces indignes traitemens; il écrivit au souverain Pontife, qui étoit alors Grégoire VII. Il dit dans sa lettre : « Nous vous recommandons Bruno, qui préside aux Ecoles de » Reims, & dont la vie est irréprochable; » il mérite, ainsi que le Prévôt de cette » Eglise, que vous les souteniez par votre » autorité; car ils ont souffert pour le » nom de Jesus-Christ. Il faudroit mettre » sur le Siege de Reims ou le Prévôt, » ou Bruno (1) ».

IX. L'Archevêque Manasses alla à Rome pour se défendre & faire lever la suspense portée contre lui. Grégoire VII, qui dans d'autres circonstances paroissoit inflexible, se laissa fléchir dans celle-ci. Un Concile tenu à Rome en 1078, leva la suspense de celui d'Autun (2). Ma-

(1) Voici le texte latin : *Commendamus gratiæ sanctitatis vestræ, sicut Catholicæ fidei sincerum defensorem Dominum Brunonem Rhemensis Ecclesiæ in omni honestate Magistrum....* Cette lettre du Légat, écrite en 1077 ou 1078 se trouve dans l'édition des Conciles du P. Labbe, tome X, p. 365, & dans les Bollandistes, vie de S. Bruno, *Acta Sanctorum*, tome III d'Oct. N°. 121.

(2) *Voyez* Dupin, Bibl. des Auteurs Eccléſ. tome XI & XIe siecle, p. 207, & l'Histoire de l'Eglise Gallicane, tome VII, page 533.

Digitized by Google

nassès obtint sa réconciliation par les promesses & le serment qu'il fit de se soumettre au Saint Siége & de n'employer ses revenus ecclésiastiques que pour le bien de son Eglise. Il revint en France en paroissant triompher de ses accusateurs ; mais plusieurs de ceux qui s'étoient élevés contre sa conduite, ne voulurent pas retourner à Reims sous son gouvernement. Le trouble continuoit toujours. Le Comte Hebol ou Œbal (1) soutint même les Clercs mécontens, & alla à Rome former des plaintes contre l'Archevêque. Cependant le Pape manda à son Légat de juger la cause de ce Prélat dans un Concile. « Si les faits, dit le Pape dans » sa lettre (2), dont cet Archevêque est » accusé, sont duement prouvés, nous » voulons que, sans différer, vous pro- » nonciez contre lui la sentence ; que si » les témoins ne paroissent pas recevables, » comme ce Prélat a été diffamé, non-

(1) Hugues de Flavigny écrit *Œbalus*, & Grégoire VII, *Hebolus*. Il étoit Seigneur de Rouci-sur-l'Aisne, comme le marque Marlot, tome II, page 195. Moréri écrit *Eblon* ou *Ebles*.

(2) Cette lettre se trouve dans la Collection des Conciles de Labbe, au Registre des Epîtres de Grégoire VII.

Digitized by Google

» seulement dans toute la France, mais » encore en Italie, il faudra qu'il se justifie par serment, en présence de six » Evêques, à qui l'on n'ait aucun reproche » à faire sur leur propre conduite ».

X. Le Légat ayant d'abord indiqué le Concile à Poitiers, l'indiqua ensuite à Troyes (1). Manassès s'y rendit; mais les accusateurs de l'Archevêque représentèrent qu'ils n'y seroient pas en sûreté, cette ville étant dans la proximité de Reims. Le Concile ne se tint pas à Troyes, mais il fut convoqué à Lyon en 1080. Ce fut alors que Manassès publia un Mémoire apologétique, où, sans entrer dans la discussion des faits allégués contre lui, il attaque la forme de la procédure, & refuse d'aller à Lyon, parce que, dit-il, la guerre l'empêche de passer dans les provinces de l'Auxerrois ou du Nivernois, pour se rendre à cette ville. Il se plaint d'avoir déjà été condamné injustement dans la province de Lyon (c'est-à-dire à Autun,

(1) Dans la Chronique de Hugues de Flavigny, il y est fait mention du Concile indiqué à Poitiers. — Dans l'Apologie de Manassès, on y parle de celui qui fut indiqué à Troyes; le Concile de Lyon est marqué dans les Lettres de Grégoire VII.

Digitized by Google

Evêché ſuffragant de Lyon), & il déclare qu'il doit être jugé en France, & que Lyon eſt hors du royaume (1).

XI. On ne voit pas que S. Bruno ſe ſoit trouvé à aucun des Conciles depuis celui d'Autun. Il eſt vraiſemblable que pendant ces tems de trouble il ſe retira à Cologne, car Manaſsès ne le nomme pas dans une lettre (2) qu'il écrivit au Pape ſur la retraite que le Comte Hebol avoit donnée dans ſon château à des Clercs de ſon Diocèſe; mais une preuve évidente que le Saint avoit quitté la France, ſe tire des paroles ſuivantes de l'apologie même de Manaſsès: « Je me ſuis accom-» modé, dit-il, avec tous mes accuſa-» teurs, excepté avec deux, dont Bruno » en eſt un; mais ce Bruno eſt en Alle-

(1) La ville de Lyon étoit alors du royaume de Bourgogne.

(2) Cette lettre ſe trouve dans la Chronique de Hugues de Flavigny (tome I, p. 204 de la Bibliotheque de Labbe). L'Archevêque, en ſe plaignant du Comte Œbal, dit: *Per Manaſſem & ſuos ſequaces in ſuo caſtro receptos perſequitur Beatam Mariam*, déſignant ſous ce titre ſon Egliſe. Ce Manaſsès dont il ſe plaint, avoit été Prévôt de Reims (comme on l'a remarqué précédemment), & fut appellé Manaſsès II, étant ſur le Siége de Reims.

Digitized by Google

» magne, Chanoine de l'Eglise de Saint » Cunibert à Cologne ; il n'est pas de » mon Diocèse, il n'y est pas né, il n'y » a pas reçu le baptême, il n'est pas de » mes Clercs, je ne suis nullement in- » formé de sa vie & de sa conduite ; » j'ignore quelle est sa famille, & s'il est » d'une condition libre. Je l'ai comblé » de mes bienfaits pendant qu'il étoit à » Reims ; c'est un ingrat dont j'ai reçu » de grands outrages. Au reste, sa société » m'intéresse peu .... » (1). Telles sont les invectives que répandit l'Archevêque contre S. Bruno.

(1) Voici les paroles du texte même : *Concordiam fecimus, exceptis duobus, quorum unus, scilicet Bruno, nec noster Clericus, nec noster natus aut renatus est, sed Sancti Cuniberti Colonienſis in regno Teutonicorum positi Canonicus est, cujus societatem non magnopere affectamus ut pote de cujus vita & libertate penitus ignoramus, & quia quamdiu apud nos fuit, multis beneficiis à nobis in eum collatis, malè & nequiter tractati sumus* .... Ces paroles se trouvent p. 121 de l'Apologie de Manassès, insérée par D. Mabillon dans son *Musæum*, tome I, partie II, & dans les Bollandistes, p. 523. Elle est écrite avec beaucoup de force ; & comme Manassès n'étoit pas savant, on soupçonne qu'il a eu recours à une plume étrangere.

Digitized by Google

XII. L'Apologie de Manassès n'empêcha pas le Légat de prononcer au Concile de Lyon sa déposition (1). Grégoire VII écrivit à cet Archevêque qu'il confirmoit la sentence. Cependant, par un excès de condescendance, il lui donne quelqu'espérance de le rétablir, s'il croit sa cause assez bonne pour pouvoir se justifier, & s'il observe les deux conditions suivantes : « De rendre à Bruno & aux » autres, qui paroissent n'avoir eu en vue » que de soutenir la justice & la vérité, » tout ce qu'il leur a enlevé. Secondement, de ne point se mêler du gouvernement de l'Eglise de Reims, & » même de s'en éloigner jusqu'à la fête » de l'Ascension, & d'aller passer ce tems » à Cluny ou à l'Abbaye de la Chaise-» Dieu en retraite & dans les exercices » de la piété, n'ayant à sa suite qu'un

(1) On ne trouve, disent les Auteurs de l'Histoire Littéraire, aucun vestige de ce Concile de Lyon, que dans la Chronique de Verdun, par Hugues de Flavigny : & les Bénédictins eux-mêmes ne parlent pas de ce Concile dans la Vie de S. Bruno, mais ils en parlent dans la Vie du Légat Hugues, Archevêque de Lyon. (La Chronique de Verdun ou celle de Flavigny est la même ; elle fut écrite par Hugues, Moine de Verdun, & ensuite Abbé à Flavigny.)

Digitized by Google

» Eccléſiaſtique & deux Laïcs ». On lui preſcrit en même-tems de permettre à ceux qui ſont du Clergé de Reims, & qui ont ſouffert l'exil depuis long-tems, de ſervir Dieu tranquillement dans ladite Egliſe (1).

XIII. Les avis du Pape ne firent aucune impreſſion ſur Manaſsès. Il ſe maintint dans ſon Siége par force. Le Pape, indigné de ſon défaut de ſoumiſſion, prit le parti de le dépoſer ſans aucune eſpérance de rétabliſſement. Il écrivit à ce ſujet quatre lettres le 27 Décembre 1080, 1°. au Roi Philippe, 2°. aux Evêques Suffragans

(1) Voici les paroles mêmes de Grégoire VII : *Si de juſtitiâ confidis, purgandi licentiam tibi indulgemus, eâ videlicet conditione, ut Brunoni & cæteris, qui pro juſtitiâ contra te locuti fuiſſe videntur, rebus ſuis in integrum reſtitutis, uſque ad Aſcenſionem Domini proximam Rhemenſem Eccleſiam à tuâ occupatione ex toto liberam deſeras, & Cluniacum aut Caſam Dei cum uno Clerico & duobus Laïcis, tuis ſtipendiis religioſe victurus ſecedas; Clericos autem qui tanto tempore pro juſtitiâ exilium paſſi ſunt, in Eccleſiâ ſecure Deo ſervire permittas....* Cette lettre de Grégoire VII fut écrite le 17 Avril 1080. Elle ſe trouve au tome X des Conciles du P. Labbe, Liv. VII du Regiſtre des Epîtres de Grégoire VII. *Voyez* auſſi Dupin, XIe ſiecle, p. 210, & les Bollandiſtes, n°. 148.

Digitized by Google

de Reims, 3°. au Clergé de cette ville ; 4°. au Comte Hebol ou Ebles, de l'illuſtre maiſon de Rouci, pour confirmer la dépoſition de l'Archevêque Manaſsès (1). On lit dans la lettre au Roi, 1°. que Manaſsès eſt dépoſé à cauſe de ſes iniquités ; 2°. dans celle au Clergé de Reims, que Manaſsès, conformément aux paroles de l'Evangile, pourroit plutôt être comparé à un voleur qu'à un Paſteur ; 3°. dans celle aux Suffragans, que Manaſsès eſt un homme corrompu. Cet indigne Archevêque fut enfin obligé de quitter le Siége de Reims ; il devint errant de pays en pays, & l'on ignore en quel lieu & en quelle année il mourut (2).

(1) Ces lettres ſont les 17, 18, 19 & 20e, Liv. VIII des Epîtres de Grégoire VII. *Voyez* Labbe, tome X des Conciles. Le Comte Hebol, auquel la quatriéme eſt adreſſée, eſt celui contre lequel Manaſsès avoit écrit au Pape, comme on l'a marqué ci-deſſus, pour ſe plaindre de ce que ce Comte avoit réfugié le Prévôt & d'autres de ſon Clergé dans ſes terres.

(2) Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire, tome VIII, Vie de Manaſsès, diſent qu'il ſe retira ſur les terres de l'Empereur Henri IV ; & ſelon un autre ſentiment, il fit un voyage à la Terre Sainte. Ce Prélat avoit trouvé des partiſans, malgré les accuſations multipliées contre lui. On lit dans une lettre des Clercs

Digitized by Google

L'Egliſe de Reims étant délivrée de ſon oppreſſeur, ceux qui avoient été les objets de la perſécution revinrent. Bruno fut de ce nombre. Il fut reçu avec honneur & diſtinction. Quelques-uns penſent qu'il rentra dans ſa prébende, & ce ſentiment paroît vraiſemblable, puiſqu'autrement le Saint ſeroit reſté à Cologne. Mais il ne paroît pas qu'il ait repris le gouvernement des Clercs de la Métropole ; il falloit même que pendant ſon éloignement quelqu'un remplît cette charge importante. Marlot dit que le titre d'Ecolâtre ou de Recteur des Etudes avoit été donné à un nommé Godefroi.

XIV. Le Siége de l'Egliſe de Reims fut vacant pendant près de deux ans. On a remarqué précédemment que le Légat Hugues de Die avoit déſigné au Souverain Pontife, après le Concile d'Autun, S. Bruno pour être Archevêque de Reims.

---

de Noyon & de Cambray, que la cenſure portée contre Manaſsès a été plutôt l'effet de l'envie que de la juſtice : *Cujus excommunicatio fertur potius per invidiam quàm per juſtitiam accelerata fuiſſe.* Cette lettre ſe trouve dans le *Muſæum* de D. Mabillon, tome I, p. 129. Cet Auteur remarque qu'un Poëte, nommé Foulques, fit des vers à la louange de Manaſsès, qui apparemment paya bien le Poëte.

Digitized by Google

Son érudition, sa fermeté pour s'opposer aux vexations de Manassès, son ancien titre de Chancelier, l'emploi important qu'il avoit eu pendant plusieurs années de présider aux Etudes, & qu'il avoit rempli avec succès, frappoient le Clergé de Reims & lui en concilioient l'estime. Les suffrages paroissoient se réunir pour lui. « Nous le préférions à tous, dit un Au» teur de ce tems, & à juste titre. Il étoit » doux, humain, savant, éloquent, assez » riche & puissant; mais lorsque les suf» frages paroissoient lui être favorables, » il se détermina à tout quitter pour » Jesus-Christ » (1). S. Bruno a transmis

(1) On lit dans un titre funebre : *Cumque faveret ei fortuna per omnia, jamque hunc præferremus omnibus, & merito, omnia postposuit Christo, &c.* Ces paroles, citées par les Bollandistes, n°. 154, prouvent que ce ne fut point dans le tems des troubles de Manassès, & à cause de ses vexations, comme le disent les Bénédictins (Histoire Littéraire, tome IX, page 236), que S. Bruno se détermina à embrasser la retraite; mais ce fut après l'expulsion de l'Archevêque Manassès, & dans le tems même qu'il étoit près d'être élevé à la premiere dignité de l'Eglise de Reims. Les Bollandistes conviennent que S. Bruno, desiré par le Clergé & le peuple, eût été élu s'il ne se fût pas éloigné (n°. 52); la retraite du Saint fut

Digitized by Google

lui-même dans une de ſes lettres, heureuſement conſervées, les motifs de ſon éloignement du monde. Il rapporte « qu'étant dans un jardin voiſin de la maiſon » d'Adam, chez qui il demeuroit alors, » & converſant avec deux de ſes amis, » ſavoir, Raoul-le-Vert, qui fut Prévôt » de l'Egliſe de Reims, & Fulcius le » Borgne, ils s'entretinrent tous les trois » enſemble des vanités du monde, & s'embraſerent tellement de l'amour de Dieu » & du deſir des biens éternels, qu'ils » firent vœu d'abandonner le ſiecle & de » ſe revêtir de l'habit monaſtique » (1).

---

même occaſionner le délai de l'élection pendant près de deux ans. Manaſsès fut obligé de quitter en 1081, & Renaud du Bellay ne fut élu qu'en 1083.

(1) Egaſſe du Boullay, dans ſon Hiſtoire de l'Univerſité de Paris (tome I, page 468), dit que cet Adam, chez qui demeuroit S. Bruno lorſqu'il fit vœu de renoncer au monde, étoit *peut-être* (*forſitan*) un Adam, Chanoine de Paris, qui fut dans la ſuite Chantre de la Cathédrale de cette ville. Mais la conformité de nom n'eſt pas une preuve que S. Bruno ſoit venu demeurer à Paris; & les raiſons qu'apporte du Boullay pour mettre S. Bruno au nombre des Profeſſeurs de cette ville, ſont tout-à-fait défectueuſes. Auſſi avoue-t-il que des hommes très-ſavans ſoutiennent que S. Bruno n'a jamais

Tel

Digitized by Google

Tel eſt le récit de S. Bruno ſur le motif de ſa retraite. On ne voit point dans cette lettre qu'il ſoit venu à Paris, qu'il ait aſſiſté aux funérailles d'un Docteur, & que ce Docteur ſe ſoit relevé trois fois de ſon cercueil pour dire d'abord qu'il a été accuſé, enſuite jugé, enfin condamné. Il eût été bien naturel à S. Bruno de rappeller à ſon ami Raoul ce terrible événement, d'autant plus qu'il lui parle, en lui écrivant, de la ſévérité des jugemens de Dieu contre ceux qui ſont infideles à leurs vœux. On ne donnera dans cette Vie d'autres motifs de la retraite de ſaint Bruno, que celui qu'il expoſe lui-même. Il lui eſt plus honorable d'avoir quitté tous les honneurs & les biens du monde, par le deſir ardent des biens éternels dont il s'entretint vivement avec ſes deux amis, que par le prodige de l'apparition d'un réprouvé (1).

XV. Saint Bruno ajoute dans la lettre

---

profeſſé à Paris : *Contendunt viri doctiſſimi Brunonem numquam docuiſſe Pariſiis*, p. 467. M. Villeforre croit que cet Adam où demeuroit S. Bruno, étoit un particulier de Reims. Ce ſentiment eſt vraiſemblable.

(1) On rapportera à la fin de cette Vie les différens Ouvrages qui ont paru, ſoit pour ſoutenir, ſoit pour combattre l'apparition.

Digitized by Google

précédente : « Lorſque nous eûmes fait » le vœu de quitter le monde (1), nous » l'aurions promptement exécuté, ſi Ful- » cius n'eût pas été à Rome ; nous remîmes » l'accompliſſement de nos engagemens » après ſon retour. Mais Fulcius différant » de revenir, & d'autres cauſes étant ſur- » venues, l'amour divin s'eſt ralenti, le » courage s'eſt refroidi, & la ferveur s'eſt » évanouie ». On voit que ces paroles ne peuvent s'appliquer qu'à Raoul ; S. Bruno, ferme dans ſon projet, & fidele à l'exécuter, ne différa tout au plus que quelques mois (2), attendant toujours Fulcius.

---

(1) Il paroît qu'on doit fixer le vœu de ſaint Bruno de quitter le monde, après l'expulſion de Manaſsès, & non dans le tems des troubles de l'Egliſe de Reims, puiſque le Pape ordonnoit alors à Manaſsès de rendre à Bruno ce qu'il lui avoit ôté. Si S. Bruno eût déjà promis d'embraſſer l'état monaſtique, il n'eût fait aucune pourſuite pour rentrer dans ſes droits. Ainſi, les Auteurs de l'Hiſtoire Littér. (Vie de S. Bruno) & les Bollandiſtes auroient dû dater le vœu de S. Bruno après l'expulſion de Manaſsès, & non pas auparavant.

(2) Les Bollandiſtes n'ont pas aſſez fait attention au zele de S. Bruno, en diſant qu'il différa d'exécuter ſon vœu pendant quelques années. Les Bénédictins s'expliquent mieux à ce ſujet dans leur Hiſtoire Littér. (Vie de S. Bruno, p. 236.

Digitized by Google

Mais voyant qu'il l'attendoit inutilement, & que Raoul s'excusoit apparemment sur différentes affaires à terminer, cet éloignement de ces deux associés qui avoient fait les mêmes promesses que lui, ne ralentit pas son zele pour la retraite.

XVI. Saint Bruno ne vint pas à Paris pour y être Professeur, comme l'ont avancé Surius ou d'autres Historiens (1). Le Saint, après avoir fait son vœu, ne pensa en quittant Reims qu'à fuir dans la solitude, & à se dérober aux honneurs qu'on vouloit lui déférer dans l'Eglise de cette

« Comme Fulcius, disent-ils, tarda trop long-» tems à revenir de Rome, le zele de Raoul » se refroidit... Mais Bruno voulut constam-» ment accomplir sa promesse... ». M. de Launoi, dans sa Dissertation *de Recessu S. Brunonis*, fait cette judicieuse remarque, que ces reproches du Saint, *l'amour divin s'est ralenti, le courage s'est refroidi*, s'adressent à Raoul, à qui il écrivoit. Zanotti dit aussi que ce fut la ferveur de Raoul qui commença à se ralentir. Voici le texte italien : *In Ridolpho comminccio il fervore à venir meno* (Vie de S. Bruno, p. 25).

(1) Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris, dit que S. Bruno y vint en 1077, & y resta jusqu'à ce qu'il allât en Chartreuse. Mais vers 1077, S. Bruno étoit bien éloigné de Paris, puisqu'il étoit allé à Cologne, comme le publie Manasses dans son Apologie.

Digitized by Google

ville. Quelque savant qu'il fût, il chercha un Maître éclairé dans la science du salut (1). Il le trouva dans S. Robert, que les Solitaires de Molesme avoient choisi pour leur Abbé, & qui fonda ensuite l'Ordre de Cîteaux. S. Bruno eut recours à

(1) Surius dit que S. Bruno consulta un Hermite, sans désigner son nom ni l'endroit où il demeuroit. D. Mabillon avoit cru d'abord que ce pouvoit être S. Etienne de Thiers: mais ce savant Bénédictin a reconnu que c'étoit plutôt S. Robert, aux lumieres duquel S. Bruno eut recours. Voici les paroles de cet Auteur, *Annal.* L. 66, n°. 66: *Quisnam sit ille magni nominis Eremita quem Bruno adeundo Carthusiam consuluit, nemo hactenus, nequidem divinando assecutus est. Conjiciebam aliquando fuisse Stephanum Tiernensem qui tum Mureti apud Lemovicos non sine magni nominis fama Eremiticam vitam cum suis agebat. At quibusdam monumentis adducor ut credam illum magni nominis Eremitam, non alium esse, quàm Robertum Abbatem Molismensem...* S. Robert étoit d'une illustre maison de Champagne. Il embrassa l'état monastique à l'Abbaye de Moutier-la-Celle, près de Troyes, & transféra les Hermites de Colon, dont il étoit Supérieur, à Molesme, & il en fut le premier Abbé en 1075. Il fonda ensuite l'Abbaye de Cîteaux en 1098. S. Etienne étoit fils du Comte de Thiers; il se retira à Muret, & l'Ordre qu'il fonda prit le nom de Grandmont. Cet Ordre a été supprimé par la Commission vers 1769.

Digitized by Google

ſes conſeils, & avant d'embraſſer la vie ſolitaire, il eut des communications fréquentes avec les Religieux de Moleſme, & contracta avec eux ces liaiſons particulières, dont ils ont laiſſé un témoignage authentique (1). S. Bruno ne vint pas ſeul dans la retraite; ſi Raoul & Fulcius, avec qui il avoit fait vœu d'embraſſer la vie monaſtique, ne le ſuivirent pas, il eut deux autres compagnons. On lit dans une charte de Moleſme, « que deux » Clercs, Pierre & Lambert, qui avoient » renoncé au ſiecle avec Maître Bruno, » & qui s'étoient attachés à lui pendant » quelque tems, bâtirent, du conſente- » ment & avec l'applaudiſſement des Re- » ligieux de Moleſme, une Egliſe & des » maiſons dans une terre appellée Seche- » Fontaine, au Diocèſe de Langres, dont

(1) Les Religieux de Moleſme, dans la réponſe qu'ils firent aux Chartreux de la Tour en Calabre, ſur la mort de leur ſaint Inſtituteur, diſent qu'ils prieront pour Bruno, comme l'ayant connu particuliérement & ayant contracté avec lui une union étroite. *Vobis qui eſtis Turri innoteciſmus, quod pro Domino Brunone Patrono veſtro, nobis autem familiariſſimo, miſſarum ſolemnia diebus triginta celebravimus, ejus etiam obitûs anniverſarium diem in catalogo Fratrum noſtrorum conſcripſimus.* (Boll. page 743.)

Digitized by Google

» Raynaud, Comte de Bar-sur-Seine, fit » une donation à Molesme ». S. Bruno, dit Mabillon, y pratiqua la vie hérémitique avec ses deux disciples : mais le texte qui vient d'être rapporté (1), copié d'après la charte de Molesme, sur laquelle s'appuie Dom Mabillon, ne prononce pas aussi expressément, & laisse quelqu'incertitude pour déterminer si S. Bruno accompagna Pierre & Lambert à Seiche-Fontaine, & s'il y vécut avec eux. Je présumerois que S. Bruno demeura quelque tems à Molesme pour y pratiquer

(1) Voici le texte latin qu'on m'a transcrit de Molesme. On lit à la suite de la charte de la donation, dont la date de 1081 est à la marge : *Duo Clerici, Petrus & Lambertus, qui cum Magistro Brunone sæculo renuntiaverant, & ei per aliquod tempus adhæserant in supra dicto loco* (*Siccæ-Fontanæ*) *Ecclesiam domosque laude & consilio Molismensis Ecclesiæ ædificaverunt.* Dom Mabillon, dans ses Annales (Liv. 66, n°. 66), dit : *Petrus & Lambertus discipuli Magistri Brunonis cum eo in territorio illo erant & Eremitice vixerant.* Je ne puis qu'exposer ces deux citations, n'ayant pas cette charte. Dom Mabillon ajoute que l'Eglise, élevée par Pierre & Lambert, ne fut consacrée par Robert, Evêque de Langres, ancien Eleve de S. Bruno, qu'après le départ du Saint.

Digitized by Google

les exercices de la vie monaſtique (1), avec Pierre & Lambert, & que lorſqu'il ſe détermina à aller en Dauphiné, ſes deux compagnons ſe retirerent à Seche-Fontaine (2). Voilà ce qu'on peut dire

(1) Pluſieurs anciens titres funebres paroiſſent appuyer ce ſentiment, en diſant que S. Bruno fut d'abord Clerc ou Chanoine, enſuite Moine, & enfin Hermite : *Clericus ipſe fuit, Monachus fit, & hinc Eremita.* Les Bollandiſtes ne ſont pas éloignés de croire, pour expliquer ce titre funebre, que S. Bruno auroit pris l'habit monaſtique à Moleſme ; mais il ſuffit de dire qu'il y aura pratiqué les exercices de la vie monaſtique avant d'être Hermite en Chartreuſe.

(2) Ce territoire s'appelle en latin *Siccus-Fons*, ou *Sicca-Fontana*, & dans le pays, Seche-Fontaine, & non Saiſſe-Fontaine, comme l'a marqué à la marge de ſes Annales Dom Mabillon, qui a été copié par Dom Rivet dans la Vie de S. Bruno (tome IX de l'Hiſtoire Littéraire) : cette terre a été aliénée par les Religieux de Moleſme depuis près de deux ſiecles, ainſi que vient de me le marquer le R. P. Procureur de cette Abbaye, en m'envoyant la note citée ci-deſſus, qui ſe trouve à la charte de Moleſme. Cette terre de Seche-Fontaine eſt de la paroiſſe d'Avirey-le-Bois, à deux lieues environ de Bar-ſur-Seine & de Moleſme ; c'eſt actuellement une ferme : on y a vu autrefois, à ce que m'a écrit M. le Curé d'Avirey, une chapelle, un hermitage & des bâtimens antiques ; mais il n'y en a plus de veſtiges.

Digitized by Google

de plus vraiſemblable ſur la premiere retraite du Saint.

XVII. Saint Bruno, en quittant les confins de la Champagne & de la Bourgogne, vint en Dauphiné. S. Hugues, Evêque de Grenoble, avoit été Eleve de S. Bruno dans les Ecoles de Reims (1). Ce ſaint Prélat étoit d'une noble famille, & avoit d'abord été Chanoine de Valence. S'étant fait reſpecter par ſa vertu, il fut demandé par le Clergé de Grenoble pour en être le Paſteur. Comme il refuſoit cette dignité, le Légat Hugues de Die l'emmena à Rome pour y être ſacré par le Pape Grégoire VII. Etant de retour à Grenoble, S. Hugues craignoit tellement de ſe charger des fonctions épiſcopales, qu'il alla à l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu pour embraſſer la vie monaſtique. Le Pape l'ayant appris,

(1) S. Hugues étant né en 1053, fut plutôt Eleve de S. Bruno qu'Etudiant avec lui dans les Ecoles de Reims, comme l'ont avancé quelques Auteurs. C'eſt la juſte remarque des Bollandiſtes. S. Hugues mourut en 1132. Les Bénédictins diſent, Hiſtoire Litt. tome IX, que ce fut S. Robert qui fit connoître à S. Bruno le mérite de S. Hugues. C'eſt une inadvertance de ces Auteurs, S. Bruno connoiſſoit S. Hugues depuis long-tems.

Digitized by Google

l'obligea de sortir de sa solitude & de reprendre la conduite de son Diocèse. Ce fut dans ces circonstances que S. Hugues engagea S. Bruno à venir le trouver.

XVIII. Saint Bruno se présenta à S. Hugues avec six compagnons; le saint Pontife eut une vision de sept étoiles, sous laquelle image il crut reconnoître la nouvelle colonie des Solitaires qui venoient éclairer son Diocèse par leurs exemples (1). Ces compagnons de S. Bruno se nommoient Landvin, Italien, né en Toscane; Etienne de Bourg & Etienne de Die, tous deux Chanoines de S. Ruf (2);

(1) On ignore où S. Bruno rassembla ces six compagnons. On lit dans Guibert de Nogent, que S. Bruno sortit de Reims avec des Clercs nobles, qui pouvoient être Pierre & Lambert, nommés ci-dessus : mais cet Auteur ne s'explique en aucune maniere sur les compagnons qu'il eut en allant de Molesme en Dauphiné, & on ne voit point, selon la remarque des Bollandistes (n°. 438), que les compagnons du Saint aient été du Clergé de Reims.

(2) L'Eglise de S. Ruf, qui a donné naissance à une Congrégation de Chanoines Réguliers, dont elle a été le Chef d'Ordre, & qui a été supprimée dans ces dernieres années, étoit située près d'Avignon, & fut transférée en 1210 à Valence. Ces Chanoines étoient dans les commencemens très-austeres; il est douteux si dans le tems de S. Bruno ils faisoient des vœux,

Digitized by Google

Hugues, qu'ils nommoient le Chapelain, parce qu'il étoit le seul des compagnons de S. Bruno qui s'acquittât parmi eux de l'office de Prêtre (1), & deux Laïcs, An-

---

quoique dans la suite ils aient été Chanoines Réguliers. Aussi l'ancienne Chronique dit-elle simplement : *Hi Sancti Rufi Canonici fuerant.* (On peut consulter sur cette Congrégation, Heliot, tome II, page 633.)

(1) Voici le texte même de Guigues dans la Vie de S. Hugues, qui est bien plus clair que celui de Surius dans la Vie de S. Bruno : *Adest Magister Bruno .... habebat socios Magistrum Landvinum ... duos Stephanos, Burgensem & Diendem ; hi Sancti Rufi Canonici fuerant .... Hugonem etiam, quem cognominabant Capellanum, eo quod solus ex eis sacerdotis fungeretur officio ;* au lieu que Surius a mis : *Quem dicebant Capellanum, quod solus inter eos sacerdotio initiatus esset ;* ce qui forme un sens bien différent. Dans le premier texte on peut dire qu'ils appelloient Hugues, le Chapelain, parce qu'il étoit le seul d'entr'eux qui s'acquittât de l'office sacerdotal, ainsi que font les Hebdomadaires ou Semainiers, comme dire la messe de communauté, commencer l'office, y dire les oraisons, bénir la table, entendre les confessions, &c. ; au lieu que dans le sens de Surius, Hugues auroit été le seul Prêtre. Il faut encore remarquer que quelque sens qu'on donne au texte de Guigues ou à celui de Surius, ces paroles, *solus ex eis*, ne se doivent rapporter qu'aux seuls compagnons de S. Bruno. Tel est le sentiment de Zanotti dans

Digitized by Google

dré & Guérin. Ces pieux Solitaires furent accueillis avec affection & avec empreſſement du ſaint Evêque, qui les conduiſit dans un territoire ſitué au milieu de rochers eſcarpés & de montagnes preſque toujours couvertes de neiges, à quatre lieues de Grenoble : il y avoit dès-lors dans la vallée un village appellé *Chartouſe* ou *Chartreuſe*, d'où l'Ordre a pris ſon nom (1). On rapporte que le ſaint Evêque Hugues eut une ſeconde viſion,

---

la Vie italienne de S. Bruno, page 39, où l'on trouve ces paroles : *Cio ſi referiſſe ai ſei compagni.* Dupuy, dans la Vie de S. Bruno, donne l'interprétation ſuivante aux paroles de Guigues, leſquelles ne ſont pas trop claires : « On appelloit Hugues *le Chapelain*, parce qu'il étoit » le ſeul d'entr'eux qui s'acquittât de ſes fonctions » *ſans aucun des titres*, ſoit de Maîtres, comme » Bruno & Landvin, ſoit de Chanoines, comme » les deux Etiennes ». Les Bollandiſtes ne ſont pas favorables à cette explication de Dupuy (p. 713, lettres *R. R.*). Par rapport aux deux Laïcs André & Guérin, ils ſont déſignés comme Convers par Guigues : *Laici quos appellamus Converſos.*

(1) Le R. P. Général des Chartreux, D. Robinet, m'a marqué, par une lettre du 14 Septembre 1782, que le village de Chartreuſe ſubſiſtoit avant la fondation de l'Ordre, & qu'il y avoit même des familles qui remontoient juſqu'au tems de S. Bruno.

Digitized by Google

dans laquelle il lui sembloit que Dieu s'érigeoit un temple dans cette solitude : d'autres se sont trompés sur cette vision, en l'attribuant à Victor II, qui, d'Abbé du Mont-Cassin, fut élu Pape en 1086, année où un grand nombre d'Auteurs ont cru que l'Ordre des Chartreux avoit commencé, quoique la date en soit de 1084 (1).

XIX. Ce fut vers la fête de S. Jean-Baptiste (2), dont les nouveaux Anachoretes alloient retracer la pénitence, que S. Bruno & ses compagnons vinrent s'éta-

(1) Plusieurs Historiens, comme Baronius, Heliot & d'autres, se sont trompés en datant de 1086 la retraite de S. Bruno en Dauphiné. L'erreur de ces Auteurs vient de ce que Guigues, dans la Vie qu'il a donnée de S. Hugues, dit que ce saint Evêque reçut S. Bruno dans la sixiéme année de son Episcopat : & Hugues avoit été consacré en 1080. On a tâché d'interpréter Guigues, en disant qu'il parloit d'années incomplettes. (*Boll.* n°. 469.)

(2) Il est certain que ce fut en 1084 que S. Bruno vint en Chartreuse, comme le marque l'Auteur de la plus ancienne Vie de S. Bruno : *Cartusiæ solitudinem intraverat anno Domini millesimo octogesimo quarto, Episcopatûs vero Sancti Hugonis quarto.* (*Vita antiquior Sancti Brunonis*, Boll. p. 704, n°. 11.) Pagi a corrigé Baronius, en mettant la retraite de S. Bruno en Dauphiné en l'an 1084.

Digitized by Google

blit dans ce lieu solitaire, escarpé & d'un très-difficile accès. Après avoir passé un torrent qui serpente dans les vallées, & après avoir monté par un chemin très-étroit, au-dessous duquel sont des précipices, & au-dessus des rochers à perte de vue, ils trouverent une plaine qu'ils choisirent pour leur demeure : ils y bâtirent un oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge, & de petites cellules près d'une fontaine, à qui on a donné ensuite le nom de fontaine de S. Bruno (1). Ces Solitaires, dans les commencemens, demeurerent deux dans chaque cabane ou cellule. Ils partageoient leur tems entre la priere & le travail. Guibert, Abbé de Nogent en 1104, c'est-à-dire, vingt ans après le commencement de l'Institut des Chartreux, décrit ainsi leur vie :

« Ils reçoivent le Dimanche, du Dé-» pensier, pour nourriture, du pain & » des légumes, qui sont leurs seuls mets, » & qu'ils cuisent chez eux.

(1) Zanotti, chapitre XIII de la Vie de S. Bruno, & d'autres Auteurs, disent que cette fontaine est miraculeuse, & que le Saint obtint cette source par ses prieres : mais les Bollandistes disent qu'il n'y a point de preuves de ce fait miraculeux.

Digitized by Google

» Ils ont de l'eau dans leurs cellules; » qui vient par différens conduits.

» Ils peuvent, aux Dimanches & aux » jours de Fêtes, manger du fromage & » du poiſſon, mais ils ne font uſage de » poiſſon qu'autant qu'on leur en donne, » car ils n'en achetent pas.

» Ils n'ont ni or ni argent dans leurs » ornemens d'Egliſe; il n'y a que le calice » qui ſoit d'argent.

» Ils ne viennent pas à l'Egliſe à toutes » les heures ordinaires de l'office, comme » nous autres (qui ſuivons la regle de » S. Benoît); & ſi je ne me trompe, » ajoute le même Auteur, ils n'entendent » la Meſſe que les Dimanches & Fêtes ». Guibert ſe trompe; car on voit par les Coutumes de Guigues, qu'on célébroit la Meſſe encore d'autres jours que les jours de précepte: mais il n'y avoit pas tous les jours de Meſſe conventuelle.

« Ils ne parlent preſque jamais, & s'ils » demandent quelque choſe, c'eſt par » ſignes ». Guibert paroît ſe tromper ſur l'article de ces ſignes, que les Chartreux n'avoient pas adoptés comme les Ciſterciens; car Guigues dit dans le Recueil des Coutumes, qu'on s'exprimera en peu de mots lorſqu'il ſera néceſſaire.

« S'ils uſent de vin, il eſt ſi trempé,

Digitized by Google

» qu'il n'a aucune force; à peine eſt-il » meilleur que de l'eau.

» Ils portent le cilice ſur la chair, & » les autres vêtemens ſe réduiſent à peu » de choſe. Le texte dit : *Cæterarum veſ-* » *tium multa tenuitas.*

» Ils ont un Prieur, & l'Evêque de » Grenoble, qui eſt très-pieux (c'étoit » S. Hugues qui vivoit encore), leur ſert » d'Abbé & d'Econome »; c'eſt-à-dire, que, comme Evêque Diocéſain, il étoit leur premier Supérieur, & comme leur protecteur, il s'intéreſſoit pour leur temporel.

« Ce lieu qu'habitent ces Solitaires eſt » appellé *Chartreuſe*; ils cultivent peu » de terre pour le bled, mais il ont beau- » coup de troupeaux, de divers beſtiaux, » dont la vente ſert pour leur ſubſiſtance.

» Il y a au bas de la montagne une » demeure de vingt Laïcs, qui font valoir » avec fidélité les biens dont on leur donne » l'adminiſtration.

» Ces Hermites ſont ſi fervens & ſi » unis à Dieu, qu'ils ne s'éloignent pas » de leur Inſtitut » (1).

(1) Ces paroles, extraites de Guibert, *in ſuâ vitâ*, chapitre XI, ſont citées en partie par M. Fleuri, Hiſtoire Eccléſiaſtique, Liv. LXIII.

Digitized by Google

Guibert ajoute : « Quoiqu'ils soient » pauvres, ils ont cependant une riche » bibliotheque (1). Le Comte de Nevers » étant allé les visiter par dévotion, il eut » pitié de leur pauvreté ; il leur envoya » à son retour de l'argenterie d'un grand » prix : ils la lui renvoyerent, & le Comte, » édifié de ce refus, leur fit donner des » cuirs & des parchemins, qu'il savoit » leur être nécessaires pour transcrire des » livres ». On voit par ces paroles que la principale occupation de ces Solitaires étoit de copier des livres ; ouvrage très-utile dans un tems où l'on n'avoit pas encore l'art de l'impression.

XX. Il est surprenant que S. Bruno, qui avoit passé une grande partie de sa vie dans un état doux & commode, ait pu embrasser, dans un âge déjà un peu avancé (2), un genre de vie aussi austere

(1) Comme la grande Chartreuse a été incendiée jusqu'à sept fois, beaucoup de manuscrits ont été brûlés ; mais les Bénédictins (Dom Marthene & Dom Ursin Durand), dans leur *Voyage Littéraire*, édition de 1717, disent, page 252, que Dom Masson a fait venir de la Chartreuse des Portes plusieurs manuscrits qu'on trouve actuellement en Chartreuse.

(2) Selon les Auteurs de l'Histoire Littéraire, qui mettent la naissance de S. Bruno vers l'an

Digitized by Google

que celui qu'en trace Pierre le Vénérable (1), qui alla visiter les Chartreux du Dauphiné dans le premier siecle de leur institut. Voici le portrait que ce pieux Abbé de Clugny trace de leur vie primitive.

« Ils ne mangent jamais de chair, même » lorsqu'ils sont malades (2) ; ils se nour» rissent d'un pain grossier (*Pane fur*» *fureo utuntur*) ; leur vin est aussi foible » que de l'eau. Ils n'ont que rarement » du poisson, & même ils n'en achetent » pas, ce n'est qu'autant qu'on leur en » donne, qu'ils en font usage. Les Diman» ches & les Fêtes sont les jours où ils » peuvent avoir des œufs ou du fromage. » Ils n'ont pour nourriture, le Mardi & » le Samedi, que des herbes cuites ou » des légumes ; mais leur abstinence est

---

1040, il auroit eu environ quarante-quatre ans lorsqu'il institua son Ordre ; & selon les Bollandistes, qui le font naître vers l'an 1030 ou un peu après, il auroit eu environ cinquante-quatre ans.

(1) Pierre le Vénérable fut Abbé de Clugny depuis 1122 jusqu'en 1156. Sur le récit qu'il fait des Chartreux, on peut lire le texte dans son Traité *de Miraculis*, Liv. II.

(2) Cet article prouve évidemment que les Chartreux n'embrasserent pas la Regle de saint Benoît, puisque cette Regle permet l'usage de la viande aux malades.

Digitized by Google

» si rigoureuse le Lundi, le Mercredi & » le Vendredi, qu'ils n'ont que du pain » & de l'eau (1). Ils ne font qu'un seul » repas par jour, excepté aux octaves de » Noël, de l'Epiphanie, de Pâques & de » la Pentecôte & à quelques autres Fêtes, » & alors ils viennent au réfectoire le » matin & le soir.

» Leurs vêtemens sont si courts, si » vils, si hérissés de poils (2), qu'ils » font peine à voir; ils veulent par-là » éloigner toute vaine gloire. Ils portent, » pour mortifier leurs corps, de durs & » âpres cilices. Leurs jeûnes sont presque » continuels. Ils chantent aux Fêtes so- » lemnelles tout l'office dans l'Eglise;

(1) Cette grande austérité n'a pu se soutenir lorsque l'Ordre s'est fort étendu; mais les Chartreux, pour conserver quelque vestige de cette ancienne rigueur, vont tous les Vendredis demander dispense au Pere Prieur pour ne pas jeûner au pain & à l'eau.

(2) Voici le texte latin: *Vestes vilissimas, abjectissimas, ipsoque visu horrendas, assumpserunt; quantitate enim breves & angustæ, qualitate ita ut vix aspici possint, hirsutæ & sordidæ, nullum gloriandi vitium se posse admittere indicant...* Les Religieux de la grande Chartreuse, & ceux de la Chartreuse de Lyon, portent encore des habits hérissés de poils.

Digitized by Google

» mais aux autres jours, ils ne se rassem-
» blent au Chœur que pour dire Matines
» & Vêpres. Ils disent, les jours ordinaires,
» les autres Heures dans leurs cellules &
» au son de la cloche (1). Ils sont fort re-
» cueillis, & en même-tems qu'ils louent
» le Seigneur extérieurement, ils l'adorent
» intérieurement.

» Ils pratiquent un grand désintéresse-
» ment; ils ne veulent rien posséder au-
» delà des termes qu'ils se sont pres-
» crits (2). Ils nourrissent des bœufs, des

(1) Pierre de Clugny paroît se tromper, en mettant au nombre des Heures que les Chartreux disent dans le Chœur aux jours solemnels, même Complies; car dans les Coutumes de Guigues on lit: *In cellis semper Completorium dicimus.* Telle est encore la pratique des Chartreux.

(2) L'expression de Pierre de Cluny paroît trop forte, car il dit: *Extra terminos, quos constituerunt (etiam si totus mundus offerretur eis), nec saltem, quantum pes humanus occupat, terræ spatium acciperent.* Dom Masson, dans le chapitre XII de ses Annales, page 105, a voulu un peu affoiblir sur cet article & sur quelques autres, le récit de Pierre le Vénérable; il attribue à la grande affection qu'avoit ce pieux Abbé pour les premiers Chartreux, d'avoir un peu trop amplifié ce qu'il admiroit dans leur genre de vie: mais ce qu'allegue Dom Masson n'est pas fort important.

Digitized by Google

» chevres, des brebis, pour pourvoir à » leur subsistance; ils ont même déter- » miné le nombre de leurs bestiaux, pour » ne pas s'enrichir. Ils sont douze Moines, » & le Prieur fait le treiziéme. Ils ont » dix-huit Convers, & ils ont statué de » n'être pas davantage dans leurs Monas- » teres. Ils ont de plus quelques domes- » tiques ou subalternes pour les ouvrages. » Ils s'appliquent en silence dans leur cel- » lule, ou à la lecture, ou à la priere, » ou au travail des mains, sur-tout à » copier des livres; & selon les exemples » des anciens Hermites, pour ne pas se » détourner de leurs exercices, quoique » d'un mérite bien inférieur, ils n'offrent » communément le saint Sacrifice qu'aux » Dimanches & aux Fêtes, jours auxquels » ils prennent leurs repas après Sexte & » après Vêpres ».

XXI. On voit par ces récits de Guibert & du vénérable Abbé de Clugny, que S. Bruno renouvella dans l'onzieme siecle la retraite & les austérités des anciens Solitaires. Le saint Evêque de Grenoble (1) venoit souvent dans le désert

(1) Les Auteurs qui ont cru que S. Hugues avoit été Chartreux, se sont trompés. Volaterraho, Auteur Italien, mort en 1521, & dont le

Digitized by Google

de la Chartreuse ; mais lorsqu'il avoit passé quelque tems dans la solitude, saint Bruno qui avoit été son ancien Maître dans les Ecoles de Reims, lui persuadoit d'aller reprendre ses travaux apostoliques. Le saint Fondateur dissuada le zélé Prélat de faire à pied ses visites Episcopales, afin de ne pas rendre odieuse la conduite des autres Evêques, & afin que cette singularité ne lui fût pas à lui-même une occasion de vanité & d'orgueil. Le saint Evêque de Grenoble, pour conserver le recueillement des pieux Solitaires, pour lesquels il avoit le plus vif attachement, défendit aux femmes de passer dans l'enceinte de leurs territoires, & aux Séculiers d'y chasser & d'y pêcher.

XXII. Saint Bruno & ses compagnons obtinrent, quelque tems après leur demeure en Chartreuse, un acte authentique

---

nom étoit Massée, dit que ce Saint fut le premier Abbé des Chartreux. Mais il n'y a pas eu d'Abbé dans cet Ordre. Le même Auteur a avancé sans fondement que S. Bruno avoit été Chanoine de Chartres. Oudin (ex-Prémontré) dit, dans son Supplément aux Auteurs Ecclésiastiques de Bellarmin, que S. Hugues fut le premier Instituteur des Chartreux, au lieu de dire qu'il reçut les premiers Chartreux, dont S. Bruno fut le seul Instituteur.

Digitized by Google

de la ceſſion que leur avoient faite leurs divers bienfaiteurs. Voici un extrait de cet acte (1), où on verra les noms des premiers Fondateurs de la grande Chartreuſe :

« Puiſque la grace de la ſainte & in-» diviſible Trinité nous porte à penſer à » notre ſalut (diſent les donateurs), nous » nous ſommes déterminés, en nous rap-» pellant les chûtes où on tombe dans » cette vie, d'ailleurs ſi fragile, & dans » laquelle nous multiplions nos péchés » ſans nombre, de changer les biens tem-» porels pour les biens céleſtes, & d'ac-» quérir l'héritage éternel par le prix des » biens périſſables. . . . C'eſt pourquoi » nous avons accordé à Maître Bruno & » aux Freres qui ſont venus avec lui pour » s'occuper principalement du ſervice de » Dieu, & qui cherchent une ſolitude » pour s'y retirer, un vaſte hermitage » (*ſpatioſam eremum*) : en foi de quoi » ſouſſignent Humbert de Miribel, avec » Odon ou Eudes ſon frere ; ſuivent en-» ſuite les noms de pluſieurs autres qui » ont droit ſur ledit lieu ; ſavoir, Hugues » de Tolnone (2), Anſelme Garinus,

(1) L'acte eſt rapporté par les Bollandiſtes, Vie de S. Bruno, page 625.

(2) On eſt obligé de copier quelques noms en latin, conformément à l'acte.

Digitized by Google

» Luce avec ſes fils, Roſtan, Guigues, » Anſelme, Ponce & Boſon, conformément aux prieres de Luce leur mere ; » Bernard Longobardus avec ſes enfans, » l'Abbé de la Chaiſe-Dieu, & Dom » Seguin, du conſentement de ſes Religieux » (1).

On déſigne enſuite les limites de la donation, dont la traduction ſeroit fort inutile pour des Lecteurs qui ne connoiſſent pas le territoire.

Le même acte ajoute : « Ladite terre, » renfermée dans les limites déſignées, » a commencé d'être habitée par Maître » Bruno & les Freres qui vinrent avec » lui, l'an de l'Incarnation 1084, la quatriéme de l'épiſcopat de Hugues, Evêque » de Grenoble, qui approuve & confirme » avec toute l'aſſemblée de ſes Clercs (c'eſt-à-dire apparemment avec le conſentement de ſon Chapitre) » les dons » qu'ont faits leſdites perſonnes, comme » il ſe déſiſte lui-même de tous les droits

(1) L'Abbaye de la Chaiſe-Dieu avoit un Prieuré ſitué près de Grenoble, & proche du territoire de Chartreuſe, comme on voit par un des titres funebres, intitulé : *Fratrum Caſæ Dei prope Gratianopolim ;* & on lit enſuite : *Hæc cellula eſt vicina eremo Carthuſiæ.* (Boll. p. 738.)

Digitized by Google

» qu'il pourroit avoir, de laquelle appro-
» bation & confirmation nous ſommes
» témoins, Hugues Doyen; Jean de
» Podio, & Roſtan; Guigues de Lano,
» Gauthier, Bruta, Pierre Gilbert, Agel-
» bert & Aldeleme, Pierre & Ricard.

» Cette charte (comme il eſt marqué
» dans ledit acte) fut lue à Grenoble,
» dans l'Egliſe, ſous l'auguſte nom de
» la Sainte Vierge, la quatriéme férie
» de la ſeconde ſemaine du Dimanche
» de l'Avent, en préſence du Seigneur
» Hugues, Evêque de Grenoble, & de
» ſes Chanoines, & de beaucoup d'au-
» tres, tant Prêtres que d'un Ordre in-
» férieur, aſſemblés au ſaint Synode le
» cinq des ides de Décembre (1), c'eſt-
» à-dire le neuf de Décembre ».

Il paroît que cet acte eſt le titre primordial de la fondation de la Chartreuſe, & qu'il n'y en a aucun authentique qui ſoit plus ancien.

(1) L'année n'eſt pas marquée; mais comme le remarquent les Bollandiſtes (n°. 505), la lecture ayant été faite pendant le ſéjour que fit S. Bruno en Chartreuſe, avant ſon départ pour Rome, la date de l'année doit être de 1086, parce que le 5 des ides de Décembre tomboit en cette année la quatriéme férie de la ſeconde ſemaine de l'Avent.

Digitized by Google

XXIII. La réunion de tant de personnes pour offrir à S. Bruno & à ses compagnons un ample territoire en Chartreuse, est une preuve de la vénération & de l'estime qu'on conçur, & pour lui, & pour son nouvel institut : mais Bruno fut bientôt appellé de son désert par le Chef même de l'Eglise, qui avoit été autrefois un de ses Eleves aux Ecoles de Reims. Eudes ou Odon, né à Châtillon-sur-Marne, Chanoine de Reims, ensuite Religieux de Clugny, fut élevé sur le Saint Siége le 12 Mars 1088, sous le nom d'Urbain II (1). Le nouveau Pape voulut avoir recours aux conseils de son ancien Maître, dont il connoissoit les lumieres & la rare prudence : il appella Bruno en Italie. Cet ordre du Souverain Pontife répandit la consternation parmi ceux que le Saint avoit réunis dans la solitude. Cependant il falloit obéir aux ordres du Souverain

(1) L'élection se fit à *Terracine*. Guibert, Archevêque de Ravenne, avoit voulu se faire reconnoître pour Pape, sous le nom de Clément III, étant soutenu par l'Empereur Henri IV, dont il avoit été Chancelier. Cet anti-Pape s'étoit emparé de Rome, mais il en fut chassé par le peuple après l'élection d'Urbain, dont on voit une Bulle datée de Rome du 1er Juillet 1089, & citée par Fleuri.

Digitized by Google

Pontife (1). Bruno, sensible aux regrets de ceux qui le considéroient comme leur pere, voulut les consoler, en leur nommant pour Prieur Landvin : mais cette nomination n'eut pas d'effet pour-lors. Ces Solitaires se déterminerent à quitter le désert de Chartreuse, puisque leur guide en partoit (2). Comme un des do-

(1) La plupart des Auteurs ne se concilient pas sur l'année où le Pape appella auprès de lui S. Bruno. Baronius se trompe certainement en disant que ce fut en 1092. L'ancienne Chronique des premiers Prieurs des Chartreux, rapportée par Labbe, dit qu'il y avoit six ans que S. Bruno étoit en Chartreuse ; ainsi ce seroit vers 1090. Mais Dom Ruinart, dans la Vie latine qu'il a donnée d'Urbain II, dit que saint Bruno fut appellé en 1089. Desiderii, Chartreux Italien, qui fit imprimer en 1657 une petite Vie de S. Bruno, dit que le Saint fut appellé par Urbain II dès l'année de son élection en 1088 : alors il n'auroit resté en Chartreuse que quatre ans & quelques mois, & non six ans. Mais on pourroit toujours dire qu'il y avoit six ans que S. Bruno étoit dans la solitude, deux ans environ en sortans de Reims, au Diocèse de Langres, & quatre ans en Chartreuse.

(2) Le parti que prirent les Solitaires de s'en aller, est une preuve qu'ils ne faisoient pas encore vœu de stabilité. J'ignore dans quel tems les Chartreux ont commencé à être érigés réellement en Ordre religieux, & peut-être

nateurs du territoire de Chartreuse étoit Seguin, Abbé de la Chaise-Dieu, S. Bruno prit le parti d'abandonner la possession de son hermitage à ce Monastere, & s'y transporta pour ce sujet. Cette détermination étoit d'autant plus prudente, que le serviteur de Dieu pouvoit présumer que les Religieux de cette Abbaye pourroient rendre cette solitude à ceux qui l'abandonnoient, s'ils y revenoient ensuite, comme ils firent en effet peu de tems après. S. Bruno laissa un billet pour constater son acte de cession, entre les mains de Seguin, & il partit ensuite. On ignore combien il avoit reçu de disciples lorsqu'ils se séparerent, leur nombre avoit pu augmenter depuis 1084. Si quelques-uns accompagnerent S. Bruno en Italie, tous ne l'y suivirent pas d'abord, puisque dans une lettre d'Urbain II, qu'on citera dans l'article suivant, le Pape dit qu'ils s'étoient dispersés : mais cette lettre du Pape ne marque pas les lieux de leur dispersion (1).

---

l'ignorent-ils eux-mêmes. Cependant, dans les Coutumes de Guigues, cinquiéme Prieur, on voit déjà la formule de profession & le vœu de stabilité, tel qu'on le fait actuellement.

(1) M. Fleury suppose que les disciples de

Digitized by Google

XXIV. Le retour des Chartreux dans leur solitude ne fut pas différé long-tems. Leur digne Chef n'oublia pas dans son voyage de rappeller cette colonie errante. Sensible à leur dispersion, il les engagea à se réunir; & bientôt, fideles à suivre ses conseils, ils se proposerent de revenir dans leur ancienne solitude. Dès que S. Bruno en fut informé, il supplia le Souverain Pontife de se servir de son pouvoir, afin que l'Abbé de la Chaise-Dieu leur remît le territoire de Chartreuse, qu'ils avoient donné à son Monastere, & dont ils avoient fait cession à l'Abbaye. Le Pape affectionnoit trop Bruno, pour ne pas se rendre à ses desirs.

XXV. Voici la lettre qu'Urbain II écrivit à ce sujet.

« URBAIN, Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, » Seguin, Abbé de la Chaise-Dieu, & » à tout son Monastere, salut & bénédiction Apostolique.

» Il est de la dignité de l'Eglise Ro-

S. Bruno ne quitterent leur demeure qu'après le départ du Saint pour Rome; mais ils quitterent auparavant, puisque S. Bruno rendit le territoire de Chartreuse avant de passer en Italie.

Digitized by Google

» maine de venir au ſecours de ceux
» qui, par obéiſſance à la même Egliſe,
» l'épuiſent de travaux. C'eſt pourquoi
» ayant appellé auprès de notre Siége
» Apoſtolique Bruno, notre très-cher
» fils, nous ne pouvons & nous ne de-
» vons pas ſouffrir qu'en venant à nous,
» ſon hermitage ſouffre quelque dom-
» mage. Nous prions donc votre charité,
» & en la priant nous lui commandons
» de remettre le même territoire à ſes
» anciens poſſeſſeurs. Ayez ſoin, comme
» nous le ſouhaitons, de reſtituer le billet
» que notredit fils Bruno avoit fait de la
» ceſſion de ſon hermitage dans la diſ-
» perſion des Frères, afin qu'ils puiſſent
» jouir de leur ancienne poſſeſſion; car
» les Freres qui avoient été diſperſés ſont
» revenus actuellement (1) par l'inſpira-
» tion de Dieu, & ils ne déſirent autre
» choſe que de perſévérer dans le même
» lieu. Ne différez pas au-delà de trente

(1) Cette lettre ne marque pas où ces Solitaires ſe réunirent; ce fut peut-être en Italie, auprès de S. Bruno : M. Fleury eſt du ſentiment qu'ils y vinrent trouver le Saint, qui ne ſollicita apparemment l'ordre du Souverain Pontife, pour qu'ils recouvraſſent leur déſert de Chartreuſe, qu'après leur avoir perſuadé ou de vive voix ou par écrit d'y retourner.

Digitized by Google

» jours de restituer le billet, selon le res-
» pect que vous devez à nos ordres » (1).

XXVI. Aussi-tôt que Seguin, Abbé de la Chaise-Dieu, eut reçu cette lettre du Souverain Pontife, il y obéit & restitua l'hermitage à Landvin & aux autres disciples de Bruno. Voici l'acte par lequel Seguin rendit le territoire de Chartreuse :

« FRÈRE SEGUIN, Abbé de la Chaise-
» Dieu, fait savoir à ceux qui sont pré-
» sens & qui seront après nous, que Frere
» Bruno, appellé à Rome par le Pape
» Urbain, voyant que ce lieu étoit aban-
» donné, & que les Freres le quittoient
» à cause de son absence, nous a donné
» ce territoire de Chartreuse & au Mo-
» nastere qui nous est soumis. Mais en-
» suite, selon la demande de notre Pape
» Urbain, & à la priere dudit Frere Bru-
» no, qui a fort encouragé les Freres dont
» il étoit Prieur, à rester dans le même
» lieu, j'ai remis, comme Abbé de la
» Chaise-Dieu, en présence de l'Arche-

(1) Les Bollandistes rapportent cette lettre (au n°. 528.) sans en marquer la date ; mais comme la réponse suivante est de 1090, il est vraisemblable que la lettre du Pape fut écrite dans la même année : ainsi les Chartreux n'auroient été que peu de tems hors de leur désert.

Digitized by Google

» vêque Hugues (1), & du consentement » de nos Freres, à Landvin, nommé Su- » périeur par Maître Bruno avant son » départ, & aux autres qui sont sous sa » conduite, le don que nous avoit fait » ledit Bruno dans notre Chapitre, en » présence de Hugues, Evêque de Gre- » noble, & de l'Assemblée Capitulaire, » convoquée à ce sujet. J'ai laissé à eux » & à leurs successeurs ledit lieu de la » Chartreuse, pour en jouir selon leurs » volontés, & j'ai fait cession de tous » mes droits. Mais par rapport au billet, » nous ne l'avons pas rendu, car nous » n'avons pu le trouver dans le Chapitre; » si jamais il se retrouve, il lui appar- » tient ». Cet acte est daté du quinze des calendes d'Octobre, ou dix-sept de Septembre, l'an de l'Incarnation 1090.

Les Chartreux étant rentrés dans leur ancienne solitude (2), éprouverent plu-

(1) Il faut distinguer dans cet acte deux Hugues; l'un S. Hugues, Evêque de Grenoble, en présence duquel Seguin dit que Bruno donna le territoire de la Chartreuse avant d'aller à Rome; & l'autre, Hugues, Evêque de Die, & ensuite Archevêque de Lyon & Légat, qui fut témoin de la restitution de ce lieu faite par l'Abbé Seguin.

(2) Les Bénédictins, dans l'Histoire Littéraire

Digitized by Google

sieurs tentations, dit Surius; on censura même leur forme de vie; mais ni les censures des hommes, ni l'horreur de leur désert, ni leurs austérités n'affoiblirent pas leur courage : Dieu les éclaira au milieu de leurs perplexités, & la foi les rendit fermes dans leur sainte vocation. Le même Historien rapporte une vision céleste, & marque dans la Vie de saint Bruno, que S. Pierre apparut à ces Solitaires sous l'image d'un homme vénérable, & leur dit de joindre tous les jours l'office de la Sainte Vierge au grand office, parce qu'ils obtiendroient par cette sainte pratique le don de la persévérance (1).

---

de France, prétendent (Vie de S. Bruno) que le désert où rentroient les Chartreux, appartenoit originairement à l'Abbaye de la Chaise-Dieu : mais dans l'acte qui confirme les donations faites à S. Bruno & à ses compagnons, on voit avec le nom de l'Abbé de la Chaise-Dieu les concessions de beaucoup d'autres propriétaires.

(1) Les Bollandistes remarquent que l'usage de dire le petit office de la Vierge n'a pas commencé par les Chartreux, & que les Religieux du Mont-Cassin avoient depuis plusieurs siecles cette pratique, par une Constitution de Grégoire II, qui fut élu en 715 (Boll. p. 610). Segneri, dans un Traité de la Dévotion à la

Digitized by Google

XXVII. Pendant que Landvin soutenoit par ses exemples la petite colonie de ces pieux Solitaires dans le désert de Chartreuse, le Pape avoit recours en Italie aux conseils de Bruno. L'Eglise étoit fort agitée par le schisme de l'anti-Pape Guibert : d'ailleurs des Seigneurs Normands s'étoient emparés de la Pouille, de la Calabre, des Duchés de Capoue, de Benevent, de Salerne, avec la Sicile, & ils étoient tantôt bien, tantôt mal avec les Papes. Urbain II voulut s'attacher ces conquérans; il fit des voyages dans la Pouille & dans la Calabre. On fut si frappé de la considération qu'il témoignoit à Bruno, qu'on voulut l'élire Archevêque de Reggio en Calabre, après Arnoul qui gouvernoit ce Diocèse, & qui mourut en 1090. Mais le Saint ne voulut pas consentir à son élection ; & on élut en sa place un de ses anciens Eleves de Reims, nommé Rangier, Religieux Bénédictin du Monastere de Cave, & qui fut depuis Cardinal (1). S. Bruno, à qui le Pape

Sainte Vierge, dit que les Chartreux firent vœu de réciter le petit office pour avoir des Novices. Il n'y a aucune preuve de ce vœu.

(1) Rangier ne fut élu qu'après que S. Bruno eut refusé de l'être. (Hist Lit. tom. IX, p. 241.).

Digitized by Google

marquoit une singuliere confiance, ayant été connu de Roger, Comte de Calabre, en fut accueilli avec la plus grande distinction : mais au milieu de ces honneurs le serviteur de Dieu n'aspiroit qu'après la retraite, & il eut désiré de rejoindre ses disciples de Chartreuse. Le Comte Roger le pressa de se choisir une solitude dans ses Etats, & le Duc Roger, oncle du Comte, parut avoir le même empressement (1). Le Pape, qui demeura près de deux ans en Calabre ou dans les pays adjacens, ayant su cette offre, y consentit plus facilement, que de voir celui qu'il avoit appellé s'éloigner tout-à-fait en retournant en Dauphiné ; il pouvoit le voir & le consulter, en même-tems qu'il se choisiroit une retraite en Italie. Ce Saint se rendit aux vœux communs.

XXIVII Le territoire que le Comte Roger donna à S. Bruno s'appelloit *Della Torre* en italien, ou en françois, de la Tour, dans le Diocèse de Squillace. Voici l'acte de la donation :

« ROGER, par la grace de Dieu, Comte

(1) Ces Princes Roger, venus de Normandie, avoient chassé les Grecs de la Calabre & de la Pouille. Guiscard, frere du Comte Roger, étoit mort en 1085.

Digitized by Google

» de Calabre & de Sicile, salut en notre » Seigneur ; à tous les Fideles de ses Etats » & à tous ceux qui sont dans le sein de » l'Eglise.

» Nous voulons vous faire savoir que » par la miséricorde de Dieu, des hom- » mes pénétrés & embrasés de zele pour la » Religion, savoir, Bruno & Lanvin (1), » sont venus avec leurs compagnons de » la France à notre terre de Calabre (2), » & ayant mépriſé toutes les vanités du » monde, ils sont déterminés à ne vivre » que pour Dieu. Connoissant leurs pieux » desirs, & voulant être aidé de leurs » prieres, j'ai obtenu avec beaucoup de » peine de leur affection, qu'ils choi- » sissent dans mes terres un lieu propre » pour servir Dieu, tel qu'ils voudroient. » Ils y ont choisi une solitude au Diocèse » de Squillace. Je leur donne ce lieu, & » à leurs successeurs, pour y servir Dieu.

(1) Ce Lanvin étoit de Normandie, comme le Comte Roger : il ne faut pas le confondre avec Landvin dont on a déjà parlé, qui étoit Italien & qui fut le second Prieur en Dauphiné.

(2) On doit conclure de ces paroles, ou que quelques-uns des disciples de S. Bruno étoient restés avec lui en Italie, ou qu'il en avoit appellé de la grande Chartreuse dès qu'il se vit assuré d'un nouvel établissement en Calabre.

Digitized by Google

» Je leur donne auſſi une forêt & tout » le territoire qui l'environne à la diſtance » d'une lieue, leur faiſant ce don en l'hon- » neur de la Sainte Trinité, de la Sainte » Vierge & des Saints ; & je défends à » tous mes ſujets de troubler ou d'inquié- » ter ces ſerviteurs de Dieu » (1). Cet acte eſt daté de l'an de l'Incarnation 1091. La donation du Comte Roger fut confirmée par le Duc ſon oncle, dont voici les paroles :

« Bruno & Lanvin ſont venus avec leurs » compagnons de France en Calabre. Ils » ſont embraſés d'un ſaint zele & d'une » admirable piété. Dieu a bien voulu » les conduire dans mon Duché (de la » Pouille) ; mais ne trouvant pas dans » mes poſſeſſions un aſile aſſez propre » pour leur ſolitude, Roger mon oncle, » Comte de Calabre & de Sicile, les a

(1) Zanotti, dans ſa Vie Italienne de ſaint Bruno, page 95, remarque que la maniere de ſupputer les années en Calabre, précédoit d'une année notre ere commune, & qu'ainſi cette date de 1091 répond à 1090 ; d'où il s'enſuit que ſi S. Bruno n'a quitté le Dauphiné qu'en 1090, il ne fut pas long-tems à la ſuite du Pape, contre le ſentiment de quelques Auteurs, puiſqu'il obtint dans la même année une nouvelle ſolitude au Dioceſe de Squillace.

Digitized by Google

» reçus dans ses terres ». Urbain II confirma cet établissement par une Bulle, & Théodore, Evêque de Squillace, y souscrivit (1). Quoique S. Bruno ait été en possession du désert de la Tour en 1091, il a pu se trouver au Concile qu'Urbain II convoqua à Benevent, & à celui de Troia dans la Pouille, en 1093 ; car ces deux villes ne sont pas fort éloignées de la Chartreuse de la Tour. Quelques Auteurs disent que S. Bruno accompagna même le Pape au Concile qui se tint à Plaisance au mois de Mars 1095 ; mais le fait n'est pas certain (2). Urbain II

(1) Les Bollandistes ont inséré ces actes dans la Vie de S. Bruno : 1°. la donation du Comte Roger, n°. 552 ; — 2°. la confirmation de Théodore, Evêque de Squillace, n°. 558 ; — 3°. la Bulle d'Urbain II sur cette donation, n°. 567 ; — 4°. la déclaration & le témoignage du Duc Roger, n°. 572 ; — 5°. un second acte du Comte Roger pour déterminer les limites de la premiere donation, n°. 575 & suiv. — Les Bollandistes discutent les années de chacun de ces actes.

(2) Zanotti, dans sa Vie de S. Bruno, dit que le Saint vint non-seulement à Plaisance, mais à Sienne, pour y porter le peuple à ne pas suivre le parti de l'anti-Pape Guibert ; & cet Auteur n'apporte aucun témoignage sûr de ce qu'il avance. Tutin, Prêtre Napolitain, dans

Digitized by Google

partit après ce Concile pour venir en France, où il célébra le Concile de Clermont. S. Bruno resta en Italie.

XXIX. Ce fut dans la solitude de la Tour que S. Bruno écrivit à Raoul-le-Verd, Prévôt de l'Eglise de Reims, son ancien ami, avec qui il avoit fait vœu d'embrasser l'état monastique. Cette lettre, heureusement conservée, exprime la douceur, l'aménité & la sensibilité du cœur de celui qui l'écrivoit, & manifeste en même tems la foi & la religion dont il étoit pénétré. S. Bruno dit à son ami que la distance des lieux n'empêche pas que les cœurs soient toujours unis. Il le remercie de l'affection qu'il lui avoit témoignée dans des lettres précédentes. Il lui fait part de l'établissement qu'il a fait les confins de la Calabre (1). « Cette

---

l'Essai qu'il a écrit en latin sur l'Histoire des Chartreux, dit que S. Bruno composa au Concile de Plaisance la Préface insérée dans le Missel, en l'honneur de la Sainte Vierge : mais les Auteurs de l'Histoire Littéraire (Vie d'Urbain II), disent que cette Préface est antérieure à ce Pape & à S. Bruno (tome VIII, p. 533 & suiv.). *Voyez* les Bollandistes, n°. 602.

(1) Quoiqu'on ne sache pas précisément la date de cette lettre, elle fut écrite vraisemblablement peu de tems après que S. Bruno eut pris possession de l'hermitage de la Tour.

Digitized by Google

» solitude, ajoute-t-il, est assez éloignée du » commerce des hommes; l'air y est pur, » l'œil y découvre de riantes prairies & » des collines; les fontaines coulent dans » les vallées; on y a des arbres chargés » de fruits; les eaux ne manquent point » aux jardins; & lorsque l'esprit est fa- » tigué par le travail, la vue agréable de » ces lieux champêtres procure un doux » délassement, car l'arc ne sauroit tou- » jours être tendu, & on goûte dans » cette retraite la paix du cœur que le » monde ignore ». Après que S. Bruno a peint avec agrément les charmes de sa solitude (1), il rappelle à Raoul-le-Verd le vœu qu'ils avoient fait ensemble de quitter le monde, les délais que son ami avoit apportés à le remplir, & il appuie fortement sur l'obligation où il est de l'exécuter. Il lui cite ces paroles du Prophete (Ps. 15) : *Faites des vœux au Seigneur, & rempliſſez-les*; & il ajoute : « Rendez ce que vous avez pro-

(1) Zanotti attribue au zele de S. Bruno l'agréable description qu'il fait de la solitude de la Tour; ce qui supposeroit que cet Historien, qui, comme Italien, a pu voir cette situation contigue à une forêt, ne l'a pas trouvée aussi agréable en réalité, qu'elle l'est sous la plume du Saint.

Digitized by Google

» mis à Dieu, à ce Dieu puissant & ter-
» rible, qui dispose comme il lui plaît
» de la vie des hommes, & devant qui
» tous les Rois de la terre doivent trem-
» bler. Que les richesses du monde, ô
» Raoul, ne vous y retiennent pas !
» La dignité de Prévôt que vous avez
» ne peut même s'exercer sans de grands
» dangers pour le salut. La confiance qu'a
» en vous l'Archevêque de Reims (1),
» n'est pas un motif suffisant pour élu-
» les promesses que vous avez faites à
» Dieu. Quoique l'Archevêque s'appuie
» beaucoup sur vous & sur vos lumieres
» pour le gouvernement de son Diocèse,
» n'avez-vous pas à craindre pour les avis
» que vous donnez ? sont-ils toujours
» dictés par la justice ? Ne méprisez pas
» un ami qui vous avertit. Ecoutez la voix
» de l'Esprit-Saint. Ne me mettez plus
» en peine par les inquiétudes que j'ai
» pour votre salut, si vous veniez à mou-
» rir sans avoir accompli votre vœu. Que
» Dieu vous préserve de cette infidélité,

(1) Comme la lettre de S. Bruno n'a point de date, on ne peut déterminer qui étoit alors l'Archevêque, ou de Raynaud du Bellay, qui gouverna depuis 1083 jusqu'en 1096, ou de Manasses II, qui gouverna depuis 1096 jusqu'en 1106, & qui avoit été si opposé à Manasses I.

Digitized by Google

» car mon ame ſeroit remplie de la plus » amere triſteſſe ! Je ſerois conſumé par » le chagrin, ſans aucune eſpérance de » conſolation.... ». S. Bruno preſſe enſuite ſon ami de paſſer en Italie, & lui marque le plaiſir qu'il auroit de le revoir. Cette lettre ſi touchante, ſi bien écrite, fit apparemment la plus vive impreſſion ſur Raoul. On a paru ignorer juſqu'à préſent qu'il eût embraſſé l'état monaſtique; mais ſans paſſer en Italie, il ſe fit Religieux à l'Abbaye de S. Remi de Reims (1),

(1) On doit cette intéreſſante découverte aux Bénédictins, Auteurs d'un Voyage Littéraire imprimé en 1717, *in*-4°. (Partie II, page 83). Voici comme ils s'expriment : « Tous les Savans » n'ignorent pas que Raoul-le-Verd, premiérement Chanoine, enſuite Prévôt, puis Archevêque de Reims, étoit le grand ami de ſaint » Bruno, & qu'ils avoient fait vœu enſemble de » quitter les vanités du ſiecle pour ſe faire Religieux. Le Saint lui écrivit une belle lettre » pour l'exhorter à mettre en exécution ſa promeſſe. Juſqu'à préſent on a cru que cette lettre » n'avoit point eu d'effet ; mais certainement on » ſe trompe, car Raoul ſe fit Religieux à Saint-» Remi, d'où il fut tiré peu après pour être » élevé ſur le Siége de l'Egliſe de Reims. On » trouve ſon nom, avec ſa qualité d'Archevêque, » dans une ancienne matricule du Monaſtere, » où tous les noms des Religieux ſont écrits d'un » caractere qui eſt de ſon tems ».

Digitized by Google

& après avoir passé quelques années dans l'état monastique, son mérite le fit élever sur le Siége de cette même ville. Il fut sacré en 1108, sept ans après la mort de S. Bruno, & gouverna l'Eglise de Reims seize ans.

XXX. S. Bruno reçut dans son désert de Calabre une marque bien sensible de l'affection & de la vénération qu'avoit pour lui le Comte Roger. Ce Prince le choisit pour baptiser solemnellement (1) un de ses fils, & il voulut par une autre distinction que Lanvin, un des disciples du Saint, & qui étoit d'une noble famille de Normandie, fût parrain. Ce fils du Comte Roger (2), baptisé par S. Bruno,

(1) Surian s'appuie sur le baptême que conféra S. Bruno, pour prouver le sacerdoce du Saint. Mais cette preuve, s'il n'y en avoit pas d'autres, ne seroit pas démonstrative, puisqu'un Diacre pourroit conférer le baptême solemnellement dans des circonstances approuvées par l'Evêque. (*Voyez* Conférence d'Angers, seconde quest. sur le Ministre du Baptême.)

(2) Le Comte Roger se maria trois fois. Il épousa en troisiémes noces Adelaïde, fille de Boniface, Marquis de Montferrat. Le second fils qu'il eut de ce mariage, fut celui qui reçut le baptême de S. Bruno, & qui, étant Roi de Sicile, eut le malheur de se déclarer pour l'anti-Pape Anaclet contre Innocent III : mais ayant

Digitized by Google

fut dans la suite Roi de Sicile, & s'appella Roger II. Il paroît que ces pieux Solitaires jouissoient au milieu de leurs austérités de cette sainte joie qui aide à soutenir une vie pénitente, car cette cérémonie fut décrite en vers par un des compagnons de S. Bruno, nommé Maraldus (1), qui fut témoin de ce baptême. Une autre cérémonie encore fort solemnelle, fut la consécration d'une Eglise en l'honneur de la Sainte Vierge & de S. Jean-Baptiste, pour l'hermitage de la Tour. Cette consécration se fit le 15 Août, jour de l'Assomption, de l'année 1094.

XXXI. Le nombre des Solitaires que Bruno avoit réunis au désert de la Tour venant à augmenter (2), Roger, toujours leur bienfaiteur, fit construire un second

---

éprouvé diverses disgraces, on dit qu'il reconnut le Pape légitime. (Graveson, Hist. Eccl. tome IV, p. 2; & Zanotti, Vie de S. Bruno, page 128.)

(1) Ces vers de Maraldus, qui marque que S. Bruno fit le baptême, sont rapportés par les Bollandistes (n°. 618). On lit dans ces vers: *Lanvinus est Patrinus, nobilis Normanicus.*

(2) Le Pere Alexandre, à l'article de saint Bruno (Hist. Eccl.), dit en parlant de l'histoire de la solitude de Calabre: *Ibi sociis plurimis congregatis.*

Digitized by Google

Monaſtere avec une nouvelle Egliſe, ſous le titre de S. Etienne, auquel on ajouta en italien, *in Boſco*, c'eſt-à-dire, des Bois; & en latin, *de Nemore*, à cauſe de la forêt qui en étoit proche. Cette maiſon n'étoit diſtante de celle de la Tour, qu'on appelloit Sainte-Marie *de Eremo*, ou de l'Hermitage, que d'environ un quart de lieue. Ceux qui étoient moins capables de ſoutenir les auſtérités qu'on pratiquoit à Sainte-Marie, demeuroient à S. Etienne; mais la vie étoit également hérémitique dans ces deux Communautés, quoique plus douce dans l'une que dans l'autre (1). Ces deux Monaſteres étoient cenſés n'en faire qu'un. Il n'y avoit qu'un premier Supérieur pour ces deux ſolitudes. L'Evêque Diocéſain fit ceſſion de tout acte d'autorité ſur l'hermitage de la Tour, & le déclara exempt de ſa juriſdiction (2). Cet

(1) On peut voir ſur ce ſujet les remarques des Bollandiſtes, n°. 623. Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire, tome IX, p. 239, ſe trompent en diſant que ce ſecond Monaſtere fut en faveur de ceux qui ne pouvoient ſoutenir les exercices de la vie hérémitique. Ce ne fut que quelques années après la mort de S. Bruno qu'on érigea un Monaſtere pour les Religieux foibles qui pratiquerent la vie cénobitique.

(2) Cet acte fut donné en 1098, & il eſt

Digitized by Google

Evêque se nommoit Nicéphore ; il avoit été Chanoine de Mileto, & suivoit le Rit latin, parce que le Comte Roger n'avoit plus voulu d'Evêque selon le Rit grec, après la mort de Mainomenius, & il dit qu'il fit ce changement par le conseil des saints Hermites, Bruno & Lanvin (1).

XXXII. Le Comte Roger, admirateur des vertus de S. Bruno, crut lui devoir son salut dans une occasion très-dangereuse. Les troupes du Comte faisoient le siége de Capoue ; Sergius, un de ses Généraux, étoit près de l'abandonner & de le trahir ; mais le Prince en fut averti par une vision qu'il raconte ainsi lui-même (2) : « Un vieillard respectable par

---

rapporté par les Bollandistes (n°. 629). Urbain II, qui étoit repassé de France en Italie, & qui étoit à Salerne, donna une Bulle adressée à Bruno & à Lanvin, par laquelle il confirma toutes les donations faites par le Comte Roger, & toutes les cessions de Jean de Nicéphore, Evêque de Squillace. (Cette Bulle se trouve dans les Bollandistes, n°. 631.)

(1) *Brunonis & fratris nostri Lanvini Eremitarum virorum sanctorum consiliis.* Ce sont les paroles du Comte Roger, citées par les Bollandistes. Comme Lanvin étoit de Normandie ainsi que ces conquérans, le Comte l'appelle *notre frere.*

(2) Le texte latin du Comte Roger se trouve

Digitized by Google

» ſon extérieur, m'apparut pendant que
» je repoſois ; il avoit des habits déchirés,
» & il verſoit des larmes. Je lui deman-
» dai, quel étoit le ſujet de ſa douleur.
» Il me répondit, je pleure, car pluſieurs
» Chrétiens ſont près de périr ; je pleure
» par rapport à vous & à vos vaſſaux :
» mais levez-vous, & prenez les armes ;
» Dieu pourra vous délivrer, & ceux qui
» vous ſont attachés & qui combattent
» pour vous. Pendant que j'entendois ces
» paroles, je crus voir mon vénérable
» pere Bruno, avec qui je converſois. Je
» m'éveillai dans un grand effroi, & je
» pris auſſi-tôt mes armes. Je cours à
» mes troupes pour reconnoître ſi cette
» viſion avoit quelque fondement. Mais
» déjà le perfide Sergius, Prince Grec,
» que j'avois nommé pour commander
» deux cens hommes de ſa nation & pour
» veiller ſur les ſentinelles pendant la nuit,
» étoit convenu de me trahir & de livrer
» mon armée au Prince de Capoue. Mes
» ſoldats prirent cent ſoixante & deux des
» complices de Sergius, qui, loin d'aſſié-

---

dans les Bollandiſtes, n°. 637, & dans Baronius, année 1097. M. Fleuri s'eſt trompé en attribuant cette viſion du Comte Roger au Duc ſon oncle. (*Hiſt. Eccl.* n°. 53, ann. 1098.)

Digitized by Google

» ger Capoue, m'abandonnoient. Plu-
» sieurs furent blessés ; ainsi ma vision
» étoit véritable. Cependant je retournai
» après la prise de Capoue à Squillace,
» où je fus malade près de quinze jours.
» Le vénérable Pere Bruno vint me con-
» soler dans mon infirmité & me porter
» à Dieu par ses entretiens remplis de
» la religion & de la piété dont il étoit
» animé. Je rapportai à cet homme res-
» pectable la vision que j'avois eue. Je
» lui rendis grace de ce que, pendant
» mon absence, il avoit pensé à moi dans
» ses prieres. Mais il me repartit en s'hu-
» miliant, que ce n'étoit pas lui que
» j'avois vu, mais l'Ange du Seigneur,
» qui s'intéresse pour les Princes dans les
» tems de guerre. Je le priai d'accepter
» pour l'amour de Dieu d'amples revenus
» dans ma terre de Squillace ; mais il me
» refusa, en me disant qu'il avoit quitté
» sa famille & même ma maison, *où il*
» *avoit eu comme le premier rang pen-*
» *dant qu'il y demeuroit* (1), afin de

(1) Voici les paroles mêmes du Comte : *Hic fuerat in tota domo meâ, quasi primus & magnus.* C'est une preuve que S. Bruno avoit demeuré pendant quelque tems chez le Comte Roger avant d'être dans la solitude de la Torre

» ſervir Dieu étant dégagé des biens de » la terre. A peine ai-je obtenu qu'il ac- » ceptât le moindre de mes préſens. Mais » je donnai à lui & à ſes ſucceſſeurs, pour » en jouir à perpétuité ſans aucune rede- » vance, le Monaſtere de S. Jacques de » Montauro (1), avec un château & beau- » coup d'autres biens avec d'amples pri- » viléges, dont les lettres ont été expé- » diées à cet effet...». Quelque tems auparavant, le Comte avoit encore donné un autre Monaſtere ſous le titre de Sainte-Marie d'Arſaphia (2). Il paroît par toutes ces donations que la Chartreuſe de la Tour devint plus riche que celle du Dauphiné. Il eſt vraiſemblable que ces Monaſteres donnés à S. Bruno avoient appartenu à des Moines Grecs, qui s'étoient retirés dans le tems où les Normands firent la conquête de ces pays.

XXXIII. Saint Bruno profita de la confiance que lui marqua le Comte Roger,

(1) Cette donation eſt du 2 Août, l'an de l'Incarnation 1099, année du ſiége de Capoue. (*Boll.* n°. 670.)

(2) Le Comte Roger dit dans l'acte de donation : *Monaſterium Arſaphiæ Capella mea erat exempta ab Epiſcopali juriſdictione per ſacro-ſanctam Romanam Eccleſiam.* (Boll. n°. 583.)

pour

Digitized by Google

pour adoucir son esprit contre les complices de la trahison de Sergius. Le Comte, à la priere du serviteur de Dieu, se laissa fléchir & leur accorda la vie. Il changea en servitude la peine de mort, & rendit serfs ou dépendans de l'hermitage de la Tour cent douze familles (1) de ceux qui étoient entrés dans la conspiration, & dont plusieurs auroient été mis à mort sans la médiation & les représentations de S. Bruno. Cette servitude ne consistoit pas dans un barbare esclavage, également contraire à l'humanité & à la religion, & entiérement éloigné des sentimens de charité dont S. Bruno étoit embrasé : mais elle rendoit seulement tributaires du Monastere les coupables à qui le Saint avoit obtenu la vie.

XXXIV. Les Chartreux du Dauphiné regardoient toujours Bruno comme leur Chef. Ils députerent Landvin pour aller trouver leur Fondateur en Calabre & conférer ensemble sur les usages & coutumes de ces deux hermitages. L'arrivée de Landvin à la Tour satisfit beaucoup S. Bruno, qui écrivit la lettre la plus

(1) Surian, dans ses notes sur la vie de saint Bruno, donne les noms de ceux qui avoient été assujettis au Monastere de la Tour.

Digitized by Google

tendre à ſes chers diſciples du Dauphiné (1). Il leur témoigne dans cette lettre la joie qu'il a de voir Landvin ; il les félicite du zele qu'ils ont pour s'élever à la perfection. Il s'humilie en conſidérant leur ferveur ; il les exhorte à ſe réjouir du bonheur de leur vocation, & à y être fideles. Il fait l'éloge des Freres Convers, qui, ſans connoiſſance des lettres humaines, ſervoient Dieu dans la ſincérité de leur cœur. Il recommande à tous ces Solitaires d'éviter la converſation de certains Laïcs oiſifs & médiſans, & il les engage à une parfaite obéiſſance envers celui qui les gouverne. Il leur marque l'eſtime particuliere qu'il fait de Landvin leur Supérieur, qui leur eſt ſi attaché, qu'il veut les aller rejoindre en Dauphiné, quoiqu'il eût déſiré de le conſerver en Calabre. S. Bruno les prie de veiller ſur la ſanté de Landvin dès qu'il ſera revenu parmi

(1) On n'a conſervé que deux lettres de S. Bruno, l'une à Raoul, citée ci-deſſus, & l'autre aux Solitaires du Dauphiné. Ces deux lettres écrites en latin ſe trouvent dans l'édition des Œuvres de S. Bruno de 1640, & dans les Bollandiſtes, n°. 679. Corbin en a donné une traduction françoiſe dans ſa mauvaiſe compilation qu'il a intitulée, *Hiſtoire des Chartreux*, où il n'y a, pour ainſi dire, d'hiſtoire que le titre.

Digitized by Google

eux, & de modérer son zele, qui le porte, malgré son âge, à embrasser toutes les austérités qu'ils sont en usage de pratiquer. Il leur représente que ces austérités deviennent presqu'impraticables à ce vénérable vieillard, dont le tempérament est affoibli. Le saint Patriarche déclare qu'il éprouve lui-même de grandes infirmités, que tout son desir seroit d'aller en Dauphiné pour les revoir : *Mihi desiderium est veniendi ad vos.* Il ajoute qu'il accomplira ce dessein si Dieu le lui permet. Tous ces sentimens de S. Bruno expriment bien la prudence dont il étoit rempli, & en même tems l'affection qu'il avoit pour ses chers disciples, dont le zele ne se ralentissoit pas, puisque le Saint en fait l'éloge.

XXXV. Landvin fut chargé, à son départ, de cette lettre ; mais ce respectable Solitaire fut bientôt arrêté par les partisans de l'anti-Pape Guibert (1), & mis dans une étroite prison, ayant refusé de le reconnoître pour le Souverain Pontife. Il aima mieux subir cette captivité que de se soustraire à l'obéissance légitime

(1) La Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux, qui est insérée dans Labbe, se trompe en marquant que Landvin fut arrêté lorsqu'il alloit trouver S. Bruno : ce fut après l'avoir quitté, & à son retour.

Digitized by Google

due au Chef de l'Eglise. Cependant Guibert, qui avoit excité depuis vingt ans un schisme sous quatre Papes, Grégoire VII, Victor III, Urbain II & Paschal II, vint à mourir. Landvin ayant appris cette nouvelle, versa des larmes. On parut étonné qu'il s'affligeât de la mort de ce perturbateur de l'Eglise (1); mais il répondit qu'il pleuroit sur son triste sort. Landvin ne survécut que fort peu de tems à Guibert, & mourut en 1100 (2). Il est regardé comme le second Prieur de l'Ordre, & le successeur immédiat en Chartreuse du saint Fondateur.

XXXVI. Saint Bruno perdit succes-

(1) M. Fleuri dit que Guibert s'étoit retiré à Citta di Castello, ville dans l'Ombrie, & qu'il mourut subitement vers le commencement d'Octobre l'an 1100. On lit dans la Chronique de Hugues de Flavigny, citée par l'Historien de l'Eglise Gallicane (tome XVII), que Guibert donna quelques marques de repentir en mourant, & qu'il fit élargir plusieurs Ecclésiastiques qu'il détenoit prisonniers.

(2) Selon Surius, Landvin mourut hors de prison, mais il succomba, étant en voyage, à ses souffrances. La Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux, insérée dans la Bibliotheque du P. Labbe, dit qu'il fut inhumé à un Monastere proche la forteresse où il avoit été renfermé.

Digitized by Google

fivement tous ceux qui lui marquoient la plus vive affection ; Urbain II mourut à Rome en 1099 (1), Landvin en 1100, & le Comte Roger en 1101 (2) : le saint Patriarche ne lui survécut pas long-tems ; ses maladies, comme il le marquoit lui-même dans sa lettre à ses disciples du Dauphiné, étoient fréquentes ; enfin la nature succomba ; ses infirmités, jointes à sa rigoureuse pénitence, épuiserent ses forces. Lorsqu'il vit approcher sa derniere heure, il fit assembler les Solitaires qu'il avoit réunis à la Tour en Calabre, au Diocèse de Squillace. Il fit en leur présence une confession publique de sa vie (3) ; & après leur avoir donné cette marque d'humilité, il leur laissa par testament un grand attachement à l'Eglise Romaine, dont il avoit

(1) Pascal II succéda le 12 Août 1099 à Urbain II. Pascal vint à Mileto, approuva les donations du Comte Roger, & confirma la Bulle d'Urbain II en faveur des Chartreux de la Tour.

(2) Le Comte Roger mourut au mois de Juillet, & non au mois de Juin, comme dit Zanotti.

(3) Le P. Graveson remarque dans son Histoire Ecclésiastique, que dans l'onziéme siecle on faisoit communément à l'article de la mort une confession publique de ses péchés. *Publicam confessionem frequenter faciebant ægroti in extremo vitæ discrimine.* (Histoire Eccles. tome IV, p. 272.)

Digitized by Google

toujours reconnu le Chef légitime dans le tems du schisme. Il fit une profession de foi assez étendue sur les mysteres de la Religion (1), confessant l'unité d'un Dieu en trois personnes, la pureté inviolable de la Sainte Vierge, & sa virginité dans la conception & la naissance d'un Dieu fait homme, la rédemption opérée par le Verbe incarné, son ascension, sa résurrection, le Jugement futur, l'efficacité & la vertu des sept Sacremens. Il reconnoît spécialement la présence de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, & il déclare, par rapport à la Sainte Trinité, que les trois personnes sont d'une même substance, d'une même nature, d'une même majesté, d'une même puissance, & que le Fils de Dieu est Dieu, lumiere de lumiere. Ce fut dans ces sentimens d'une foi vive & animée, & d'une humilité profonde, qu'expira S. Bruno en Calabre (2), le 6 Oc-

(1) On trouve la profession de foi que fit S. Bruno, dans les Bollandistes, n°. 722, & dans les Analectes de D. Mabillon, tome IV, p. 400.

(2) Le P. Delle, Dominicain, remarque dans son Histoire Monastique (tome I), qu'on lit dans les Antiquités de France par Fonteni, que S. Bruno mourut accablé de neige. Fonteni a apparemment cru que le Saint étoit mort dans les montagnes du Dauphiné, où en effet des Chartreux sont morts par le même accident.

Digitized by Google

tobre 1101 (1), qui tomboit cette année un Dimanche.

XXXVII. Saint Bruno mourut dans un âge un peu avancé, comme le prouve le tems où il avoit préſidé aux Etudes de Reims avant ſa retraite : on a même vu dans le récit du Comte Roger, qu'il reconnut Bruno, qu'il appelloit ſon pere, ſous l'image d'un vieillard ; cependant on ne peut guère prolonger la vie du Saint au-delà de ſoixante-huit ans (2), parce qu'il

(1) Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire (Vie de S. Bruno), relevent Camille Tutin, Napolitain, qui, dans ſon Eſſai d'Hiſtoire ſur les Chartreux, date de 1102 la mort de S. Bruno, au lieu de 1101. Les mêmes Ecrivains accuſent Dom Ruinart d'avoir marqué la mort de S. Bruno en 1099 : mais, diſent les Bollandiſtes, c'eſt la mort d'Urbain II que Dom Ruinart, qui a donné la vie de ce Pape, a marquée en 1099, & non celle de S. Bruno. Ainſi la mépriſe vient des Critiques mêmes.

(2) Zanotti, dans ſa Vie italienne de S. Bruno, dit, page 3, que ſelon des Mémoires manuſcrits de Calabre, le Saint mourut à quatre-vingt-douze ans : *In ætatis ſuæ anno nonageſimo ſecundo ;* ce qui n'eſt pas probable, ajoute le même Hiſtorien. Il faudroit alors que le Saint fût né en 1009, au lieu d'être né vers 1035, comme on l'a marqué dans cette Vie d'après les Auteurs les plus judicieux. Ces Mémoires de Calabre n'ont aucune authenticité.

Digitized by Google

n'auroit pu embraſſer un genre de vie auſſi auſtere que celui qu'il ſuivit, s'il avoit été dans un âge décrépit lorſqu'il embraſſa la retraite. S. Bruno fut inhumé à la Tour : mais comme il y avoit deux Egliſes, celle de Sainte-Marie & celle de S. Etienne, les Auteurs ne ſe concilient pas pour déterminer dans laquelle des deux il eut ſa ſépulture. Quelques-uns prétendent que ce fut dans le cimetiere même, & c'eſt le ſentiment le plus vraiſemblable, comme le plus conforme à la pratique de ces humbles Solitaires. Toutefois on mit ſur ſa tombe une épitaphe qu'on a heureuſement conſervée par écrit, mais qu'on ôta, apparemment, ou qui fut effacée par le laps de tems, puiſque les Hiſtoriens ont été enſuite incertains où le Saint fut inhumé.

Voici la traduction de cette épitaphe; elle eſt en huit vers latins (1) : « Je ſuis

(1) Primus in hac eremo Chriſti Fundator ovilis
Promerui fieri, qui tegor hoc lapide;
Bruno mihi nomen, genitrix Almania, meque
Tranſtulit ad Calabros grata quies eremi.
Doctor eram, præco Chriſti, vir notus in orbe,
Deſuper illud erat gratia, non meritum.
Carnis vincla dies Octobris ſexta reſolvit;
Spiritui requiem, qui legis iſta, pete.

Les Bollandiſtes, qui citent l'épitaphe (n°. 734),

» le premier Fondateur de cet hermitage, » qui eſt la bergerie de Jeſus-Chriſt ; mon » nom eſt Bruno, l'Allemagne m'a donné » naiſſance ; j'ai paſſé en Calabre pour y » goûter le doux repos de la ſolitude ; on » m'a connu dans le monde à titre de » Docteur & de Prédicateur de Jeſus- » Chriſt : la grace m'a été accordée d'en- » haut, elle n'eſt pas un effet de mon » mérite ; la diſſolution de mon corps » eſt arrivée le ſix Octobre. O vous qui » liſez ces paroles, priez Dieu pour le » repos de mon ame ».

On fut bientôt informé en Italie, en France, en Angleterre, de la perte d'un homme auſſi célebre, & il parut autant regretté après ſa mort, qu'il avoit été con-

---

remarquent que, pour rectifier la quantité, on a fait le changement ſuivant au premier vers :

Primus in hac Chriſti Fundator ovilis eremo ;

de même au quatriéme :

Tranſtulit ad Calabros grata quies nemoris.

Voici le changement de Surius pour le dernier vers, depuis que l'Egliſe a permis de rendre un culte religieux à S. Bruno :

Oſſa manent tumulo, ſpiritus aſtra petit.

L'épitaphe ſe trouve dans Baronius avec les changemens (année 1101).

Digitized by Google

sidéré & respecté pendant sa vie : en voici les preuves dans l'article suivant.

Des éloges de différentes Eglises sur S. Bruno.

SELON la coutume du siecle où saint Bruno mourut, les Chartreux de Calabre envoyerent une lettre *encicly que* (1) pour annoncer la perte qu'ils avoient faite, & adresserent cette lettre à un grand nombre d'Eglises, de Monasteres & d'Abbayes, soit de France, soit d'Angleterre, soit d'Italie, pour demander les suffrages en faveur de leur saint Instituteur, dont ils annonçoient la mort. Ils ne prennent dans cette lettre d'autre titre que celui d'humbles Hermites de Calabre (*humiles Eremitæ Calabriæ*). Ils disent « qu'ils ont » perdu leur Supérieur & leur Fondateur.

(1) La lettre encicly que des Chartreux de Calabre se trouve dans les Bollandistes, p. 736, aussi-bien que la réponse des Chartreux du Dauphiné. Les mêmes Auteurs ont heureusement inséré & transmis dans leurs actes toutes les réponses des Eglises ; les unes sont en prose, les autres sont en vers. On les trouve aussi dans la Vie de S. Bruno (édit. de Basle). Surius n'en a donné qu'une partie. On appella ces lettres, *Tituli funebres*.

Digitized by Google

» Ils implorent les ſuffrages des autres » Egliſes, afin que celui qui a été leur » pere, ſoit purifié de ſes taches, puiſ- » que les juſtes ſont toujours expoſés à » tomber en quelque faute. Ils marquent » les circonſtances édifiantes de ſa mort, » & donnent l'analyſe de ſa profeſſion de » foi ».

Les Chartreux du Dauphiné, ſous le titre de Freres de Chartreuſe, *Fratres Cartuſiæ*, firent la réponſe ſuivante : « Nous ſommes plus affligés de la perte » de notre très-pieux Pere Bruno, que » tous ceux qui peuvent regretter cet » homme ſi diſtingué & ſi illuſtre. Nous » prierons, ſans limiter le nombre de nos » ſuffrages, pour le repos de ſon ame ; » elle nous eſt très-chere, & nous en » révérons la ſainteté. Les bienfaits que » nous avons éprouvés de celui que nous » regrettons, ſurpaſſent tout ce que nous » devons & pouvons faire (1). C'eſt » pourquoi après avoir prié dès mainte- » nant pour notre unique pere & maître, » nous appliquerons pour le repos de » l'ame de celui dont nous ſommes les

(1) On lit dans le texte latin : *Vincunt merita beneficiorum ejus erga nos, quidquid poſſumus & valemus.*

Digitized by Google

» enfans, les meſſes & nos autres exer-» cices de piété ».

Comme S. Bruno avoit choiſi ſa retraite en Dauphiné avant de paſſer en Italie, l'Egliſe de Grenoble, en faiſant ſon éloge, répondit aux Chartreux de Calabre, qu'elle mettroit le nom de Bruno dans le catalogue de ſes hommes illuſtres, pour en faire l'anniverſaire.

La Métropole de Reims, dont il y a cinq éloges différens ſur S. Bruno, le reconnoît pour ſon Eleve, & témoigne qu'il a quitté le monde dans le tems de ſa plus grande proſpérité, lorſqu'il étoit comblé d'honneur & de richeſſes : *Cum faveret ei fortuna per omnia.*

La Cathédrale de Paris (1) marque « que Bruno fut l'honneur des Maîtres,

(1) Voici ces trois vers extraits du titre funebre :

Ille Magiſtrorum decus, informatio morum,
Remigium Turbæ Remenſis, major in Urbe
Mundum deſpexit, iter ad cœleſtia flexit.

Marlot, dans ſon Hiſtoire de l'Egliſe de Reims, tome II, page 135, fait une grande bévue en copiant ainſi le ſecond vers :

Remigium Turbæ, Remenſi major in Urbe.

Il faut *Turbæ Remenſis*, comme on lit dans les Bollandiſtes.

Digitized by Google

» le directeur des mœurs, le conducteur » de la multitude des Etudians de Reims; » qu'il eut la plus grande considération à » Rome; mais que méprisant le monde, » son triomphe est dans le ciel ». Il est à remarquer que cet éloge ne dit point que S. Bruno ait enseigné à Paris, puisque la gloire en est attribuée à Reims.

Il n'y a peut-être eu aucun Saint sur la mort duquel tant d'Eglises aient écrit, que sur celle de S. Bruno, puisqu'on a recueilli jusqu'à cent soixante-seize titres funebres qui font son éloge. Ce seul trait donne la plus grande idée de son mérite & de sa réputation. Il est appellé la Lumiere du Clergé, *Clericorum Lumen;* l'Honneur du Sacerdoce, *Sacerdotum Splendor;* l'Etoile du désert, *Stella Deserti;* le Rempart de l'Eglise, *Ecclesiæ Murus;* le Docteur des Docteurs, *Doctor Doctorum;* l'Arbitre de l'Eloquence, *Loquendo Disertus;* l'Oracle des Philosophes, *Fons Philosophiæ;* l'Interprete de l'Ecriture, *Religionis Interpres;* le Vainqueur du monde, *Mundi Spretor;* le Guide des Saints, *Dux Sanctorum;* un homme d'un mérite rare, *vir eximius;* d'un caractere toujours égal, *vir fuit æqualis vitæ;* d'un extérieur toujours affable & prévenant, *semper erat festo vultu;* toujours humble

Digitized by Google

& modeſte dans ſes diſcours. Tels furent les témoignages rendus à S. Bruno dans le tems même où on venoit de le perdre; témoignages par conſéquent des plus authentiques.

On peut diſtinguer dans les Egliſes qui écrivirent ſur la mort de S. Bruno, les Cathédrales de Paris, de Lyon, de Rouen, de Soiſſons, d'Orléans, de Bayeux, de Caen, d'Auxerre, de Chartres, de Troyes, & les célebres Abbayes de Clugny, de S. Denis près Paris, de S. Germain-des-Prés à Paris, de S. Germain d'Auxerre, de S. Médard de Soiſſons, de S. Remi de Reims, de S. Nicaiſe & de S. Denis de la même ville, ſur-tout de l'Abbaye de Moleſme, où il fut ſi connu (1).

Parmi les diſciples de S. Bruno aux Ecoles de Reims, Robert, de la maiſon des Ducs de Bourgogne, Evêque de Langres, marque qu'il engage tous les Chanoines, Prêtres, Moines, Hermites de ſon Diocèſe, à prier pour le repos de

(1) Les Bollandiſtes, en donnant tous les titres des Egliſes, qui écrivirent ſur la mort de S. Bruno, y ont ajouté des notes intéreſſantes pour les éclaircir, ſans obſerver cependant aucune diſtinction dans le rang des Diocèſes, des Abbayes: ils ont ſuivi Dupuy.

Digitized by Google

l'ame de ſon *très-cher Maître Bruno : Chariſſimi Magiſtri Brunonis ;* & que dans les Egliſes il fera mettre, autant qu'il pourra, le jour de l'anniverſaire de ſa mort.

Rangier, qui fut Cardinal & Archevêque de Reggio en Calabre ; Lambert, Abbé de Poulthierres, de l'Ordre de Saint Benoît, dans le Diocèſe de Langres ; Pierre, Abbé des Chanoines Réguliers de S. Jean-des-Vignes de Soiſſons ; Maynard, Abbé de Cormery, au Diocèſe de Tours, reconnoiſſent, dans leurs lettres, qu'ils ont eu le bonheur d'avoir été les diſciples de Maître Bruno pendant leurs études : on loue ſes vertus, ſa piété, ſa foi, la pureté de ſa vie. La réponſe de Maynard, qui marque ſa très-vive douleur & ſa vénération, eſt des plus touchantes. Il dit « que les larmes ont coulé de ſes yeux en apprenant la mort de ſon ancien Maître ; qu'il étoit près de l'aller trouver pour lui découvrir l'état de ſa conſcience, & même ſervir Dieu ſous ſa conduite ; que tout ce qui peut le conſoler, c'eſt la mort ſainte d'un homme auſſi célebre ; que s'il n'a pu aſſez lui marquer ſa reconnoiſſance en ce monde, il tâchera de lui en faire reſſentir les effets, en offrant pour ſon bonheur éternel ſes prieres &

Digitized by Google

» ſes vœux juſqu'au dernier moment de » ſa vie ».

La célebre Egliſe de S. Paul de Londres écrivit aux Chartreux de Calabre, que la réputation d'un auſſi grand homme que S. Bruno s'eſt étendue par-tout ; & enſuite tous les Chanoines, dont les noms de pluſieurs ſont marqués, s'engagent à faire un Service au mois d'Octobre pour ſon anniverſaire.

Que de témoignages des vertus de ſaint Bruno par des Auteurs oculaires ou contemporains ! On ne peut trop les publier & les tranſmettre, après qu'on les a laiſſés dans l'obſcurité pendant pluſieurs ſiecles. L'Ecriture dit *que la mémoire du Juſte ſera éternelle :* & l'Egliſe, après plus de quatre cens ans depuis la mort du Saint, a permis de lui rendre les honneurs qu'elle défere à ceux que Dieu a couronnés dans le ciel. Mais avant de parler de ce culte, il faut expoſer l'état où ſe trouva après ſa mort le Monaſtere de la Tour, qu'il avoit fondé (1), & qui fut le lieu de ſa ſépulture.

(1) Saint Bruno ne fonda que la Chartreuſe du Dauphiné & celle du Diocèſe de Squillace. On eſt ſurpris, en liſant les Œuvres de Guibert de Nogent, que Dom Luc Dacheri, qui en a été l'Editeur, ait mis à la marge du chapitre où

Digitized by Google

S. Bruno étant mort le 6 Octobre 1101; Lanvin lui succéda; & il reçut une lettre de Paschal II, datée du mois de Novembre de la même année, où le Pape lui écrit ainsi : « Nous avons appris » que vous aviez succédé à Maître Bru» no, qui est d'une sainte mémoire, » & que la paix & la concorde étoient » rétablies dans l'hermitage. (Il y avoit eu apparemment quelque trouble après la mort de saint Bruno.) » Conservez, » continue le Pape, la même maniere » de penser, la même rigueur pour les » observances de la vie hérémitique, la » même gravité dans la conduite, que » votre prédécesseur; & nous vous don» nons, autant que vous vous y confor» merez, le même pouvoir & la même » autorité que Maître Bruno avoit mérité » d'obtenir du Saint Siége, à cause de » sa profonde sagesse & de sa prudence ». (*Boll.* n°. 550.)

---

cet Abbé parle de S. Bruno : *Innumera construit Monasteria.* Ces paroles ne se lisent pas dans le texte. L'Institut des Chartreux ne s'est étendu qu'après la mort du Fondateur, & les paroles de Guibert ne peuvent s'entendre que de la multiplicité des Monasteres qui furent fondés vers ce tems : tels furent les Cisterciens, les Prémontrés.

Digitized by Google

On voit dans cette lettre, que le Pape marque de conſerver toujours la rigueur de la vie hérémitique à la Tour; mais quelque zele qu'eût Lanvin, il ne put conſerver les auſtérités des Hermites (1) qu'au Monaſtere de Sainte-Marie; car la vie cénobitique fut introduite dans celui de S. Etienne, où, comme on l'a marqué précédemment dans cette Vie, les Hermites, plus foibles ou moins fervens, étoient déjà.

Lambert ſuccéda à Lanvin en 1119. Ce pieux Solitaire fit des réglemens pour les deux Communautés (2), ſituées d'ailleurs dans le même territoire : ces réglemens ſont d'abord pour les Hermites, *pro Anachoretis ;* & les autres pour les Cénobites, que Lambert (3) appelle les Freres

(1) On voit dans les Bollandiſtes, que ce changement arriva en 1114. (N°. 637.)

(2) Dom Mabillon a fait imprimer ces réglemens dans les Annales de ſon Ordre, ſous ce titre : *Statuta Magiſtri Lamberti* (tome VI, page 638).

(3) Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire, tome XI, page 14, y ont inſéré un article ſur Lambert. Ils croient que c'eſt ce même Lambert qui, après s'être joint à S. Bruno avec Pierre, ſe retira à Seche-Fontaine lorſque le Saint alla en Dauphiné : auſſi ajoutent-ils qu'il mourut fort âgé & en odeur de ſainteté, & qu'il

Digitized by Google

de S. Etienne, *Fratres de Sancto Stephano* (1). On preſcrit aux Hermites de pratiquer le ſilence continuel, *comme il étoit obſervé*, ajoute le Saint, *du tems de Maître Bruno*; on leur marque les jeûnes qu'ils doivent obſerver, qu'on adoucit pour les Cénobites, dont le ſilence eſt auſſi moins ſtrict. On voit une grande conformité entre les jeûnes marqués par Lambert pour les Hermites, & les jeûnes marqués dans les Coutumes de Guigues; d'où on doit conclure que le ſaint Inſtituteur de l'Ordre en étoit le premier auteur. Lambert mourut le 25 Août 1125.

On ignore quelles relations eurent les Chartreux de la Tour avec ceux du Dauphiné depuis la mort de S. Bruno. Les deux maiſons ſe regarderent apparemment comme indépendantes l'une de l'autre. Le Vénérable Guigues, cinquiéme Prieur en Chartreuſe, dans le Recueil de ſes Coutumes, ne dit pas un mot des Chartreux

---

étoit d'une illuſtre famille de Bourgogne, & parent de Calixte II.

(1) On lit dans les Annales de Mabillon (Liv. LXXIII, n°. 93), qu'on aſſigna d'abord aux Cénobites un Monaſtere, ſous le titre de *Saint-Jacques de Montauro*, donné par le Comte Roger : mais ils vinrent demeurer à celui de S. Etienne.

Digitized by Google

de la Tour ; & de même, Lambert, Prieur de la Tour qui gouvernoit ce Monaſtere dans le même tems que Guigues préſidoit à celui du Dauphiné, ne fait pas mention de la Chartreuſe de Grenoble dans ſes Statuts : mais cette Chartreuſe, qui eſt devenue le Chef de l'Ordre, n'éprouva pas les mêmes révolutions que celle de Calabre. Environ un ſiecle après la mort de S. Bruno (& non ſoixante ans, comme dit Surius), les Chartreux perdirent cette maiſon, qui fut donnée aux Ciſterciens. Voici ce que rapporte à ce ſujet Zanotti dans la Vie de S. Bruno (1) :

« Il y eut treize Prieurs Chartreux à la Tour qui ſuccéderent à S. Bruno, & non pas cinq, comme l'a cru Dupuy. Guillaume de Meſſine, qui avoit été Prieur, fut dépoſé. Celui qu'on élut en ſa place, qui étoit un homme exemplaire & parent du Comte Roger, étant mort le 22 Janvier 1186, Guillaume de Meſſine reprit le gouvernement, & cet homme intriguant

(1) Le récit de ce que dit l'Auteur Italien paroît plus exact que ce que marque Baillet à ce ſujet (n°. 8 de la Vie de S. Bruno). Le Pere Helyot paroît avoir copié Baillet, tome VII, pag. 379. Le même Auteur s'eſt trompé en écrivant que les Chartreux avoient quitté la Tour dès le tems de Guigues, qui mourut en 1137.

Digitized by Google

& amateur de la nouveauté (1), fit tout son possible auprès du Pape afin que les Cisterciens occupassent le Monastere de S. Etienne, où l'on pratiquoit la vie cénobitique. Célestin III accorda le Bref, & Guillaume de Messine fut le premier Abbé de ce Monastere en 1191. Les Hermites qui demeuroient à Sainte-Marie furent tellement inquiétés par les Cisterciens, que plusieurs d'entr'eux se dispersèrent, dit le même Auteur Italien, dans des lieux écartés, où ils vécurent & moururent saintement sous l'habit de Chartreux. Enfin, les deux Monasteres devinrent totalement soumis à l'Ordre de Cîteaux, & ne formerent plus apparemment qu'une Communauté : mais les Religieux de Cîteaux s'étant relâchés dans la suite, le nombre étant diminué dans chaque Monastere, les Abbés Commendataires ayant succédé aux Abbés Réguliers, les Chartreux redemanderent, après avoir perdu depuis plus de trois siecles la Chartreuse de la Tour, d'y rentrer. Cette affaire fut traitée pendant près de dix ans. Le titre abbatial fut supprimé en 1513 par

(1) L'Auteur Italien dit que Guillaume de Messine étoit *di mal Talento, e amico di Novità.*

Digitized by Google

une Bulle de Léon X, du 16 Décembre. Le Pape dit qu'il rend cette Maiſon aux Chartreux, à cauſe de leur zele pour l'obſervance réguliere (1). Les Chartreux prirent poſſeſſion de ce Monaſtere en 1514. Cette Chartreuſe a pris le nom *des Saints* (2) Etienne & Bruno, & elle eſt de la province du royaume de Naples ».

Du culte rendu à S. Bruno.

LES diſciples de S. Bruno s'attacherent plus à retracer ſa vie cachée, ou à l'honorer en particulier, qu'à lui rendre les honneurs publics & ſolemnels que l'Egliſe défere aux Saints; cependant les Chartreux ayant obtenu de Léon X de rentrer dans la Maiſon de Calabre, ils firent des

(1) On trouve dans les Bollandiſtes ce Bref de Léon X. On y lit cet éloge que fait le Pape de la régularité des Chartreux : *Ex quibus regularis diſciplinæ obſervantia, vitæ ſanctimonia, & exemplares mores in dies tanquam palmites in agro Domini pullulare noſcuntur.*

(2) Cette Chartreuſe eſt déſignée dans la nouvelle Carte qu'on vient de graver en 1785 des Maiſons de l'Ordre, ſous le titre *Sanctorum*; on y voit la date de la fondation en 1090, comme il eſt marqué dans cette Vie.

Digitized by Google

poursuites auprès du même Pape, afin de pouvoir rendre un culte religieux à celui qui les avoit institués depuis plus de quatre cens ans : leurs demandes eurent un heureux succès. On ne suivit pas toutefois, par rapport à S. Bruno, les procédures ordinaires, où la béatification précede de plusieurs années la canonisation, & où on examine rigoureusement si celui qu'on propose pour être mis au rang des Saints, a eu dans un degré héroïque les vertus théologales, & si ses vertus sont jointes ou suivies de miracles authentiques. Léon X n'observa pas ces formalités ; mais appuyé, dit Baillet, sur la vie sainte de S. Bruno, il autorisa son culte par une Déclaration (1) qu'on appelle en style de la Cour Romaine, un *Oracle de vive voix*. Il ne donna point de Bulle, car, disent les Bollandistes, on ne peut la trouver ; cependant, pour constater cette Déclaration du Pape, le Cardinal de Pavie écrivit la lettre suivante :

« ANTOINE, par la miséricorde divine, Prêtre, Cardinal de l'Eglise Ro-

(1) On peut voir ce que dit Benoît XIV dans son savant Ouvrage sur les Béatifications (Liv. I, ch. 41, §. III), au sujet de la Déclaration de Léon X, par rapport à S. Bruno, & tout l'article des Bollandistes, p. 668, n°. 764 & suiv.

Digitized by Google

» maine, du Titre de Sainte-Praxede, » Protecteur de tout l'Ordre des Char- » treux; ſalut. A tous ceux qui liront ces » Lettres :

» Notre charge nous portant à pro- » téger les Chartreux & à leur donner » des marques de notre bienveillance, » nous avons préſenté aujourd'hui (13 » Juillet 1514) aux pieds du très-ſaint » Pere Léon X, les vénérables Religieux » de l'Ordre des Chartreux; D. Mathieu, » Prieur de Boulogne; D. Louis, Prieur » de Mantoue; D. Jacques, Prieur de » Naples; D. Hugues, Prieur de Sainte- » Croix de Rome; & nous uniſſant aux- » dits Religieux, nous avons expoſé » devant Sa Sainteté les vertus & la » ſainteté du premier Fondateur dudit » Ordre, le Bienheureux Bruno, qui a » formé une nouvelle milice dans l'Egliſe » de Jeſus-Chriſt, & dont la doctrine, la » pureté des mœurs, les grands exemples » ont produit de grands fruits, & par les » mérites duquel ſon Ordre reçoit un nou- » vel ornement en même-tems qu'il croît » en vertus.

» C'eſt pourquoi nous avons demandé » au nom deſdits Prieurs nommés ci- » deſſus, du vénérable Dom Dupuy, Gé- » néral, de tous les Prieurs, de tous les Moines,

Digitized by Google

» Moines, de toutes les Religieuſes, de » tous les Convers dudit Ordre, que pour » manifeſter la gloire de Dieu qui éclate » dans ſes Saints, que le S. Siége daigne » permettre que tous les ans on puiſſe » faire un office ſolemnel du Bienheureux » Bruno le ſix Octobre, jour auquel il fut » couronné dans le ciel, & que tous les » autres jours de l'année on en puiſſe faire » mémoire dans l'office, quoique le Bien- » heureux Bruno n'ait pas été précédem- » ment canoniſé, ſelon la coutume de » l'Egliſe, par les autres Souverains Pon- » tifes, vos prédéceſſeurs.

» Le très-Saint Pere a répondu, qu'inſ- » truit des vertus de ce bienheureux Con- » feſſeur que Dieu avoit orné de tant » de dons, il conſentoit volontiers à nos » demandes & à celles des Prieurs & des » autres Religieux, & que dans les Mai- » ſons ou Chapelles dudit Ordre, on pou- » voit célébrer ſolemnellement la Fête du » ſerviteur de Dieu, en faire tous les jours » la mémoire à l'office, & honorer ſes re- » liques. Cette permiſſion eſt pour toujours » & à perpétuité, par un Oracle de vive » voix (1), qu'il nous a accordé favora-

(1) Voici les paroles latines : *Vivæ vocis Oraculo nobis facto benigne, non obſtante*

Digitized by Google

» blement, nonobſtant, comme on l'a » déjà marqué ci-deſſus, que le Bienheu- » reux Bruno ne ſoit pas autrement cano- » niſé.

» C'eſt pourquoi, afin que perſonne ne » révoque en doute cette conceſſion, nous » écrivons ces préſentes, munies de notre » ſceau, & nous faiſons ajouter la ſignature » notre Secrétaire en témoignage de la vé- » rité. Donné à Rome, dans notre Palais, » le 19 Juillet 1514, la ſeconde année » du Pontificat du S. Pere. Signé de notre » propre main, ANTOINE, Cardinal » de Ste Praxede, Protecteur des Char- » treux. ANTOINE TESTA VERULANO, » Secrétaire ».

Cette permiſſion de Léon X, de rendre un culte ſolemnel à S. Bruno, ſe bornoit aux Egliſes des Chartreux; mais Grégoire XV l'étendit à toute l'Egliſe : il permit, en 1622, que l'office de S. Bruno fût inſéré dans le Bréviaire Romain ſous le Rit ſemi-double (il eſt double actuellement). Le même Pape accorda l'année ſuivante une Indulgence pléniere pour le jour de la Fête de S. Bruno, aux conditions ſuivantes. Voici la traduction du Bref :

---

quod Beatus Bruno non inveniatur aliter canoniſatus. (Boll. n°. 761.)

Digitized by Google

GRÉGOIRE XV,

A PERPÉTUITÉ.

« Celui qui eſt la ſplendeur de la gloire » du Pere, & qui éclaire le monde par ſes » lumieres ineffables, ſe rend ſur-tout pro- » pice aux vœux des Fideles qui mettent » toutes leurs eſpérances dans ſa ſouve- » raine clémence, lorſque leur dévotion, » accompagnée d'humbles ſentimens, eſt » aidée par les prieres & les mérites des » Saints.

» Voulant donc enrichir d'un don ſpi- » rituel toutes & chacune des Egliſes des » Moines Chartreux, par-tout où ils ſont » établis, nous accordons avec bonté (en » nous confiant en la miſéricorde du Dieu » tout-puiſſant, & nous appuyant ſur l'au- » torité des bienheureux Apôtres Pierre » & Paul) à tous les Fideles de l'un & » l'autre ſexe vraiment pénitens, qui ſe » ſont confeſſés, qui auront reçu la ſainte » communion & qui auront viſité dévo- » tement une des Egliſes deſdits Reli- » gieux le jour de la Fête de S. Bruno, ſix » Octobre, depuis les premieres Vêpres » juſqu'au coucher du ſoleil du jour de » la Fête, & qui y auront prié pour la » concorde des Princes Chrétiens, l'extir-

Digitized by Google

» pation des héréſies & l'exaltation de la » ſainte Egliſe, une indulgence pléniere » & rémiſſion de tous leurs péchés ; vou- » lant que la grace préſente ait ſon effet » pour les tems futurs.

» Nous voulons que la même foi ſoit » ajoutée aux tranſcriptions ou impreſ- » ſions des préſentes, dès qu'elles ſeront » ſignées de la main de quelque Notaire » public, & qu'elles auront le ſceau de » quelque perſonne conſtituée en dignité » eccléſiaſtique, que ſi on en montroit » l'original même.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Ma- » jeure, ſous l'anneau du Peſcheur, le 3 » Juillet 1623, la troiſiéme année de notre » Pontificat » (1).

Il faut remarquer que cette indulgence eſt accordée pour les perſonnes de l'un & l'autre ſexe, parce qu'il y a quelques Egliſes de Chartreux, comme à Rome, à Marſeille, où les femmes entrent, quoique ce ne ſoit pas l'uſage dans preſque toutes les Chartreuſes : d'ailleurs, les femmes peuvent gagner ladite indulgence dans les

(1) Ce Bref & la Bulle de Grégoire XV, qui ordonna d'inſérer l'office de S. Bruno dans le Romain, ſe trouvent dans les Remarques de Surian, Chartreux, ſur la Vie de S. Bruno,

Digitized by Google

Egliſes des Religieuſes Chartreuſes. Il eſt vrai que le Bref ne parle que des Egliſes des Religieux (*Monachorum*), & qu'on n'y lit pas (*Monialium*); mais les Egliſes des Religieuſes Chartreuſes étant deſſervies par les Chartreux, elles peuvent être auſſi regardées comme celles des Religieux, puiſqu'ils y célebrent les Meſſes & réſident pour le ſpirituel dans les bâtimens extérieurs de ces Monaſteres.

Des Reliques de S. Bruno.

LA permiſſion de Léon X ayant été donnée pour rendre à S. Bruno un culte public dans ſon Ordre, il étoit important de s'aſſurer où pouvoient être les veſtiges de ſon corps. La tombe miſe autrefois ſur le lieu de ſa ſépulture, ne ſubſiſtoit plus; l'épitaphe ne ſe conſervoit que par écrit: les Ciſterciens, qui avoient occupé le Monaſtere des Chartreux pendant pluſieurs ſiecles, laiſſoient la mémoire de S. Bruno dans l'oubli; cependant on rapporte qu'on trouva (1) à la Tour, derriere

(1) Zanotti, dans ſa Vie italienne de ſaint Bruno, dit (page 161) que cette découverte fut faite en 1502, quelques-années avant que

Digitized by Google

l'autel, un coffre où il y avoit cette inscription : « Ce sont les ossemens de Maître » Bruno ; *Hæc sunt ossa Magistri Bru-* » *nonis* ».

Lorsqu'on les eut découverts, on se détermina à les transférer de l'Eglise de Sainte-Marie à celle de S. Etienne. Les Auteurs varient sur l'année de cette translation ; les uns la marquent en 1514, & d'autres en 1515 (1). On mit le chef du Saint dans un reliquaire fort riche. Dom Jacques d'Arragon, Prieur de la Chartreuse de Naples, & Visiteur de cette

---

les Chartreux rentrassent à la Tour : mais Camille Tutin, autre Italien, dit que ce ne fut qu'en 1513. (*Boll.* n°. 981.)

(1) Il paroît plus vraisemblable que la translation, comme dit Camille Tutin, se fit en 1515, puisque Dom Dupuy n'en parle pas dans la Vie de S. Bruno, qu'il publia peu de tems après que Léon X eut permis, le 19 Juillet 1514, de rendre un culte religieux au saint Instituteur. Dom Dupuy ne dit pas non plus qu'il eût encore reçu des reliques du Saint en Chartreuse. Ainsi, on peut croire que la translation se fit en 1515, après que le Chapitre général eut ordonné de célébrer la Fête de S. Bruno, & que cette auguste cérémonie se fit aux Fêtes de la Pentecôte, d'autant plus que Zanotti assure que depuis la translation, il y a toujours un grand concours de peuple pendant ces Fêtes à la Chartreuse de la Tour.

Digitized by Google

province, prit une partie de la mâchoire inférieure, avec deux dents, pour les présenter à Dom Dupuy, Général de l'Ordre. Dom Mathieu Vegi d'Asti, Prieur de Boulogne, qui étoit un des assistans, prit aussi quelques parcelles de ces reliques pour sa Maison, & en distribua à quelques Chartreuses du Haut-Rhin, à Fribourg, à Cologne.

Baillet dit qu'il y a à la Chartreuse de Paris un ossement des doigts du Saint aux pieds d'une statue d'argent, & qu'il y a aussi quelques parcelles de S. Bruno à l'Eglise de S. Etienne-des-Grecs, dans la même ville. Le reste des ossemens du Saint fut placé sous un magnifique autel de l'Eglise de S. Etienne à la Tour en Calabre, au Diocèse de Squillace, dont Milero est la Métropole. Mais il est à remarquer que ni Zanotti, ni les Bollandistes ne citent aucun acte authentique de la vérification des reliques de S. Bruno; autrement, j'en aurois donné ici un extrait. Ce fut apparemment en 1515, ou au plus tard en 1516, que Dom Dupuy reçut en Chartreuse les reliques du saint Fondateur.

Digitized by Google

Des Ouvrages de S. Bruno.

DUPIN, dans sa Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques, ne met sous le nom de S. Bruno que ses deux lettres, l'une à Raoul-le-Verd, l'autre aux Hermites de la Chartreuse du Dauphiné; mais Dom Cellier & les Auteurs de l'Histoire Littéraire reconnoissent la Paraphrase sur les Pseaumes, & le Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, pour être de S. Bruno, & ils font un grand éloge du Commentaire sur les Pseaumes (1).

Le Pere Alexandre, dans son Histoire Ecclésiastique, reconnoît aussi S. Bruno pour Auteur de ces deux Ouvrages; mais

(1) On fit l'éloge de ce Commentaire dès le siecle même de S. Bruno; car voici ce qu'on lit dans un des titres funebres: « *Bruno-si qui-* » *dem Ecclesiæ Rhemensium summus Didas-* » *calicus, ut pote in Psalterio & cæteris scien-* » *tiis luculentissimus & columna Metropolis* » *diu extitit* ». Dans un autre éloge, il est appellé par les Religieux de S. Mesmin près d'Orléans, le docte Psalmiste: *Doctus Psalmista.* Quelques Critiques ayant trouvé le style de S. Bruno peu élevé, on en a fait une apologie en vers, & cette apologie se trouve dans les Œuvres du Saint, édition de Cologne.

Digitized by Google

il ajoute qu'on attribue les autres à un Brunon, Evêque de Segni. Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire (Vie de S. Bruno) ſoutiennent que les Sermons & autres Opuſcules ſont autant de productions du même Evêque nommé ici, mort en 1123, & contemporain de ſaint Bruno.

Les Bollandiſtes ne révoquent point en doute que S. Bruno ait été l'auteur des deux Commentaires cités ci-deſſus, mais ils paroiſſent incertains ſur les autres ouvrages. Selon eux ces Sermons peuvent être de S. Bruno; & cependant, ajoutent-ils, le ſtyle paroît différent des autres écrits regardés comme authentiques.

On reconnoît encore pour être de ſaint Bruno une Elégie (1) en quatorze vers ſur le mépris du monde, qui prouve bien qu'il avoit quelque talent pour la poéſie, mais non pas tel qu'on le ſuppoſe dans un des titres funebres, ou Réponſe de l'Egliſe d'Angers, où on l'éleve au-deſſus de Virgile (2).

(1) Cette Elégie ſe trouve dans les Bollandiſtes, n°. 56.

(2) On lit dans la Réponſe de l'Egliſe d'Angers ſur S. Bruno :

Pluſquam Maronis laudatur lingua Brunonis.

Digitized by Google

Cette Elégie digne de la piété de saint Bruno, peint l'insensibilité trop ordinaire des hommes sur la mort & ses suites, & de laquelle procede la corruption des mœurs. Cette Elégie, dit D. Cellier, mériteroit d'être dans toutes les éditions des Œuvres de ce Saint; elle manque dans l'édition de Cologne.

On a encore la profession de foi de saint Bruno à l'heure de la mort.

Quoique S. Bruno n'ait pas formé de corps de regles, il ne laissa pas sûrement ses premiers disciples sans réglemens (1). Le vénérable Guigues ayant embrassé l'institut du Saint cinq ou six ans après sa mort, & ayant demeuré avec ses premiers disciples, en écrivit les pratiques & coutumes, qui sans doute avoient été pour la plupart établies par S. Bruno.

Des éditions des Œuvres de S. Bruno.

ON peut distinguer quatre différentes éditions des Œuvres de saint Bruno,

(1) Le plus beau de tous les Ouvrages de saint Bruno, dit l'Auteur d'un nouveau Dictionnaire, sous le titre d'une Société de Gens de Lettres (ou de D. Chaudon), est la fondation de son Ordre.

Digitized by Google

dont deux à Paris, & deux à Cologne.

La premiere édition de Paris eſt de 1509, chez Berthold Rimbault; c'eſt un volume *in*-4°. de 203 pages, qui ne renferme que l'expoſition des Epîtres de ſaint Paul : on y trouve au commencement une Vie du Saint par un anonyme, que D. Cellier n'eſtime pas; & à la fin du même volume, on y a inſéré des vers à la louange de S. Bruno & de ſon Ordre, par Sébaſtien Brant. Le lieu & l'année de l'impreſſion ſont marqués aux dernieres pages : *A Paris, 16 Juillet 1509.*

La ſeconde édition de Paris eſt de 1523, chez Joſſe Badde Aſcenſius; elle eſt plus complette que la précédente; elle renferme, 1°. l'expoſition des Pſeaumes; 2°. le Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul; 3°. divers Opuſcules; 4°. les Sermons (1) qui ont paſſé ſous le nom du Saint. On y a joint une Vie de S. Bruno, qui paroît être celle de D. Dupuy; 2°. un Poëme latin en l'honneur de S. Bruno, que Zacharie Beneditti de Vicence (& non Vicentini, comme écrit D. Cellier),

(1) Dom Marcheſius, Bénédictin du Mont-Caſſin, a fait imprimer à Veniſe en 1651 ces Sermons ſous le nom de S. Brunon, Evêque de Segni, comme en étant le véritable Auteur.

Digitized by Google

Chartreux de Veniſe (1), adreſſa en 1508 à D. Dupuy, qui eſt de douze cens ſeize vers; 3°. on a joint à l'impreſſion quelques eſtampes gravées ſur du bois, qui repréſentent, diſent les Bénédictins (tome IX de l'Hiſtoire Littéraire), *l'aventure ſuppoſée du Docteur de Paris*. Les mêmes Auteurs ſe ſont trompés en datant cette édition de 1624; elle eſt de 1623, finie aux Fêtes de Pâques, dit l'Imprimeur à la fin du volume. Il paroît qu'ils n'ont pas connu celle de 1509 chez Rimbault, puiſqu'ils avancent que celle d'Aſcenſius eſt la premiere où on trouve le Commentaire de S. Bruno ſur les Epîtres de S. Paul.

La troiſiéme édition (2) eſt de Cologne 1613, & renouvellée en 1640; elle eſt en trois tomes *in-fol.* qui peuvent être reliés en un volume. Dans le premier tome,

(1) Un autre Chartreux, nommé Jean Morocutio, Chartreux de Tournay, qui mourut en 1548, a donné auſſi un Poëme latin ſur ſaint Bruno, diviſé en quatre livres, ſous ce titre: *Joannis Morocutio Cartuſiani Nervii* (de Tournay) *Brunonias, Antuerpiæ*, 1540.

(2) Dom Théodore Pétré, ou de la Pierre, Chartreux de Cologne, veilla ſur cette édition: il a donné *Bibliotheca Cartuſiana*, Cologne, 1609, *in*-8°. Le P. Niceron fait connoître les autres Ouvrages de ce Chartreux (tome XL des Hommes illuſtres).

Digitized by Google

on trouve le Commentaire sur les Pseaumes; dans le second on a le Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, & dans le troisiéme sont renfermés les autres Traités & les Sermons, avec les deux lettres heureusement conservées de saint Bruno (1), lesquelles ne se trouvent pas dans l'édition de Paris, & qui sont d'autant plus intéressantes par rapport à la vie du Saint, qu'elles exposent le vrai motif de sa conversion.

On trouve au commencement de cette édition de Cologne, une Vie de S. Bruno par Surius, & le Poëme de Zacharie Bénéditti (2), mais il n'y est pas entier. On a inséré à la fin du second volume une Apologie en vers sur le style de saint Bruno.

---

(1) Ces deux lettres de S. Bruno se trouvent dans les Bollandistes, page 675, & sa profession de foi à l'article de la mort, page 687. Cette profession a été aussi recueillie dans les Analectes de D. Mabillon, tome IV, page 400.

(2) Dom Jarry, Prieur de la Chartreuse de Troyes, fit imprimer à Paris, en 1578, chez Chaudiere, une traduction en vers françois d'une partie des vers latins, qu'il joignit dans le même volume à sa traduction, sous le double titre : *Anagraphe Ordinis Cartusiensis*, ou *Description de l'origine des Chartreux* : mais l'*Anagraphe* ne renferme pas tout le Poëme latin.

Digitized by Google

Voici en peu de mots le sujet de l'Elégie composée par S. Bruno, & qui est citée ci-dessus : « Dieu a créé tous les hommes pour jouir de la souveraine béatitude, s'ils s'en rendent dignes ; heureux » celui qui pense continuellement à cette » fin, & qui y dirige ses œuvres ! Cependant, celui qui après avoir commis des » fautes les déplore amérement, n'est pas » exclu de ce bonheur ; mais on vit sans » penser à la mort, & comme s'il n'y avoit » pas d'enfer. L'homme disparoît sur la » terre, l'éternité l'attend. Mortels, vivez » de telle sorte que vous n'ayez pas à subir » les peines éternelles ».

On n'est pas entré dans cette Vie sur l'examen d'une terrible apparition dont on a dit que S. Bruno avoit été témoin ; pour satisfaire le Lecteur & pour fixer son jugement, il étoit plus naturel de traiter cet article séparément. Tel est l'objet de la Controverse suivante.

Digitized by Google

CONTROVERSE
SUR UNE APPARITION
A SAINT BRUNO.

QUELQUES anciens manuscrits ont supposé que S. Bruno avoit été Professeur à Paris, où y avoit fait ses études, & qu'assistant aux funérailles d'un Docteur ou Chanoine, le mort se releva de sa biere pour dire publiquement, 1°. qu'il avoit été accusé, 2°. jugé, 3°. condamné.

L'histoire de cette apparition fit peu d'impression lorsqu'elle n'étoit que manuscrite, & jusqu'au tems où parurent les Vies imprimées de S. Bruno, par Dupuy & Surius; mais dans le dernier siecle on attaqua ce prodige comme dénué de preuves, & on tâcha d'un autre côté d'en soutenir la réalité.

Voici les remarques les plus importantes dont on s'appuie pour en contester la vérité.

1°. S. Bruno n'a jamais parlé de ce prodige en rapportant le motif de sa retraite

& de sa séparation du monde; il l'attribue uniquement au vœu qu'il fit avec deux de ses amis de renoncer aux honneurs du siecle en s'entretenant avec eux des biens éternels; & quoique dans sa lettre à Raoul-le-Verd il lui rappelle avec force la sévérité des jugemens de Dieu & la crainte qu'il doit en avoir s'il ne remplit pas ses engagemens, il ne lui dit pas un mot de cette terrible apparition.

2°. Guigues, cinquiéme Prieur des Chartreux, & qui a donné la Vie de saint Hugues, Evêque de Grenoble, eût dû être informé de cet événement, s'il avoit quelque fondement, & cependant il garde le silence sur ce fait surprenant, quoiqu'il fasse le récit d'une vision qu'eut ce saint Prélat de sept étoiles qui paroissoient désigner S. Bruno & ses six compagnons. Le premier fait eût été bien plus important à rapporter.

3°. La Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux, que le P. Labbe a publiée sur un ancien manuscrit de Reims, ne rapporte point cette résurrection d'un Docteur en présence de saint Bruno.

4°. Guibert, Abbé de Nogent, Auteur qui vivoit dans le siecle où S. Bruno mourut, & qui a fait un chapitre sur sa

Digitized by Google

retraite & sur les premiers Chartreux, ne fait aucun récit de l'apparition.

5°. Pierre de Clugny, Auteur presque contemporain au siecle de S. Bruno, qui a fait un grand Recueil des faits merveilleux, ne dit pas un mot de celui-ci, qui auroit dû être dans les écrits de la plupart des Auteurs de ce tems, si cette apparition en présence de tous les Etudians & Docteurs, & ensuite de toute la ville de Paris, avoit été telle qu'on l'a publiée ensuite.

Le plus ancien manuscrit (1) qu'on puisse citer sur cette apparition, disent les Bollandistes, est du treiziéme siecle, déjà un peu avancé (*Boll.* p. 493, n°. 13), & S. Bruno étoit mort au commencement du XIIe siecle: ainsi voilà près de cent cinquante ans d'intervalle. Il faut remar-

(1) Cet ancien manuscrit est une Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux, adressée de Cologne aux Bollandistes. Il ne faut pas confondre cette Chronique avec celle de Reims, imprimée dans la Bibliotheque du P. Labbe. Les Bollandistes ont fait imprimer à la suite de la Vie de S. Bruno le premier chapitre de ce manuscrit de Cologne (qui rapporte l'apparition, sans cependant la prouver), & ils donnent à ce chapitre le titre de Vie la plus ancienne de S. Bruno: *Vita antiquior S. Brunonis*, p. 703.

Digitized by Google

quer d'ailleurs que ce manuscrit ne donne aucune preuve de ce prodige ; l'Auteur anonyme se sert du mot vulgaire, *on dit* qu'il arriva un tel événement : *Tale prodigium dicitur accidisse ;* & c'est sur ce simple mot, *on dit*, qu'on a tenté de soutenir cette histoire comme incontestable. Ce fait surprenant a été rapporté par Gerson & S. Antonin ; mais il y a un grand intervalle entre le tems de S. Bruno & de ces deux hommes célebres, qui ont rapporté cette histoire uniquement pour exciter à la crainte des jugemens de Dieu, mais sans discuter si ce prodige étoit suffisamment autorisé pour le soutenir.

On a peint cette apparition, mais les peintures qui sont postérieures au siecle de S. Bruno, sont insuffisantes pour être regardées comme des preuves certaines de l'événement.

Lorsque Grégoire XV permit le 17 Février 1623, d'insérer l'office de S. Bruno dans le Bréviaire Romain, on ajouta aux leçons sur la vie du Saint, l'apparition (1) ;

(1) Voici quel étoit le texte de la légende que je cite ici, parce qu'on ne le retrouve plus dans les Bréviaires : *Anno Domini supra millesimum octogesimo secundo memorabile spectaculum apud Parisiis interfuit, cum enim ad*

Digitized by Google

mais Urbain VIII ordonna le 16 Janvier 1631, que l'apparition inſérée dans le Bréviaire Romain ſous ſon prédéceſſeur, en fût ôtée.

Les Chartreux ſouhaiterent que l'office de S. Bruno fût dans le Bréviaire de Paris, mais on n'y inſéra jamais l'apparition; au contraire, cette apparition qu'on diſoit avoir été faite dans la capitale du royaume, y a été vivement combattue.

M. de Launoy, qui reçut le bonnet de Docteur vers 1634, en dédiant ſa theſe au Chapitre de Paris, ſoutint que l'hiſtoire du Docteur reſſuſcité étoit une fable. (*Boll.* n°. 189.)

On avoit d'abord dit que le damné étoit un Docteur, mais enſuite on le fit

---

celeberrimi cujuſdam magiſtri funus triduo celebrandum tota fere civitas conveniſſet, accidit ut ad illa verba Pſallentium : reſponde mihi, *primâ die ſe accuſatum, ſecundâ judicatum, tertiâ condemnatum ore proprio defunctus exclamaverit. Rei novitate ac certæ damnationis ſententiâ perculſus inter alios, Bruno, &c.* On retrancha tout cet article, mais on a conſervé la ſuite, *Cum ſex familiaribus, &c.* On auroit pu retrancher de la premiere Leçon ce qu'on y lit encore, que ſaint Bruno vint à Paris faire ſes études de philoſophie & de théologie, qu'il fut enſuite Docteur & Profeſſeur,

Digitized by Google

Chanoine de Paris ; & on lisoit au petit cloître des Chartreux de cette ville :

Un Chanoine mort de Paris,
Ainsi qu'on faisoit son service,
Répondit au chœur par ses dits,
Que damné étoit pour son vice.

Launoy voulut apparemment se concilier tous ceux à qui ces quatre vers pouvoient déplaire, en faisant voir que la prétendue damnation du Chanoine étoit une fable. Sauval, qui dans ses Antiquités de Paris rapporte ces quatre vers, dit que le Nonce Bagni les fit effacer du petit cloître vers la fin de sa nonciature. M. Bagni étoit Nonce vers le milieu du dernier siecle.

Launoy, après avoir d'abord attaqué l'apparition dans le préambule d'une these, fit paroître une Dissertation (1) pour ré-

(1) Cette Dissertation a pour titre : *Joannis Launoii Theologi Parienſis defenſa Breviarii Romani correctio circa Hiſtoriam ſancti Brunonis*, 1646, *Pariſiis, Cramoiſy, in-8°*. M. Dupin dit que la Dissertation de M. de Launoy parut en 1656 ; c'étoit une nouvelle édition de Strasbourg, *Argentorati*. Il y en a eu une troisiéme plus ample à Paris, chez Martin, 1663 ; une quatriéme *in-4°*. Francfort, 1720 ; une cinquiéme dans la Collection des Œuvres du même Auteur, *in-fol.* édition de 1731, tome IV.

Digitized by Google

futer ceux qui vouloient la soutenir, & pour justifier la suppression qu'on en avoit faite dans le Bréviaire Romain. Il prouva par les paroles mêmes de S. Bruno, que l'unique motif de sa retraite dans le désert, étoit le vœu qu'il avoit fait de renoncer au monde & d'embrasser l'état monastique, & que l'apparition étoit d'autant moins croyable, qu'aucun Auteur contemporain n'en avoit alors parlé : cependant, comme on lisoit dans l'Ouvrage d'un Chartreux, publié quelques années auparavant, un grand nombre d'extraits d'anciens manuscrits pour défendre l'apparition, M. de Launoy examina ces citations, & fit connoître évidemment que ces manuscrits ou n'existoient pas, ou n'avoient pas l'ancienneté qu'on leur donnoit.

Le Chartreux qui avoit accumulé ces textes en faveur de l'apparition, s'appelloit Dom Polycarpe de la Riviere (1);

— La Dissertation de Launoy a aussi pour titre : *De verâ causâ secessus Brunonis in eremum.*

(1) Ce Dom Polycarpe, Profès de la grande Chartreuse, & Prieur de Bon-Pas près d'Avignon, est cité dans la Bibliotheque du P. le Long, pour avoir composé une Histoire des Evêchés de France, sous ce titre : *Historia Ecclesiæ Gallicæ, seu notitiæ Episcopatuum*

Digitized by Google

c'étoit un Religieux qui avoit de l'érudition. Il avoit fait imprimer un Ouvrage *in*-4°. qui avoit pour titre l'*Angélique ;* c'étoit un Traité sur l'Ame ; & en parlant de l'immortalité, il avoit fait remarquer que l'idée qu'avoient même les Payens des apparitions, étoit fondée sur la créance qu'ils avoient que l'ame ne périssoit pas avec le corps. Il eut occasion dans ce chapitre de traiter en particulier de l'apparition, dont on disoit que saint Bruno avoit été témoin, & il cita à la marge de son Livre un grand nombre de chroniques très-anciennes, alléguant qu'elles rapportoient l'apparition : il prétendit même que le damné qui avoit apparu, s'appelloit *Raymond Diocrés*, & que son nom étoit marqué dans les anciens manuscrits de la fondation de la

---

Galliæ. Il avoit aussi composé l'Histoire de l'Eglise d'Avignon : mais les Mémoires de cet Auteur ont disparu & n'ont pas été imprimés. Dom Polycarpe obtint beaucoup de dispenses du Chapitre général de 1638 sur l'assistance aux offices, sur les jeûnes de l'Ordre, sur les sorties, comme il est marqué par Morozzi dans le Théâtre Chronologique des Chartreux. Cet Auteur ajoute que ce Religieux quitta l'Ordre : *Utinam post tot elucubrationes laudesque, pietatem Religionemque non abjecisset.*

Digitized by Google

grande Chartreuse. Quoique son Traité de l'Angélique fût en françois, il avoit mis en latin cette note : *Ita vocant vetustissimi codices mss. fundationis majoris Carthusiæ.* Mais le R. P. Général des Chartreux, à qui on s'adressa pour savoir si le fait étoit vrai, répondit qu'il n'y avoit pas dans la charte de la fondation un seul mot de l'apparition : *In allegatâ carthâ ne unus quidem apex est de Doctore vel Canonico Parisiensi, quod ipsum ingenue professus est Prior Generalis requisitus.* Cette réponse du Général, qui fut donnée dans le dernier siecle, est marquée par les Bollandistes dans la Vie de S. Bruno, page 538.

M. de Launoy, en faisant connoître les fausses citations de Dom Polycarpe, se suscita un adversaire dans un Jésuite, nommé Téophyle Raynaud (1). Ce Téophyle

(1) Téophyle Raynaud mourut à Lyon le dernier Octobre 1663, dans sa soixante-dix-neuviéme année. Il avoit entrepris, quelque tems avant sa mort, de réimprimer tous ses Ouvrages séparés, & qui sont singuliers; il mourut avant que l'édition fût achevée; mais elle fut continuée après sa mort en vingt volumes *in-folio*. Roissar, son Imprimeur, se ruina & mourut à l'hôpital. On trouve une Analyse de ses Ouvrages dans Dupin, tome III du XVIIe siecle. Le Journal

Digitized by Google

étoit ami de Dom Polycarpe ; il avoit copié tous ses textes en faveur de l'apparition, sans discuter s'ils avoient quelqu'authenticité. Cet Auteur, d'un génie singulier, avoit recueilli avant la Dissertation de M. de Launoy ces prétendues autorités en faveur de l'apparition, dans un Opuscule intitulé : *S. Joannes Benedictus Pastor & Pontifex* (1), c'est-à-dire, S. Jean Benedet, Berger & Entrepreneur des Ponts (2). La Préface de cet Opuscule avoit pour titre : *Antemurale*, c'est-à-dire, le rempart contre les esprits-forts ; & Téophyle appelloit esprits-forts ceux qui avoient voulu combattre l'apparition.

La réfutation qu'avoit faite M. de Launoy des textes allégués par D. Polycarpe, offensoit indirectement Téophyle Raynaud, & le faisoit regarder comme un Ecrivain trop crédule d'avoir ainsi copié des passages sans un sérieux examen. Téophyle humilié, fit paroître une satyre des plus

---

Ecclésiastique de 1772 fait l'énumération des Ouvrages de Raynaud.

(1) Cet Opuscule se trouve dans le tome VIII de la Collection des Œuvres de Téophyle Raynaud, édition de Lyon.

(2) On trouve la Vie de S. Jean Benedet, au mois d'Avril, dans Baillet.

violentes

Digitized by Google

violentes (1) contre M. de Launoy. Il tâche d'abord de se disculper lui-même d'avoir voulu lui en imposer, en s'appuyant sur les témoignages de Dom Polycarpe. « Le livre intitulé *De l'Angélique*, exis-» toit, dit-il, depuis trente ans; personne » ne l'avoit contredit. Ce Chartreux étoit » très-versé dans la connoissance de son » Ordre : comment n'y auroit-on pas » ajouté foi » ? Mais ensuite Théophyle s'abandonne au ressentiment le plus outré contre Launoy; il le compare à l'Empereur Commode, qui, malgré sa foiblesse, avoit voulu paroître sous l'habillement d'Hercule : il dit que les argumens de ce Docteur sont comme sa massue, mais que ses répétitions démontrent bien qu'il est une femme. Il ajoute ensuite des épi-

(1) Voici le titre de cette Satyre, de 143 pag. petit *in*-8°. : *Hercules Commodianus, Joannes Launoyus, Breviarii Romani impugnator ab Honorato Ieotardo Thyrienſi S. T. L. Aquis* (*à Aix*) *typis Morenianis*, 1646. On a inséré cette piece dans le XVII.e tome des Œuvres de Raynaud qui cache ici son nom sous celui d'un célebre Jurisconsulte mort en 1680. On peut dire sur ce titre : *Malignè redarguitur ut impugnator Breviarii Romani* (*Launoyus*) *qui impugnando hiſtoriam ex Breviario Romano demptam, hujus correctionis fuit defenſor.*

Digitized by Google

thetes les plus mordantes, & si grossieres, qu'on auroit de la peine à les croire, si on ne les lisoit. Toutes ces invectives déshonorent plus celui qui a eu l'impudence de les écrire, que celui à qui on les a adressées. « De tous les Ouvrages de » Théophyle Raynaud, dit Dupin dans » l'analyse qu'il en fait, il n'y en a pas » un où il y ait plus d'emportemens que » dans celui-ci ». Comme des injures ne sont pas des preuves, Théophyle se voyant frustré de ces anciennes & fausses citations, fut réduit à transcrire dans cet Ouvrage satyrique un manuscrit (1) assez curieux, où on fait le récit de l'apparition d'une maniere toute différente qu'elle avoit d'abord été rapportée anciennement.

(1) Ce manuscrit, que les Bollandistes (n°. 38) croient être du quatorzième siecle, étoit passé des Archives de la Maison de Châtillon aux Jésuites de Metz. Il a pour titre : *Des quatre fleuves du Paradis, pour nettoyer, ennoblir & renforcer la cité de l'ame ;* & sous le nom allégorique des quatre fleuves, sont désignés les moyens de purifier le cœur, dont un est la crainte des jugemens de Dieu ; & c'est dans cet article où on parle de l'apparition. Les Chartreux du Mont-Dieu avoient une copie de ce manuscrit, qui avoit été donné en 1639 à Dom Charles le Bret, Prieur, par le R. P. Tiphaine, Provincial des Jésuites de Champagne.

Digitized by Google

Voici le texte même, qui eſt ſelon le françois de ce temps-là :

« L'on raconte qu'il fut un Maître de » Paris, qui ſur tous les autres Maîtres » avoit excellence en ſens, en ſcience. Il » étoit, ſelon ce qu'il apparoiſſoit par- » dehors, d'honnête converſation, & ne » paroiſſoit en lui nul vilain péché, ſi ce » n'étoit de vaine gloire, pour la grande » ſcience & le grand ſens que notre Sire » (Notre Seigneur) lui avoit donné. Or » au tems de ce grand Maître, trois Eco- » liers vinrent à Paris pour cauſe d'étude, » qui étoient de grande hauteſſe & de » grande nobleſſe, & ſe mirent en la doc- » trine de ce grand Maître. Quand ils y » eurent été long-tems, leur Maître mou- » rut, dont ils furent mot dolens (très- » affligés). Par ſpéciale dévotion, ils veil- » lerent la nuit en oraiſon, environnant » le corps; & quand ils eurent dit leur » Vigile des morts, ils commencerent leur » Pſeautier à *Uſcille* (ou Vigile). Quand ils » eurent dit la premiere Matine (c'eſt-à- » dire, les cinquante premiers Pſeaumes), » le corps qui là giſſoit ſe ſourdit (ſe leva) » en ſon ſéant, & dit ces paroles : Celui- » là eſt droiturier (droit) qui m'a jugé. » Lors ces trois Clercs & leur compagnie » furent mot ébahis (très-étonnés), &

Digitized by Google

» pourtant ne laiſſerent pas leur bonne
» œuvre, & commencerent la ſeconde
» Matine du Pſeautier (c'eſt-à-dire, encore
» cinquante Pſeaumes); quand ils l'eurent
» achevée, le corps mort ſe ſourdit en
» ſon ſéant, comme il l'avoit fait devant,
» & dit: Celui-là eſt juſte & droiturier,
» qui m'a jugé & condamné. Lors les trois
» Clercs furent plus ébahis qu'ils n'avoient
» été pardevant (auparavant), & ſe ſai-
» gnierent (firent le ſigne de la croix),
» & très-dévotement commencerent la
» tierce-Matine (c'eſt-à-dire, la troiſiéme
» partie du Pſeautier, ou les cinquante
» derniers Pſeaumes); & quand ils eurent
» achevé, le corps du mort ſe ſourdit la
» tierce fois, & dit: Celui-là eſt juſte &
» droiturier, qui m'a jugé & condamné,
» & aux tourmenteurs (les démons) livré
» & baillé; & en ce diſant, comme un
» tourbillon ſe fit entr'eux, qui emporta
» le corps, ne ſurent ce qu'il devint, &
» les trois Clercs qui avoient été ſes diſ-
» ciples, furent mot ébahis, & émerveillés,
» & maris (conſternés) de ſi merveilleuſe
» aventure qui étoit avenue à leur Maître...
» Ces trois Clercs étoient de grande hau-
» teuſe, & de mot grand pouvoir, & d'une
» mot grande nobleſſe; ils conçurent en
» leur cœur ſi grande trémeur (crainte)

Digitized by Google

» de la justice de Notre Seigneur, ils » accorderent tous trois ensemble, que, » pour leurs ames sauver, ils délaisseroient » la conversation du monde, pour que sa » vaine gloire ne les déçût (ne les sé- » duisît); & comme ils l'accorderent, ils » le firent & s'en allerent en un lieu dé- » sert plein de montagnes, & là, entre » les montagnes, ils firent leurs celles » (cellules) & vécurent mot religieuse- » ment, mot âprement & mot saintement. » Par ces trois saints hommes, & par ceux » qui prirent exemple, en eux fut com- » mencé l'Ordre des Chartreux, selon ce » que j'ai oui conter devant Madame la » Comtesse de S. Pol, à un des graigneurs » hommes (un des grands hommes) & » des plus anciens de cet Ordre ».

On voit que ce récit est différent de celui de l'ancienne Chronique : le mort se releve trois fois dans une même nuit, & non à trois jours différens ; tout se passe devant trois Clercs & leur compagnie, & non devant toute l'Université & toute la Ville ; le corps disparoît, & l'on ne disoit pas ce qu'il étoit devenu : mais Surius dit qu'il avoit été jetté sur du fumier. Il est encore à remarquer que dès la seconde fois le mort dit qu'il a été condamné, au lieu que dans les autres Histo-

Digitized by Google

riens, il dit seulement qu'il a été jugé.

Ce manuscrit paroissoit plus contraire que favorable à l'apparition, puisqu'il contredisoit toutes les circonstances des manuscrits plus anciens.

Théophyle Raynaud, voyant qu'il ne pouvoit persuader l'opinion qu'il vouloit soutenir, prit encore la plume à ce sujet, & il fit un petit Ouvrage dont le titre est aussi singulier que les autres; le voici: *Trinitas Patriarcharum*, la Trinité des Patriarches. Ces trois Patriarches étoient S. Bruno, S. François de Paule & S. Ignace, qu'il appelle l'ame du monde; il désigne S. Bruno sous le nom du *Stylite Mystique*. Il accumula dans cet article divers textes de manuscrits pour réaliser le prodige dont son imagination étoit fort occupée; mais Dom le Coulteux, célebre Chartreux, porta le jugement suivant de cette nouvelle production de Théophyle, en écrivant aux Bollandistes le 10 Décembre 1691: « Ce petit Traité du Stylite Mys-» tique, composé par le P. Théophyle » Raynaud, très-attaché à notre Ordre, » doit être lu avec discernement & cité » avec une plus grande précaution, car il » est extrait de quelques manuscrits, dont » un sur-tout, qui est écrit il y a plus de » soixante-dix ans, & qui a pour objet une

Digitized by Google

» Histoire des Chartreux, fourmille de » fautes (1) ».

Au milieu de ces controverses sur l'apparition, la vie de S. Bruno fut peinte en vingt-deux tableaux par le célebre le Sueur dans le petit cloître des Chartreux de Paris (2). On ne manqua pas de représenter au Peintre qu'il falloit exercer son pinceau sur l'apparition du

(1) Les Bollandistes, en faisant imprimer au 11 Juin en 1698 la vie de Sainte Rosseline, Chartreuse, insérerent au n°. 8 ce jugement de Dom le Coulteux; voici ses paroles : *Suum istum Tractulum Raynaudus, Carthusianorum amantissimus, in nostram gratiam compegit ex quibusdam mss. & præsertim ex quodam crassissimo historiam nostri Ordinis (ante annos septuaginta scriptam) complectente, sed undique scatente erroribus, in quos & ipse authoris fidem secutus aliquando impegit, caute igitur legendus & cautius citandus Stylita Mysticus.*

(1) Le petit cloître des Chartreux de Paris a été peint trois fois, 1°. à fresque en 1350; 2°. sur toile en 1508, dit le Mercure de Décembre 1742; mais un Chartreux de Paris m'a dit que ce fut en 1510; 3°. en 1648, par le Sueur. Ces tableaux faisoient l'ornement de la Chartreuse; mais en 1776 le R. P. D. Hilarion Robinet, alors Prieur de la Maison de Paris, & depuis Général de l'Ordre, crut devoir les offrir pour la Galerie du Louvre, où on doit réunir les tableaux des Peintres les plus célebres.

Digitized by Google

mort ; & au lieu de commencer les portraits par S. Bruno, le premier tableau repréſente le Docteur enſeignant à Paris ; le ſecond, le Docteur à la mort ; le troiſiéme, le Docteur ſe relevant de ſa bière pour dire qu'il étoit accuſé, jugé & condamné. Il eût été plus conforme à la vérité de l'hiſtoire, de repréſenter S. Bruno enſeignant lui-même aux Ecoles de Reims, & converſant avec ſes deux amis, Fulcius & Raoul, ſur la vanité des honneurs du monde ; mais on n'étoit occupé alors que de l'apparition, & on la ſoutenoit autant qu'on pouvoit par les peintures, ne pouvant la prouver par des témoignages authentiques.

M. du Sauſſay, Curé de S. Leu à Paris, & enſuite Evêque de Toul, fit paroître vers ce tems une lettre ſous ce titre : Des motifs de la converſion de S. Bruno, *De cauſâ converſionis Sancti Brunonis.* Ce mot de converſion ne peut ſe prendre ici que pour un changement d'état, car S. Bruno a toujours mené une vie très-exemplaire. M. du Sauſſay dit dans cette lettre, qu'en inſérant dans le Martyrologe qu'il avoit publié, le nom de S. Bruno avec les éloges dus à ſes vertus, il avoit évité de parler du Docteur reſſuſcité, à cauſe du partage des ſentimens ſur ce prodige. H

Digitized by Google

ajoute que les Chartreux n'ont pu obtenir que cette hiſtoire fût inſérée dans le Bréviaire de Paris; que ce n'eſt que depuis trente ans environ qu'on forme des doutes à ce ſujet; mais que les Etudians & leurs Maîtres alloient autrefois admirer les peintures qui repréſentoient le Docteur damné, & que même cet événement avoit été autrefois peint dans des Heures (1): d'ailleurs il n'apporte aucune preuve; c'eſt pourquoi M. de Launoy diſoit que les argumens de du Sauſſay étoient colorés, puiſqu'ils ne conſiſtoient qu'en figures.

Peu de tems après que du Sauſſay eut publié ſa lettre, on en vit paroître une autre qui lui étoit adreſſée par un Allemand ou Flamand, nommé Bertholdus Nyſius (2). Cet Ecrivain, pour ſoutenir

(1) Les Bollandiſtes (n°. 220) diſent que dans les Heures de Jean, Duc de Berri, fils de Jean, Roi de France, mort en 1416, on voit repréſentées les trois apparitions du damné. Du Breuil, Bénédictin, dans ſon Hiſtoire des Antiquités de Paris, rapporte que dans des Heures écrites à la main avant l'uſage de l'impreſſion, *cette hiſtoire etoit figurée aux Vigiles des Trépaſſés.*

(2) La lettre latine de Bertholdus, & celle de du Sauſſay, ont été enſuite traduites en françois ſous le titre, *Traité des cauſes de la converſion de S. Bruno*, & inſérées en 22 pages *in-4°.*

Digitized by Google

l'apparition, dit que les Chartreux ont toujours cru ce prodige; que Thierri, Abbé de S. Tron ou S. Trudon, près de Liége, contemporain de S. Bruno, avoit marqué dans un de ſes Ouvrages, qu'il avoit été lui-même témoin de l'apparition: mais ces deux objections n'ont aucune réalité, car l'Ordre des Chartreux n'a pas toujours cru l'apparition, puiſque S. Bruno & les premiers Chartreux n'en ont point parlé, & on ne peut citer dans les Ouvrages de Thierri aucun paſſage qui ait rapport à cet événement. Cependant, un Prêtre de Toulouſe, nommé Jean Galandus, qui compoſa en 1615 une Chronique des Chartreux, & qu'il a laiſſée manuſcrite à la Chartreuſe de Paris, attribue à Thierri un Ouvrage des événemens des tems, *De Ratione Temporum*; & il dit que dans cet Ouvrage l'Abbé de Saint-Tron dit qu'il fut témoin de l'apparition, & que le Docteur damné s'appelloit Raymond Mailleban. Tout le paragraphe XIII des Bollandiſtes, dans la Vie de S. Bruno, a pour objet de prouver que ce récit eſt apocryphe. Ils diſent (n°. 238) que Galandus, trop crédule, avoit pu lire ce

dans les Opuſcules de Henri Audigier, Avocat au Parlement.

passage dans quelqu'Ouvrage supposé (1).

On a vu dans un article précédent, avec quelle véhémence le P. Théophyle Raynaud avoit soutenu l'apparition ; un autre de ses confreres, le P. Briet, Jésuite, se déclara pour un sentiment contraire, & combattit l'apparition en rapportant l'institution des Chartreux dans son Ouvrage intitulé : Les Annales du Monde, *Annales Mundi*. Il dit « qu'on ne peut trop donner d'éloges au saint Ordre dont Bruno a été l'instituteur : mais, ajoute-t-il, le prodige de l'apparition qu'on croyoit autrefois, est rejetté par les Savans ; cependant, les bons Religieux de cet Ordre veulent, comme ceux qui les ont précédés, persévérer dans l'illusion sur cet article, s'appuyant sur des peintures tracées sur leurs murs sans discernement & sans érudition (2) ».

(1) André Ducheſne, dans ſon quatriéme Livre des Hiſtoriens de France, cite un manuſcrit *de Ratione Temporum*, de l'Abbaye de S. Thierri, près de Reims ; mais il n'y a pas un mot de l'apparition. Les Bénédictins, dans leur Hiſtoire Littéraire, tome IX, en donnant la Vie de Thierry, Abbé de S. Tron, avec la notice de ſes Ouvrages, ne font aucune mention de celui que cite Galandus.

(2) Voici les paroles du P. Briet dans ſes Annales, à l'année 1086 : *Sacer & numquam*

Digitized by Google

Comme cette critique pouvoit offenser les Chartreux, un autre Jésuite, nommé le P. Colombi, prit la plume pour défendre la vérité de l'apparition; il intitula sa Dissertation (1) : « Des commencemens » ou de l'institution des Chartreux par » Bruno, qui fut appellé dans la solitude » par la voix d'un homme ressuscité à » Paris, qui s'écria qu'il étoit accusé, jugé » & condamné ». Le titre annonçoit l'apparition, mais il n'en étoit pas une preuve. Comme Launoy avoit prétendu que Gerson étoit le premier Auteur qui avoit parlé

laudatus satis Carthusianorum Ordo... Quod autem credebatur olim circa Anastasim, Canonici Parienſis, jampridem ab eruditis explosum est & debuerat ex Carthusianorum claustris obliterari, quemadmodum ex Romano Breviario fuit expunctum; sed viri boni cum majoribus suis errare volunt & placet iis error, quoniam antiquus est, atque in pariete & oleo depictus insulsè ac parùm erudité.

(1) Le P. Colombi a écrit en latin : *de Carthusianorum initiis, quod Bruno adauctus fuerit in eremum vocibus hominis redivivi Parisiis, qui se accusatum, judicatum, condemnatum exclamabat.* Cette Dissertation se trouve au commencement des Opuscules du même Auteur, édition de Lyon, *in-fol.* 1668; elle a 58 pages, & est divisée en 109 numéros : on y voit deux Epîtres dédicatoires, dont l'une est au R. P. Jean Pégon, Général des Chartreux.

Digitized by Google

de cette apparition, le P. Colombi cite cinq manuscrits avant Gerson (1), qui mourut en 1472; mais tous ces manuscrits sont postérieurs au siecle où S. Bruno mourut. Dom le Vasseur, Chartreux fort éclairé, avoua en écrivant aux Bollandistes (comme ils le marquent dans la Vie de sainte Rosseline, Chartreuse, 16 Juin), que ces preuves de Colombi pour prouver l'apparition, étoient insuffisantes, mais que ce Jésuite n'en avoit pu trouver d'autres. Le P. Colombi, en finissant sa Dissertation, fait excuse au nom du R. P. Oliva, son Général, à tout l'Ordre des Chartreux, du trait satyrique avancé dans les Annales du P. Briet, & marqué ci-dessus. Il dit que le P. Général de sa Société est disposé à prendre toutes les voies possibles pour effacer la note sur la crédulité des Chartreux : *Paratum se quamlibet abolendæ hujus notæ viam exhibere.* Le R. P. Oliva se borna, selon les

(1) Entre les cinq manuscrits cités par Colombi, il y en a un qu'il date de 1150; mais les Bollandistes prouvent, p. 493, qu'il ne remonte pas jusqu'à ce tems. Quoique Gerson ne soit pas le premier qui ait rapporté l'apparition, puisque des Chartreux l'avoient écrite avant lui; son manuscrit est peut-être le premier où cette histoire ait paru imprimée.

Digitized by Google

apparences, à ce compliment, car on ne voit pas que Briet ait supprimé ce qu'il avoit avancé.

Enfin, le R. P. Général des Chartreux, Dom Masson, voulut soutenir l'apparition dans un Ouvrage qu'il intitula, Annales de son Ordre, quoique ce ne soit qu'un Commentaire des statuts; mais les réponses qu'il fait aux objections contre le prodige, sont des plus foibles. Il dit que si cet événement n'a pas été publié dans le tems, c'est qu'il n'y avoit pas alors de postes établies (1); qu'on a gardé le silence pour ne pas diffamer le Docteur & déshonorer sa famille, & qu'enfin l'apparition que les anciens manuscrits rapportoient comme très-publique, a pu se passer en secret; ensuite, pour prouver que la tradition a pu se conserver, il fait des suppositions aussi ennuyeuses, dit le P. Helyot dans son Histoire des Ordres religieux (tome VII, p. 369), qu'elles sont inutiles. En effet,

(1) *Deerat eursorum publicorum commoditas, quæ tunc valde rara erat.... diù & quantùm potuit silentio pressus fuit (iste eventus) propter honorem tùm insignis viri defuncti, tùm ejus familiæ... dicendo rem istam inter privatas parietes defuncti evenisse, certum argumenta quæ ex silentio autorum coætaneorum petuntur.* (Annal. p. 2.)

que des compagnons de S. Bruno aient vécu trente ans depuis leur retraite en Chartreuse, & que d'autres aient vécu après eux soixante-dix ans dans l'Ordre, tous ces calculs ne prouvent pas la vérité de l'apparition, mais seulement que le fait eut pu se transmettre d'un siecle à l'autre, s'il eût été avéré. Tel est le raisonnement du judicieux Helyot.

Tels ont été dans le dernier siecle les Ouvrages où on a discuté le prodige. Il paroît que dans ce siecle-ci la dispute ne s'est pas renouvellée; cependant, en 1765 où on a imprimé les Panégyriques de M. de la Tour-Dupin, on en trouve un de S. Bruno, favorable à l'apparition. Le Prédicateur avoit fait ce discours pour la Chartreuse du Val Saint-Pierre; mais comme on ne prêche pas dans les Eglises des Chartreux, l'éloge du Saint n'a pu être entendu que dans les cellules de quelques Religieux. L'Orateur soutient l'apparition dans son premier point, & s'appuie sur les citations qu'avoit réfutées Launoy, c'est-à-dire, sur des Chroniques de 1115, de 1140, de 1150; mais ces témoignages du douziéme siecle sur le prodige n'existent point, comme en conviennent les Bollandistes. D'ailleurs, M. de la Tour-Dupin rapporte les objections

Digitized by Google

qu'on a faites contre l'apparition (1), en ajoutant : « En vain la peinture l'expose » dans ses tableaux ; la peinture imite la » poésie ; les faits qu'elle invente, elle » ne les garantit pas ».

Avant de rapporter les sentimens des Historiens Ecclésiastiques, voici quelques remarques particulieres.

Des variations par rapport à l'apparition.

Les divers sentimens sur les circonstances de l'apparition en font suspecter la réalité. Parmi les Auteurs qui l'ont rapportée, les uns ont dit que le damné ressuscité étoit un Docteur, qu'il ressuscita dans la maison où il étoit décédé, lorsqu'on récitoit le Pseautier ; que toute la ville de Paris en fut témoin ; qu'on jetta le corps dans le fumier : d'autres disent qu'il ressuscita dans l'Eglise lorsqu'on lisoit à l'office des morts la leçon de Job,

(1) M. l'Abbé de la Tour-Dupin a mis des notes à son Panégyrique, remplies de fautes : il distingue du Saussay de l'Auteur de la lettre sur la converfion de S. Bruno ; il sépare Berthold de Nysius, qui est le même Ecrivain ; il dit que Guigues parle de l'apparition, & c'est le silence même de Guigues qu'on objecte pour ne la pas admettre.

Digitized by Google

Reſponde mihi. Gerſon dit qu'on entendit ſeulement une voix qui proféra ces mots : *Accuſatus, judicatus & condemnatus ;* & il ne dit pas que le mort ſe ſoit relevé de ſa biere : enfin, on a cité un manuſcrit où il eſt marqué que tout ſe paſſa devant trois Clercs, & que le corps fut emporté par un tourbillon de vent.

On ne donnoit d'abord au Docteur ou Chanoine aucun nom ; mais enſuite quelques-uns l'ont appellé Raymond (1), comme il eſt marqué dans un manuſcrit du quinziéme ſiecle de la ville de Bâle, ſelon une note de la Roque, tome IV des Œuvres de Launoy, édition de Geneve, 1731. Le P. Echard, Dominicain, rapporte dans le premier tome des Ecrivains de ſon Ordre, qu'un Allemand, nommé Keiſer, a cru, dans ſon Hiſtoire du Droit civil, que S. Raymond Pennefort avoit été le Docteur qui s'étoit relevé de ſa biere en préſence de S. Bruno. Une idée encore plus ſinguliere, eſt celle qu'on lit dans l'Auteur de la Vie de Denis le Chartreux : « Pluſieurs, dit-il, n'étant aucunement » inſtruits de cette hiſtoire, ont confondu

(1) Dom Polycarpe lui donne le ſurnom de Diocrés, & Jean Galandus l'appelle Mailleban, ou Maliban.

Digitized by Google

» S. Bruno avec le Docteur damné (1) ».

M. Duval, Docteur de Sorbonne, selon du Saussay, n'admettoit qu'une simple vision qui porta S. Bruno à avancer davantage dans les voies de la perfection : *Viciniorem saluti viam mox cœpit scrutari ;* & Fonteni, dans ses Antiquités de France, embrasse à-peu-près le même sentiment : mais ceux qui ont écrit & soutenu l'apparition, parlent d'un fait public & renouvellé pendant trois jours consécutifs depuis le décès du Docteur ; & Kalkar, Chartreux Allemand, l'appelle le mort de quatre jours : *Quatriduanus mortuus.*

Sentimens des Historiens sur l'apparition.

Baronius, M. Fleury, le P. Alexandre, Dom Cellier, n'ont pas regardé apparemment l'apparition comme véritable, puisque ces célebres Auteurs, en parlant de S. Bruno & de l'institution de son Ordre, gardent le plus profond silence sur ce prodige.

Pagi, dans ses Remarques sur les An-

(1) *Non pauci historiæ veritatem ignorantes, illum ipsum Doctorem, qui Parisiis post mortem damnatum se revelavit, falsò putaverunt esse Brunonem.*

Digitized by Google

pales de Baronius, ne se borne pas au silence ; il réfute expressément l'apparition. Voici le jugement de ce savant Cordelier : « Cette fable, écrite environ deux » cens ans après la mort de S. Bruno, est » rejettée par des hommes savans ; car il » est constant que S. Bruno n'a eu d'autre » principe dans sa retraite, que le desir » qu'il eut de la vie solitaire, comme il » le témoigne lui-même dans sa lettre à » Raoul, Prévôt de l'Eglise de Reims (1). »

L'Auteur de l'Histoire de l'Eglise Gallicane dit, tome VII, page 588 : « On » convient assez aujourd'hui que l'histoire » de l'apparition est supposée ; la vie de » S. Bruno est si merveilleuse par elle-» même, que ce seroit faire injure à ce » saint Patriarche que d'y ajouter de » fausses merveilles ». Et le même Historien ajoute dans une note, que la dissertation du Pere Colombi, Jésuite, & son confrere, ne suffit pas pour persuader un fait dont S. Bruno n'a pas parlé en exposant les motifs de sa retraite.

(1) *Hæc fabula*, dit Pagi, *ducentis fere à morte S. Brunonis excogitata, à viris doctis explosa fuit, cùm constet de secessu S. Brunonis, quæ non alia fuit, quàm vitæ solitariæ desiderium, ut ipsemet in Epistolâ laudatâ ad Præpositum Rhemensem scripsit.*

Digitized by Google

Le P. Graveſon, Dominicain, qui dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique fait le plus grand éloge des Chartreux, s'appuie de toutes les preuves apportées par Launoy pour réfuter l'apparition, qu'il caractériſe de pure fable.

Dom Rivet, dans la Vie de S. Bruno (tome IX de l'Hiſt. Littér. de la France), dit que l'apparition eſt un événement prodigieux, dont aucun Ecrivain du tems n'a pas fait de mention; & dans une note, il ajoute que M. de Launoy a été fondé en bonnes raiſons pour nier ce prodige, mais que ce Critique a tort de prétendre que Jean Gerſon ſoit le premier qui l'ait tranſmis par écrit.

Céſar Egaſſe du Boullay, dans l'Hiſtoire qu'il a donnée de l'Univerſité de Paris, dit, tome I, que ce n'eſt pas à lui à terminer la controverſe qui s'eſt élevée ſur l'apparition: *Non is autem ſum qui tantæ litis nodum diſſolvere poſſim;* mais il ajoute, page 474, que le ſentiment de M. de Launoy prévaut chez les Savans, & qu'il acquerra toujours plus d'autorité dans la ſuite, à moins qu'on n'apporte des preuves plus fortes pour le réfuter.

Le P. Gerard-Dubois, de l'Oratoire, Auteur de l'Hiſtoire de l'Egliſe de Paris, s'applique à y réfuter l'apparition depuis

Digitized by Google

la page 703 jusqu'à la page 707 (tome I, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*). Les Anciens, dit-il, n'ont pas parlé de ce fait, parce qu'il n'est pas arrivé (1). Il ajoute qu'aucun de ces anciens Ecrivains n'ont même marqué que S. Bruno eût enseigné à Paris; & comme dans l'ancien récit du prodige on parle de l'Académie de Paris, qu'on suppose avoir été composée dès-lors de Docteurs, le P. Dubois fait remarquer que ces circonstances ne s'alliant pas avec le siecle de S. Bruno, l'apparition en devient plus évidemment destituée de vérité. Le P. Dubois rapporte, sur le témoignage de César Desterbach, Religieux de Cîteaux, qui vivoit vers la fin du douziéme siecle, une histoire à-peu-près semblable à celle dont on veut que S. Bruno ait été témoin. Un Clerc d'une noble famille se leva de sa biere lorsqu'on le portoit en terre, & il dit d'abord : « Le juste Juge

(1) *Stupendum illud spectaculum apud Auctores non legitur, quia non acciderat priùs... Nusquam memorant Parisiis Brunonem versatum & ibi Magistri munus impleviſſe.... Quod verò augeat suspicionem falsi (aiunt qui prodigium asserunt), Academiam Parisiensem jam pluribus Magistris & Doctoribus decoratam, quæ omninò non conveniunt ætati Brunonis.*

Digitized by Google

» a jugé; il a condamné celui qui a été » jugé, & il a livré aux mains des impies » celui qui a été condamné ». *Justus Judex judicavit; judicatum condemnavit; condemnatum tradidit in manus impiorum.*

Dom Marthene, qui a donné un précis de la Vie de S. Bruno dans la Préface du tome VI, *Veterum scriptorum*, n°. 28, dit que le silence de Pierre le Vénérable est d'un grand poids pour ne pas admettre l'apparition. Il ajoute, page 150 du même volume, que selon la remarque de Dom Mabillon, cette apparition devant saint Bruno a pu être imaginée d'après une histoire presque semblable, arrivée à Rome, & rapportée dans la Vie de S. Annon : c'étoit un homme riche qui, étant près d'être inhumé à Rome, se leva de son cercueil pour dire qu'il eût été damné si S. Célaire n'eût intercédé pour lui. Comme S. Annon étoit Archevêque de Cologne du tems de S. Bruno, on aura pu changer cette histoire & l'insérer dans sa Vie.

Parmi nos Historiens qui ont écrit les Vies des Saints, le P. Giri, très-pieux Minime, & qui admet facilement les prodiges, en rapportant l'histoire de l'apparition, ajoute : « Je ne la propose pas

Digitized by Google

» comme indubitable ». Le judicieux Pere Helyot, en rapportant dans son Histoire des Ordres Religieux, tome VII, p. 366, la dispute excitée dans le siecle dernier sur cet événement, ne l'admet pas. M. de Villefore, en parlant de S. Bruno dans les Vies des Peres d'Occident, p. 260, ne dit pas un mot de l'apparition, mais il avance avec raison que ce fut lorsque la paix fut rétablie dans la Cathédrale de Reims, que S. Bruno se prépara à aller dans la solitude. Baillet attribue la retraite de S. Bruno « à la crainte qu'il eut de me-» ner une vie trop douce dans l'état de » Chanoine, & de se perdre à cause des » commodités qu'on y goûte ». S. Bruno ne dit rien de semblable : c'est apparemment un avis que le Critique a voulu donner aux Chanoines. Il ne manque pas d'ajouter « que la fable qu'on avoit voulu » faire servir de fondement à la conver-» sion de S. Bruno, a été retranchée sous » Urbain VIII du Bréviaire Romain, & » que cette fiction est postérieure à saint » Bruno de plus de deux cens ans ». Le Légendiste appelle Docteur de Sorbonne celui que les anciens manuscrits désignoient simplement sous le nom de Docteur. Cette addition est de Baillet.

M. Godescar, dans les Vies des Saints

traduites de l'anglois, contredit auſſi l'apparition. « Il eſt également faux, dit-» il, que S. Bruno ait étudié à Paris, & » qu'il y ait pris le bonnet de Docteur ». M. Godeſcar ajoute, page 442, édition de 1772, que dans les Vies des Saints, données en italien par le P. Maſſini, de l'Oratoire (Ouvrage bien écrit), l'Auteur y réfute ſolidement l'apparition : cependant, dans l'édition que j'ai de ces Vies (édition de Turin, 1768), le P. Maſſini ne parle ni pour ni contre l'apparition ; il dit ſimplement que S. Bruno ſe retira du monde après en avoir conféré avec ſes amis.

Parmi les Auteurs Italiens, Zanotti, dans la Vie de S. Bruno, ſe déclare en faveur de l'apparition, en citant les témoignages de pluſieurs Ecrivains Chartreux & d'autres Hiſtoriens qui ſe ſont copiés, & toujours poſtérieurs au ſiecle de S. Bruno ; mais à la page 266, il eſt obligé de convenir que Pagi, Briet, Graveſon, Cave, & ſur-tout Launoy, ont combattu l'apparition.

Les Ouvrages cités juſqu'ici contre le prodige, ſont d'Auteurs étrangers à l'Ordre des Chartreux : mais Dom Noël, nommé enſuite Dom Bonaventure d'Argonne, Chartreux de Gaillon, qui mourut le

Digitized by Google

le 28 Janvier 1704, dans ses Mélanges de Littérature, sous le titre de Vigneuil de Marville, y a inséré une ample dissertation pour combattre l'apparition. Il traite de fable ce qu'on disoit alors, que la Chapelle de S. Julien du Mans, en la nef de Paris, se nommoit vulgairement la Chapelle noire, à cause du terrible événement. « Cette Chapelle & toute l'Eglise, » dit-il, n'ont été bâties que deux cens » ans après la mort de S. Bruno » (1). Dom d'Argonne ajoute que Dom Rollevink, autrement Wernerus de Laer, Chartreux de Cologne, mort en 1502, n'a point fait mention de cet événement en rapportant l'institution des Chartreux à l'année 1084 dans la Chronique qu'il a donnée sous le titre de Bosquet des tems: *Fasciculus temporum ab exordio mundi usque ad tempora Sixti quarti.* Et si on

(1) On donne différentes époques à l'édifice actuel de la Cathédrale de Paris (au Roi Robert, à Philippe Auguste, enfin à Maurice de Sully); « cependant l'épitaphe gravée aux deux » côtés de la porte de la croisée qui va rendre » à l'Archevêché, marque *anno Domini* 1257, » *mense Februario, idus* 2 *hoc fuit incœp-* » *tum* ». Ainsi l'édifice ne fut fini que long-tems après. (Extrait du Dictionnaire Universel de la France, tome II, p. 944, édition de 1726.)

Digitized by Google

trouve cette apparition dans quelques éditions du même Ouvrage, elle aura été ajoutée par un autre que l'Auteur. Dom d'Argonne dit que D. Dupuy, Général de l'Ordre, qui s'est beaucoup étendu sur cette prétendue histoire, a composé une Vie de S. Bruno selon son idée.

On peut ajouter à la réfutation que font ces différens Historiens, ou au silence qu'ils gardent sur cet événement, que dans les titres funebres, dont il y en a trois de différentes Eglises de Paris, 1°. de la Cathédrale, sous le titre de Sainte-Marie; 2°. de l'Abbaye S. Germain; 3°. de S. Magloire, aucun de ces titres ne parle d'un prodige aussi surprenant.

Jugement des Bollandistes sur l'apparition.

On attendoit le sentiment des célebres Auteurs des Actes des Saints publiés à Anvers; ils ont donné leur décision en 1770 dans la Vie de S. Bruno, au tome III d'Octobre (*Acta Sanct.*); le Pere Bue en a été le Rédacteur. L'apparition est l'objet d'une discussion assez prolixe depuis la page 535 jusqu'à la page 596. Il faut de la patience pour trouver enfin ce jugement inséré adroitement au n°. 356, page 582 : « Le pro» dige qu'on dit s'être passé à Paris paroît

Digitized by Google

» peu vraisemblable, à cause du silence » universel de tous les anciens Ecrivains » sur cet événement ». *Manet Parisiense prodigium, pro parum verisimili habendum, maxime ob universale Scriptorum omnium antiquorum de hoc silentium* (1). Tout ce qu'accordent les Bollandistes, c'est qu'en supposant que cette apparition se fût faite en secret, on pourroit l'admettre; mais en ôtant toutes les circonstances d'un fait qu'on a publié pour s'être renouvellé publiquement jusqu'à trois fois, c'est le détruire & convenir qu'il n'est point arrivé.

Les Bollandistes rapportent, n°. 241 & 250, que M. de Launoy croyoit que de deux histoires d'apparitions, l'une d'un Clerc riche & noble, l'autre d'un Cha-

(1) Il est à remarquer que dans le temps même où les Bollandistes composoient la Vie de saint Bruno, Dom Jean-Baptiste Hogwregh, Hollandois, Profès de la Chartreuse de Paris, & Vicaire pendant un grand nombre d'années de cette Maison, avoit recueilli tous les fragmens qu'il avoit pu, & les avoit envoyés aux Bollandistes, en faveur de l'apparition; mais il n'a pas réussi à leur en persuader la réalité : c'est ce *pieux Chartreux de Paris* dont parle souvent les Bollandistes, sans dire son nom. J'ai eu le bonheur de le connoître, Il est mort en Septembre 1782 comme un Saint, ainsi qu'il avoit vécu.

Digitized by Google

noine de Paris, rapportées par César d'Esterbak, Religieux de Cîteaux, on n'en avoit fait qu'une seule pour l'insérer dans la Vie de S. Bruno : mais on n'honore pas la Vie des Saints par des traits fabuleux ; une saine critique doit se trouver dans le récit de leur vie. Il est glorieux à S. Bruno d'avoir renoncé au monde, comme il l'écrit lui-même, par la considération des vanités du monde & le desir des biens éternels. L'Ordre des Chartreux ne doit pas sa naissance à un spectre sorti de l'enfer ; une sainte conversation de S. Bruno avec deux de ses amis en a été le principe. Quel exemple à suivre dans ses entretiens pour les sanctifier & les rendre utiles au prochain ! *La bouche du Juste*, dit l'Ecriture, *est une source de vie* (Prov. 10).

Digitized by Google

DE LA PRIMITIVE INSTITUTION DE SAINT BRUNO,

OU

Des Coutumes des premiers Chartreux.

CE ne seroit pas avoir une idée assez parfaite de S. Bruno, si on ne connoissoit l'esprit de pénitence, de retraite qui l'anima dans l'établissement de son Ordre. Quoique ce saint Instituteur n'ait pas présenté de regle au S. Siége, il ne laissa pas ses premiers disciples sans réglemens. Ces premieres Coutumes furent recueillies par le vénérable Guigues, cinquiéme Prieur des Chartreux; il en fut le Rédacteur; mais personne n'a dit qu'il en ait été l'Auteur; elles remontent, du moins dans la plupart des articles, jusqu'à S. Bruno (1): aussi les Chartreux ont toujours voulu les conserver comme un monument du zele

(1) Voici ce que disent les Bénédictins dans leur Histoire Littéraire, page 647, tome XI: « Guigues rédigea par écrit les coutumes de son » Ordre, que S. Bruno s'étoit contenté de tracer » de vive voix, & par son exemple ».

Digitized by Google

de leur saint Patriarche & de leurs premiers Peres. Le Chapitre de 1257 fit ce décret : « On conservera le texte de ces » coutumes dans chaque Maison ; si l'on » en a rayé quelques articles, il sera au » plutôt rétabli ; & on en fera la lecture » en communauté à chaque année bissex- » tile, pour nous rappeller la différence » entre ce que nous pratiquons actuelle- » ment & la perfection de nos premiers » Peres ». Toutefois la vie des Chartreux est toujours très-rigoureuse, comme on s'en convaincra en lisant dans un article suivant leurs observances actuelles. Les coutumes de leurs premiers Peres, inspirées par la plus grande ferveur, ne sont des loix pour leurs successeurs qu'autant que les Chapitres généraux les ont adoptées : mais ces Religieux, afin de s'animer d'un nouveau zele pour répondre dignement à leur vocation, ont conservé au commencement de leurs Statuts (édition de Bâle 1510), ces anciens & pieux usages où se peint l'esprit primitif de S. Bruno ; le R. P. Dom Masson, Général de l'Ordre, a donné dans le dernier siecle des notes sur ces coutumes, dont voici un extrait qui pourra satisfaire la pieuse curiosité des Lecteurs. Cet extrait sera plus étendu que ceux qu'ont donnés D. Cellier & les Auteurs

Digitized by Google

de l'Hiſtoire Littéraire de France dans la Vie du vénérable Guigues, tome XI, p. 648.

Des Offices.

L'office de la nuit ſera dit de telle ſorte qu'il n'y ait guère preſque intervalle entre les Vigiles ou Nocturnes, & les Laudes que nous appellons Matines, que l'eſpace de tems qu'il faut pour dire tout au plus les ſept Pſeaumes de la Pénitence (ch. 29, n°. 3).

Ce petit intervalle ſuppoſe que ces deux offices ſe ſéparoient alors, quoiqu'actuellement on les diſe de ſuite dans preſque toutes les Egliſes.

Les Laudes, depuis le premier Octobre juſqu'à Pâques, finiront lorſque le jour vient à paroître ; dans les autres tems, on les commence dès l'aurore, mais on ne ſe recouchera jamais après les Laudes (ch. 29, n°. 3) : cependant, dans l'été, à cauſe de la briéveté des nuits, on pourra prendre quelque repos entre le dîner & Nones, & ce repos ſera plus court ou plus long, ſelon la grandeur des jours (ch. 7, n°. 8).

Dom Maſſon dit dans ſes notes ſur les anciennes coutumes de l'Ordre, qu'on ignore dans quel tems les Chartreux ont

Digitized by Google

commencé à dire les offices de la nuit, comme ils font actuellement à onze heures & demie, & même vers dix heures trois quarts les Dimanches & jours solemnels. Dom Masson croit que ce changement ne remonte pas à plus de deux cens ans. Ces Solitaires se recouchent actuellement après Matines, puisqu'elles finissent à-peu-près dans le tems où ils les commençoient autrefois.

On ne s'assemble ordinairement à l'Eglise que pour dire l'office de la nuit & Vêpres; nous disons toujours Complies dans nos cellules, mais nous venons à l'Eglise plus souvent aux jours de Fêtes, aux Vigiles ou aux Anniversaires (ch. 29, n°. 6).

On dira aux jours ordinaires les autres offices dans les cellules.

De la célébration de la Messe.

On marque d'abord que tous les Samedis on se confessera au Prieur ou à celui qu'il aura désigné pour entendre les confessions (ch. 7, n°. 2).

Par rapport à la célébration de la Messe, voici un texte un peu obscur qu'il faut expliquer; il est marqué au chap. 14, n°. 5: « On célebre rarement ici la Messe, » parce que la fin de notre Institut est de

Digitized by Google

» demeurer dans le silence » (1). Ce texte signifie seulement, selon l'explication de Dom Maisson, qu'on n'offroit que rarement le saint Sacrifice pour des anniversaires particuliers, car tels étoient les abus de ce tems (comme il est marqué dans le chap. 41, n°. 4) : « Autant d'anniversaires, » dont on se charge pour les Séculiers, » autant de repas, ce qui paroît rendre » les prieres vénales ; si quelqu'un pense » autrement que nous sur cet article, & » affirme avec ferment que cet usage est » légitime, nous en laissons le jugement » au Seigneur ». Par rapport à notre usage, chaque semaine l'Hebdomadaire célébrera

(1) Pierre Boherius, ou Bohier, dans des notes qu'il a données sur une constitution de Benoît XII pour la réforme des Religieux, dit que dans le XIVe siecle, où Benoît, Religieux de Cîteaux, fut élu Pape à Avignon en 1334, les Chartreux n'avoient pas encore de Messe conventuelle tous les jours : *Non quotidiè sacrificat Carthusiensis Ordo ;* mais cet Auteur avance une maxime qui n'est pas celle des Saints, que « de l'assiduité à » offrir le saint Sacrifice naît le mépris, & que » la rareté produit la dévotion ». L'assiduité à célébrer sans la préparation du cœur seroit très-funeste, mais cette célébration assidue augmentoit dans les Saints le plus vif amour pour J. C., & la rareté produit le dégoût & rend la foi moins vive. On ne peut trop lire, sur cet important sujet, le chapitre X de l'Imitation, Liv. IV.

Digitized by Google

une Messe, l'été avant Prime, & l'hiver après cet office, pour nos bienfaiteurs, pour tous les habitans de ce lieu, & pour tous les fideles défunts (ch. 14, n°. 4). C'est après cet article qu'on ajoute : On offre rarement ici le saint Sacrifice, parce qu'on ne se chargeoit pas d'une multitude d'anniversaires ; d'ailleurs ces Solitaires immoloient souvent la victime du salut, comme le prouvent les articles suivans.

Tous les Dimanches après Primes, on tiendra le Chapitre ; après le Chapitre, lorsque les Freres retourneront à leurs cellules, si les Prêtres n'ont point de cause qui les empêche de célébrer, qu'ils le fassent alors (ch. 7, n°. 4). Par rapport à la Messe conventuelle, on la dira à une heure convenable après l'eau-bénite & Tierce (n°. 5).

Outre la célébration aux Dimanches & Fêtes, on célébrera aux veilles de Noël, de Pâques de l'Ascension, de S. Jean-Baptiste, de S. Pierre & de S. Paul, de l'Assomption : cette Messe des Vigiles se dira en été avec Sexte, en hiver avec None (ch. 8, n°. 1). Tous ces articles précédens prouvent, indépendamment des Messes pour les Religieux décédés, que les premiers Chartreux ne célébroient pas rarement. Ces Religieux étoient en petit

Digitized by Google

nombre, & tous n'étant pas Prêtres, il eut été difficile dans ces premiers tems de dire tous les jours une Messe conventuelle.

Après qu'on aura assisté au saint sacrifice les Dimanches, on portera de l'eau-bénite dans ses cellules; on reviendra pour Sexte; ensuite on ira au réfectoire, où en donnant au corps sa subsistance, on nourrira l'ame par de saintes lectures.

En sortant du réfectoire, depuis le premier Novembre jusqu'à la Purification, on dira None aussi-tôt; mais depuis la Purification jusqu'à Pâques, pendant l'espace qui sera entre le dîner & None, on s'appliquera à la lecture ou à d'autres semblables exercices de piété; mais dans les grands jours d'été, on pourra alors se reposer, comme on l'a marqué ci-dessus (c. 7, n°. 8).

Des Jeûnes.

Les Lundi, Mercredi & Vendredi, on n'aura que du pain & de l'eau; on pourra y ajouter, si on veut, du sel (ch. 33). Dom Cellier paroît avoir mal traduit cet article par ces paroles: (On se contentera, si on veut, du pain & de l'eau & du sel) le réglement dit: On se contentera du pain & de l'eau. Ces mots latins, *Si cui placet*, tombent sur le sel, qu'on ne refusoit pas à celui qui en vouloit.

Digitized by Google

Le Mardi, le Jeudi & le Samedi, on fera cuire des légumes, & en ces jours-là on donnera du vin, & le Jeudi du fromage.

Depuis les ides de Septembre jusqu'à Pâques, on ne fera qu'un repas, & après Pâques on fera deux repas trois fois la semaine; savoir, le Mardi, le Jeudi & le Samedi.

En Avent, on ne servira ni œufs ni fromage.

Dans les jours où on donne du fruit, on pourra garder de ce qu'on en a réservé; mais il n'en sera pas de même de ce qu'on accorde par forme de pitance ou de portion extraordinaire, comme du poisson ou des œufs: on rendra ce qui reste, & on ne se réservera rien. On remet le Samedi ce qu'on n'a pas consommé du pain & du vin.

Il paroît qu'on ne faisoit usage du vin qu'à un seul repas, même aux jours qui n'étoient pas d'abstinence. La coutume met cette alternative: Nous ne buvons du vin qu'à dîner ou à souper. Dans les jours où on mange au réfectoire, on ajoute aux légumes, ou du fromage, ou quelqu'autre pitance, mais seulement au dîner, car on n'ajoute au souper que du fruit ou quelque salade, si on en a.

On voit dans ce chapitre une austérité bien plus grande que dans la Regle de

Digitized by Google

S. Benoît, qui ne prescrit pas de jeûner trois fois par semaine au pain & à l'eau, & qui permet même habituellement d'user de vin aux repas, pourvu qu'on en ait dans le pays (1), sans mettre de restriction à certains jours. Le maigre des premiers Chartreux ne consistoit que dans des légumes, puisque le poisson & les œufs étoient regardés comme une portion extraordinaire, ce qu'on appelloit pitance.

Soit qu'on prenne ses repas dans les cellules ou au réfectoire, on aura la même mesure de vin, dans laquelle on aura mis de l'eau; car on ne boira pas de vin pur. Le pain, quoique de froment, ne sera pas blanc (ch. 34).

On recevra les Dimanches, après None, les légumes, le sel & ce dont on a besoin; & le même jour au soir, en s'en retournant aux cellules après souper, on recevra, comme des mendians de J. C., un pain bis (*Tortam*) (ch. 7). On ne peut déterminer si ce pain pesoit assez pour suffire pendant toute la semaine.

(1) Les Religieux de la Trappe ne boivent que du cidre, parce que c'est l'usage du pays; les Religieux de Sept-Fonts, situés dans un pays où il y a du vignoble, boivent du vin; mais dans ces deux Maisons les légumes sont la nourriture de ces Solitaires.

Digitized by Google

De la discrétion dans les austérités.

Aucun ne pratiquera d'abstinence particuliere, ou de discipline, ou de veilles qui ne sont pas d'usage, sans permission du Supérieur ; mais s'il ordonne quelque privation par rapport à la nourriture ou au sommeil, il faudra lui obéir, de peur qu'en lui résistant on ne résiste à Dieu même, dont il tient l'autorité. Nous ne regardons de méritoire dans toutes nos pratiques que ce qui est déterminé & réglé par l'obéissance (ch. 35).

Des exercices de piété, & du travail.

Depuis Prime jusqu'à Tierce en hiver, & depuis Laudes jusqu'à Prime en été, on vaquera aux exercices de piété ; mais depuis Tierce jusqu'à Sexte en hiver, & depuis Prime jusqu'à Tierce en été, on s'appliquera au travail des mains, qu'on interrompra par de courtes oraisons (ch. 29, n°. 3). L'intervalle entre None & Vêpres sera rempli par le travail, mais depuis Vêpres jusqu'à Complies on vaquera aux exercices spirituels.

On distribuera deux livres à chaque Religieux, dont la lecture puisse être la nourriture de son ame, & celui qui les aura reçus en aura grand soin (ch. 28,

Digitized by Google

n°. 3). Il est à remarquer qu'alors il n'y avoit que des manuscrits, & ainsi on ne pouvoit en donner que quelques-uns à chaque Solitaire, & on ne pouvoit apporter trop de précautions pour les conserver.

On fournira tout ce qui est nécessaire pour transcrire des livres, car tous les Ouvrages que nous copions sont autant de sermons que nous faisons, soit pour affermir les uns dans la foi, soit pour porter les autres à la réformation de leurs mœurs, soit pour exciter au desir des biens éternels, & nous devons espérer que Dieu nous récompensera de ce zele pour le prochain (ch. 28).

Le Sacristain distribuera à chacun, les Dimanches, après None, de l'encre, du parchemin, des plumes, des livres, soit pour lire, soit pour copier (ch. 7, n°. 9).

Cet exercice de copier des livres avant l'impression étoit des plus utiles, & sans fatiguer le corps, il conservoit le recueillement de l'esprit & faisoit goûter la solitude.

Des vêtemens & des meubles.

On donnera pour le vêtement à chacun deux robes appellées cuculles, deux tuniques, deux cilices, deux pelisses à cause de la rigueur du froid au milieu

Digitized by Google

de montagnes souvent couvertes de neige; on se servira de peaux pour la couverture de la paillasse qui sert de lit, car c'est à nous, spécialement entre les autres Moines, de porter des vêtemens grossiers & de donner des marques dans tout ce qui est à notre usage, de la pauvreté & de l'humilité (ch. 28). On donnera aussi, outre deux cilices, deux lumbards (*lumbaria*); ce sont des especes de cordes pour se mettre sur les reins.

Comme nous apprêtons nos mets dans nos cellules, on pourvoira à ce que chacun ait les vases convenables à cet effet, & du bois pour le feu, absolument nécessaire dans des pays aussi froids. Comme nous devons nous servir nous-mêmes, on recevra une coignée pour fendre le bois: d'ailleurs on aura deux aiguilles & du fil, apparemment pour raccommoder les habits. On accorde à chacun tout ce qui est marqué ici, afin qu'on ne soit pas obligé de sortir de sa cellule, excepté aux heures où il faut venir à l'Eglise ou au cloître (ch. 28).

Du silence & du colloque.

On gardera assiduement le silence toute la semaine (ch. 7, n°. 2), mais on viendra le Dimanche au cloître après None, pour

Digitized by Google

s'entretenir de sujets utiles & édifians (ch. 7). De même que les poissons ne sortent pas de l'eau, nous ne sortons pas de nos cellules ; cependant si quelqu'un fait du bruit pour marquer qu'il a besoin de quelque chose, il faut aller à son secours.

Notre profession étant de vivre seuls, nous ne faisons pas usage des signes usités dans d'autres Monasteres, nous croyons que la langue suffit sans avoir besoin des mains ou des doigts, pour manifester ses pensées : il suffit, dans le cas de nécessité, de s'exprimer en peu de paroles.

On voit ici la distinction des Chartreux d'avec les Religieux de Clugni & de Cîteaux. Ceux-ci étant presque toujours réunis pour pratiquer leurs exercices, se servoient de signes, au lieu que les Chartreux faisoient leurs exercices en particulier : ils furent d'abord deux dans chaque cellule ; mais ils eurent bientôt chacun leur cellule, puisqu'on marque ici qu'ils vivoient seuls.

Lorsque quelques-uns des Moines s'appliquent ensemble à corriger ou à relier des livres, ou à quelqu'ouvrage, ils peuvent parler ensemble, mais jamais avec ceux qui surviennent, à moins que le Prieur ne soit présent ou n'ait ordonné de répondre (ch. 32).

Digitized by Google

De l'esprit de pauvreté.

On n'aura en or & en argent que le calice ou le chalumeau avec lequel on prend le précieux Sang.

Il paroîtroit par cet article que les premiers Chartreux communioient sous les deux especes.

Pour prévenir la cupidité, nous n'acceptons ni champ, ni vignes, ni dixmes, ni jardin hors du territoire de l'hermitage. Nous ne donnons la sépulture à personne, à moins que quelqu'un de notre Institut ne vienne à mourir étant venu nous trouver, ou que quelque Religieux d'un autre Ordre ne vienne à décéder dans notre hermitage. Nous ne nous chargeons pas d'anniversaires selon la coutume d'autres Eglises ou Monasteres, car les repas qui suivent ces anniversaires occasionnent de violer les jeûnes & nous paroissent rendre les prieres vénales (ch. 41).

On ne recevra aucun présent des usuriers ou des excommuniés.

Du Prieur.

Avant l'élection d'un nouveau Prieur, la Communauté jeûnera trois jours, & on célébrera avec la plus grande dévotion au

Digitized by Google

quatriéme jour la Messe du Saint Esprit, pour faire un digne choix.

Lorsque le Prieur élu aura passé quatre semaines avec les Moines ou Religieux de chœur (dans la maison d'en-haut), il passera la cinquiéme semaine avec les Laïcs ou Freres Convers (qui étoient séparés de la demeure des Moines, & qui demeuroient dans une maison plus basse.)

M. l'Abbé de Choisi fait connoître dans son Histoire Ecclésiastique, qu'il n'étoit pas informé de la situation de la grande Chartreuse, car il dit que par la maison d'en-haut & la maison d'en-bas, on entend une maison à deux étages; que les Religieux de chœur demeuroient au premier, & les Convers au-dessous. Il y a toujours en Chartreuse un bâtiment inférieur à la maison claustrale. On appelle dans l'Ordre *corrérie*, ces bâtimens séparés de celui des Moines : on y recevoit autrefois les hôtes. Cette explication est nécessaire pour entendre l'article suivant.

On n'accordera pas facilement à un Moine de descendre à la maison inférieure, à moins que cette permission ne lui soit nécessaire pour éloigner l'ennui ou dissiper quelque tentation; mais il ne parlera pas aux étrangers, ni même indifféremment à tout Convers.

Digitized by Google

Le Prieur n'ira point au delà des limites de l'hermitage, & il n'aura aucune marque dans ſes vêtemens qui le diſtingue de ſes Religieux. Il célébrera la Meſſe conventuelle à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, & lorſqu'il y aura une profeſſion.

Du Procureur.

Quoique le Procureur ſoit chargé de l'office de Marthe, il pratiquera, autant qu'il pourra, le ſilence, & ſe retirera ſouvent dans ſa cellule pour lire, prier, méditer & ſe préſerver de la diſſipation. Il recueillera toujours quelques bonnes maximes de ſes lectures, pour les communiquer aux Freres Convers, qui ont d'autant plus beſoin d'exhortations, qu'ils ont moins d'étude.

Des Novices.

On n'admettra point d'enfans dans l'Ordre, ni même de jeunes gens, mais on aura au moins vingt ans.

On voit encore par cet article, que les Chartreux ne ſuivoient pas la Regle de S. Benoît, ſelon laquelle les parens pouvoient offrir leurs enfans dans les Monaſteres. C'eſt peut-être par cette réception différée à un âge où on eſt plus en état de réfléchir ſur ſa vocation & d'en ſou-

Digitized by Google

tenir les austérités, que l'Ordre des Chartreux a conservé sa régularité.

En admettant un Noviee à la probation, on lui fera promettre que s'il ne peut persévérer dans l'Ordre, il ne rentrera jamais dans le siecle, mais qu'il choisira plutôt quelqu'autre Ordre dont il puisse supporter la vie.

Cette condition est singuliere, & comme elle donnoit atteinte à la liberté des Novices, Dom Masson dit que les Chapitres généraux ne l'ont pas adoptée.

La formule de profession est la même que celle que prononcent encore les Chartreux; la voici: Je promets stabilité & obéissance & conversion de mes mœurs devant Dieu & ses Saints, & les reliques de cet hermitage qui est construit en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Marie, toujours vierge, & du bienheureux Jean-Baptiste, en présence de Dom (N.), Prieur.

On doit remarquer que dans la formule on ne nomme pas le Général, ni l'Ordre des Chartreux; & même, ce qui surprend, on ne détermine aucune Regle, comme dans la plupart des autres Ordres, où on spécifie dans l'acte de profession la Regle de S. Benoît, ou celle de S. Augustin, ou celle de S. François, ou de l'Institut particulier dans lequel on s'engage.

Digitized by Google

Des Religieux infirmes.

Il sera seulement permis d'acheter du poisson à cause des infirmes, si la maladie est considérable.

On voit par cet article que les premiers Chartreux gardoient même, dès leur institution, l'abstinence de la viande en maladie, puisque sans la défendre expressément, ils n'en parlent pas, & ne permettent que d'avoir du poisson. Cet article est encore différent de celui de la Regle de S. Benoît, qui permet la chair des quadrupedes aux malades : mais les Chartreux, par cette privation même en maladie de tout aliment gras, ont soutenu la rigueur de l'Ordre, & ils ont fait dans la suite de cette coutume une loi très-stricte.

On se fera saigner cinq fois par an. On croyoit apparemment que ces saignées étoient utiles pour prévenir les maladies, car elles sont prescrites dans plusieurs Ordres, comme chez les Cisterciens, les Dominicains, ce qu'on appelloit (*Minutio*).

Pendant les trois jours qui suivent la saignée, on pourra faire deux repas; & de peur que cette saignée ne soit suivie de quelqu'accident, on pourra après le dîner boire un peu de vin dans sa cellule,

Digitized by Google

mais non dans la cellule d'un autre, & on permet quelqu'entretien à celui qui a été saigné. On usera très-rarement de médecine.

Lorsqu'un des Freres qui est malade touche à sa derniere heure, on assemblera la Communauté pour venir auprès de lui; il confessera ses péchés, & après les prieres qu'on détermine, on lui donnera l'Extrême-Onction, ensuite le baiser de paix, & après la sainte Communion.

Celui qu'on verra toucher à sa derniere heure sera mis sur de la cendre bénite, & on récitera pour lui les Litanies.

Des prieres pour les Religieux décédés.

On dira au jour du décès tout le grand office des Morts, & deux Pseautiers, autant qu'on pourra, un à l'Eglise, & l'autre aux cellules. Après que le corps aura été lavé, on le revêtira d'une cuculle & d'un cilice. L'inhumation se fera le même jour du décès, si le tems le permet, mais non pas avant la célébration de la Messe. On voit ici qu'on n'attendoit pas encore les vingt-quatre heures après le décès; précaution des plus sagement établie dans la suite.

S'il faut remettre l'inhumation au lendemain, les Moines & les Convers se

Digitized by Google

partageront, selon leur nombre, pour veiller auprès du corps la nuit, en disant des Pseaumes (ch. 13).

Le jour du décès, les Religieux prendront leur repas en commun, & pourront même faire deux repas, si ce n'est pas un grand jeûne; & pour se consoler, ils pourront sortir de leur cellule (ch. 14, n°. 2).

Depuis le jour de la sépulture, on dira pendant trente jours une Messe pour celui qui est décédé, mais sans que la Communauté y assiste; on marquera le jour de sa mort, & on dira au jour de l'anniversaire une Messe à laquelle la Communauté assistera : cette Messe sera célébrée l'hiver après Prime, & l'été avant. Les suffrages seront les mêmes pour un Inférieur que pour un Supérieur, & pour un Convers que pour un Moine ou Religieux de chœur.

De la réception des Hôtes.

Lorsqu'il vient quelqu'étranger, le Procureur le recevra dans la maison basse & exercera envers lui l'hospitalité, & il conduira dans la maison haute ceux qu'il jugera à propos pour les présenter au Prieur.

En recevant les hôtes, on ne peut se charger des dépenses qu'occasionneroient leurs chevaux.

On

Digitized by Google

On n'admettra au chœur, parmi les hôtes, que ceux qui ſont Religieux; quant aux Evêques & aux Abbés qui viennent à l'Egliſe, on les mettra à la place du Prieur: les Evêques donneront même la bénédiction à l'office, mais non les Abbés, qui cependant, à raiſon de leur titre, occuperont le ſiége du Prieur.

Dans ce temps les Abbés étoient Religieux; les Abbayes n'étoient pas en Commende.

On recevra les Evêques & les Abbés en s'inclinant & en fléchiſſant les genoux juſqu'à terre; mais on ne fera que s'incliner devant les autres étrangers, en les embraſſant avec reſpect.

Si à l'heure du repas il ſurvient un Evêque, ou un Abbé, ou un Religieux, le Prieur viendra à la même table; il rompra même le jeûne à cette occaſion, à moins que ce ne ſoit un jeûne principal, c'eſt-à-dire, un jeûne d'Egliſe: mais il n'eſt pas d'uſage que le Prieur mange avec des Laïcs ou des Religieux qui paroîtroient errans.

On voit encore ici la différence entre la Regle de S. Benoît & les Coutumes des Chartreux. La Regle de S. Benoît admet tous les étrangers à la table de l'Abbé, ce qui pouvoit avoir des incon-

Digitized by Google

véniens (1); au lieu que les Coutumes des Chartreux n'admettent que des personnes dont le rang ou la sainteté de l'état demandoit cette distinction.

On ne permettra jamais aux femmes d'entrer dans l'Eglise de notre hermitage.

Cet usage eſt encore observé dans presque toutes les Chartreuses.

Des Aumônes.

On donnera du pain ou autres secours aux pauvres autant qu'on pourra, mais on les logera rarement; on les enverra plutôt à quelque ferme. Il y a des Congrégations de saints Religieux que nous devons plutôt secourir que des étrangers, & nous avons d'ailleurs des fermes ou métairies remplies de pauvres qui nous sont connus & à qui nous pouvons donner ce qui nous reste de superflu.

Dans le tems de S. Bruno, il n'y avoit pas de Religieux, appellés depuis S. François & S. Dominique, *mendians;* mais parmi les Religieux rentés, il y en avoit apparemment dont les Maisons étoient

(1) Dans les Réformes de la Trappe & de Sept-Fonts, les Abbés n'ont point de table particuliere & mangent au réfectoire, & non avec les hôtes.

Digitized by Google

pauvres, & qu'on recommande de secourir.

Ces Solitaires, occupés sur-tout de la priere, recevoient des Freres pour les travaux. Les Coutumes, après avoir déterminé ce qui regarde les Moines ou Religieux de chœur, reglent ce qui regarde les Convers, leurs prieres, leurs jeûnes, les emplois de Cuisinier, de Boulanger, de Cordonnier, de celui qui doit veiller sur les champs & le labourage, sur les Bergers & la garde du pont pour entrer dans le territoire de Chartreuse.

Des Convers.

Les Convers, depuis le premier Novembre jusqu'à Pâques, mangeront du pain d'avoine. (Dom Masson dit que ce pain d'avoine est le pain ordinaire des ouvriers dans ces montagnes.) Ces Freres garderont le silence lorsqu'ils prennent leur repas comme les Convers de Cîteaux dont nous admirons la piété (1),

(1) J'ai été bien des fois à Sept-Fonts, Réforme de Cîteaux; il y a un grand nombre de Convers: on ne peut qu'être édifié du silence, de la modestie, du recueillement, du travail de ces Freres; on les voit à l'endroit même de leurs travaux, dès que l'heure de l'office vient à sonner pour les Religieux de chœur, faire leurs prieres avec la même piété que s'ils étoient eux-mêmes devant le S. Sacrement.

Digitized by Google

ajoutent les Coutumes, & que nous voyons avec joie s'être multipliés dans les Abbayes de cet Ordre.

Ils jeûneront au pain & à l'eau tous les Vendredis de l'année, & encore les Mercredis dans l'Avent, le Carême & les Quatre-Tems, n'ayant avec le pain & l'eau que du sel en ces jours-là, & ils pratiqueront les mêmes jeûnes aux vigiles désignées.

On voit que les jeûnes au pain & à l'eau n'étoient pas aussi multipliés pour les Convers que pour les Religieux de chœur, qui gardoient ces jeûnes si rigoureux pendant trois jours de la semaine; mais les Convers avoient des travaux qui demandoeint plus de nourriture, & à raison de leurs travaux on leur permet deux repas; mais on ne leur donnoit qu'un seul pulment ou portion, dont l'assaisonnement étoit ordinairement avec du sel seulement.

Ceux qui s'appliqueront au même objet de travail, ne parleront pas à ceux qui sont occupés à un autre emploi (ch. 55).

Ils seront admis à la profession, comme les Moines, après au moins une année d'épreuve, mais le tems de l'épreuve pourra être prolongé pour eux à la volonté du Prieur. La différence qu'il y avoit dans la formule de profession, c'est que les Moines

Digitized by Google

ſe ſervoient du mot de *ſtabilité*, & les Convers du mot de *perſévérance*, ce qui a le même ſens, avec cette différence que le Convers promettoit la perſévérance dans le même lieu, *In hâc eremo.* Ces Freres ne ſachant pas écrire, ils prieront quelqu'un de tranſcrire leur acte de profeſſion, auquel ils ajouteront eux-mêmes le ſigne de la croix; ayant cette cédule en main, ils feront leurs vœux après l'Evangile & l'Offertoire : l'acte de profeſſion ſera remis ſur l'autel, que le nouveau Profès baiſera. Il s'inclinera enſuite aux pieds du Prêtre pour en recevoir la bénédiction. Avant de recevoir un Convers, on lui repréſentera, comme on fait à un Moine, ce qu'il y a de dur & d'auſtere à pratiquer, *Dura proponuntur eis & aſpera;* & après ſes promeſſes, on lui déclarera qu'il ne peut diſpoſer d'aucune choſe ſans permiſſion du Prieur, pas même du bâton dont il ſe ſert en chemin, puiſque lui-même dépend en tout du Supérieur.

Toutes les fois que les Freres ſe rencontreront, ils ſe ſalueront avec joie, avec affabilité & familiarité, mais ſans interrompre le ſilence, & les jeunes s'empreſſeront de prévenir les anciens.

Cette Regle bien obſervée ſuffiroit pour entretenir l'union & conſerver la décence

Digitized by Google

religieuſe dans toutes les Communautés ; elle donne une grande idée des premiers Chartreux, qui dans leurs rigoureuſes auſtérités preſcrivoient ces ſignes de charité & de politeſſe.

Les Freres qui iront au-delà des limites de la Chartreuſe, ne prendront aucun repas chez ceux où ils iront, à moins que le Prieur ne leur ait ordonné, ou qu'ils n'y ſoient contraints par quelque néceſſité imprévue.

Ce réglement eſt très-important. Moins des Religieux iront prendre leur repas chez des Séculiers, plus ils ſe feront eſtimer & conſerveront l'eſprit de leur vocation.

Les Convers n'auront de vin qu'à un ſeul repas, les Jeudis ; mais à certaines ſolemnités déſignées, ils pourront en avoir aux deux repas. Ils diront chaque jour en Carême, étant proſternés, trois fois l'Oraiſon Dominicale, pour ſuppléer à la Meſſe (ch. 7).

Il faut remarquer que ces Convers étoient occupés au travail & ſéparés de la maiſon des Moines, & ne pouvoient ordinairement aſſiſter à la Meſſe. Il paroît par cet article, qu'en Carême les Moines avoient tous les jours une Meſſe conventuelle ; mais en diſpenſant les Convers d'y

Digitized by Google

assister, on voit combien ces Solitaires regardoient le travail nécessaire.

Lorsqu'il meurt un Religieux, les Freres diront chacun trois cens fois l'Oraison Dominicale (ch. 61), & à chaque anniversaire, neuf fois la même Oraison. Mais Dom Masson remarque qu'on ne faisoit ces prieres que pour le Religieux décédé de la Maison dont le Convers est Profès.

Comme les Convers ne chantoient point à l'office, un Moine chargé de veiller sur eux, dira en leur présence l'office de la nuit, & ils suivront en silence les mêmes cérémonies qu'il pratique (ch. 42) : mais en l'absence du Religieux, ils répéteront l'Oraison Dominicale pour suppléer aux Pseaumes (ch. 43). Ainsi, comme le marque Dom Masson dans une note sur ce chapitre, ces Freres disoient cinquante-huit fois l'Oraison Dominicale & douze fois le *Gloria Patri* pour l'office de la nuit, & vingt-cinq fois l'Oraison Dominicale & vingt-quatre *Gloria* pour l'office du jour.

Après l'office de la nuit, ils feront une priere en langue vulgaire du pays (ch. 43).

Dans les vigiles des grandes Fêtes, la moitié des Convers, autant que le permettra leur obédience, viendra à l'Eglise

Digitized by Google

du Monaſtere d'en-haut pour aſſiſter aux offices de la nuit & à la Meſſe, & pour entendre les inſtructions du Prieur ou de quelqu'autre nommé à cet effet, & confeſſer les fautes dont ils pourront être coupables (ch. 42, n°. 2). Ils reſteront au Monaſtere d'en-haut ces jours-là juſqu'après None, & ils redeſcendront enſuite en ſilence à la maiſon d'en-bas pour entendre les Vêpres que dira en leur préſence, dans la chapelle, le Religieux chargé de leur conduite.

Ces Freres étoient raſés ſix fois l'année comme les Moines, & ſaignés quatre fois par an : on leur donnoit du vin en ces jours où on les ſaignoit, & une pitance ou portion extraordinaire, & ils interrompoient leur travail ; mais il étoit défendu de manger ou de boire dans la cellule d'un autre. On leur permettoit en ces jours d'interrompre le ſilence pour s'entretenir de ſujets utiles depuis le dîner juſqu'à Vêpres.

Un Religieux fugitif ou chaſſé de la Chartreuſe, y étoit reçu une ſeconde fois, s'il promettoit de ſe corriger ; mais on le mettoit à la derniere place, ſinon on lui permettoit de paſſer à un autre Monaſtere où il pût ſauver ſon ame.

Digitized by Google

Du nombre des Religieux dans chaque Chartreuſe.

On déclare qu'on ne ſera dans chaque hermitage que treize Moines & ſeize Laïcs ou Convers (ch. 68). Si on nous demande pourquoi nous nous déterminons à un ſi petit nombre, c'eſt afin que les dépenſes qu'occaſionneroient plus de ſujets ne nous obligent pas à ſortir de nos retraites pour demander (ce que nous déteſtons) : *Ne quærere & vagari quod horremus, incipiamus.* Si nos ſucceſſeurs veulent en recevoir un plus grand nombre, qu'ils ſuivent notre conſeil de n'en recevoir qu'autant qu'ils pourront les entretenir, ſans s'expoſer aux dangers d'aller au-dehors pour ſubvenir aux beſoins de la vie.

On voit par les coutumes des Chartreux, qu'elles différoient des uſages de Cîteaux, dont l'Inſtitut fleuriſſoit alors. Les Ciſterciens étoient toujours enſemble pour le travail & l'office, couchoient dans le même dortoir, & s'appliquoient aux travaux de la campagne, ſciant même les bleds (1) : les Chartreux vivoient ſeuls ;

(1) Les Religieux de Sept-Fonts ſuivent les mêmes pratiques : je les ai vu moiſſonner avec leur Abbé en 1774.

Digitized by Google

l'objet de leur occupation étoit de copier des livres, & ils ne s'assembloient pas pour tous les offices; ainsi leur vie étoit en partie hérémitique. La prudence de S. Bruno le porta à ne point faire de préceptes rigoureux & onéreux; son humilité l'empêcha de s'ériger en législateur; il parla plutôt en pere qu'en maître; son détachement des biens temporels lui inspira un noble désintéressement; sa douceur lui attacha ses disciples; ses discours & ses exemples les embraserent de zele pour la pénitence & d'amour pour la retraite: telles sont les vertus qui se perpétuent toujours dans son Ordre, & dans lequel sont parvenus à une grande sainteté ceux dont on va retracer ici les traits les plus édifians de leur vie.

Digitized by Google

REMARQUES

SUR LES SAINTS DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

CES remarques, en exposant les vertus des Saints Chartreux, indiqueront les Auteurs qui ont écrit leur Vie avec plus d'étendue : on suivra ici l'ordre des jours où on honore la mémoire de ces Saints, en marquant le siecle où ils ont vécu.

DU BIENHEUREUX ODON.

14 *Janvier.* = XIIe siecle.

COMME la vie d'un Solitaire est uniforme & toute intérieure, elle n'offre pas des traits aussi variés que celle d'un Saint appellé à la vie apostolique.

Le bienheureux Odon naquit à Novarre, en Italie, vers l'an 1140. On ne voit pas en quelle Chartreuse il fit profession. Le Souverain Pontife, informé de sa solide piété & de ses lumieres, le choisit pour

Digitized by Google

rétablir la discipline régulière dans une Abbaye de la ville de Zara en Dalmatie. Le bienheureux Odon trouva des obstacles à son zele dans l'Archevêque même de cette ville. Ce Prélat lui suscita tant de persécutions, que voyant ses efforts inutiles pour l'objet dont on l'avoit chargé, il demanda à Clément III, qui venoit d'être élevé sur le S. Siége en 1188, la permission de se retirer dans la solitude : mais ses vertus ayant été connues de l'Abbesse d'un Monastere sous le titre de S. Côme & de S. Damien, dans la ville de Tagliacozzo, au Royaume de Naples, elle obtint du Pape, dont elle étoit parente, d'avoir le bienheureux Odon pour Confesseur de sa Communauté. Ce digne Religieux fixé en ce lieu, y vécut en vrai Chartreux, occupé de la priere, du travail des mains, & ne sortant de sa retraite que pour aller à l'Eglise. Il se concilia une vénération singuliere des peuples. Sa foi étoit si vive, qu'il versoit des larmes en offrant le saint Sacrifice. Il prédit sa mort & mourut presque centenaire. Etant près d'expirer, il dit : *Je vois mon Dieu, je suis déja en sa présence.* Il avoit demandé, conformément à l'usage des Chartreux, d'être inhumé dans le cimetiere & non dans l'Eglise : mais dans la suite on transféra son corps

Digitized by Google

dans l'Eglise de S. Côme & de S. Damien. Grégoire XIII donna ordre au Custode des Freres mineurs de Marsico au Royaume de Naples, de procéder à l'examen de sa vie & de ses miracles. Dom Morozzi, Auteur du Théâtre Chronologique des Chartreux, dit, page 166, qu'il a vu à la Chartreuse de Trivulto, située à seize lieues de Rome, les actes sur les informations des miracles du bienheureux Odon. Les Bollandistes ont donné un abrégé de sa vie au 14 Janvier. On peut consulter aussi les Annales de Brovius (1), Dominicain Polonois, année 1240, n°. 15.

DU VÉNÉRABLE DENIS RIKEL.

12 *Mars.* = XVe siecle.

LE vénérable Denis naquit en un petit bourg nommé Rikel, au Diocèse de Liége. Il se fit Chartreux à Rurémonde en Gueldre, en 1423. Son nom de famille étoit

(1) Outre Brovius qui a continué en 9 volumes les Annales de Baronius depuis 1199, on en a aussi une continuation par Raynaldi, Oratorien d'Italie, & par Sponde, Evêque de Pamiers. Ce dernier a donné de plus un Abrégé en 2 volumes de l'Histoire de Baronius, qui est en 12 tomes *in-folio*. On a traduit Sponde en françois.

Digitized by Google

Liuvis. L'amour qu'il eut pour l'étude l'aida, comme il l'avoue lui-même, à soutenir la grande retraite que lui prescrivoit son état. Il partageoit son tems entre l'étude & la priere. Il avoit une santé si robuste, qu'il disoit que sa tête étoit de fer & son estomac d'airain. Il étoit tellement absorbé en Dieu, qu'on lui a donné le nom d'Extatique. On rapporte que le Pape Eugene IV ayant lu un de ses Ouvrages, s'écria avec admiration : Que l'Eglise se réjouisse d'avoir un tel enfant ! *Lætetur Mater Ecclesia, quæ talem habuit filium !* Ses forces s'épuiserent par les grandes souffrances dont Dieu l'éprouva. Il fut attaqué d'une paralysie, d'une descente, de la pierre, de la colique néfrétique & d'ulceres aux jambes. La grace le soutint au milieu de ses vives douleurs, & il fut encore plus admirable par sa patience que par sa doctrine. Ce fut à la Chapelle de S. Denis son Patron, où il disoit ordinairement la Messe, qu'il vint recevoir le saint Viatique. Retournant ensuite à sa cellule, il parla aux Religieux qui vinrent l'assister dans ses derniers momens, comme étant près d'entrer dans les voies de l'éternité. Il mourut le 12 Mars 1471, âgé de soixante & neuf ans, dont il en avoit passé quarante-huit parmi les Chartreux. Il fut

Digitized by Google

inhumé dans le cimetiere de la Chartreuſe de Ruremonde. Ses oſſemens furent tranſférés derriere l'autel en 1608, cent trente-ſept ans environ après ſa mort. Quoique l'Egliſe n'ait pas prononcé ſur ſon culte, on trouve communément ſa Vie dans celles des Saints.

Des Ouvrages de Denis le Chartreux.

Ce pieux Religieux a laiſſé un très-grand nombre de manuſcrits, dont il a fait lui-même le catalogue. Il a donné des Commentaires ſur toute l'Ecriture-Sainte, qui ont été imprimés en ſept volumes à Cologne en 1533. On a recueilli auſſi ſes différens Traités de piété & ſes Sermons. Il faut remarquer que l'édition ſous le titre : Des Traités moins conſidérables de Denis, *Opuſcula minora*, publiés par D. Thierri Laer, Chartreux, renferme preſque les mêmes ſujets que ceux de l'édition intitulée : Des Ecrits plus conſidérables de Denis, *Opuſcula inſigniora*, par Dom Gerard Monthanus, Chartreux. On peut conſulter Dupin, Bibliotheque Eccléſiaſtique, quinziéme ſiecle.

Ce Solitaire compiloit beaucoup, & il faut chercher dans ſes Ouvrages plutôt des ſentimens de piété que la profondeur des raiſonnemens, la beauté des

Digitized by Google

expreſſions; ſon latin eſt de la plus grande ſimplicité. Son Livre des Quatre Fins dernieres (*De quatuor noviſſimis*) a été mis à l'Index juſqu'à ce qu'il fût corrigé, parce que, ſelon la remarque du Cardinal Bellarmin (*De ſcript. Eccleſ.*), on y avançoit que les ames du Purgatoire ignorent ſi elles ſeront ſauvées ou damnées : mais Poſſevin (*Apparit. ſac.*) croit que Denis n'eſt pas l'Auteur de cet endroit répréhenſible, qui aura été inſéré par une perſonne peu éclairée.

Les Bollandiſtes ont publié la Vie du vénérable Denis au 12 Mars; Baillet & Giri l'ont donnée en françois au même jour. On la trouve auſſi en 28 pages *in*-12 au commencement d'une traduction françoiſe du Traité des Quatre Fins dernieres, dont la derniere édition eſt de 1763, *Paris*, *chez Berton*. On y a laiſſé l'Epître dédicatoire à Dom Maſſon, qui étoit Général des Chartreux dans le tems de la premiere édition.

Digitized by Google

DU BIENHEUREUX ALBERGATI,

Evêque & Cardinal.

10 *Mai.* = XIV & XVe siecle.

LE bienheureux Albergati naquit à Boulogne en Italie, l'an 1375. On rapporte qu'il fut porté à embrasser la retraite par l'événement suivant. Etant allé à la Chartreuse de Boulogne, qui est hors de la ville, il survint un orage qui l'obligea de rester à la Chartreuse. Il assista à l'office de la nuit, & fut si touché de la modestie qu'il remarqua dans les Religieux, qu'il voulut embrasser leur genre de vie. Il fit profession dans cette Chartreuse en 1396. Il fut élu Prieur en 1407 (1), & il remplit cet emploi jusqu'en 1417. Les Auteurs qui ont cru qu'il avoit été Prieur à Florence, à Mantoue, à Rome & à Lucques, se sont trompés. Il fut élu Evêque de Bou-

(1) Quelques Auteurs se sont trompés sur l'année où Albergati avoit été nommé Prieur de la Chartreuse de Boulogne. Jean Vittori dit que ce fut dès 1398 ; Zeni & Sigonius en 1405 : mais ce ne fut, dit Zanotti dans la Vie du Bienheureux, qu'en 1407.

Digitized by Google

logne (1), après avoir été dix ans Prieur de la Chartreuse de cette ville. Il fit beaucoup d'opposition à son élection ; mais D. Jean Griffemont, Général de l'Ordre, à qui on envoya des Députés, confirma cette élection. Albergati fut sacré le 4 Juillet 1417. Quoique Evêque, il garda l'habit & l'abstinence de son Ordre. Il fut obligé de s'évader deux fois de Boulogne dans un tems de révolte contre Martin V : mais les troubles étant appaisés, il revint. Sa piété, son zele, sa charité dans le tems de la peste lui attirerent la vénération publique. Martin V le nomma Légat en France pour cimenter la paix entre Charles VI, Roi de France, & Henri V, Roi d'Angleterre. Ces deux Princes étant morts dans la même année 1422, le Légat s'en retourna en Italie. Il fut promu au Cardinalat en 1426, sous le titre de Cardinal de Sainte-Croix, & c'est sous cette nouvelle détermination que les Historiens en parlent. Il fut le médiateur de la paix, qui fut signée le 18 Avril 1428 entre Philippe, Duc de Milan, & la République de Venise. Eugene IV ayant succédé à Martin V en 1431, il nomma Albergati pour venir

(1) Boulogne n'a été érigé en Archevêché que sous Grégoire XIII, le 10 Décembre 1582.

Digitized by Google

une seconde fois en France: mais voyant le Roi d'Angleterre sûr le Trône de France, Albergati retourna en Italie. Il fut envoyé par le Pape au Concile de Bâle commencé en 1431. Enfin il fut nommé Légat en France pour la troisiéme fois en 1435. Monstrelet, Auteur d'une Chronique de son siecle (depuis 1400 jusqu'en 1467), dit: « En ce tems fut envoyé par notre » S. Pere le Pape aux Parties de la France, » le Cardinal de Sainte-Croix, pour appaiser la discorde qui étoit entre le Roi de » France, d'une part, & le Roi Henri » d'Angleterre & le Duc de Bourgogne » ensemble, d'autre part... Par son travail & moyen, fut accordée une treve » à durer l'espace de six ans entre le susdit Roi Charles & le Duc de Bourgogne... ». Albergati passa en Allemagne en qualité de Légat du Pape, à l'assemblée de Nuremberg en 1438: l'année suivante, il assista au Concile de Florence. Ce saint Cardinal s'attiroit par-tout la vénération par sa douceur, sa dextérité dans les affaires, sa prudence. Eugene IV qui connoissoit son mérite, lui dit qu'il étoit prêt à lui accorder tout ce qu'il pourroit désirer. Le Bienheureux répondit: Mon desir seroit de retourner dans ma Chartreuse pour m'y préparer à l'éter-

Digitized by Google

nité. Il n'eut pas cette consolation ; mais Dieu fixa toujours son cœur au milieu de toutes les affaires dont il fut chargé. Les voyages qu'elles occasionnerent ne purent qu'augmenter les vives douleurs que lui causoit la pierre (1), & auxquelles il succomba enfin. Il mourut à Sienne où il avoit accompagné le Pape, le 9 Mai 1443, & non pas en 1446, comme l'ont marqué Dorland, Chartreux, & Bostius, Carme. Il fut assisté dans ses derniers momens

(1) On peut juger des vives douleurs que le serviteur de Dieu eut à supporter, par la pesanteur de la pierre qu'on tira de son corps après sa mort. Elle étoit de la grosseur d'un œuf d'oie, & plus ronde que longue, dit un de ses Historiens, témoin oculaire, qui en prit la forme pour la montrer dans différens pays comme une chose surprenante. Poggio qui composa l'Oraison funebre du Bienheureux, dit que cette pierre pesoit une livre. Zeno, ancien Historien du Bienheureux, rapporte qu'elle étoit estimée du poids de deux livres : *Experiri pondus ejus voluere Physici & bilibrem illam, ut asserebant, comprobare: hanc nos ipsi vidimus, manibusque attrectavimus.* Velpasiano dit que, selon Thomas Sarzane, Secrétaire du Bienheureux, cette pierre pesoit dix-huit onces. Il la fit enchâsser, & elle se conserve à la Chartreuse de Boulogne. De ces divers sentimens, on peut toujours conclure qu'elle étonnoit ceux qui la virent, & qu'elle dut produire une espece de martyre au Bienheureux.

Digitized by Google

par D. Nicolas Cortone, Prieur des Chartreux de Florence, qui l'avoit ſuivi dans ſa Légation en France. Albergati étoit âgé de ſoixante-huit ans, dont il en avoit paſſé vingt-deux dans l'Ordre des Chartreux, & vingt-ſix dans l'Epiſcopat. Le Pape aſſiſta à ſes obſeques. Poggio, célebre Littérateur & Secrétaire d'Eugene IV, compoſa un éloge du Bienheureux, dans lequel il rapporte qu'étant en Angleterre, il fut témoin des louanges qu'on lui donnoit, & que les courtiſans des Rois d'Angleterre & de France diſoient qu'ils n'avoient jamais vu un homme auſſi recommandable par ſa ſainteté, ſa foi & ſa probité.

Le corps du bienheureux Albergati fut transféré de Sienne à la Chartreuſe de Florence: Thomas de Sarzane fut chargé de ce tranſport. Le Continuateur de Fleuri s'eſt bien mépris (n°. 45, L. 109), car il fait ce Thomas de Sarzane, Prieur de la Chartreuſe de Florence, en ajoutant qu'il n'étoit que Sous-Diacre. Thomas de Sarzane ne fut jamais Chartreux, mais il étoit au tems de la mort du Bienheureux, Sous-Diacre Apoſtolique, charge qui donne le droit de porter la croix devant le Pape. Il monta lui-même ſur le Siége de Rome le 16 Mars 1447, ſous le nom de Ni-

Digitized by Google

colas V. Il avoit été Commensal du bienheureux Albergati, aussi-bien qu'Enée Sylvius Piccolomini, qui fut élevé également au Pontificat le 27 Août 1458, & prit le nom de Pie II.

Du culte du bienheureux Albergati, & de ses Historiens.

Benoît XIV, qui, avant d'être Souverain Pontife, avoit occupé le même Diocèse de Boulogne que le bienheureux Albergati, autorisa son culte par un Bref du 6 Octobre 1744 (1). Dix ans après, en 1754, il a permis aux Chartreux de dire la Messe & de faire l'office du Bienheureux, fixant sa Fête au 10 de Mai, quoiqu'il fût mort le 9 de ce mois. Zanotti prétend, dans la Vie italienne qu'il a donnée du serviteur de Dieu (p. 318, édit. de Boulogne, 1557, *in*-4°.), que c'est par l'inadvertence de celui qui a écrit le Bref, qu'on a mis le 10 Mai, le saint Cardinal étant mort le 9, & non le 10, comme le marque Ghirardacci, Augustin, dans son Histoire de Boulogne.

Les Bollandistes ont donné la Vie du bienheureux Cardinal au 10 Mai; elle

(1) On donnoit le nom de Bienheureux à Albergati avant même le Bref de Benoît XIV.

Digitized by Google

fut écrite en latin par Jacques Zeni, Evêque de Padoue, qui avoit connu le saint Evêque. Sigonius, Professeur de la même ville de Padoue, en donna une autre dans le seiziéme siecle, écrite aussi en latin. Garnefelt, Chartreux de Cologne, a fait imprimer en 1618, *in*-4°., ces deux Vies, en y joignant l'Oraison funebre par Poggio. Cavalli, Cordelier, a donné en italien une Vie du même Cardinal, qui a été traduite en 1659 par un Jésuite Allemand, *édit. de Paris*, *in*-4°. chez Dupuy. Doni d'Attichi, Evêque d'Autun, auparavant de l'Ordre des Minimes, fit imprimer dans le dernier siecle, à Autun, en 1656, un éloge particulier du saint Cardinal, sous ce titre : *Idea perfecti Præsulis, in vitâ beati Nicolai Albergati, à Ludovico Dattichi, Episcopo Œduensi.* D'Attichi est le même qui a donné une Histoire des Cardinaux, sous le titre de *Flores Cardinalium*, où il rapporte les vertus du bienheureux Albergati. On trouve dans les Vies des Saints de Baillet, un abrégé de celle de ce saint Chartreux, au 9 Mai, jour de sa mort. Le bienheureux Cardinal ne soupiroit qu'à son retour dans une Chartreuse. Quel motif pour un Solitaire d'aimer son état !

Digitized by Google

DU BIENHEUREUX PIERRE PETRONI, Diacre.

29 Mai. = XIVe siecle.

LE bienheureux Pierre Petroni, Diacre de l'Ordre des Chartreux, étoit Profès de la Chartreuse de Maggiani, près de Sienne en Italie. Il naquit à Sienne en 1311, d'une noble famille. Il manifesta sa piété dès sa jeunesse, en s'associant à une société de pieux Séculiers, dont l'objet étoit le service des malades dans l'hôpital de Sainte-Marie della Scala, à Sienne : mais touché de la vie édifiante des Chartreux de Maggiani (1), dont le Cardinal Richard Petroni fut Fondateur

(1) Il y avoit trois Chartreuses auprès de Sienne, celle de Maggiani, fondée par le Cardinal de Petroni, supprimée en 1782 ; celle de Pontiniano ou Sienne, fondée par un Petroni, Protonotaire, supprimée en 1784 ; celle de *Bel Riguardo*, supprimée en 1636. Les Bollandistes ont traduit *Bel Riguardo*, qui signifie en italien, *Beau-Regard*, par le bienheureux Regnard dans la Vie de Sainte Catherine de Sienne du 30 Avril. Ce sont leurs confreres qui font eux-mêmes cette remarque dans la Vie du bienheureux Petroni, page 206, 29 Mai.

en

Digitized by Google

en 1319, il demanda à être reçu à cette Chartreuse, quoiqu'il n'eût encore que dix-sept ans. Le Prieur lui conseilla, à cause des austérités de l'Ordre, d'attendre qu'il eût vingt ans; mais son ardeur fit hâter le tems de sa réception. Après avoir fait profession, & avoir reçu le Diaconat, il fit tous ses efforts pour n'être pas élevé au Sacerdoce; cependant le Prieur lui déclara que son intention étoit qu'il fût Prêtre, alors ce Religieux, pénétré de la crainte d'un caractere si auguste, crut qu'il pouvoit s'y rendre inhabile; & en travaillant à des cuillers de bois, il se coupa l'index de la main gauche; action qu'on ne peut justifier qu'en l'attribuant à une inspiration extraordinaire.

L'humilité du bienheureux Petroni fut si profonde, qu'il se rendit le serviteur de ses freres, en soignant sur-tout les malades, faisant leurs lits, les consolant, accommodant leurs cellules. A une grande charité pour les autres, il joignoit de grandes austérités par rapport à lui-même. Ayant passé cinq ans sans s'appuyer la tête en prenant son sommeil, les nerfs du col se relâcherent & lui causerent jusqu'à la fin de sa vie de grandes douleurs. Lorsqu'on voulut lui procurer quelque soulagement, il versa des larmes, objectant ces paroles

Digitized by Google

de l'Evangile : *Fili, recordare quia recepisti bona ;* Mon fils, ressouvenez-vous des commodités dont vous avez joui. Le bienheureux Petroni, étoit si amateur de la pauvreté, qu'il eût desiré vivre d'aumônes, comme dans les Ordres mendians, & il ne se plaignit jamais de la nourriture commune. Sa réputation s'étendit tellement, que ses Supérieurs lui permirent de répondre aux personnes qui venoient en grand nombre le consulter. S. Jean Colomban, Fondateur des Jesuates, eut recours à ses lumieres. Il donnoit à chacun des avis conformes à son état. Il eut une occasion d'aller visiter ses parens, mais il en fit le sacrifice. Un Procureur de son Ordre se recommandant à ses prieres, le Bienheureux lui dit : Je vous vois trop attaché aux biens de la terre, votre vie n'est pas conforme à la pauvreté dont nous faisons profession. Le Procureur, touché de ces avis, promit de se corriger, & le Bienheureux l'embrassa alors avec tendresse.

Le bienheureux Petroni n'avoit encore que cinquante ans, lorsqu'il vit que sa derniere heure approchoit. Il s'éleva un grand trouble parmi les Chartreux de Maggiani ; plusieurs vouloient qu'on éloignât les amis du Saint, qui venoient le

Digitized by Google

visiter, comme S. Jean Colomban & des habitans de Sienne, dans la crainte qu'ils n'enlevassent le corps de ce digne Religieux dont ils révéroient la sainteté : mais un Chartreux rempli de prudence calma le zele trop vif & trop impétueux de ses confreres. Le Bienheureux rendit son ame paisiblement un Samedi 29 Mai 1361, en présence de S. Jean Colomban, son ami.

La Vie du bienheureux Petroni se trouve dans les Bollandistes au 29 Mai, avec son portrait. L'Auteur de cette Vie est S. Jean Colomban, qui l'écrivit en italien, étant aidé par Nicolas Vincent, son compagnon. Les Bollandistes n'ont pu découvrir le manuscrit original; mais ils ont donné la traduction latine qu'en a faite en 1619 Dom Barthelemi Scali, qui a été Prieur de la Chartreuse de Florence. Durbani a donné en italien une Histoire du même Bienheureux Petroni, avec diverses gravures à chaque chapitre (édition de Venise, 1762, *in-quarto*). Jusqu'ici on n'a donné en françois aucune notice sur ce pieux Solitaire.

Digitized by Google

DE SAINT ANTHELME,

Septiéme Prieur de la grande Chartreuſe, & Evêque du Bellay.

26 Juin. = XIIe ſiecle.

SAINT Anthelme, de la noble famille de Chigni ou de Signi en Savoie, naquit vers 1107. Son pere s'appelloit Hardouin. Après avoir été élevé conformément à ſa naiſſance, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, il fut pourvu d'un Bénéfice dans l'Egliſe de Geneve, & d'une autre dignité dans l'Egliſe du Bellay. Ses talens naturels rendoient ſa converſation agréable, & il eût été recherché dans le monde, s'il s'y fût engagé : mais ayant été viſiter les Chartreux des Portes (*Portarum*), dans le Bugey, il fut ſi touché de la vie de ces Solitaires & des ſaints entretiens du vénérable Prieur D. Bernard Varin (1), qu'il

(1) Bernard de Varin avoit été Religieux d'Ambournay ; mais ayant un grand deſir de vivre en Anachorete, il obtint de ſon Abbé Didier, avec un autre Religieux, de ſe retirer ſur un terrein de l'Abbaye, nommé Portes. Lorſqu'il eut connu l'Ordre des Chartreux, il déſira d'en embraſſer l'Inſtitut avec le conſentement de ſon Abbé, dont il obtint la ceſſion du terrein où il

Digitized by Google

ſe détermina à ſe conſacrer à Dieu dans l'Ordre des Chartreux. Guigues cinquiéme Prieur de la grande Chartreuſe, connoiſſant ſon mérite, & ayant perdu pluſieurs Religieux par la chûte des neiges, pria le Supérieur des Portes de lui envoyer Anthelme, qui n'étoit dans l'Ordre que depuis peu de tems ; Guigues en reçut un grand ſecours, il le fit Procureur. Ses ſoins pour le temporel ne diminuerent pas ſon zele pour la régularité. Les Chartreux ayant perdu Guigues, élurent pour Prieur un nommé Hugues ; mais ce bon Religieux, ou trop âgé ou trop foible pour le gouvernement, ſe démit après deux ans, & on élut Anthelme en 1139, qui fut le ſeptiéme Prieur de la grande Chartreuſe. Trois grandes vertus éclaterent dans ſa Supériorité, la charité pour les pauvres, le zele pour la régularité, & le détachement pour le rang où on l'avoit élevé. S. Anthelme fit ouvrir les greniers pour ſoulager les malheureux dans un tems de diſette ; il donna une ſomme conſidérable en argent pour ſoutenir des Communautés pauvres ; il ſe défit même

---

étoit pour ces Solitaires. Il fut le premier Prieur de cette nouvelle fondation, & gouverna juſqu'en 1146 ou 1147, où il ſe démit.

Digitized by Google

d'ornemens d'Egliſes, appliquant le prix qu'on voulut lui en donner aux membres vivans de J. C. A cette charité compatiſſante, il joignit une attention particuliere pour maintenir l'uniformité dans ſon Ordre. Les Maiſons nouvellement fondées étoient indépendantes les unes des autres, & ſoumiſes aux Evêques Diocéſains; il aſſembla un Chapitre qui fut le premier de l'Ordre, & on ſe détermina à reconnoître le Prieur de Chartreuſe pour le Chef commun (1). On peut regarder Anthelme comme le premier Général. Son zele ardent pour le bien éprouva des contradictions. On voit par une lettre de S. Bernard au Pape Eugene, qui eſt la deux cent ſoixante-dixiéme des Epîtres de ce Saint, que des Chartreux quitterent leur ſolitude pour aller trouver le Pape; qu'ils lui firent part de leurs prétendus mécontentemens, dont S. Bernard ne dit

(1) Dom Marthene a donné les actes du premier Chapitre général des Chartreux, dans le tome IV de ſes Anecdotes; on lit dans ſa Préface, p. 16, *Veterum Scriptorum*, tome VI, n°. 37, que les Chartreuſes des Portes, Deſcourges, de Durbon, de Mairia, Darvieres, furent ſoumiſes aux Evêques juſqu'en 1140, où ſous le gouvernement de S. Anthelme on reconnut un Chef.

Digitized by Google

pas le sujet, & qu'ils rentrerent ensuite en Chartreuse sans faire aucune satisfaction au Prieur. C'est le sujet des plaintes de S. Bernard, dont voici les paroles : « Les » Chartreux ont été troublés ». Le saint Abbé ajouta ensuite ce verset du Pseaume 106 : « Ils ont été chancelans comme un » homme ivre, & presque toute leur sa- » gesse s'est évanouie. Voilà l'ouvrage de » l'homme ennemi; il espere dévorer toute » leur sainteté. Depuis la fondation de ce » Monastere, l'on n'a jamais oui-dire » qu'aucun déserteur y soit rentré sans » avoir fait satisfaction ; mais aujourd'hui » ceux qui étoient mal sortis, sont encore » plus mal rentrés : ils sont sortis du Mo- » nastere en violant les regles, & ils n'y » reviennent que par orgueil. Le Prieur » n'a plus de pouvoir ; aussi veut-il s'en » aller à son tour pour ne pas voir la » destruction de son Monastere. Il faut » que ce Prieur soit un homme de bien, » car j'ai oui-dire à des personnes ver- » tueuses, que ceux dont il suit les con- » seils, sont doués de sagesse. . . . Les ré- » fractaires vous ont été trouver dans leur » habit régulier & couverts des vêtemens » de brebis ; l'apparence vous a séduit : » faut-il s'en étonner ? n'êtes-vous pas » homme ? J'espere que le véritable Prieur

Digitized by Google

» sera toujours Prieur : nous aurions grand » sujet de craindre si ce Prieur n'étoit ré- » tabli dans son rang, que la régularité » ne cessât bientôt ». M. de Villefore, traducteur des lettres de saint Bernard, dit que celle-ci fut écrite en 1151. On ignore ce que fit le Pape Eugene ; mais ce vénérable Prieur, pour lequel s'intéressoit si vivement S. Bernard, se démit du Prieuré de Chartreuse cette même année 1151, après douze ans de gouvernement. Il paroîtroit même, par l'expression de S. Bernard, qu'il fut démis, puisque le saint Abbé parle de le rétablir dans son rang : *Nisi Prior restituatur in gradu suo, ordo non erit diù in statu suo.* Heureusement Anthelme eut un digne successeur dans Basile de Bourgogne, qui gouverna l'Ordre pendant vingt ans.

Bernard de Varin, qui avoit reçu saint Anthelme à la Chartreuse des Portes, vivoit encore ; après sa démission de Prieur en 1146 ou 1147, il avoit eu pour successeur un autre Bernard (1), qui mourut

(1) Ce Bernard s'appelloit Bernard des Portes ; il fut le grand ami de S. Bernard, qui lui adressa ses Epîtres 153, 154, 250. Ce fut au même que le saint Abbé envoya ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, qu'il avoit composés en 1135. C'est de ce Bernard des Portes dont

Digitized by Google

peu de tems après qu'Anthelme eut quitté le gouvernement de la grande Chartreuse. Bernard de Varin souhaita que saint Anthelme devînt le Supérieur de la Maison où il s'étoit retiré en sortant du monde, & son louable desir eut son effet. Il gouverna la Chartreuse des Portes pendant deux ans; mais sa présence étant nécessaire en Chartreuse, il y revint. Ses vertus porterent plusieurs du Clergé du Bellay à le désirer pour Evêque. Dès qu'il eut su ce dessein, il se cacha & fit tout ce qu'il put, pour empêcher sa promotion; mais lorsqu'on eut découvert sa retraite, le Pape Alexandre III, qui étoit venu en France, lui ordonna d'obéir, & le consacra le jour de la Nativité de la Sainte Vierge 1163 (1). Il ne pensa qu'à édifier son

il est parlé dans l'Epître 155 au Pape Eugene, & où S. Bernard dit: « Réservez ce jeune homme » foible de complexion, pour un autre Siége que » dans la Lombardie ». Ce Chartreux fut élu Evêque du Bellay en 1136: mais après avoir rempli cette fonction pendant quatre ans, il revint à sa Chartreuse, & en fut Prieur après la démission de Bernard de Varin. Il mourut Prieur le 16 Décembre 1152, & Bernard de Varin lui survécut environ un mois, étant mort le 12 Janvier 1153. (On peut consulter sur ces deux Bernard le tome XII de l'Hist. Litt. p. 420.)

(1) Entre Bernard des Portes, Evêque du

Digitized by Google

Diocèse, à soulager les pauvres, sur-tout dans deux grandes famines ; appliqué à réformer les abus qui étoient multipliés, il fut obligé d'interdire des fonctions sacerdotales six ou sept de ses Ecclésiastiques qui refusoient de se rendre à ses exhortations. La fermeté fut son caractere, & il en donna des preuves vis-à-vis du Comte Humbert de Savoie, fils d'Amédée. Saint Anthelme voulut qu'Humbert exigeât une satisfaction de ceux qui avoient tué un Prêtre qu'un Prévôt avoit mis en prison, & que le saint Prélat avoit fait élargir ; il vouloit aussi que le Comte se désistât des droits auxquels il prétendoit sur son

---

Bellay, & S. Anthelme, il y eut deux Evêques dans ce Siége. Les Chartreux des Portes crurent qu'on avoit voulu élire après la démission de Bernard un autre de leurs Religieux, nommé Noël, & que le Pape s'étoit opposé à cette élection : c'est ce qui fait le sujet de la 250e lettre de S. Bernard, où il dit qu'en supposant l'opposition du Pape, à laquelle d'ailleurs il n'avoit point eu de part, ces Religieux devoient supporter ce refus avec humilité ; « parce que la » vertu d'un Saint n'a pas une pureté véritable, » lorsqu'il semble porter avec peine ce qui l'humilie ». D'ailleurs, ce Noël avoit mené une vie assez séculiere avant sa retraite ; & M. de Villefore dit qu'il n'est pas certain qu'il eût été élu.

Digitized by Google

Eglise. Ce Seigneur ne fit pas grande attention à ces remontrances du Prélat, qui alors le menaça des censures ; & répartit au S. Evêque qu'il avoit un privilége du Pape, selon lequel il ne pouvoit être excommunié : cependant Anthelme voyant l'indocilité de ce Seigneur, publia la sentence dont il l'avoit menacé. Le Comte s'adressa au Pape, qui donna commission à S. Pierre, Archevêque de Tarantaise, & à un autre Evêque, de dire à Anthelme de lever l'excommunication, ou d'absoudre eux-mêmes Humbert au refus de l'Evêque du Bellay. S. Anthelme crut avoir des raisons pour ne pas adhérer à ce qu'on lui demandoit, & les Prélats ne voulurent pas prendre sur eux de prononcer l'absolution. Le Pape, informé de ce qui s'étoit passé, donna lui-même l'absolution & en informa Anthelme, qui, dans ces circonstances, se retira dans la solitude & alla en Chartreuse : mais son Diocèse, affligé de son éloignement, le redemanda. Le saint Prélat revint. Le Comte lui dit : Il faut faire juger notre différend devant un Tribunal. Pour moi, dit le Saint, je remets le jugement à J. C., devant qui vous & moi paroîtrons. Cependant, ce Seigneur qui révéroit la vertu du Saint, sachant qu'il étoit malade, alla

Digitized by Google

le trouver & lui promit d'être plus docile à ſes avis, en lui demandant humblement pardon. Le Saint lui donna ſa bénédiction & au fils que Dieu lui accorderoit. Humbert n'avoit alors qu'une fille ; mais la prédiction fut accomplie, & il eut un fils. Le ſaint Evêque fut toujours très zélé pour ſoutenir le parti d'Alexandre III contre ſon rival Octavien, qui vouloit être reconnu Pape ſous le nom de Victor III. Les Chartreux & les Ciſterciens adhérerent au ſentiment d'Anthelme, & bientôt la France, l'Eſpagne, l'Angleterre ſe déclarerent pour Alexandre. Cependant, quoique l'Empereur Frédéric Barberouſſe fût oppoſé à Alexandre, il honora de ſon eſtime Anthelme, qu'il appella dans un acte, Notre très fidele Anthelme : *Fidelem noſtrum Anthelmum*. Piganiol de la Force, dans ſa Deſcription de la France, à l'article de la ville du Bellay, dit : « L'Evêque » de cette ville prend la qualité de Prince » du S. Empire : cette derniere qualité eſt » fondée ſur une conceſſion de l'Empereur » Frédéric Barberouſſe, qui eſt précieu- » ſement conſervée dans les Archives du » Chapitre du Bellay. Cet Empereur fut » ſi touché du mérite d'Anthelme, pour » lors Evêque du Bellay, qu'il le mit lui- » même & ſes ſucceſſeurs au rang des

Digitized by Google

» Souverains, & les fit admettre aux Dietes » de l'Empire, où ils ont eu séance parmi » les autres Princes, tandis que le Bugey » a été du corps de l'Empire ».

Anthelme se concilia aussi l'estime du Roi de France Louis VII, qui vint visiter les Chartreux. Il écrivit ensuite au Roi pour le remercier de cet honneur (1). Le saint Prélat, après avoir rempli tous les devoirs d'un parfait Solitaire & d'un vigilant Pasteur, mourut en Saint le 26 Juin 1178, étant âgé de plus de soixante-dix ans, dont il avoit passé quinze ans dans l'Episcopat (2).

---

(1) Cette lettre se trouve dans le tome II, p. 362 de l'ancienne édition du *Gallia Christiana*. Saint Anthelme y prie le Roi d'aider son neveu dans ses études.

(2) On mit sur le tombeau de S. Anthelme l'inscription suivante :

DEO OPTIMO MAXIMO,

B. ANTHELMO THAUMATURGO,

« Libertatis Ecclesiasticæ strenuo vindici, Carthusiæ majori VII Priori, totiusque Ordinis » item VII Generali Præposito, sacri Imperii » Principi, civitatis Bellicii XLVI Præsuli, » primo Dynastæ & Tutelari piissimo, cives » Bellicenses illius devotissimi Clientuli D. D. » (dedicarunt) ».

Ces mots *primo Dinastæ* se rapportent au

Digitized by Google

En 1630, Jean Paſſelaigue, Evêque du Bellay, fit la levée du corps de S. Anthelme, qui fut tranféré dans une Chapelle nouvellement conſtruite, qu'on conſacra en ſon honneur.

Un Anonyme, contemporain de ſaint Anthelme, écrivit ſa Vie en latin. On la trouve dans Surius & les Bollandiſtes, & en françois dans Baillet & dans les Saints illuſtres par Arnauld Dandilly, édit. de 1664.

S. ÉTIENNE, Evêque de Die.

7 Septembre. = XIIe & XIIIe ſiecle.

SAINT Etienne naquit à Lyon en 1155, d'une famille noble : ſon pere étoit Seigneur d'une terre nommée Châtillon. Il fit paroître dès ſa jeuneſſe une piété ſolide & un grand attrait pour les œuvres de miſéricorde. Sa mortification le portoit à des jeûnes fréquens, & à s'abſtenir même de l'uſage de la viande. Etant âgé de vingt-ſix ans, il prit la réſolution de renoncer tout-à-fait au monde. L'Ordre des Chartreux qui étoit dans le premier ſiecle de

titre qu'ont les Evêques du Bellay d'être Seigneurs temporels de la ville.

Digitized by Google

son institution, lui parut l'asyle où il devoit se retirer. Il entra en 1176 à la Chartreuse des Portes, près de S. Rambert, dans le Bugey (1). La vertu de S. Etienne répondit à la sainteté de ses engagemens; elle porta ses confreres à l'élire pour Prieur. Il n'accepta cet emploi que parce qu'il y fut contraint. Le Clergé de la ville, informé de son mérite, souhaita de l'avoir pour premier Pasteur. On l'élut donc pour Evêque, & on envoya à Rome pour obtenir la confirmation de son élection. Innocent III étoit alors sur le S. Siége. Les Députés ayant obtenu le consentement du Pape, allerent à la Chartreuse des Portes pour faire part à S. Etienne de tout ce qui s'étoit passé, & lui témoigner l'ardeur avec laquelle on souhaitoit de le voir sur le Siége de Die. L'humble & pieux Religieux répondit aux Chanoines députés, qu'il étoit surpris que des personnes aussi éclairées se proposassent d'avoir pour Evêque quelqu'un qui, ayant vécu dans le désert, étoit sans expérience pour les

(1) Cette Chartreuse a eu l'avantage de recevoir Bernard des Portes, qui fut Evêque du Bellay en 1136; S. Anthelme, qui fut Evêque du même Diocèse en 1163; S. Artaud, qui fut élevé sur le même Siége en 1184, & S. Etienne, qui fut Evêque de Die en 1208.

Digitized by Google

affaires. Mais les Chanoines insistant, saint Etienne s'excusa sur ce qu'il s'étoit consacré dans un Ordre qui avoit tout droit sur sa personne. Il fallut, pour triompher de sa résistance, s'adresser au Pape, qui marqua au Prieur de la grande Chartreuse d'obliger son inférieur de se rendre aux vœux du Clergé. Cet acte d'obéissance fut pour ce Solitaire le plus grand sacrifice. Son sacre se fit à Vienne en 1208.

S. Etienne remplit toutes les fonctions pastorales avec zele, instruisant son peuple & ne cessant de l'édifier. Son nouvel état ne lui fut point un prétexte pour modérer ses austérités : il pratiquoit à-peu-près la même rigueur de vie, que s'il eût été encore Chartreux. Le Diocèse de Die n'eut pas le bonheur de conserver long-tems un Pasteur aussi édifiant. Il n'y avoit que six ans que S. Etienne étoit chargé du gouvernement Episcopal, lorsque Dieu voulut lui accorder la récompense promise au serviteur fidele. Sa mort fut celle des Justes. Il consomma sa course le 7 de Septembre 1213, dans sa cinquante-huitiéme année. Son corps fut déposé dans l'Eglise Cathédrale de Die ; ses ossemens furent mis ensuite dans une châsse pour être exposés à la vénération des Fideles ; mais les Hérétiques du seiziéme siecle

Digitized by Google

réduisirent en cendre ce précieux dépôt.

La Vie de S. Etienne a été écrite en vers quelque tems après sa mort ; un Auteur anonyme l'a mise ensuite en prose : Surius, les Bollandistes & Baillet l'ont publiée au 7 de Septembre. On peut voir aussi sur ce Saint, Morozzi, dans son Théâtre Chronologique des Chartreux. Cet Auteur met le bienheureux Uldric, Evêque de Die, au nombre des Evêques du même Ordre : mais Uldric, Doyen de l'Eglise de Grenoble, ensuite Evêque de Die, s'étant démis de son Evêché, se retira en Chartreuse ; mais il ne fut pas Chartreux.

S. ARTHOLDE, ou ARTHAULD,

Quarante-huitiéme Evêque du Bellay.

6 Octobre. = XIIe siecle.

SAINT Arthauld naquit en 1101 ou 1102 ; distingué par sa naissance, il quitta la Cour du Comte de Savoie & de Maurienne pour se retirer dans la Chartreuse des Portes : il y fit profession vers 1120. Il devint un modele de régularité & de pénitence.

Il fut choisi par le vénérable Guigues, cinquiéme Prieur de la grande Chartreuse,

Digitized by Google

pour aller fonder une nouvelle Maison dans le Diocèse de Geneve. Il choisit une solitude affreuse, nommé Arvieres (1). Les neiges & les rochers rendoient ce désert presqu'inhabitable. Ce fut en 1132 qu'il vint dans cette retraite avec quelques compagnons. Il passa dix ans dans cette premiere demeure, où il éprouva une grande disette, que son union avec Dieu lui rendit facile à supporter. Cependant, Arducius de Faussigny, Evêque de Geneve, dans le Diocèse duquel étoit Arvieres, persuada au bienheureux Artauld de bâtir la Chartreuse dans un autre endroit du même territoire, mais dont la situation fût plus supportable. Amédée, Comte de Savoie, favorisa ce dessein, d'autant plus que saint Etienne s'attiroit la confiance & la vénération publique par ses vertus. Il goûtoit le bonheur de la solitude, lorsque le peuple & le Clergé du Bellay désirerent de l'avoir pour Pasteur. Le saint Solitaire ayant su ce dessein, alla se cacher dans une forêt pour éviter cette dignité : mais ayant été découvert, il fut forcé de l'ac-

(1) Cette Chartreuse, dans la province du Valromey, reconnoît pour Fondateurs Amédée III, Comte de Savoie, & Humbert III, Comte de Beaujeu.

Digitized by Google

cepter. Il gouverna l'Eglise du Bellay (1) depuis 1184 jusqu'en 1190, qu'il obtint sa démission du Pape Célestin III. Il revint finir ses jours dans la solitude d'Arvieres. Son grand âge ne ralentit pas son zele. Ses années se multiplierent, & ses mérites augmenterent. Enfin, sa derniere heure approchant, il fut assisté de l'Evêque du Bellay, qui étoit aussi Chartreux & se nommoit Bernard (2). Le saint vieillard exhorta les Religieux à être fideles à leur vocation, & se prosternant sur la cendre, il expira en 1206, âgé d'environ cent cinq ans, & de profession, quatre-vingt-six.

On trouva dans le siecle dernier le corps du bienheureux Arthauld renfermé dans un tombeau de pierre. Jean de Passelaigue,

(1) Saint Arthauld fut le quatriéme Chartreux Evêque du Bellay. Le premier avoit été Ponce de Balmey, dont on trouve l'éloge dans l'Histoire Littéraire de France, tome XI, page 716; le second, fut Bernard des Portes; le troisiéme, S. Anthelme.

(2) Il y eut après la démission de S. Arthauld un Evêque nommé Eudes, auquel succéda ce Chartreux nommé Bernard II, qui mourut en 1207. On ne doit pas mettre au nombre des Chartreux Boniface de Savoie, qui fut Evêque du Bellay & ensuite Archevêque de Cantorbéri: il quitta les Chartreux pendant son noviciat, & ne fit pas profession.

Digitized by Google

Evêque du Bellay (1), avec le consentement de l'Evêque de Geneve, dans le Diocèse duquel est Arvieres, se transporta à cette Chartreuse le 9 Mai 1640 (& non en 1680, comme dit Morozzi), pour rendre un culte religieux à ses précieux ossemens. Il fut accompagné dans cette cérémonie, de D. Claude de Gée, Prieur de la Chartreuse, de Pierre Chatel, Conviſiteur, & de D. Claude, Prieur d'Arvieres.

Les Bollandiſtes ont publié en 1770, au 6 du mois d'Octobre un abrégé de la Vie de S. Arthauld, qui avoit été envoyée dans le ſiecle dernier, en 1667, par Dom Léon le Vaſſeur, Chartreux de Gaillon ; on n'a pu découvrir l'Auteur de ce manuſcrit. Guichenon, Hiſtorien du Bugey, qui fait mention des Chartreuſes des Portes & d'Arvieres, fait le récit des vertus du bienheureux Arthauld ; & pour prouver ſon culte, il rapporte une ancienne oraiſon qu'on diſoit en ſon honneur chez les Chartreux.

On conſerve un miſſel à Arvieres, qu'on prétend être écrit de la main du bienheureux Arthauld.

---

(1) Ce fut le même Paſſelaigue qui avoit fait en 1630 le tranſport du corps de S. Anthelme, comme on l'a marqué ci-deſſus.

Digitized by Google

S. HUGUES, Evêque de Lincoln, en Angleterre.

17 *Novembre.* = XIIe siecle.

SAINT Hugues, d'une noble famille de Bourgogne, naquit vers l'an 1140. Ayant perdu sa mere dans le bas âge, il fut mis dans une Maison de Chanoines, voisine du lieu de sa naissance, pour y être élevé dans les exercices de la piété. Son pere se retira même dans cette Maison pour y servir Dieu. Le jeune Hugues répondit aux soins qu'on prenoit de son éducation. Ayant eu occasion d'aller visiter la grande Chartreuse, il fut si touché de l'exemple de ces Solitaires, qu'il conçut le dessein de se retirer parmi eux ; mais il n'exécuta pas alors ce saint désir. On tâcha même lorsqu'il fut de retour chez les Chanoines où il demeuroit, & où il reçut le Diaconat, n'étant âgé que de dix-neuf ans, de lui persuader de persévérer dans sa premiere vocation : mais la grace agissant sur son cœur plus que la voix des hommes, il se détermina à embrasser la vie solitaire & pénitente des Chartreux. Il eut de grandes tentations à soutenir dans ce nouvel état ; mais il en triompha par l'as-

Digitized by Google

siduité à l'oraison & par la mortification de l'esprit & du corps. Quelque tems après sa profession, un Religieux lui demanda s'il désiroit de recevoir le sacerdoce ; Hugues ne considérant que le désir qu'il avoit de s'unir à Jesus-Christ, répondit qu'il aspiroit à recevoir cette grace de pouvoir offrir les saints Mysteres. Alors le respectable Solitaire lui dit : Vous croyez-vous donc digne d'un caractere qui demande une si grande pureté du cœur & des sens ? Hugues rentra en lui-même & fut saisi d'une sainte terreur. Le vénérable Solitaire lui prédit ensuite qu'il seroit non-seulement Prêtre, mais Evêque.

Les Supérieurs de Hugues, voyant sa fidélité à tous les exercices de sa profession, le nommerent à l'emploi de Procureur ; charge dangereuse pour un Religieux qui ne veille pas assez sur lui-même. Mais l'administration du temporel ne ralentit pas son zele pour les observances religieuses : ses talens, joints à une solide piété, lui acquirent une telle réputation, qu'il fut demandé par le Roi d'Angleterre pour soutenir un nouvel établissement de Chartreux dans son Royaume. Les Solitaires de la grande Chartreuse ne virent qu'avec peine son éloignement. Hugues, arrivé à la Chartreuse de Wit-

Digitized by Google

tham, Chartreuse fondée depuis peu d'années (1), affermit ce nouvel établissement, qui chanceloit sous les deux Prieurs précédens. Il obtint du Roi des secours pour les bâtimens. Il avoit une maniere de s'exprimer, qui faisoit dire au Monarque qu'il ne pouvoit rien refuser à ce nouveau Prieur des Chartreux.

Le mérite distingué de Hugues fit penser au Clergé de Lincoln, dont l'Eglise étoit vacante depuis long-tems, de l'élire pour Evêque. Cette élection pénétra ce Religieux de douleur; mais il ne pouvoit résister au Roi & au Métropolitain. Il fut sacré en 1185, étant âgé de quarante-cinq ans. Il gouverna l'Eglise de Lincoln sous trois Rois différens, Henri II, Richard I & Jean, surnommé Sans-terre. La prudence & la fermeté du saint Evêque éclaterent dans sa conduite. Il usa de toute son autorité pour empêcher des vexations, & il fut toujours ferme lorsque la justice ou le bien de l'Eglise demandoient qu'il remplît son ministere. Ce zele pour la justice le porta à prononcer une excommunication contre un Officier public commis

(1) Cette Chartreuse fut fondée en 1178 par Henri II, Roi d'Angleterre, & a été détruite en 1539.

Digitized by Google

pour les bois, qui abuſoit de ſon pouvoir. Le coupable qui avoit été frappé de la cenſure, reconnut ſes injuſtices & fut dans la ſuite auſſi attaché au ſaint Evêque qu'il en avoit été éloigné. S. Hugues ne conſidérant que Dieu dans l'exercice de ſon miniſtere, ne put ſe rendre aux deſirs du Roi, qui ſouhaitoit qu'il conférât un Bénéfice à quelqu'un, que le Saint ne jugea pas être propre pour en remplir les devoirs. Le Roi parut courouce, & dit au Prélat qu'il lui étoit redevable en partie de ſa promotion à l'Epiſcopat. S. Hugues repartit « que cette raiſon étoit un nouveau » motif de ne pas augmenter les comptes » que Sa Majeſté auroit à rendre à Dieu, » s'il ſe rendoit coupable de cette ſeconde » nomination ». Le ſaint Prélat, détaché de tout intérêt propre, répandoit les revenus de ſon Egliſe dans le ſein des pauvres. Il témoignoit une affection ſinguliere aux lépreux ; il leur marquoit la plus vive tendreſſe. Le Chancelier qui ne pouvoit qu'être édifié de ſon héroïque charité, lui dit en badinant : « S. Martin guériſſoit » les lépreux, mais l'Evêque de Lincoln » ne fait pas de ſemblables prodiges ». Hugues repartit : « S. Martin guériſſoit » les corps des lépreux, mais les lépreux » guériſſent mon ame ». Quelque deſir qu'eût

qu'eût S. Hugues de se démettre de l'Episcopat, le Souverain Pontife ne voulut jamais y donner son consentement: c'eût été en effet priver l'Eglise d'Angleterre d'un de ses plus zélés Ministres. Il offroit le saint Sacrifice avec tant de dévotion, qu'on rapporte qu'il eut une apparition sensible de l'humanité de Jesus-Christ pendant la célébration des saints Mysteres: c'est pourquoi on le représente avec un calice à la main, & un enfant qui lui apparoît sur la sainte Hostie.

La sainteté de Hugues étoit tellement respectée, qu'étant venu trouver le Roi Richard en Normandie, le Monarque lui fit porter la paix à la Messe avant tous les autres Evêques.

Le Roi Jean ayant succédé à son frere Richard en 1199, le saint Evêque de Lincoln fut chargé de passer en France pour négocier la paix avec ce Royaume & celui d'Angleterre. Cette négociation eut son effet; la paix fut conclue au mois de Mai 1200, & le traité passé entre Vernon & Andely. S. Hugues, avant de retourner en Angleterre, désira d'aller visiter la grande Chartreuse où il avoit eu le bonheur de se consacrer à Dieu. Il alla aussi à la Chartreuse d'Arvieres, où saint Arthauld s'étoit retiré après s'être démis

Digitized by Google

de l'Evêché du Bellay (1). Celui-ci demanda à S. Hugues les conditions de la paix qui venoit d'être conclue; comme les autres Chartreux étoient préſens à cet entretien, Hugues répondit : « Les Evê-» ques peuvent conférer entr'eux de ces » nouvelles, mais les Solitaires doivent » les ignorer, & il ne faut pas publier » dans leur cloître & dans leurs cellules » ce qui ſe paſſe dans le monde ».

S. Hugues ne ſurvécut pas long-tems à ſon retour en Angleterre. Il arriva à Londres lorſqu'on étoit près d'y célébrer un Concile : il ſe propoſoit d'y aſſiſter; mais il tomba malade au mois de Septembre 1200. Sa vie avoit été une préparation continuelle à la mort; cependant, pour s'y préparer d'une maniere ſpéciale dans ſes derniers jours, il voulut faire une confeſſion générale. Il fit appeller le Doyen de la Cathédrale, le Chantre & deux Archidiacres : il leur fit l'aveu de ſes fautes depuis ſa jeuneſſe, & accompagna cet aveu de ſes larmes. L'Archevêque de Cantor-

(1) Guichenon s'eſt trompé en diſant à l'article des Evêques du Bellay, que ce fut en 1205 que S. Hugues viſita S. Arthauld à Arvieres : c'eſt en 1200, année de la mort du ſaint Evêque de Lincoln.

Digitized by Google

béry étant venu trouver le Saint dans sa derniere maladie, lui dit : Vous m'avez offensé plusieurs fois, ne m'en demandez-vous pas excuse, car je suis votre Métropolitain. S. Hugues lui répondit : « Je » vous ai repris non par indignation, » n'ayant nulle intention de vous déplaire, mais pour vous engager à la pratique de vos devoirs ; & lorsque je sonde » ma conscience, je crains de ne vous en » avoir pas assez averti, à cause du respect » dû à votre dignité ». S. Hugues reçut ses sacremens avec empressement. Lorsqu'on lui apporta le S. Viatique, il alla au-devant, revêtu d'un cilice & de l'habit de Chartreux. On voulut lui persuader d'ôter son cilice, mais il répondit « qu'il » ne falloit pas abandonner ses armes dans » le tems du combat ». Après avoir reçu l'Extrême-Onction, il dit « qu'il ne s'in» quiétoit plus de sa maladie, puisqu'il » s'étoit donné sans réserve à celui en » qui il mettoit ses espérances ». Sa derniere heure approchant, il fit répandre des cendres bénites en forme de croix sur le plancher de sa chambre : on récita Complies, parce que c'en étoit l'heure ; & à ce verset du Psaume *Qui habitat* : *Je le délivrerai & je le glorifierai, parce qu'il a espéré en moi*, il se fit coucher sur cette

Digitized by Google

cendre & rendit son esprit à Dieu, au *Nunc dimittis*. Il mourut le 17 Novembre 1200, âgé de soixante ans. Il y avoit quinze ans qu'il avoit été tiré de l'Ordre des Chartreux pour gouverner l'Eglise de Lincoln. Il disoit que « pour être un vrai » Chrétien, il falloit avoir la charité dans » le cœur, la chasteté dans les sens, & » la vérité sur les levres ».

De ses obsèques & de son culte.

Le corps de S. Hugues fut transporté à Lincoln comme il l'avoit désiré. Les peuples accoururent au transport : Jean, Roi d'Angleterre, & Guillaume, Roi d'Ecosse, y assistèrent. Les Barons portèrent le corps dans la ville jusqu'à la porte de l'Eglise Cathédrale ; les deux Rois voulurent s'unir aux Barons pour les aider dans ce transport. Les Prélats firent la même fonction dans le chœur. L'inhumation se fit le 24 Novembre 1200. Environ quatre-vingts ans après la mort de saint Hugues, Olivier, Evêque de Lincoln, fit ouvrir le cercueil du Saint : on trouva son corps revêtu de l'habit religieux ; on en fit la translation en présence du Roi & de la Reine d'Angleterre, du Roi de Navarre, de deux Archevêques, de plusieurs Evêques, d'un grand nombre de,

Digitized by Google

Seigneurs. On ne peut déterminer ſi ce fut Honorius III ou Honorius IV qui le canoniſa. Son corps fut mis dans une châſſe enrichie de pierres précieuſes : le chef fut placé dans un reliquaire. Depuis le ſchiſme d'Angleterre, on a été privé de ces précieuſes reliques. Baillet dit qu'il y en a quelques parcelles à Paris dans l'Egliſe de S. Etienne-des-Grès.

La Vie de S. Hugues fut écrite par un Anonyme qui avoit eu des relations particulieres avec le ſaint Evêque : il l'a diſtribuée en cinq Livres. Surius en a fait uſage pour compoſer celle qu'il a donnée. Dorland, dans ſon ſecond Livre de la Chronique des Chartreux, a diviſé cette Vie en quatorze chapitres. Baillet, Giri, Godeſcar, Arnaud d'Andilly dans ſon Hiſtoire des Saints illuſtres, ont inſéré celle de S. Hugues avec aſſez d'étendue. *Voyez* auſſi Fleuri, Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Digitized by Google

DU VÉNÉRABLE JEAN HOUGTON, Prieur de la Chartreuse de Londres,

Et de la précieuse mort de plusieurs autres Chartreux dans le tems du schisme d'Angleterre.

LE vénérable Jean Hougton naquit dans le Comté d'Essex. Il étoit déjà Prêtre & âgé de vingt-huit ans lorsqu'il se proposa d'embrasser la solitude. Il fut reçu à la Chartreuse de Londres (1), dont il devint l'ornement par ses vertus religieuses. Attentif à tout ce qui pouvoit intéresser le culte divin, il fut d'abord nommé Sacristain. L'obéissance l'obligea ensuite d'accepter l'emploi de Procureur. Les affaires temporelles ne ralentirent pas en lui l'esprit religieux. Non-seulement il gardoit les abstinences de l'Ordre, mais il portoit la mortification à certains jours jusqu'à se contenter de pain & d'eau dans ses repas. Il fut élu Prieur de la Chartreuse de Belle-Vallée (2), & ensuite

(1) La Chartreuse de Londres fut fondée en 1370, & détruite dans le tems du schisme en 1539.

(2) La Chartreuse de Belle-Vallée, *Pulchræ*

Digitized by Google

celle de Londres où il avoit fait profession, le choisit pour son Prieur, & il fut après nommé Visiteur de l'Ordre.

Ses exemples étoient une Regle vivante. Il disoit que si le Chef n'anime le Corps, tous les Membres se relâchent. Il recommandoit sur-tout la ferveur à l'office divin. La maxime qu'il insinuoit à ses Religieux étoit de ne jamais trouver l'office trop long, puisqu'on ne plaignoit jamais le tems qu'on passoit à s'entretenir avec ceux qu'on aime. S'il se reposoit après les offices de la nuit, c'étoit plutôt sur un banc que sur son lit. Il prescrivoit à ses Religieux la simplicité dans leurs cellules; il leur faisoit des conférences tous les mois; il alloit les visiter, & dans ces entrevues il leur témoignoit une sincere affection, les regardant plutôt comme ses freres que comme ses inférieurs. Il avoit coutume de dire qu'il laissoit le titre de Prieur en sortant de sa cellule. Sa bonté étoit inaltérable : en voici un trait frappant. Un Religieux réfractaire fut assez téméraire pour oser lever la main sur lui : ceux qui étoient présens furent remplis d'une sainte indignation; mais pour calmer les esprits

Vallis, ou de *Nottingan*, fut fondée en 1343 au Diocèse d'Yorck, & détruite en 1539.

Digitized by Google

& diminuer le ſcandale, il leur repréſenta que c'étoit le démon qui avoit troublé pour quelques momens l'eſprit de ce diſcole. Le vénérable Prieur cimentoit autant qu'il pouvoit l'union dans ſa Communauté, & s'il y avoit quelqu'altercation, il adouciſſoit les eſprits, en ôtant toute racine d'amertume dans les cœurs. L'humilité dont étoit doué le vénérable Hougton, le portoit à demander pardon tous les mois à la Communauté de tous les mauvais exemples qu'il avoit donnés. Il recommandoit au Maître des Novices de réprimer dans les Religieux les vices de la préſomption & de l'indépendance. Il tâchoit par ſon affabilité & ſa douceur de faire impreſſion ſur le cœur de ceux des anciens Religieux que leurs années de profeſſion rendoient moins dociles & plus difficiles à gouverner. Quelquefois il faiſoit de petits préſens à ceux dont il ſoupçonnoit des murmures qui pouvoient les dégoûter de leur état. Lorſqu'il n'adhéroit pas à la demande qu'on lui faiſoit, ſon refus n'étoit pas dicté par l'humeur; il repréſentoit les engagemens de la vie religieuſe, afin qu'on reconnût le motif qui le faiſoit agir. Sous ſon gouvernement, la ferveur éclata dans la Chartreuſe de Londres : mais comme le mauvais grain

Digitized by Google

ſe trouve avec le bon dans le champ du pere de famille, la juſtice divine éclata ſur quelques Religieux qui ne répondirent pas aux exemples dont ils étoient témoins. Un nommé Thomas, qui parloit mal de ſes freres devant les Séculiers, eut le malheur d'apoſtaſier; un nommé Georges, ennuyé de l'office divin, tomba dans la démence; un nommé Henri, étant près de célébrer la Meſſe conventuelle, fut ſaiſi d'un ſi grand tremblement, qu'il vint dans la Sacriſtie ôter ſes ornemens; un nommé Jean, ayant murmuré contre la nourriture, éprouva les mêmes maux qu'il s'étoit ſouhaités dans un mouvement d'impatience, & lui-même fit l'aveu de ſa punition en ſe repentant de ſa faute.

La religion du vénérable Hougton ſe manifeſtoit ſur-tout au ſaint ſacrifice de la Meſſe: ſa tendre piété pour la victime qui s'immoloit, lui faiſoit verſer des larmes. Sa foi étoit ſi vive envers le S. Sacrement, qu'elle le porta une fois à conſumer une hoſtie qu'un infirme avoit rejettée, quoiqu'on puiſſe conſerver les eſpeces juſqu'à une entiere altération, & les brûler enſuite. La gloire du martyre couronna une vie auſſi ſainte. Henri VIII, en ſe ſéparant de l'Egliſe, tenta de s'en faire reconnoître pour le Chef, en exi-

Digitized by Google

geant qu'on souscrivît au titre de la suprématie qu'il vouloit posséder par rapport aux Ecclésiastiques de son Royaume. Le malheur de ceux qui céderent est à déplorer; mais le vénérable Hougton, attaché au Chef de l'Eglise & au Siége de Pierre comme au centre de l'unité, fit célébrer une Messe du Saint-Esprit à la Chartreuse, afin que chaque Religieux reçût la force de souffrir avec patience la persécution qu'on leur préparoit, plutôt que de se séparer de l'Eglise Romaine. Il engagea tous les Religieux à se pardonner mutuellement, afin que leur foi fût animée par la charité mutuelle, sans laquelle le martyre seroit inutile.

Le tems d'épreuve arriva enfin pour le serviteur de Dieu. On vint à la Chartreuse pour faire souscrire au Prieur l'ordre émané de la Cour : mais le vénérable Hougton, sujet fidele dans tout ce qui ne pouvoit pas intéresser sa conscience, manifesta sa foi en refusant de se soumettre au décret de la Suprématie. Comme il parut inflexible, il fut arrêté & conduit en prison avec deux autres Prieurs Chartreux qui se trouverent à Londres, D. Robert, Prieur de Belle-Vallée, & D. Augustin, Prieur de Shene. Le vénérable Hougton, persistant dans son attachement au Saint-

Digitized by Google

Siége, fut condamné avec les deux autres vénérables Prieurs à la mort, qu'ils subirent tous les trois le 4 Mai 1535 (1).

Le vénérable Hougton protesta qu'il avoit toujours été un sujet fidele au Roi, mais qu'il étoit trop attaché au Chef de l'Eglise pour s'en séparer, puisque J. C. dit : *Vous êtes Pierre, & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise.* Le vénérable Prieur n'oublia pas dans ses derniers momens ses freres ; il les recommanda à ceux que le Souverain nommeroit pour les juger, & prononça le Pseaume *J'ai espéré en vous*, jusqu'à ces paroles, *Je remets mon ame entre vos mains.*

Des supplices d'autres Chartreux Anglois.

Trois autres Chartreux subirent peu de jours après la mort pour la même cause que le vénérable Hougton. Voici ce que dit Sanderus (2) dans son Histoire du

(1) La Chartreuse de Shene fut fondée par Henri V, Roi d'Angleterre, en 1415, dans le Comté de Surrey : elle a été détruite en 1539.

(2) Indépendamment de ce que rapporte Sanderus, il y a une petite Histoire du martyre des Chartreux d'Angleterre, par D. Maurice Chancée, Anglois, sous ce titre : *Historia martyrum octodecim Carthusianorum sub Rege Angliæ Henrico octavo anno Domini* 1535,

Digitized by Google

schisme d'Angleterre: « Le 14 Juin 1535, » trois Chartreux, Humfroi Midelker, » Guillaume Exmei & Sébastien Nudigar, » furent arrêtés. Après les avoir tenus quatorze jours en prison les fers au col, aux » bras & aux jambes, en sorte qu'ils ne » pouvoient les remuer, ils laissèrent un » illustre témoignage de leur foi ; car » ayant été traînés sur des claies par les » rues de Londres jusqu'au lieu du supplice, on les attacha un moment au gibet, » d'où on les descendit encore vivans : le » Bourreau leur coupa les parties qu'on » ne peut honnêtement nommer, les jetta » au feu, leur ouvrit le côté avec un » couteau, en arracha les entrailles, qu'il » jetta pareillement au feu ; enfin il leur » coupa la tête & mit le corps en quatre » quartiers, qu'il fit bouillir, puis il les » attacha en divers lieux pour servir de » spectacle au peuple (1) ».

1537, 1541, *crudeliter interfectorum*. La première édition est de 1550, à Mayence ; la seconde, de 1608, à Wirsbourg en Franconie. L'Epître à Maximilien, Duc d'Autriche, est datée du 25 Mars 1600.

(1) L'Histoire du schisme d'Angleterre par Sanderus, a été traduite par M. Maucroix, Chanoine de Reims, Paris, 1619. Les paroles citées ici se trouvent tome I, page 146, année 1535. Il ne faut pas confondre ce Nicolas Sanderus,

Digitized by Google

Indépendamment des six Chartreux nommés ci dessus, & qui furent martyrisés en 1535, il y en eut dix autres qui furent conduits dans les prisons en 1537, dont trois Prêtres, un Diacre, un Religieux de chœur & cinq Convers. Ils se nommoient, selon Morozzi dans son Théâtre Chronologique des Chartreux, Richard Beerez, Thomas Sonsonius, Jean Licenetz, Jean Danius, Thomas Schynen, Robert Salte, Valther Perissonus, Thomas Rediuh, Guillaume Grenevodius, Guillaume Hornes, lequel survécut aux neuf autres, comme on le marquera ensuite. Neuf de ces illustres prisonniers périrent bientôt de misere & de souffrance; & lorsqu'on dit à Thomas Cromwel, Ministre, que de dix Chartreux mis en prison, neuf étoient péris de faim & de puanteur, il jura qu'il avoit bien du déplaisir qu'une mort si douce leur eût épargné les tourmens qu'il leur préparoit. Celui qui survécut aux autres, nommé Hornes, étoit Convers, & il fut martyrisé en 1541. Deux autres Chartreux, Jean Rochester & Jacques Salver furent pendus à Yorck en Avril 1537. Il y eut donc dix-huit

---

Anglois, avec Antoine Sanderus, Flamand, Auteur de l'Histoire de Flandres.

Digitized by Google

Chartreux qui souffrirent la mort en Angleterre plutôt que de reconnoître Henri VIII pour Chef de l'Eglise. On a peint sur les vîtraux du petit cloître des Chartreux de Gosnay, près de Béthune (comme je l'ai remarqué en 1772), le martyre des Chartreux d'Angleterre.

On peut ajouter ici que dans le tems où les Chartreux Anglois souffrirent la mort plutôt que de se séparer du Chef de l'Eglise, un Chartreux Hollandois donna aussi une grande preuve de sa foi aux Hérétiques. Ce Chartreux, nommé dans l'Ordre, Dom Juste, naquit l'an 1535 à Gouda, ville de Hollande : son pere s'appelloit Albert, & il étoit de l'illustre maison de Schoan-Hoven ; sa mere se nommoit Gertrude de Kempen. Ayant fait ses études à Utrecht, il se détermina à quitter le monde, & fit profession à la Chartreuse de Delft, où il eut l'emploi de Sacristain : mais en 1569 cette Chartreuse (1) fut détruite & les Religieux furent obligés de se loger dans un hôpital. Dom Juste s'étoit mis en chemin pour se retirer à la Chartreuse de Cologne, mais il fut arrêté en route & conduit à

(1) La Chartreuse de Delft avoit été fondée en 1470.

Digitized by Google

Brille, ville maritime des Provinces-Unies. Les Hérétiques vouloient l'obliger de boire dans un calice. Il eut horreur de cette profanation, & il fut condamné à mort. Ce fut le premier Août 1572, qu'étant âgé de trente-sept ans, il eut le bonheur de faire le sacrifice de sa vie, plutôt que de participer aux impiétés des Hérétiques (1). Vers le même tems, lorsque les troupes commandées par Guillaume, Prince d'Orange, s'emparerent de la ville de Rurémonde (2), douze Chartreux furent tués; neuf étoient Prêtres, & trois Convers; sept autres furent préservés de la mort moyennant une somme d'argent, après avoir reçu des blessures & beaucoup d'outrages. Arnauld Harvensius, Prieur de la Chartreuse de Gand, fit une Relation (3) de

(1) D. Gerard Eloy, Chartreux de Bruxelles, a fait imprimer un Eloge de ce vénérable Religieux, sous ce titre : *Vita & martyrium B. Justi Goudani, Carthusiæ Delphensis in Hollandiâ Sacristæ* (*Bruxellis apud Godefridum Schowartium* 1624). On en a fait une traduction françoise, intitulée : *Le Juste victorieux, &c.* à Tournay, chez Quinquet, 1644.

(2) La Chartreuse de Rurémonde, fondée en 1376, a éprouvé le même sort que les autres Chartreuses de la Flandre Autrichienne, & a été supprimée en 1783.

(3) Cette Relation a pour titre : *Historica*

Digitized by Google

ces Religieux de Rurémonde tués ou maltraités par les Hérétiques ; il donna à ces Chartreux le titre de Martyrs, comme ayant été les victimes de la cupidité du soldat & de la haine contre l'état monastique.

Combien d'autres Chartreux dont les noms sont écrits dans le Livre de vie, quoiqu'on n'ait pas procédé à leur canonisation ! Ces Remarques suffisent pour faire connoître que cet Ordre a donné à l'Eglise des Solitaires fervens, des Pasteurs zélés & vigilans, & des défenseurs constans de la foi. Comme dans le Bréviaire des Chartreux, on n'a pas inséré, ainsi que dans les autres Bréviaires, de légende sur les vies des Saints, même de S. Bruno, ces éclaircissemens feront connoître aux Religieux de l'Ordre les noms & les vertus de ceux qui les ont précédés dans le même Institut.

Relatio duodecim Martyrum Carthusianorum qui Ruremondæ, anno 1572, agonem suum feliciter compleverunt. On n'a marqué ni le nom de la ville, ni l'année de l'impression. L'Epître dédicatoire est du 28 Février 1608, & adressée à Dom d'Afringues, Général de l'Ordre. On a joint cette Relation à l'édition des Chartreux Anglois de Wirstbourg, 1608.

Digitized by Google

REMARQUES

Sur les Prieurs de la grande Chartreuſe & Généraux de l'Ordre, depuis S. Bruno en 1084 juſqu'en 1785.

LE Prieur de la grande Chartreuſe eſt toujours regardé comme le Général de l'Ordre (1). Il doit être élu par les ſeuls Profès de la grande Chartreuſe. Ce Général n'eſt diſtingué que par le bon exemple qu'il donne à ſes inférieurs. Il eſt auſſi ſimple dans ſes vêtemens que tous les autres Religieux, & on ne lui donne d'autre titre dans l'Ordre que celui de Révérend Pere. Il faut qu'il ſoit continué à chaque Chapitre général, qui ſe tient tous les ans.

(1) Il faut remarquer que ce n'eſt que depuis le ſeptiéme Prieur de la grande Chartreuſe qu'on a pu donner le titre de Général à ce Prieur, les autres Chartreuſes nouvellement fondées ayant reconnu ſon autorité, comme le remarque Dom Marthene, page 16 de ſa Préface du tome VI, *Veterum Scriptorum*, dans lequel il a fait imprimer deux manuſcrits ſur les Chartreux, l'un page 35; l'autre, qui eſt une petite Hiſtoire des plus ancien Prieurs, page 150.

Digitized by Google

Il demande sa démission comme les autres Prieurs, ce qu'on appelle dans l'Ordre, demander miséricorde : ainsi il n'est confirmé dans son gouvernement que du consentement des Religieux dont il est le Chef. Sa résidence est dans le lieu même où S. Bruno a fondé son Ordre, c'est-à-dire, dans des montagnes presque toujours couvertes de neiges & environnées de rochers. Il ne peut sortir des limites de la grande Chartreuse, donnant lui-même à tous les Religieux de l'Ordre l'exemple de la plus parfaite stabilité. La Providence divine s'est manifestée visiblement sur le choix des Généraux, qui depuis plus de six siecles se rendent recommandables par leur zele pour soutenir la régularité.

Le premier chiffre marquera l'Ordre Chronologique de chaque Général ; le second indiquera l'année où chacun a été élu. Cette seconde date ne peut pas être aussi précise que la premiere ; car quelquefois les tables varient (1) : par rapport au tems du gouvernement de chaque Général, on doit suivre celui qui est mar-

(1) Ces tables des Généraux sont dans le Théâtre Chronologique des Chartreux par Morozzi, & dans l'Histoire Monastique du P. Delle, Dominicain de S. Honoré à Paris.

Digitized by Google

qué dans la grande carte que les Chartreux ont fait graver dans le siecle dernier de leurs Généraux.

I. = 1084.

S. BRUNO, jusqu'à son départ pour Rome, gouverna les Solitaires qu'il avoit rassemblés en Chartreuse; les uns fixant son départ au plus tard en 1090, & d'autres plutôt, comme on l'a marqué dans la Vie précédente du même Saint. Son gouvernement fut de cinq à six ans.

II. = 1091.

LANDVIN ou LANDOUIN, de Lucques en Italie, désigné Prieur par S. Bruno, dont il avoit été un des premiers compagnons, commença à remplir cette charge lorsque les Solitaires dispersés furent revenus en Chartreuse. Il prescrivit à ses Religieux, dit le P. Delle, Dominicain, de dire le petit office de la Sainte Vierge, pour persévérer dans leur vocation. Son voyage en Calabre pour revoir S. Bruno, & les circonstances de sa mort en 1101, sont marqués au n°. XXXIV & XXXV de la Vie du saint Fondateur, dans ce volume. Il gouverna dix ans.

Digitized by Google

III. = 1101.

PIERRE, surnommé LE FRANC, parce qu'il avoit passé une grande partie de sa vie en France, étoit de Béthune en Artois : il pourroit être le même Pierre qui s'étoit d'abord associé à S. Bruno dans sa premiere retraite en Champagne, & qui se retira à Seche-Fontaine, près de Molesme. Ce pieux Solitaire eut un grand attrait pour la vie contemplative : uni à Dieu dans le tems, il s'y unit pour l'éternité, étant mort un an après son élection.

IV. = 1102.

JEAN I, né en Toscane, avoit quitté le monde étant jeune ; il eut le bonheur d'acquérir pour l'Ordre naissant, le vénérable Guigues, dont on parlera dans l'article suivant. Ayant rempli les devoirs d'un parfait Religieux, il manifesta, étant Supérieur, sa vigilance, son zele, & remplit la charge dont il étoit revêtu avec édification pour sa Communauté, qui ne fit pas encore de fondation, quoique très-estimée au-dehors. Il gouverna huit ans.

V. = 1110.

Le vénérable GUIGUES naquit au château de Saint-Romain l'an 1083, d'une

Digitized by Google

famille noble, au Diocèse de Valence en Dauphiné (1). Après avoir cultivé les Lettres dans le monde, il consacra à Dieu tous ses talens dans la retraite. Il quitta en 1107 ses parens, étant âgé de vingt-quatre ans, pour entrer dans le désert de Chartreuse, six ans après la mort du saint Instituteur de ces nouveaux Solitaires. Il avoit, comme S. Bruno, un esprit pénétrant, de l'éloquence, & sur-tout cette foi vive qui lui fit embrasser & pratiquer avec zele les exercices d'une vie austere & tout-à-fait séparée du monde. Comme les Chartreux s'occupoient à copier des livres, il s'adonna à ce travail, qui lui donnoit la facilité de s'instruire de plus en plus. Ses exemples frapperent tellement les Chartreux, qu'ils l'élurent pour leur Chef trois ans après qu'il se fut engagé parmi eux. Ces Solitaires n'avoient encore que deux Maisons, celle du Dauphiné & celle de

(1) Dom Cellier dit (tome XXII, p. 135, n°. 6) qu'on le nommoit Guigues de Saint-Romain. M. de Villefore, dans sa Traduction des lettres de S. Bernard, marque qu'on l'appelloit Guigues de Castro. Les Bénédictins, dans leur Histoire Littéraire (tome XI, p. 640), ajoutent que les uns l'appelloient du Chatel, & les autres, Dupin. Mais sa seule désignation dans les Historiens, auquels, est celle du Vénérable Guigues,

Digitized by Google

Calabre, qui étoient fort distantes l'une de l'autre. Le vénérable Guigues multiplia les établissemens & fut le propagateur du nouvel Ordre : il forma sept nouvelles Colonies, dont voici les noms ; la Chartreuse des Portes, dans le Diocèse de Lyon, en 1115 ; Durbon, Diocèse de Gap, en 1116 ; de Sylve-Benite, Diocèse de Vienne, en 1116 ; de Mayria, dans le Bugey, Diocèse de Lyon, même année que les deux précédentes ; de Mont-Rieux en Provence, 1117 ; d'Arvieres, dans le Diocèse de Geneve, 1132 ; du Mont-Dieu, dans la Champagne, Diocèse de Reims, 1136. Il est à remarquer que toutes ces Chartreuses sont dans les campagnes, & non dans les villes. Il y avoit dix huit ans, dit D. Cellier, dans la Notice qu'il a donnée du vénérable Guigues, tome XXII des Auteurs Ecclésiastiques, que ce zélé & éclairé Supérieur gouvernoit la Chartreuse, lorsqu'il prit la résolution de mettre par écrit les usages & coutumes qui avoient été pratiqués, par rapport à la discipline réguliere, depuis l'établissement de l'Ordre. Je croirois que le vénérable Guigues recueillit ces coutumes plutôt que ne le marque D. Cellier ; s'il ne les eût écrites qu'après dix-huit ans de gouvernement (ce qui reviendroit à l'an 1031), il les

Digitized by Google

eût envoyées aux Maisons de Durbon, de Sylve-Benite, de Mont-Rieux, déjà fondées, & cependant il ne les adresse qu'au Prieur des Portes, de Mayria & de Saint-Sulpice. Ces trois Maisons n'étoient d'abord que de simples hermitages, comme en convient D. Masson (1), deux sont devenues ensuite des premieres Maisons de l'Ordre des Chartreux (2). Le saint Evêque de Grenoble avoit ordonné à Guigues d'envoyer ces coutumes à ces Hermites, qui, les ayant lues, les adopterent & s'unirent à ceux de la grande Chartreuse.

Guigues s'attira l'estime de ceux qui le connurent, mais sur-tout de S. Bernard & de Pierre le Vénérable; les sentimens d'attachement & de vénération pour Guigues sont les plus expressifs, comme on le remarque dans l'onziéme & dou-

(1) On lit dans les notes de D. Masson sur les Coutumes de Guigues: *Priores in prologo nominati eremitoria construxerunt, quæ hodie sunt antiquiores domus Ordinis.*

(2) Les Hermites de S. Sulpice n'embrasserent pas apparemment l'Ordre des Chartreux, puisque dans la Carte des Maisons supprimées, on n'en trouve aucune sous le nom de S. Sulpice; mais ils s'unirent peut-être à ceux de Cîteaux, car il y a une Abbaye de ce nom dans le Bugey, fondée vers ce tems en 1133.

Digitized by Google

zième lettre du Recueil des Epîtres de ce saint Abbé : « J'ai lu votre lettre, » écrit-il à Guigues, & à mesure que j'en » prononçois les paroles, c'étoient autant » de flammes dont je me sentois embra- » ser le cœur du feu que le Seigneur » est venu répandre sur la terre. O quel » doit être ce feu divin qui vous brûle » dans vos méditations, & d'où l'on » voit voler de si vives étincelles !.... » Les montagnes (de Chartreuse) ont » fait couler sur nous la douceur du miel, » & j'espere qu'elles la feront couler en- » core jusqu'à ce que nos vallées (de » Clairvaux) soient remplies par l'abon- » dance de toutes sortes de fruits ». Cette lettre de S. Bernard est fort étendue; elle est la onziéme des Epîtres de ce Saint; M. de Villefore marque dans sa Traduction qu'elle fut écrite en 1125. Le saint Abbé ne connoissoit pas encore Guigues, car il lui marque : « Celui qui vous a » parlé de moi, a peut-être été le témoin » de quelques actions peu importantes, » & qui lui auront paru l'être beaucoup; » votre bonté naturelle vous a fait croire » aisément ce que vous entendiez si vo- » lontiers ». Selon Baillet, S. Bernard fit le voyage de la Chartreuse en 1126, & par conséquent l'année suivante où cette

Digitized by Google

cette lettre fut écrite. Voici ce que dit M. de Rancé sur cette sainte entrevue, dans sa Conférence pour le jour de saint Bernard, où en parlant de son profond recueillement, il en cite ce trait : « Le » saint Abbé alla visiter la grande Char- » treuse : il y fut reçu avec toute le respect » & la considération qui étoit due à un » mérite & une piété aussi éclatante que » la sienne. Tous ceux qui le virent furent » édifiés de son extérieur, de son humi- » lité, de ces paroles de vie & de bé- » nédiction qui sortoient de sa bouche ; » une seule chose les blessa, ce fut le » harnois du cheval qu'il montoit : il » leur parut trop propre, trop riche & » peu convenable à une personne de sa » profession ; & le Saint l'ayant su, n'en » fut pas moins étonné que les autres. » On lui avoit prêté le cheval pour faire » son voyage, & il avoua simplement » qu'il n'avoit point encore remarqué » de quelle sorte en étoit l'équipage ». S. Bernard quitta la Chartreuse, rempli d'estime pour ceux qui habitoient ce désert & pour celui qui en étoit le Chef, à qui il adressa une autre lettre qu'on a insérée à la suite de la précédente, & où il lui dit : « Quel bonheur pour vous » d'être caché dans le tabernacle du Sei-

Digitized by Google

» gneur pendant les mauvais jours : pour » moi, je me vois environné de périls ; » je suis pauvre, nu, un oiseau foible & » sans plume, toujours hors de son nid, » exposé aux vents & aux tourbillons. » Ainsi, quoique je ne mérite pas votre » compassion, du moins que tant de maux » me l'attirent ». Autant S. Bernard eut-il d'estime pour Guigues, autant Guigues en eut-il pour les Religieux de Cîteaux, qui vivoient alors dans la plus grande ferveur. Ponce, d'une noble & riche maison, qui avoit paru avec distinction dans le monde sous le regne de Louis-le-Gros, voulant embrasser la retraite, s'adressa à Guigues, qui lui conseilla d'entrer dans l'Ordre de Cîteaux (1) : il donna le même avis à Etienne d'Obazine, qui avoit rassemblé plusieurs disciples, & qui étoit incertain sur la forme de vie qu'il leur prescriroit. *Les statuts de Cîteaux*, dit Guigues, *conduisent à toute perfection* (2).

Pierre le Vénérable, comme le marquent les Bénédictins dans leur Histoire

(1) Ponce donna sa maison de *Salvanez* pour en faire une Abbaye de Cîteaux qui subsiste encore dans le Diocèse de Vabres.

(2) Obazine est devenue une Abbaye de Cîteaux, dans le Diocèse de Limoges.

Digitized by Google

Littéraire, tome XI, p. 642, fit plusieurs fois le voyage de Chartreuse. « Les entretiens que j'avois, écrit-il, avec Guigues, » cet homme incomparable, m'enlevoient » comme hors de moi-même. Ses paroles » m'enflammoient comme si c'eût été des » étincelles sorties de sa bouche. Je ne » tenois plus à la terre en l'écoutant, » & toutes les idées de ce monde s'éva- » nouissoient de mon esprit ». Guigues & ceux qu'il gouvernoit s'acquirent une telle estime, que Godefroi, Evêque d'Amiens, vint en 1114 en Chartreuse pour s'y retirer (1); mais ce pieux Evêque fut

(1) Nous avons vu dans ce siecle le respectable Evêque d'Amiens, M. de la Mothe d'Orléans, vouloit se retirer parmi les Solitaires de Sept-Fonts, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située près de Moulins, fondée en 1132, & où Dom de Beaufort, qui en étoit Abbé, commença la réforme en 1663. M. de la Mothe voulut embrasser, avant son Episcopat, l'austere pénitence qu'on y pratique, si le R. P. Dom Joseph Hargenvilliers, qui succéda au vénérable Réformateur décédé en 1709, n'eût jugé que les talens de ce zélé Ministre de J. C. étoient trop utiles à l'Eglise pour l'en priver. Mais après que M. de la Mothe eut été promu à l'Episcopat, & qu'il en eut rempli pendant un grand nombre d'années toutes les fonctions avec un zele digne de S. François de Sales, il tenta & se proposa

Digitized by Google

rappellé à Amiens par un Concile tenu en 1115 à Soiſſons.

Ce fut ſous la vingt-troiſiéme année du gouvernement de Guigues, qu'il arriva un terrible accident en Chartreuſe. « Il ſe détacha en 1133, dit Dom Cellier, des rochers des Alpes une ſi prodigieuſe quantité de neiges, que toutes les cellules des Chartreux, excepté une, en furent renverſées; ſix Moines & un Novice furent enveloppés dans les ruines de ces bâtimens; ils y périrent : mais après douze jours on en trouva un, nommé Ardouin, Lorrain de nation, qui ſe trouva ſans bleſſure, avec l'eſprit ſain & ayant conſervé ſa mémoire. Il dit peu de choſes à ſes confreres, ſe confeſſa, reçut l'Extrême-Onction & l'Euchariſtie; il donna à tous le baiſer de paix; il s'endormit enſuite au Seigneur avec une grande tranquillité ». Guigues fit reconſtruire les édifices ren-

---

d'aller mourir dans la même ſolitude ſous Dom Joſeph Alphéran, cinquiéme Abbé depuis la réforme, lorſqu'il fut obligé de retourner dans ſon Diocèſe ſelon le deſir de ſon Clergé, où il eſt mort en odeur de ſainteté à Amiens en 1774. Honoré des lettres de ce pieux Prélat, j'ai eu le bonheur de lui dédier mes *Conférences Eccléſiaſtiques* en 1768, & il avoit répandu dans ſon Diocèſe mes Conférences Religieuſes.

Digitized by Google

versés. On lit dans la Chronique des cinq premiers Prieurs des Chartreux (tome I, Bib. de Labbe, p. 639), qu'il renouvella une partie des bâtimens, soit de la maison haute, soit de la maison basse de la grande Chartreuse, & qu'il fit construire des aqueducs avec un travail admirable; qu'il acquit le plus de livres qu'il put, trésor précieux, sur-tout dans un tems où il n'y avoit que des manuscrits. Guigues augmenta les livres par ses propres Ouvrages (1); outre la rédaction des coutumes des Chartreux, on a de lui la Vie de S. Hugues, Evêque de Grenoble, qui avoit reçu S. Bruno, & qu'il avoit connu (2). Il composa des Méditations, qu'on

(1) On peut voir l'analyse des Ouvrages de Guigues, tome XI de l'Histoire Littéraire de France par les Bénédictins, p. 642 & suivantes, & Dom Cellier, tome XIII, page 134 de la Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques.

(2) Saint Hugues devint si décrépit & si accablé d'infirmités, qu'il ne pouvoit plus faire les fonctions épiscopales, comme le marque Guigues au Pape Innocent : *Dissolutus morbis & senio inter defunctos, quantum ad episcopale spectat officium potest annumerari, quod sine lacrymis non scribimus.* Il eut pour successeur un Chartreux aussi nommé Hugues, qui fut consacré, du consentement d'Innocent II; le Saint vivoit encore : il mourut après cin-

Digitized by Google

a insérées dans les trois éditions de la Bibliotheque des Peres. On a aussi conservé quelques lettres de Guigues : il y en a une sur-tout où il déplore les malheureuses suites du funeste schisme excité par Victor III sous le Pape Innocent II. « Une multitude d'hommes & de » chevaux, écrit-il au Cardinal Haimeric, Chancelier de l'Eglise Romaine, » inonde les Diocèses ; on dépouille les » Eglises ; on renverse les autels ; on enleve croix, images, calices ; le frere » s'arme contre le frere, j'entens le chrétien contre le chrétien ; & l'aveuglement » est tel que, la conscience souillée de » meurtres & les mains teintes de sang, on » monte sans hésiter à l'autel pour y célébrer les saints Mysteres ». Il écrit dans cette même lettre au Cardinal nommé ci-dessus, que les deux ennemis intérieurs que l'homme a le plus à redouter, sont l'orgueil & la volupté, auxquels vices il faut opposer l'humilité & la mortification du corps. Ce furent ces deux grandes

quante-deux ans d'Episcopat le premier Avril 1132, étant âgé de plus de quatre-vingts ans. Il fut canonisé deux ans après sa mort, en 1134, au Concile de Pise, sous Innocent II. Sa Vie est insérée au tome XI de l'Histoire Littéraire de France, avec une notice de ses écrits.

Digitized by Google

vertus qui éclaterent dans ce pieux Solitaire. Il ne préſuma point de ſes talens & de ſon autorité, & il vécut dans les exercices d'une auſtere pénitence : les dernieres années de ſa vie furent exercées par de fréquentes infirmités. Il mourut le 27 Juillet 1137 (1), âgé d'environ cinquante-quatre ans ; il en avoit paſſé trente dans l'Ordre, dont vingt-ſept comme Prieur, ayant été élu trois ans après ſa profeſſion.

VI. = 1137.

HUGUES I fut un des fervens diſciples de Guigues, ſon prédéceſſeur ; il n'eſt pas vraiſemblable qu'il ait été, comme le marque Morozzi, le même Hugues qui fut un des premiers compagnons de ſaint Bruno, qu'on appelloit le Chapelain ; il eût été trop âgé. L'humilité de ce digne Religieux & Supérieur le porta à deſirer ſa démiſſion, qu'il obtint deux ans après ſon élection.

(1) Guigues étant mort en 1137, Morozzi marque l'élection de ſon ſucceſſeur en 1132 ; c'eſt un anachroniſme : mais ce n'eſt pas la ſeule faute à corriger dans ce Théâtre Chronologique des Chartreux.

Digitized by Google

VII. = 1139.

S. ANTHELME étoit d'une noble Maiſon de Savoie, d'un zele ardent, d'un eſprit actif; il aſſembla le premier Chapitre général (*Voyez* ſa Vie précédente). Il ſe démit après douze ans de gouvernement.

VIII. = 1151.

BASILE étoit de Bourgogne, il fut Prieur très-jeune, & n'ayant qu'environ vingt-cinq ans. Il reçut dans l'Ordre ſaint Hugues, depuis Evêque de Lincoln. Sous le gouvernement de ce Général on établit diverſes Chartreuſes, comme celles de Sellion, dans la Breſſe; du Val-Dieu, dans le Perche; de la Verne, en Provence, & même quelques autres hors de France. Baſile propoſa des réglemens utiles; on détermina qu'on tiendroit le Chapitre tous les ans. Dom Pétrée, Chartreux, dans ſes notes ſur les Généraux de l'Ordre, avance que ſaint Dominique vint trouver ce reſpectable Solitaire & prit pour ſon Ordre la forme d'habit des Chartreux. Morozzi ajoute que Baſile dicta à S. Dominique les loix qu'il devoit preſcrire à ſon Ordre; mais aucun Dominicain n'a avancé de pareils faits.

Digitized by Google

Ces deux Ecrivains paroiſſent peu verſés dans la chronologie, puiſque S. Dominique naquit en 1170, & il n'avoit que trois ans lorſque Baſile mourut en 1173. Pétrée eût pu dire ſeulement que S. Dominique imita dans la forme d'habit de ſon Ordre celui que porte les Chartreux, qui conſiſte dans une tunique & un ſcapulaire de couleur blanche, avec une chappe noire (1) : mais les Dominicains n'ont point de bande au ſcapulaire. Baſile gouverna ſon Ordre pendant vingt-trois ans.

IX. = 1173.

GUIGUES II fut ſurnommé L'ANGE, à cauſe de ſon profond recueillement. Il y a une Bulle d'Alexandre III, datée d'Anagnie, 1176, à Guigues, Prieur de Chartreuſe, & à ſes Freres : *Guidoni, Priori Cartuſienſi, ejuſque Fratribus.* On attribue (ſelon Dom Cellier, tome XXII, p. 294) à ce reſpectable Solitaire un petit Ouvrage intitulé : Des quatre exercices

(1) Il y eut dans le ſiecle dernier une réforme de Dominicains, très-étroite, introduite par le zele du P. le Quieu ; on prit dans cette réforme la forme de capuchon que portent les Chartreux, (comme on voit par une gravure du tome III des Ordres religieux, par le P. Helyot (p. 229).

Digitized by Google

de la cellule, *De quadripartito exercitio cellæ ;* il est adressé à Bavon, Prieur des pauvres de Jesus-Christ de Wittham (1) en Angleterre. « C'est ainsi qu'on nommoit, » ajoute Dom Cellier, les Chartreux dans » les commencemens de leur institut, à » cause de la pauvreté de leur nourriture » & de leurs habits ». Guigues indique dans le précédent Traité, les moyens que doit prendre un Chartreux pour soutenir & sanctifier sa solitude, en évitant de s'occuper des affaires du monde, en méditant les vérités de la Religion, en s'appliquant à la priere & en certaines heures au travail des mains. Il y traite du Chapitre annuel à la grande Chartreuse, & de l'avantage qui en revient pour la discipline réguliere. Dom Cellier ajoute que Fabricius, Allemand, Auteur de plusieurs Ouvrages, paroît attribuer (dans le tome III de sa Biblioth. latine) à Guigues un écrit intitulé : *L'Echelle du Paradis ou des Cloîtres, sur la vie contemplative.* Ce Traité est imprimé dans les Œuvres de S. Augustin & de S. Bernard. Guigues se démit en 1176, deux ans après son élection.

(1) La Chartreuse de Wittham, fondée en 1178, a été supprimée en 1539, dans le tems du schisme d'Angleterre.

Digitized by Google

X. = 1176.

JANCELIN étendit davantage l'Ordre des Chartreux; sous son gouvernement furent fondées les Chartreuses du Port-Marie en Auvergne, de Glandier dans le Limousin, & le Monastere des Religieuses Chartreuses de Prémol, dans le Dauphiné. Ce Général fit un accord avec Gui, Abbé de Cîteaux, afin qu'aucun Religieux des deux Ordres ne passât de l'un à l'autre sans la permission réciproque des Supérieurs. Assidu au travail, il fut toujours détaché des honneurs & éloigné de toute ostentation. Son gouvernement fut de plus d'un demi-siecle. Il mourut le 22 Octobre 1233, cinquante-huit ans après qu'il eut été élu Général.

XI. = 1233.

MARTIN proposa pour armes à son Ordre, un globe surmonté par une croix, avec cette devise : *Stat crux, dum volvitur orbis*, la croix est stable au milieu des révolutions de ce monde; cependant chaque Chartreuse a un sceau différent. Le gouvernement de ce Général fut de huit ans.

Digitized by Google

XII. = 1242.

HUGUES II a été omis dans quelques catalogues, comme le marque Morozzi. En effet, son nom ne se trouve pas dans la petite Histoire des anciens Prieurs, imprimée dans le tome VI de D. Marthene; il est aussi oublié dans la Chronique des Chartreux par Dorland, du même Ordre (1): cependant il est nommé, soit dans le Théâtre Chronologique de l'Ordre, soit dans la grande Carte que les Chartreux ont fait graver de leurs Généraux. Le Pere Delle, Dominicain, dit dans son Histoire de l'état monastique, que ce Général fit une association de prieres entre les Religieux de la célebre Abbaye de S. Wast d'Arras & les Chartreux. Il ajoute que Hugues se rendit recommandable par sa modestie & son recueillement. Il gouverna onze ans.

(1) Pierre Dorland, Prieur de la Chartreuse de Diest, dans le Brabant, est mort en 1507; il avoit composé une petite Chronique de son Ordre, qui a été imprimée par les soins de Dom de la Pierre, Chartreux, avec des notes sur les Généraux. Un Curé de Tournay en a fait une traduction en françois en 1644. Ce traducteur appelle la ville de Burgos en Espagne, la ville de Bourges; Sienne en Toscane, la ville de Sens; l'Abbaye de Molesme, Moulins, &c.

Digitized by Google

XIII. = 1253.

BERNARD DE LA TOUR, d'une noble famille de Bourgogne, desirant d'éviter les dignités de l'Eglise, se retira en la Chartreuse du Reposoir, près Geneve. Avant son élection, l'abstinence de la viande avoit toujours été gardée par les Chartreux, même en maladie, puisque les Coutumes ne permettent dans une maladie grave que d'acheter du poisson : *Propter solos infirmos (si tanta fuerit ægritudo) pisces emere solemus* (ch. 38). Toutefois cette pratique de s'abstenir absolument de l'usage de la viande, ne paroissoit imposée par aucun précepte; mais pendant le gouvernement de Dom de la Tour, cette obligation perpétuelle du maigre fut érigée en loi, sous peine d'être retranché de l'Ordre. Ce décret se trouve dans l'édition des statuts de Bâle en 1510, immédiatement après les priviléges (1). Bernard de la Tour prescrivit de tenir les Chapitres généraux conformément à

(1) Voici le texte des statuts, où il est dit que celui qui auroit enfreint la loi de l'abstinence sera chassé de l'Ordre : *A societate & communione totius Ordinis & ab ipso Ordine amotum noverit penitus exclusum.*

Digitized by Google

l'approbation obtenue d'Alexandre IV : il écrivit à S. Louis pour la fondation des Chartreux de Paris, qui furent d'abord à Gentilly, près cette ville. Ce Général mourut en 1258, cinq ans après son élection.

XIV. = 1258.

RIFFIER ou RIFER mit en meilleur ſtyle les réglemens des Chapitres généraux, & les diviſa en trois parties. On les appelle dans l'Ordre, les anciens ſtatuts, *Statuta antiqua;* ils eurent l'approbation du Chapitre de 1259. Le Pape Alexandre IV donna beaucoup de priviléges à l'Ordre des Chartreux ſous le Généralat de D. Riffier, qui fut de dix ans.

XV. = 1268.

GERARD ou GERAUD s'attira une grande confiance de la part de ſes Religieux, par ſa douceur. Cette vertu, en faiſant impreſſion ſur les cœurs, rendit ſon zele utile pour l'obſervation de la Regle. Il mourut dans la pratique des vertus de ſon état, ſix ans après qu'il eut eu le gouvernement.

XVI. = 1273.

GUILLAUME FABRI fut transféré de

Digitized by Google

la Chartreuse d'Angion, située au Diocèse de Geneve, & qui ne subsiste plus, à la premiere place de l'Ordre. Il remplit avec édification la charge où on l'avoit élevé, pendant six ans. Il mourut en 1278.

XVII. = 1278.

BOSON se rendit recommandable par la sainteté de sa vie; son nom a été inséré dans le Martyrologe publié par du Saussay. Sous le gouvernement de ce Général, le Monastere de Chalais, fondé pour des Bénédictins en 1108, fut réuni (1) à l'Ordre des Chartreux. Cette Maison de Chalais est actuellement dans les limites de la grande Chartreuse. Boson fut invité par Clément V, qui commença à résider à Avignon, à venir au Concile de Vienne, qui se tint en 1311 : mais il ne paroît pas que ce Général soit sorti de sa retraite; il mourut en 1313. Il satisfit tellement l'Ordre, qu'il fut continué pendant trente-cinq ans.

(1) Cette réunion est marquée au tome VI de Dom Marthene, article *Boson*, page 17. Chalais eut sous sa dépendance une Maison de Bénédictins, appellée *Boscaudon*, au Diocèse d'Embrun. Cette Abbaye vient d'être supprimée dans ces dernieres années : elle ne dépendoit depuis long-tems que de l'Ordinaire.

Digitized by Google

XVIII. = 1313.

AIMONT D'AOST étoit du Dauphiné. Il fit rebâtir la Chartreuse, qui avoit été brûlée. Le manuscrit cité par Dom Marthene, dit que cet accident commença par l'appartement où on avoit logé le Seigneur de Grandisson, qui étoit venu à la grande Chartreuse pour demander la fondation d'une nouvelle Maison de l'Ordre. La même Chronique ajoute le fait suivant: Aimar, Seigneur des environs, ayant eu des différends avec Aimont pour les limites de la grande Chartreuse, fit détruire le pont qui y conduit. Ce Général n'osa porter ses plaintes au Comte de Savoie & au Dauphin de Viennois, desquels relevoient les limites, parce qu'ils avoient de l'affection pour Aimard; mais il en écrivit au Roi de France. Ce Monarque manda que si ces Seigneurs ne faisoient pas justice, il détruiroit les bâtimens de la grande Chartreuse, & établiroit la Maison principale de l'Ordre dans ses Etats; ce que le Dauphin & le Comte de Savoie craignant, ils ordonnerent de faire réparation au Général. Si ce fait est véritable, c'est une preuve de l'estime dont jouissoient ces Solitaires, que chaque Souverain vouloit conserver dans ses Etats. On

Digitized by Google

ne nomme point dans cette Chronique quel fut le Roi de France (1) à qui écrivit Aimont, qui gouverna seize ans.

XIX. = 1329.

JACQUES DE VIVIACO ou VIVESIO, Profès de la grande Chartreuse, avoit été Prieur du Val-Sainte-Marie en Dauphiné, avant d'être Général. Il obtint sa démission pour vivre dans une plus grande retraite, après un an de gouvernement.

XX. = 1330.

CLAIR DE FONTANIS ou DE FONTENAI, recommandable par son érudition, fut d'abord Prieur de Paris, d'où il fut élu ensuite Général. Il gouverna l'Ordre pendant cinq ans, & survécut, dit Morozzi, trois ans à sa démission, donnant de grands exemples d'humilité.

XXI. = 1336.

JACQUES DE VIVIACO fut élu pour la seconde fois, mais il se démit encore. La Chronique citée par Dom Marthene

(1) Cinq Rois se succéderent depuis 1313 jusqu'en 1329; Philippe-le-Bel, Louis Hutin, Philippe V, Charles-le-Bel & Philippe de Valois.

Digitized by Google

marque que le Chapitre général n'ayant pas voulu accepter sa démission, il assembla le Chapitre de sa Maison, & abdiqua; ce qui fut défendu, pour l'avenir, avant d'avoir obtenu le consentement de l'Ordre. Ce Général fut éprouvé par de grandes infirmités. Son second gouvernement fut de cinq ans.

XXII. = 1341.

HENRI POLLET, Profès de la Chartreuse de Paris, en avoit été Prieur avant d'être Général: l'estime qu'on conçut pour sa vertu, porta à lui conférer le gouvernement de tout l'Ordre; mais il abdiqua cinq ans après son élection, & il mourut le 17 Septembre 1346. On lit dans l'ancienne Chronique, citée par D. Marthene, que ce même Dom Pollet fut de nouveau Prieur à Paris après avoir été Général. Morozzi, le Pere Delle & la Carte des Généraux n'ajoutent pas cette circonstance à son abdication, d'autant plus qu'il mourut peu de tems après.

XXIII. = 1346.

JEAN BIRELLE, du Limousin, avoit été Prieur de Glandier, près de Tulle, avant d'être élu à la grande Chartreuse. Il fut proposé dans le Collége des Car-

Digitized by Google

dinaux pour succéder à Clément VI, qui mourut à Avignon en 1352. Le Cardinal de Taillerand de Périgord, craignant la sévérité de Birelle, éloigna de lui les suffrages; mais ce Cardinal s'en repentit ensuite (1), & disoit: *Malheur à nous de n'avoir pas choisi un tel Pasteur; malheur à moi qui m'y suis opposé;* & ce Cardinal augmenta ensuite la fondation de la Chartreuse de Vauclair en Périgord, commencée dès 1330. Innocent VI, né en France, ayant été élu Pape en 1352, offrit au pieux Général le Cardinalat, qu'il refusa. Birelle eut la confiance d'Humbert II, qui céda le Dauphiné à Philippe de Valois en 1343, & embrassa ensuite l'Ordre des Dominicains. Le Comte de Savoie choisit Birelle pour son Confesseur. Pétrée, Chartreux, dit que ce digne Général de son Ordre portoit un cilice bien plus rude que les autres Chartreux, & qu'il étoit plein de nœuds, d'un poil très-âpre, fait en forme de camisolle, serré de tous côtés, & descendant jusqu'aux genoux. Il mourut le 6 Janvier 1360, après quatorze ans de gouvernement.

(1) Annales de Raynaldi, 1352, n°. 25, tome XVI.

Digitized by Google

XXIV. = 1360.

ELZÉAR GRIMOALDI (1) DE GRISAC fut Prieur de Bon-Pas, près d'Avignon, avant d'être Général. Il étoit neveu d'Urbain V, né au Diocèse de Mende, dont le pere étoit Baron de Grisac, & la mere Sabran, sœur de S. Elzéar. Le Pape offrit à son neveu le Cardinalat, qu'il refusa. Ce pieux Général des Chartreux fut d'une austérité extrême; il avoit ordinairement la tête découverte & les pieds nuds dans les plus grands froids de l'hiver, plus rigoureux dans les montagnes de la Chartreuse qu'ailleurs : il s'unit davantage à Dieu, en perdant la vue. Dieu l'éleva à un sublime degré de contemplation. Quoiqu'austere pour lui-même, il étoit affable pour les autres. Il mourut le 11 Juin 1367. Son gouvernement fut de sept années. On trouve son nom dans le Martyrologe de France par du Saussay.

(1) Quelques-uns rendent le nom latin de *Grimoaldus* par Grimaldi, Maison des plus illustres d'Italie, mais d'autres par Grimoaldi de Grisac, Maison originaire de France. C'est le nom d'Urbain V & de son frere le Cardinal. Moréri appelle ce Pape, Grimoard.

Digitized by Google

XXV. = 1367.

GUILLAUME RAYNALDI ou RAYNAUD, d'Auvergne, fut Prieur de Valbone, dans le Diocèse d'Uzès, avant d'être Général. Il fut ferme pour la conservation des statuts de l'Ordre, dont il fit une nouvelle compilation sous le titre suivant : *Nova statuta*; il refusa tous les adoucissemens qu'Urbain V, qui avoit été Bénédictin, & qui mourut à Avignon en 1370, avoit proposés aux Chartreux. Le premier article étoit que le Prieur de la grande Chartreuse eût le titre d'Abbé; 2°. que les Chartreux diroient toutes les heures de l'office au chœur, afin d'être moins seuls; 3°. qu'ils prendroient leur repas au réfectoire commun au moins une fois par jour; 4°. que les malades pussent manger de la viande. Raynaldi regardant ces changemens comme une infraction des Statuts de l'Ordre, représenta que si le Général avoit le titre d'Abbé, il lui faudroit bientôt la suite & la table d'un Abbé; 2°. que si les Religieux prenoient tous les jours leur repas au réfectoire, on introduiroit des changemens dans la nourriture; 3°. que s'il falloit aller au chœur pour dire toutes les heures, on perdroit l'esprit de recueillement en sor-

Digitized by Google

tant si fréquemment de sa cellule, & on ne chanteroit plus avec la même ferveur, si les offices publics étoient aussi multipliés; 4°. que si les malades pouvoient avoir de la viande, ceux qui se porteroient bien se trouveroient bientôt malades; plusieurs iroient à l'infirmerie, & il y en auroit moins qui iroient au chœur. Le Pape admirant la sagesse & le zele qui se manifestoient dans ces réponses, dit: Laissons les Chartreux persévérer dans la simplicité de leur état; car ils ne veulent pas recevoir les dispenses, qu'on leur offre volontairement. Morozzi rapporte que Raynaldi ne put empêcher que l'usage des calottes ne s'introduisît dans son Ordre, Urbain V en ayant mis une de sa propre main sur la tête du Prieur de la Chartreuse de Treves. Ainsi, on ne portoit autrefois que le capuce (1). Urbain V étant mort

(1) L'usage des calottes n'étoit pas encore commun il y a deux siecles, puisque le premier Concile de Milan de 1565, sous S. Charles, ne les permet à l'Eglise qu'aux Ecclésiastiques infirmes. La faculté de Théologie de Paris, du premier Juillet 1561, défendit aux Bacheliers de soutenir ou d'argumenter s'ils avoient une calotte. Les Religieux en ont pris aussi, comme les Ecclésiastiques, mais moins apparentes. Les Religieux de Sept-Fonts, dont la réforme est de

Digitized by Google

en 1370, & Grégoire XI qui lui succéda, étant mort en 1378, Raynaldi qui survécut à ces deux Papes, eut la douleur de voir commencer le schisme en 1378 : ce schisme occasionna deux Généraux (1); les François & les Espagnols reconnurent toujours pour Général Raynaldi, qui mourut le 15 Juin 1402, après avoir gouverné trente cinq ans.

XXVI. = 1402.

Dans le tems du schisme.

Les Chartreux Espagnols & les François élurent BONIFACE FERRIER, frere de S. Vincent Ferrier. Boniface ne quitta pas le monde aussi-tôt que S. Vincent : ayant pris le degré de Docteur en l'un & l'autre Droit, il exerça la Magistrature dans la ville de Valence, & contracta un mariage; mais étant veuf, il se retira à la Chartreuse de *Porta Cœli*, Diocèse de Valence, d'où

1663, & qui est devenue plus austere depuis 1764, n'en portent point; ce qui est une grande pénitence dans les froids de l'hiver pour des Solitaires qui passent une partie des nuits au chœur.

(1) Les Italiens tinrent un Chapitre à Rome en 1379 & refuserent de reconnoitre pour Général Raynaldi, & ils élurent un Général Italien, qui résida d'abord à Florence, ensuite en Allemagne.

Digitized by Google

il fut élu Prieur de la grande Chartreuse quatre ans après sa profession, par ceux qui reconnoissoient pour Pape Pierre de Lune, Arragonnois, sous le nom de Benoît XIII. Boniface fut choisi avec son saint frere & cinq autres arbitres pour déclarer à qui pouvoit appartenir le Royaume d'Arragon. Boniface écrivit que Pierre de Lune, appellé Benoît XIII, le retenant auprès de lui, il se démettoit, de l'avis de Benoît, du Généralat (1). Vers le même tems, Etienne Maçon, à qui on donne le titre de Bienheureux, & que les Chartreux Italiens & Allemands avoient élu pour leur Général, se démettant aussi, le Chapitre général vit avec joie cette déférence des deux Généraux, pour procéder à une élection qui pût réunir les deux partis.

XXVII. = 1410.

Réunion de l'Ordre sous le même Général.

JEAN DE GRIFFEMONT ou FRISEMONT, Saxon, étoit Profès & Prieur de Paris; étant élevé au gouvernement général, il s'appliqua à réunir l'Ordre, que

(1) Boniface Ferrier mourut le 29 Avril 1417, sept ans après sa démission; il avoit gouverné une partie de l'Ordre pendant huit ans.

Digitized by Google

le schisme avoit partagé (1). Il gouverna pendant dix ans.

XXVIII. = 1420.

GUILLAUME DE LA MOTHE, ou MOTTA, Profès de la grande Chartreuse, en avoit été Procureur. Il paroît qu'alors le Général n'étoit pas toujours national; son prédécesseur, quoique Profès de la Chartreuse de Paris, étoit Saxon, & son successeur fut Espagnol. Guillaume de la Mothe se distingua, dit le P. Delle, par son abstinence, son assiduité à l'office divin, sans que son grand âge ou que ses occupations extérieures aient été pour lui des raisons de s'en dispenser. Il gouverna dix-sept ans & mourut le 18 Juin 1437.

XXIX. = 1437.

FRANÇOIS DE MARESME, de Valence en Espagne, étoit Profès de la Chartreuse de *Porta Cœli*. On rapporte qu'il eut dix voix au Concile de Bâle pour être Pape. Il cimenta autant qu'il put la soumission au Pape légitime, & vit avec joie l'abdication d'Amédée de Savoie, sous le nom

(1) La Chronique des Chartreux, insérée dans le tome VI de Dom Marthene, finit à Jean Griffemont.

Digitized by Google

de Félix V, qu'on avoit opposé à Eugene IV, & la réunion de l'Eglise par l'élection de Nicolas V. La dévotion de ce pieux Général envers la Sainte Vierge, le porta à faire construire en Chartreuse une Chapelle appellée Notre-Dame de *Casalibus*, à l'endroit où S. Bruno avoit bâti de petites cellules. François de Maresme mourut en 1463, après avoir gouverné l'Ordre vingt-six ans.

XXX. = 1463.

JEAN DE ROKVENDAL, de Nimegue dans les Pays-Bas, Profès de la Chartreuse de Vallebone, près le Pont S. Esprit, fut élu à la grande Chartreuse étant presque octogénaire. Il gouverna neuf ans avec une prudence & une expérience qui répondoient à son grand âge. Il mourut en Juillet 1472.

XXXI. = 1472.

ANTOINE DELLIEUX fut Prieur de la Chartreuse de Villeneuve, près d'Avignon. S'occupant, comme Général, du spirituel, il veilla sur le temporel, & fit rebâtir une partie de la Chartreuse brûlée en 1474. Il mourut le 14 Février 1481, neuf ans après son élection.

Digitized by Google

XXXII. = 1481.

ANTOINE DE CHARNO ou DE BERNO, Prieur d'Aponay, Chartreuſe dans le Nivernois, peu éloignée de Dezize, fut élevé à la premiere place de l'Ordre ; après l'avoir gouverné pendant quatorze ans, il retourna dans la ſolitude d'Aponay, où il mourut le 3 Mars 1511. On eſt heureux lorſqu'après avoir paſſé pluſieurs années dans les charges, on peut rentrer dans ſa retraite pour ne plus s'occuper que de ſa propre ſanctification, objet pour lequel on étoit venu dans la ſolitude.

XXXIII. = 1495.

PIERRE RUFI ou LE ROUX, Profès de la grande Chartreuſe, s'étoit appliqué au Droit Civil & au Droit Canon, avant d'entrer dans la ſolitude. Etant Chartreux, il s'appliqua à pratiquer la patience, vertu néceſſaire pour ſe vaincre ſoi-même & pour pratiquer une charité inaltérable envers le prochain. Sa piété le porta à faire un Recueil des paſſages les plus touchans des Pſeaumes & des Cantiques. Etant Général, il fit ouvrir les chemins, du côté de S. Laurent, à la grande Chartreuſe, dans des endroits qui paroiſſoient impra-

Digitized by Google

ticables. Il mourut le 27 Août 1503, ayant gouverné environ neuf ans.

XXXIV. = 1503.

FRANÇOIS DUPUY, du Foretz, ou du Bugey, avoit été Official de l'Evêché de Valence en Dauphiné, & de Grenoble avant de se faire Chartreux. Il étoit déjà avancé en âge lorsqu'il se consacra à la solitude, & fut élu Général bientôt après sa profession. Il renouvella, pour ainsi dire, la mémoire du Fondateur de l'Ordre, en obtenant en 1510, du Saint-Siége, l'autorisation de son culte; il composa aussi, comme il put, une Vie de saint Bruno, mort depuis plus de quatre siecles: c'est la premiere qui ait été publiée.

Il paroît que jusqu'au gouvernement de D. Dupuy, les statuts ne se lisoient que manuscrits; mais sous ce Général ils furent imprimés à Bâle en 1510, petit *in-fol.* chez Amorbak. Ce volume contient les Coutumes des Chartreux, recueillies par Guigues (1): on y trouve la compilation

(1) Ces Coutumes sont appellées dans ce Recueil les Statuts de Guigues, apparemment parce que les Chapitres les ont adoptées en plusieurs articles. Debure, dans sa Bibliographie, appelle ces Coutumes, les *Constitutions miti-*

Digitized by Google

des Statuts, par Dom Riffer en 1259 ; 2°. celle de Raynaldi en 1368 ; 3°. celle que fit lui-même Dom Dupuy, confirmée par le Chapitre général de 1509 (1). Cette édition de Bâle ne renferme pas seulement les Statuts, elle contient cent trente-trois Bulles ou Brefs, Lettres apostoliques, & priviléges accordés aux Chartreux jusqu'à l'année 1508 inclusivement. C'est cette partie qui peut tant faire rechercher l'édition de Bâle, dont les exemplaires sont souvent défectueux, selon la remarque des Bénédictins dans leur Histoire Littéraire, tome XI, page 631. Il fut défendu alors aux Religieux d'aliéner ou de prêter ces Statuts, afin que les exemplaires venant à se disperser, on ne fût obligé d'en

---

gées de Guigues. Mais Guigues n'a point fait de Constitutions ; 2°. les premieres Constitutions d'un Ordre n'ont jamais été appellées mitigées ; la mitigation ne vient que par la succession des tems ; 3°. ces Coutumes tracent une vie si sévere, qu'il est évident que Debure ne les a jamais lues, en les regardant comme mitigées.

(1) On trouve ensuite une Table ou *Index*, sous le titre *Repertorium Statutorum*. Le Pere Helyot, dans son Histoire des Ordres Religieux, tome I, p. 78, paroît croire que ce Répertoire fut imprimé séparément, en datant l'impression de Bâle 1550. Mais cette Table est annexée aux Statuts, édit. de 1510.

Digitized by Google

refaire une nouvelle édition, celle-ci ayant déjà beaucoup coûté, ou dans la crainte qu'en prêtant ce Recueil, on ne fît une contrefaction qui eût empêché de vendre la premiere édition & d'en rembourser les frais. De Bure, Auteur d'une Bibliographie, attribue cette défense à la crainte qu'eurent les Chartreux qu'on ne vît en quoi consiste leur réforme; quelle idée! car il n'y a pas un mot de réforme dans ces Statuts; c'est une collection suivie (1) de divers Réglemens en différens tems.

On voit que l'Ordre des Chartreux a beaucoup d'obligations à Dom Dupuy; il procura par ses soins le culte de S. Bruno; il en composa & publia la Vie; il fit imprimer les Statuts; enfin il recouvra à son Ordre la Chartreuse de la Tour en

(1) Le Libraire Debure, cité ci-dessus, dit dans sa Bibliotheque de la Jurisprudence, n°. 994, que ce volume de l'édition de Bâle sur les Statuts des Chartreux, a été composé par le vénérable Guigues. Quel anachronisme! le vénérable Guigues est mort en 1137; comment avancer qu'il a composé des Statuts, faits successivement jusqu'en 1510? 2°. Le même Bibliographe ajoute que ce volume renferme tous les Statuts; mais il ne peut renfermer ce qu'on appelle *la nouvelle Collection*, faite par D. Caraffe, XLIe Général, élu en 1566, & dont on parlera ensuite.

Digitized by Google

Calabre, où S. Bruno étoit mort, & qui étoit passée aux Cisterciens. Il mourut le 17 Septembre 1521, après avoir gouverné l'Ordre dix-huit ans.

XXXV. = 1521.

GUILLAUME BIBAUCE, Flamand, Profès de la Chartreuse de Gand, avoit été Docteur de Louvain ; il fut Prieur de la Chartreuse du Mont-Sainte-Gertrude, en Hollande, & Visiteur de la Province de Teutonie, ou de la Flandre Autrichienne, avant d'être élevé à la premiere place de l'Ordre. On a de lui des Discours capitulaires (1) en latin, adressés aux Religieux de l'Ordre, & que les Chartreux lisent souvent dans leurs Chapitres. Il mourut le 24 Juillet 1535, après avoir gouverné quatorze ans.

XXXVI. = 1535.

JEAN GUILLARDI ou GILLARD (2), Profès de la grande Chartreuse. Les Char-

(1) L'édition la plus complette de ces Discours, est celle d'Anvers, 1654, chez Jacques Meuri.

(2) On pourroit moins varier sur certains noms des Généraux, si on ne les eût pas *latinisés*. Les noms propres ne devroient jamais être changés d'une langue à une autre.

Digitized by Google

treux d'Angleterre, dans la même année où il fut élu, éprouverent une grande perſécution ; le vénérable Hougton, Prieur de Londres, & d'autres, ſubirent la mort plutôt que de conſentir à la ſuprématie du Roi ſur l'Egliſe. Guillardi fit ériger une Chapelle au-delà du pont de la Chartreuſe, en l'honneur de S. Hugues, Chartreux, Evêque de Lincoln en Angleterre. Un Religieux de l'Ordre, nommé Dom Joddes Heſtius, adreſſa à ce Général une Epître dédicatoire, en faiſant imprimer en 1539 les Sermons capitulaires de Dom Bibauce ſon prédéceſſeur. Guillardi mourut regretté de ſes Religieux en 1540, après cinq ans de gouvernement.

XXXVII. = 1540.

PIERRE MARNESIUS, Hollandois, & de Leyde, avoit d'abord été Auguſtin, comme le marque Arnaud Rayſſe dans ſon Ouvrage ſur les fondations des Chartreuſes de Flandre ; il entra enſuite à la Chartreuſe de Montreuil en Picardie. Il fut après ſa profeſſion Prieur de Goſnay, près de Béthune. Dom Maſſon, dans ſes Annales, en fait un grand éloge, en diſant qu'il eut un zele ardent pour l'obſervance réguliere : *Vir rigidæ obſervantiæ ſtitientiſſimus.* Ce digne Général mourut le 6

Digitized by Google

Mai 1546, six ans après qu'il eut été élu.

XXXVIII. = 1546.

JEAN VALON ou VOLON, Profès de la grande Chartreuse, édifia ses inférieurs par ses exemples pendant sept ans de gouvernement, & mourut en 1553.

XXXIX. = 1553.

DAMIEN LONGANO, noble Milanois, Profès de la magnifique Chartreuse de Pavie (1), avoit d'abord été Prieur à Asti dans le Montferrat, & à Boulogne en Italie. Ses mérites & ses vertus eussent fait souhaiter que son gouvernement n'eût pas fini aussi promptement. Il mourut un an après son élection, le 15 Février 1554.

XL. = 1554.

PIERRE SARDES, du Limousin, avoit été Prieur de la Chartreuse du Port-Marie & de Cahors: Dom Bruno Loer, Chartreux de Brabant, lui dédia les Ouvrages

(1) On peut voir dans le Dictionnaire de la Martiniere, la description de la Chartreuse de Pavie, qui attiroit la curiosité de tous les Etrangers: son Fondateur en 1396, fut Galeas Viscomti, Duc de Milan. L'Empereur a ôté aux Chartreux cette Maison en 1782.

Digitized by Google

de Lanſperge, Chartreux Allemand, recommandable par une grande piété (1). Morozzi dit que ce fut Pierre de Sardes qui aſſocia (2) les Jéſuites aux prieres des Chartreux, & Dom Maſſon attribue cette aſſociation à Pierre Marneſius. Pierre Sardes fut continué dans ſon gouvernement pendant douze ans: il mourut le 26 Juillet 1566.

XLI. = 1566.

BERNARD CARASSE (3) étoit de Gaſcogne & de Tarbes; il fut Profès de la Chartreuſe de Paris & Prieur de Mont-Dieu, dans le Diocèſe de Reims. C'eſt ſous ſon gouvernement qu'on fit en 1578

(1) On a imprimé en 1693, à Cologne, les Ouvrages de Lanſperge écrits en latin. Ce Recueil forme 5 volumes in-4°. Le reſpectable Auteur mourut à Cologne en 1539.

(2) On trouve ces lettres d'aſſociation dans l'Hiſtoire des Jéſuites par Orlandino. Cet Inſtitut a ſubſiſté un peu plus de deux ſiecles; il fut approuvé en 1540 par Paul III, & a été ſupprimé de nos jours en 1773 par Clément XIV.

(3) Morozzi écrit *Caraſſus*. On lit *Garaſſe* dans l'édition de 1771 de Moréri (à l'article *Chartreux*), où on donne les noms des Généraux. Le Pere Delle écrit *Caraffe*: c'eſt une grande mépriſe; la Maiſon Caraffe eſt une des plus illuſtres d'Italie.

Digitized by Google

une *nouvelle Collection des Statuts*, qui est la législation actuelle des Chartreux. Bernard Caraffe déclare, comme le marque D. Maſſon dans ſes Annales, p. 252, que les articles qui ne ſont pas renfermés dans cette nouvelle Collection (1), ne ſont plus obligatoires. Dom Caraffe, quoiqu'avancé en âge, fut toujours aſſidu aux exercices communs : il mourut le 8 Septembre 1586, après avoir gouverné non vingt-deux ans, comme dit Morozzi, mais vingt ans, comme le marque la Carte des Généraux.

XLII. = 1586.

JÉRÔME LIGNANO, Italien, Profès de Milan, avoit été Prieur de Boulogne. On lit dans le Pere Delle : « La difficulté qu'il

(1) Cette nouvelle Collection, faite en 1578, fut imprimée en 1582, à Paris, chez Thierri, rue S. Jacques, au Soleil d'or : on en donna, dans le ſiecle ſuivant, une nouvelle édition en 1681, à la Corrérie ou grande Chartreuſe, & à Rome en 1688. On a ajouté dans les dernieres éditions quelques Bulles, mais on n'a pas inſéré toutes celles de l'édition de Bâle. Il ne faut pas confondre cette *nouvelle Collection des Statuts* avec un autre Recueil qu'on appella *les nouveaux Statuts*, pour les diſtinguer des anciens Statuts.

Digitized by Google

» eut à s'accommoder au climat des mon-
» tagnes du Dauphiné, ne lui permit pas
» de conserver long-tems la charge de
» Prieur de la grande Chartreuse, qu'il
» quitta pour retourner dans le Monastere
» de Boulogne en qualité de Prieur & de
» Visiteur de la Province de Toscane ».
Mais selon Morozzi, il mourut Général après deux ans de gouvernement, le 24 Mai 1588.

XLIII. = 1588.

Le vénérable D. JÉRÔME MARCHAND, naquit en 1540 à Auxi-le-Château, près d'Abbeville. Il eut une mere très-pieuse, dont les exemples & les conseils lui furent fort utiles. Après avoir fini ses études, il se chargea de celles des enfans du bourg d'Auxi; il enseigna ensuite au Collége d'Abbeville, où ayant connu les Chartreux de cette ville, il embrassa leur retraite : il prit l'habit en 1562, étant âgé d'environ vingt-trois ans. D. Bernard Carasse, Visiteur des Chartreux de Picardie, ayant été élu Général en 1566, appella Dom Marchand à la grande Chartreuse. Ce pieux Religieux y renouvella son vœu de stabilité selon l'usage observé alors par les Chartreux, mais qui a été changé par d'autres Statuts en 1578.

Digitized by Google

Dom Marchand fut chargé de l'emploi de Procureur, & il s'appliqua plus à soulager les pauvres qu'à augmenter les biens dont il avoit l'administration. Il fut ensuite Secrétaire du Général, ce qu'on appelle Scribe dans l'Ordre. Son attrait étant pour la vie intérieure, il fut nommé Vicaire & chargé de l'instruction des Novices. Il fut ensuite envoyé à Lyon pour y traiter de la fondation d'une Maison, que proposoit un riche Négociant, nommé Robivieu, qui se fit même Chartreux. D. Marchand fut le premier Prieur de cette Chartreuse (1), & en 1588, il fut élu Général de l'Ordre. Il demandoit tous les ans, non par formule, mais de tout son cœur, sa démission; comme les Définiteurs ne vouloient pas y consentir, il se cacha pendant le tems du Chapitre. Il n'avoit fait part qu'à un seul Religieux du lieu de sa retraite. On parcourut toute la Chartreuse sans le découvrir. Le Chapitre alors menaça d'excommunier quiconque sauroit l'endroit où il étoit, & ne viendroit pas le révéler. Le Religieux confident du secret de

(1) Selon la Carte des Chartreuses de 1772, à Paris, chez Desprez, la fondation de la Chartreuse de Lyon, est de 1584; & selon la nouvelle Carte, elle fut fondée en 1585 par Henri III.

Digitized by Google

l'humble Général, vint lui dire ce qui se passoit. Alors ce respectable Solitaire fut obligé de reparoître & de reprendre l'autorité par obéissance.

La piété de Dom Marchand se manifestoit sur-tout dans son assiduité & sa ferveur à l'oraison. On l'a vu quelquefois huit heures à genoux devant le S. Sacrement. Il répétoit continuellement ces paroles : *Gloire soit au Pere, au Fils & au S. Esprit.* Il prévenoit souvent l'heure des Matines pour aller prier dans l'Eglise. Ayant les pieds nuds & tenant un cierge allumé, il adoroit le S. Sacrement, en proférant ces paroles : *Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.* D'autres fois il alloit à l'issue de Matines, dans le lieu de la sépulture des Religieux, & demeurant au milieu des neiges, il formoit les vœux les plus ardens pour le repos des ames des Religieux décédés. Il passoit des trois ou quatre heures dans une Chapelle appellée Notre-Dame de Casalibus, située dans l'endroit où l'on prétend que S. Bruno fit sa premiere résidence, & qui est éloignée d'environ un quart de lieue des bâtimens de la Chartreuse. Dom Marchand en revenoit quelquefois les pieds ensanglantés, à cause des neiges & de l'âpreté des chemins.

La charité de D. Marchand répondoit

Digitized by Google

à sa piété. Il étoit le pere des pauvres, & prenoit un soin particulier des lépreux. Voici un trait héroïque de la charité dont il étoit animé. Il conduisit un jour un de ces lépreux dans sa cellule, le coucha dans son lit & le nourrissoit en secret. Cependant le Procureur ayant à parler à Dom Marchand, entra dans sa cellule, dont il étoit sorti; quelle surprise, lorsqu'au lieu de trouver son Général, il trouva ce lépreux! Le Procureur le fit sortir; mais D. Marchand fit rappeller celui qui étoit frappé de cette lepre, & en eut soin jusqu'à ce qu'il fut guéri. Il avoit toujours quelques pauvres autour de sa cellule. Aussi austere pour lui-même qu'il étoit sensible aux miseres d'autrui, il se nourrissoit de pain bis, de pommes sauvages, & ne buvoit que de l'eau. Sa mortification étoit telle, que le Chapitre général fut obligé de lui défendre de pratiquer aucune austérité particuliere sans l'avis de deux anciens qu'on lui désigna. Les exemples de ce digne Général faisoient tant d'impression sur les Religieux de la grande Chartreuse, que le Vicaire de la Maison fut obligé de visiter les cellules & d'en ôter les instrumens extraordinaires de pénitence, dont quelque-uns s'affligeoient avec trop de rigueur.

Digitized by Google

La douceur faisoit aimer le gouvernement d'un Supérieur aussi respectable par toutes ses vertus. Il paroissoit plutôt prier ses Religieux, que d'user de son autorité pour leur commander. On ne pouvoit se refuser à des avis donnés avec tant d'affabilité. Il avoit le don de toucher les cœurs. Ses discours étoient tellement édifians, que deux Séculiers, dont l'un étoit Chanoine & l'autre Avocat, passant par la grande Chartreuse en revenant de Rome, & ayant conversé avec Dom Marchand, ils voulurent se séparer du monde & firent profession parmi ces Solitaires. Ils vécurent dans l'Ordre avec édification. L'un fut ensuite Prieur de la Chartreuse de Basseville près Clamecy, & l'autre aussi Prieur de la Chartreuse de Montmerle, près de Bourg en Bresse.

Dieu éprouva la patience de son serviteur par l'incendie qui arriva à la grande Chartreuse en 1592. Dom Marchand regarda cet accident comme un moyen de détacher les Religieux de toutes les commodités de la vie. Sa foi le soutint dans ce malheur. Sa résignation & sa patience éclaterent aussi dans ses maladies. Quoique tourmenté de la goutte, & pouvant à peine marcher, il voulut encore porter le S. Sacrement à la procession de la Fête-

Digitized by Google

Dieu en 1593, quoique le circuit de la procession fût assez grand. Deux ruisseaux de larmes coulerent de ses yeux pendant cette cérémonie, qui fut la derniere dont il put s'acquitter, ses souffrances l'obligeant de garder sa cellule. Selon la Carte des Généraux, il mourut sans aucune apparence d'infirmité. Il auroit fallu ajouter, d'infirmité extraordinaire; car, selon les Mémoires d'Abbeville, quoique perclus de goutte, il voulut se lever en recevant le S. Viatique; la goutte remonta apparemment & le suffoqua. Ce vénérable Solitaire mourut en odeur de sainteté (1) le 27 Septembre 1594. Il avoit été six ans Général, & en avoit passé trente-un dans l'Ordre des Chartreux.

XLIV. = 1594.

JEAN MICHEL, originaire de Coutances en Normandie, Profès de Paris, y fut Prieur avant d'être Général de l'Ordre. Il a composé quelques Opuscules de piété

(1) On trouve la Vie de Dom Marchand dans l'Histoire Monastique du Pere Delle, Dominicain, tome I, édition de Paris, 1699. Ce sont les Chartreux d'Abbeville, dit cet Historien, qui lui avoient communiqué des Mémoires sur Dom Marchand. On trouve l'éloge de ce digne Religieux, dans Moréri, édition de 1759.

Digitized by Google

en latin, sous le titre : *Exercitia spiritualia*, imprimés à Lyon en 1598 chez Buisson. D. Jacques Maurice, Chartreux de Paris, en a donné une traduction françoise. Ce pieux Solitaire étoit fort uni à Dieu, & conservoit le recueillement au milieu des affaires que lui occasionnoit son gouvernement, qui fut de six ans. Il mourut étant Général.

XLV. = 1600.

BRUNO D'AFRINGUES, de S. Omer, étoit Profès de la grande Chartreuse; il étoit Docteur en Droit avant d'embrasser la solitude. Ce fut sous son gouvernement que S. François de Sales vint visiter la grande Chartreuse. Le saint Prélat fut fort édifié de voir ce pieux Général le quitter lorsque la retraite du soir fut sonnée; mais il le fut encore plus de son humilité, lorsqu'il lui vint faire excuse de l'avoir laissé seul, sur la représentation qu'un Procureur de la Maison lui avoit faite qu'il falloit une exception vis-à-vis d'un Evêque comme M. de Geneve (1). L'Ordre fut apparemment content du gouvernement de ce Général, car il fut continué pendant un

(1) On trouve ce récit dans l'Esprit de saint François de Sales.

Digitized by Google

grand nombre d'années. Un Chartreux mécontent, nommé Dom Paul de la Ravoire, qui avoit été Prieur de Bon-Pas, près d'Avignon, & qui quitta l'Ordre, dit dans un Factum imprimé à Leyde en 1615, qu'en 1608 & 1609 on avoit agité de fixer les Généraux à un triennal, mais que l'Ordre avoit eu assez de pouvoir pour en empêcher l'effet à Rome. On peut assurer que si le Général des Chartreux changeoit tous les trois ans, cet Ordre seroit bientôt renversé par le défaut de dépendance. Dom d'Afringues gouverna trente-un ans; il se démit peu de tems avant sa mort.

XLVI. = 1631.

JUSTE PERROT, étoit de Paris, & fut Profès de la grande Chartreuse. Il réunit trois grandes vertus, la fermeté d'esprit dans les adversités, la charité lorsqu'on l'avoit offensé, le courage lorsqu'il éprouvoit des obstacles à ses pieux desseins. Quoique sujet à des maux de tête fréquens, il rempliſſoit les devoirs de son état & de sa charge avec zele; & loin de chercher & d'aimer le repos, il disoit *qu'un bon Général doit mourir debout.* Il mourut le 13 Juillet 1643, après douze ans de gouvernement.

Digitized by Google

XLVII. = 1643.

LÉON TEXIER, de la Marche ou du Limousin. Morozzi ne dit point de quelle Chartreuse il étoit Profès. Il eut deux freres Chartreux. Il joignit à la charité la prudence dans son gouvernement, qui fut de six ans. Il mourut en Novembre 1649.

XLVIII. = 1649.

JEAN PEGON, d'Auvergne, Profès de la Chartreuse de Beaune, fut Prieur de Beaune, de Troyes, du Val-Saint-Pierre, de Dijon, Visiteur des provinces de France (1) & de Picardie. Il s'attira l'affection de ceux qui le connoissoient. Sa santé étoit robuste & capable de soutenir les austérités de l'Ordre. On remarquoit en lui de l'érudition, s'exprimant bien, soit dans ses discours, soit dans ses écrits. Il étoit Doyen des Religieux de l'Ordre lorsqu'il mourut âgé de quatre-vingt-cinq ans, ayant gouverné vingt-sept ans.

(1) On distingue, depuis Dom Pegon, deux provinces de France, une sur Seine, & l'autre sur Loire.

Digitized by Google

XLIX. = 1675.

INNOCENT LE MASSON naquit à Noyon le 10 Mars 1628, & dès l'âge de dix-neuf ans il se consacra à Dieu dans la Chartreuse de Noyon, appellée autrement Mont-Renaud. Il fut Visiteur de la province de Picardie, & enfin élu Général. Dès l'année suivante de son élection, la grande Chartreuse fut brûlée (1); il la fit rebâtir solidement & commodément telle qu'on la voit aujourd'hui. D. Masson fit imprimer en Chartreuse, en 1681, une seconde édition de la nouvelle Collection des Statuts de l'Ordre, rédigée par Dom Caraffe dans le siecle précédent; & afin que cette Collection eût plus d'autorité, & pour faire cesser, dit-il, les troubles sur ces Statuts, *Ad terminanda litigia, quæ Ordini suscitata fuerant*, il fit présenter ce Recueil ou cette édition de 1681 à Innocent XI, qui l'approuva en y faisant quelques légers changemens que D.

(1) La grande Chartreuse a été brûlée huit fois; 1°. en 1320; 2°. en 1371; 3°. en 1474; mais non totalement; 4°. en 1510; 5°. en 1562 les Hérétiques brûlerent & pillerent la Chartreuse; 6°. en 1592; 7°. en 1611; 8°. le 10 Avril en 1676.

Digitized by Google

Maſſon a marqués à la fin d'un Ouvrage intitulé : *Annales*, & dont on parlera dans un autre article ; la Bulle d'approbation eſt du 27 Mars 1688, 12e année du Pontificat d'Innocent XI. On fit enſuite une édition à Rome de ce Recueil des Statuts. Dom Maſſon, attentif à tous les beſoins de ſon Ordre, en fit imprimer une traduction françoiſe *in*-8°. pour les Religieuſes Chartreuſes, édition de 1690. Il traduiſit pour les Freres Convers la partie qui pouvoit les regarder. La ſeconde édition que j'ai vue eſt de 1703, auſſi *in*-8°. Il avoit fait imprimer dès 1660 un Directoire pour les Novices des Chartreux & des Religieuſes Chartreuſes ; c'eſt un petit volume de 151 pages, diviſé en treize chapitres : on en a renouvellé les éditions, & même on en a fait une traduction latine pour les Chartreux des pays étrangers. Dom Maſſon a donné un Ouvrage en latin pour les viſites & élections de ſon Ordre, ſous le titre : *Praxis Juris Cartuſiani in electionibus & viſitationibus faciendis*, 1695, 1 vol. Son zele s'eſt étendu juſqu'à ceux qui ſont près de paroître devant Dieu, en donnant un Directoire, qu'il a intitulé : *Directorium morientium ad uſum Ordinis Cartuſienſis*, 1685, 1 vol. Il a été traduit en françois en

Digitized by Google

1686. Dom Maſſon a gouverné vingt-huit ans. Ce vénérable Solitaire mourut le 8 Mai 1703, âgé de ſoixante-ſeize ans.

De la Controverſe de Dom Maſſon avec M. l'Abbé de la Trappe.

Plus D. Maſſon étoit attaché à l'Ordre qu'il gouvernoit, plus il eut d'ardeur pour en ſoutenir l'honneur. Voici quelle fut l'occaſion de ſa controverſe avec M. l'Abbé de la Trappe. Cet Abbé, qui acquit une ſi grande réputation par la célebre réforme qu'il établit, ne ſe borna pas à manifeſter ſon zele dans la Maiſon qu'il gouvernoit; il donna divers Ouvrages, dont celui des Devoirs monaſtiques fit beaucoup de bruit. L'Auteur, ſuivant la vivacité de ſon génie, joignit à ſes maximes une eſpece de cenſure contre les relâchemens qu'il croyoit appercevoir dans d'autres Ordres; & dans les articles abſtinence, ſilence & travail des mains, il inféra que l'Ordre des Chartreux avoit reçu quelque affoibliſſement.

L'Ouvrage des Devoirs monaſtiques fut imprimé en 1683. Dès la même année, Dom Maſſon écrivit des lettres à un Viſiteur de ſon Ordre, afin qu'on ne communiquât point aux Chartreux les Devoirs monaſtiques, parce que la lecture pour-

Digitized by Google

roit troubler l'imagination de quelques-uns de ces Solitaires ; & comme l'esprit de l'homme est naturellement inconstant, il y auroit peut-être eu de ces Religieux qui eussent voulu quitter leur premiere vocation pour aller à la Trappe.

Quoique ces lettres de Dom Masson fussent secrettes, M. de Rancé en eut ensuite connoissance & en fut informé par quelqu'un qui étoit venu à la grande Chartreuse ; d'ailleurs D. Masson donna des notes en 1687 sur les Statuts des Chartreux, dans l'Ouvrage qu'il intitula *Annales*, & ces notes avoient pour objet la justification de son Ordre.

L'Abbé de la Trappe voulant prouver ce qu'il avoit avancé, fit une Réplique sous ce titre : « Lettre (1) à un Evêque,

(1) Cette lettre de M. de Rancé se trouve imprimée toute entiere dans les mois de Mai & de Juin 1710 du Journal de Jacques Bernard, intitulé : *Nouvelles de la République des Lettres*. (On n'en trouve qu'un extrait dans le Continuateur de Dupin, XVIIIe siecle, tome I, édition de 1736.) Il paroît singulier qu'un Chartreux, nommé Dom Sylvain, ait écrit à Jacques Bernard, Protestant, pour que le manuscrit de M. de Rancé contre son Ordre, devînt public. Ce Chartreux, dont les paroles sont rapportées, ajoutoit que tout ce qu'avoit écrit D. Masson étoit un *fratras & un desordre*. Il falloit que la pour

Digitized by Google

» pour répondre aux difficultés de Dom » Innocent Maſſon, Général des Char- » treux, au ſujet des allégations faites de » leurs anciens Statuts dans les livres de la » ſainteté & des devoirs de la vie Monaſ- » tique ». Cette lettre datée du 20 Juillet 1689, ſignée Armand Jean, Abbé de la Trappe, ſe répandoit manuſcrite ; Dom Maſſon, pour y répondre, publia l'Ouvrage ſuivant : « Explication de quelques » anciens Statuts de l'Ordre des Char- » treux, avec des éclairciſſemens donnés » ſur le ſujet d'un libelle qui a été com- » poſé contre l'Ordre, & qui s'eſt divul- » gué ſecrettement. *A la Corrérie*, chez » Galle ».

Cet Ouvrage, ſans date d'année (1),

---

tête de ce D. Sylvain fût elle-même bien en déſordre pour écrire avec cette indécence contre ſon ancien Général, qui étoit décédé depuis ſept ans.

(1) Le Libraire Debure, dans ſa Bibliographie, dit que l'*explication* de Dom Maſſon, & où on n'a pas marqué l'année de l'impreſſion, eſt de 1683, parce que Dom Maſſon y a inſéré des lettres qu'il avoit écrites en 1683 ; mais l'*explication*, qui eſt une réponſe à la lettre de M. de Rancé de 1689, n'a pu paroître que dans les années ſuivantes. Le Pere Helyot, dans ſa Préface ſur les Ordres religieux (article Chartreux), marque qu'elle eſt de 1693. 2°. Debure confond les éclairciſſemens ſur les devoirs de la

Digitized by Google

est un *in*-4°. de 166 pages ; Dom Masson y a mis d'un côté le texte de la lettre de M. de Rancé, & de l'autre la réponse qu'il y fait, ce qui forme deux colonnes depuis la page 64 jusqu'à la page 122, article par article. Ensuite, à la page 123 jusqu'à la page 166, Dom Masson critique plusieurs principes extraits des Devoirs monastiques, qui lui paroissoient outrés, en citant trente-deux textes de M. de Rancé, extraits des cinq premiers chapitres des Devoirs monastiques ; & Dom Masson (1)

---

vie monastique par M. de Rancé en 1685, pour répondre à Dom Mabillon au sujet des études, avec les éclaircissemens de Dom Masson sur la lettre de M. de Rancé par rapport aux Chartreux.

(1) M. Richard Simon, sous le nom de Saint Jorre, a donné dans sa Bibliotheque critique, ou Recueil de pieces rares, une analyse de l'explication de Dom Masson (tome I, p. 428). Il dit que l'Ouvrage du Général mérite d'être lu ; que cependant il a trop relevé certains endroits de M. de Rancé qui pouvoient être adoucis : mais, ajoute-t-il, « cet Abbé, par ses discours » outrés non-seulement contre les Chartreux, » mais contre tout Ordre monastique, s'étoit attiré » cette réponse ». L'explication de Dom Masson est assez rare ; elle fut vendue, à la dispersion de la Bibliotheque de la Maison professe des Jésuites à Paris, 48 liv. 19 sols : l'exemplaire qui m'a été communiqué est de la Bibliotheque des RR. PP. Augustins de la Place des Victoires.

Digitized by Google

dit, page 56, qu'il ne veut point que le livre des Devoirs monaſtiques paroiſſe davantage dans ſes cloîtres (1).

M. de Rancé reprochoit aux Chartreux de ne plus garder les anciennes abſtinences au pain & à l'eau trois fois par ſemaine, de ſe recoucher après l'office de la nuit, d'avoir des ſpatiamens, de ſe permettre l'uſage du poiſſon, au lieu de ſe borner à de ſimples légumes, comme on faiſoit dans les premiers tems de l'Ordre. Il y a dans Dom Maſſon des réponſes ſenſées & judicieuſes. Un Ordre venant à s'étendre, toutes les complexions ne ſont pas ſuſceptibles de jeûnes auſſi rigoureux. Les Chapitres généraux permettant l'uſage du poiſſon, cette conceſſion eſt légitime; on a abſolument beſoin de ſe repoſer après les Matines, qui ne ſont pas comme autrefois vers deux heures après minuit, mais avant onze heures du ſoir; les ſpatiamens ſont néceſſaires pour des Religieux qui vivent toujours ſeuls; l'eſprit a beſoin d'être ſoulagé par quelque honnête converſation. M. de Rancé inſiſtoit ſur le travail des

(1) La défenſe n'a plus lieu, parce qu'il n'y a plus de fermentation à craindre dans les eſprits; & la lecture des Devoirs monaſtiques peut être utile au commun des Religieux.

Digitized by Google

mains, & objectoit qu'une main mercenaire venoit faire souvent les petits jardins des Religieux. Mais quand même un Chartreux ne feroit pas son jardin, on prescrit à tous quelque travail manuel; travail en effet nécessaire pour soutenir la solitude, & sans lequel ou on tombe dans l'ennui, ou on aspire aux visites des Séculiers. L'Abbé de la Trappe condamnoit les repas que les Prieurs donnoient aux Séculiers; mais le vénérable Dom Masson convient qu'une honnête simplicité doit régler les mets qu'on offre aux hôtes : & si on tomboit, ajoute-t-il, dans quelque somptuosité, ce seroit la faute de quelques Prieurs particuliers, & non de l'Ordre, dont la sage législation s'oppose aux abus. M. de Rancé, qui avoit des sentimens nobles & désintéressés, condamnoit les procès; mais il y en a quelquefois d'inévitables. Les Statuts des Chartreux en dissuadent, autant qu'on peut les éviter. L'Abbé de la Trappe reprochoit à Dom Masson la bâtisse de la grande Chartreuse; mais cette bâtisse, quoique bien exécutée, n'a aucune magnificence qui puisse être un sujet de censure: il falloit bâtir plus solidement la Chartreuse, puisqu'ayant été autrefois en bois, elle avoit été sujette à tant d'incendies.

Digitized by Google

On peut dire de ces controverſes entre M. de Rancé & Dom Maſſon, que M. de Rancé eût mieux fait de ne pas s'élever contre l'Ordre vénérable des Chartreux, & que D. Maſſon, en défendant ſon Inſtitut, a été auſſi trop prévenu en ne voulant pas convenir que certaines plaintes formées par d'anciens Généraux ſes prédéceſſeurs, comme Dom Riffier, avoient quelques fondemens. Quoique l'Ordre des Chartreux ne ſoit pas auſſi auſtere qu'il l'a été autrefois, la diſcipline en eſt toujours très-ſtricte. Ces Religieux & ceux de la Trappe doivent s'eſtimer mutuellement, en même-tems qu'ils édifient l'Egliſe par leur pénitence & leur retraite.

Du projet de Dom Maſſon de donner une Hiſtoire des Chartreux & des Annales qu'il a publiées.

Le zele de Dom Maſſon pour ceux dont il étoit le Chef, le porta à vouloir exécuter le décret d'un Chapitre général de 1615, qui avoit déterminé de donner une Hiſtoire de l'Ordre; Dom Maſſon employa deux ſavans Religieux, Dom Charles le Coulteux & Dom Léon le Vaſſeur, à ces recherches. Dom le Coulteux compoſa dix-huit volumes *in-folio* de ces annales, qui vont juſqu'en 1416. Dom

Digitized by Google

Léon le Vasseur écrivit deux volumes *in-folio* des éphémérides de l'Ordre, où on marquoit pour chaque jour de l'année un abrégé de la vie de quelques Religieux (1); mais ces manuscrits n'ont pas été imprimés. Dom Marthene, tome VI, p. 150, *Veterum Scriptorum*, dit : « Le dernier » Général des Chartreux (Dom Masson) » avoit eu le dessein de donner une His- » toire générale de son Ordre; il avoit » appliqué de ses Religieux à ce travail; » mais les Prieurs s'opposerent à la pu- » blication ». Le desir d'une vie cachée, les frais de l'impression, des défauts dans les manuscrits, ont pu occasionner cette opposition.

Dom Masson trouva hors de son Ordre un Religieux qui entra dans ses vues; il étoit de la Congrégation des Feuillans, appellés en Italie, les Réformés de saint

(1) Les Bollandistes firent mention, dans le siecle dernier, de ces manuscrits de Dom le Coulteux & de Dom le Vasseur, en publiant la Vie de sainte Rosseline, Religieuse Chartreuse, au 11 Juin 1698. Le R. P. D. Biclet m'écrivit le 8 Juillet 1775, que ces Ouvrages de Dom le Coulteux se conservent à la grande Chartreuse, & apparemment aussi ceux de Dom le Vasseur, qui s'y étoit appliqué environ vingt ans, dit Morozzi (page 151).

Digitized by Google

Bernard ; il s'appelloit Morozzi (1), & étoit Abbé de la Maison qu'ont les Feuillans à Turin, sous le titre de Notre-Dame de la Consolation, Eglise fort fréquentée. Dom Morozzi fit imprimer en latin une Histoire des Chartreux, *in-folio*, en 1681, à Turin, & la dédia à Dom Masson, en y joignant une autre Epître au Cardinal Altieri : cet Ouvrage a pour titre, *Theatrum Chronologicum sacri Ordinis Cartusiensis.* L'idée de l'Ouvrage est bien prise. Ce Théâtre Chronologique est divisé en six parties : la premiere, de l'origine de l'Ordre ; la seconde, des Généraux jusqu'à D. Masson ; la troisiéme, des Evêques ; la quatriéme, des Ecrivains ; la cinquiéme, des Religieux plus éminens en piété ; la sixiéme, des fondations de toutes les Chartreuses. Cet Ouvrage seroit intéressant, s'il étoit composé avec plus de clarté, si on en rectifioit beaucoup de dates : on pourroit, en suivant le même plan, donner une Histoire de l'Ordre des Chartreux ; mais jusqu'à présent on n'en a pas d'autre.

Cet Ouvrage fut imprimé, comme on vient de le marquer, en 1681 ; mais en 1687 Dom Masson entreprit de donner

(1) Cet Auteur a latinisé son nom, en mettant *Morotio.*

Digitized by Google

lui-même un volume intitulé en latin, *Annales Ordinis Cartusiensis ;* le titre annonçoit que cet Ouvrage imprimé en Chartreuse ou Corrérie, seroit distribué en trois tomes, dont on donnoit toujours le premier : mais ce premier volume n'a que le titre d'*Annales* (1); c'est une compilation des Statuts, avec des notes ou éclaircissemens. On imprima cependant un second tome, mais le troisiéme n'a jamais paru : ce second tome que j'ai vu est très-rare ; il est divisé en deux parties ; la premiere rapporte l'établissement des Chartreux, & est de 48 pages d'impression,

(1) Ce volume intitulé *Annales*, de 404 pag. *in-folio*, est divisé en trois livres : le premier livre expose toutes les Coutumes recueillies par Guigues ; le second livre est divisé en deux parties ; la premiere partie donne une analyse des anciens Statuts ; la seconde partie donne une analyse des nouveaux Statuts : le troisiéme livre donne en vingt-six chapitres la législation actuelle des Chartreux, renfermée dans la seconde partie de la nouvelle Collection, avec la troisiéme partie qui regarde les Convers. On a imprimé séparément la premiere partie de cette Collection, qui regarde l'Office divin. Dom Masson, à chaque article, y ajoute des notes qui font connoître le zele de celui qui les a écrites, son discernement, sa connoissance dans les observances monastiques, & combien il étoit attaché aux pratiques de son Ordre.

Digitized by Google

in-folio; la seconde est depuis 1084 jusqu'en 1117; le tout de 144 pages d'impression.

Les deux parties de ce second tome ne se trouvent imprimées qu'à la Chartreuse du Val-Dieu, près Mortagne; la premiere partie se trouve aussi imprimée à la Chartreuse de Paris, mais on n'y a que la seconde manuscrite, comme à la grande Chartreuse : les oppositions de l'Ordre firent apparemment brûler ou supprimer les autres exemplaires, ou arrêter l'édition.

La même année de la mort de Dom Masson, les Chartreux firent reparoître son Livre intitulé *Annales*, sous un titre plus analogue à l'Ouvrage; le frontispice & les quatre premieres pages sont inscrites : Des Réglemens de l'Ordre des Chartreux, *De Disciplinâ Ordinis Carthusiensis*, 1703, à Paris, chez Desallier; mais c'est la même édition que celle de 1089, car on retrouve dès la 4e page, *Annales*, & le volume est également de 404 pages. Le Pere Helyot se trompe dans sa Préface sur les Ordres religieux, en disant que c'est un *in*-4°.; il est *in folio*.

Voici le jugement qu'ont porté sur cet Ouvrage différens Auteurs. Le Journal des Savans en a fait une analyse en 1703,

Digitized by Google

mais cette analyse ne fait pas beaucoup valoir le travail de l'Auteur. Le Journal de Trévoux en Janvier 1704, en donne une idée avantageuse, & réfute M. de Rancé, sans le nommer, dans les articles sur lesquels il avoit paru étendre sa censure. Les mêmes Journalistes disent que « Dom Masson a été un zélateur de la » discipline ancienne, un Auteur judi- » cieux, un Pasteur vigilant ». Le Dictionnaire de Moréri, édition de 1771, dit à l'article de Dom Masson, dont il fait l'éloge, que les notes dont ce Chartreux éclaircissoit les Statuts de l'Ordre, sont fort curieuses. Ce même Dictionnaire ajoute : Les censeurs de Dom Masson objectent qu'il a mieux réussi dans la construction du bâtiment de la grande Chartreuse, que dans plusieurs volumes qu'il a fait imprimer ; « la piété cependant se manifeste » dans ses Ouvrages, mais le style n'a » rien de vif ni d'animé ».

De divers Ecrits de Dom Masson.

Dom Masson, avant d'être Général, donna en latin une Théologie morale, *Theologia moralis practica*, 1 vol. *in-fol.* à Paris, chez Josse, 1663. Depuis qu'il fut Général, il a donné beaucoup d'Ou-

Digitized by Google

vrages de piété (1); il fit imprimer en 1697, la Vie de M. Darenthon d'Alex, Evêque de Geneve, avec un autre volume d'éclairciſſemens ſur cette Vie; deux Lettres ſur la Grace, dont on trouve un extrait dans le Journal de Trévoux (Octobre 1712). On voit que la vie de ce Général fut très-laborieuſe; la piété & l'amour de ſon Ordre conduiſirent ſa plume. Son nom ſe trouve dans les Dictionnaires, comme ceux de Moréri, de l'Avocat, & autres.

(1) Ces Ouvrages de piété de Dom Maſſon ſont des Lettres ſpirituelles, 1676, 1 volume; — Introduction à la vie intérieure, 1677, 2 vol.; — une Interprétation du Cantique des Cantiques, 1688, 1 vol.; — Direction & ſujets de Méditations pour les Retraites, à l'uſage des Religieuſes Chartreuſes, 1691, 1 vol.; — Direction pour ſe former à l'oraiſon, 1695; — la Pſalmodie intérieure, ou ſujets de Méditations ſur les Pſeaumes, 1696, 4 vol.; — la Pſalmodie intérieure ſur l'office de la Sainte Vierge, 1699, 1 vol; — la Pſalmodie intérieure ſur l'office des Morts, 1699, 1 vol.; — des ſujets de Méditations ſur le ſermon que fit Notre Seigneur ſur la montagne, 1703, 1 vol.; — des pratiques ſaintes pour ſe procurer dans la Religion une véritable tranquillité (ſans date); — un Ouvrage latin ſur l'uſage de la Grace, ſelon l'eſprit de l'Auteur de l'Imitation, ſous ce titre: *Enchiridion ſalutis operandæ, &c.*

Digitized by Google

L. = 1703.

ANTOINE DE MONTGEFFOND naquit le 2 Novembre 1659 au château de Montgeffond en Franche-Comté. Il fit profeſſion à la grande Chartreuſe le 6 Octobre 1679 ; il y exerça divers emplois, & ſpécialement celui de Secrétaire de l'Ordre pendant dix ans, & fut enſuite élu Général d'une voix unanime le 12 Mai 1703. Il gouverna avec beaucoup de ſageſſe, de fermeté, de douceur & de prudence. Il eut la douleur de voir en 1725 vingt-ſix Religieux réfractaires ſe retirer à Utrecht ; il leur écrivit le 16 Avril 1726 la lettre la plus touchante pour les ramener : le Chapitre général leur écrivit enſuite. Quelques-uns revinrent ; les autres eurent le malheur de reſter en Hollande. J. B. Cadri, un des réfractaires, avoit publié dès 1725 une Apologie pour juſtifier cette fuite. « Ces fugitifs vouloient, » diſoient-ils, vivre dans la retraite, cou» cher ſur la paille, pratiquer les jeûnes » & abſtinences » : mais ſelon la réflexion du Journaliſte de Verdun, qui a fait un précis de cette prétendue Apologie en 1726, ils auront de la peine à ſe laver de l'abandon de leurs Monaſteres, & de la déſobéiſſance à leurs Supérieurs, & du

Digitized by Google

ſcandale qu'ils auront occaſionné. Le vénérable Antoine de Montgeffond, après avoir ſoutenu la régularité & le reſpect au S. Siége dans ſon Ordre, mourut le 31 Mai 1731, dans ſa ſoixante-douziéme année. Il y avoit ſoixante-trois ans qu'il étoit Chartreux, & il avoit rempli la place de Général pendant vingt-huit ans. Il fut généralement regretté, & s'étoit concilié l'affection de ceux qu'il gouvernoit, par la bonté de ſon caractere.

LI. = 1731.

AMBROISE CROLLET, originaire de Bourg en Breſſe, & Profès de la grande Chartreuſe en *1686*, fut élu le *6* Juin. Il avoit été Secrétaire de l'Ordre, & avoit exercé cet emploi pendant vingt-huit ans; mais à peine fut-il Général, qu'on vint à le perdre. Il mourut peu de mois après ſon élection, le 21 Janvier 1732, dans ſa ſoixante-neuviéme année. Il témoigna toujours beaucoup de zele pour la diſcipline réguliere.

LII. = 1732.

ETIENNE RICHARD, né à Lyon & Profès de la grande Chartreuſe, fut élu le 28 Janvier. Il avoit été nommé en 1700 Prieur de Vauclair en Franche-Comté.

Digitized by Google

Il fut Prieur de Castres, Visiteur en Aquitaine ; & après avoir eu le gouvernement de diverses Maisons pendant trente-un ans, il fut chargé du gouvernement de tout l'Ordre : il remplit dignement cet emploi pendant cinq ans & quelques mois, & mourut le 3 Avril 1737, âgé de soixante-dix ans.

LIII. = 1737.

Dom MICHEL DE LARNAGE, né à Vienne en Dauphiné d'une famille distinguée, étoit Profès de la grande Chartreuse. Il avoit été Prieur de la Chartreuse de S. Hugon en Savoie, Diocèse de Chambéri. Il vint à Paris pour une commission que lui avoit donnée le Général en 1736 ; mais en s'en retournant de Paris, il apprit la mort du R. P. Général ; & s'étant arrêté à la Chartreuse de Sylve-Bénite à sept lieues de la grande Chartreuse, on vint lui annoncer la nouvelle de son élection faite le 10 Avril 1737. Voici une petite anecdote qu'on lit dans le Mercure de Décembre 1741, sur son séjour à la Chartreuse de Paris (page 2834) : « C'est un » usage que le Corps de Musique de » l'Eglise Métropolitaine, & plusieurs » autres bons Musiciens & Symphonistes » de la ville, se rendent dans l'Eglise des

Digitized by Google

» Chartreux un certain jour de l'été ; & à
» l'iſſue des Vêpres des Religieux, ils
» chantent en leur préſence un Motet en
» l'honneur du ſaint Fondateur, & quel-
» quefois un Pſeaume auſſi en muſique :
» c'eſt une maniere d'exercice & de ré-
» création pour les Enfans de Chœur.
» En ſortant de l'Egliſe, tous ces Mu-
» ſiciens trouvent une ample collation
» préparée dans une ſalle de la Maiſon.
» On chanta le 16 Août 1736, en con-
» tre-point, l'Antienne *Laudandus Bru-*
» *no*, & tout de ſuite le *Te Deum* à grand
» chœur. Il y eut une grande affluence
» de monde qui remplit toute l'Egliſe &
» une partie du Monaſtere. Cette mu-
» ſique fut exécutée par plus de quatre-
» vingts perſonnes, & avec grande ſym-
» phonie de toutes ſortes d'inſtrumens,
» tymbales, trompettes, hautbois », &c.
L'Ecrivain continue : « Je me ſouvien
» qu'étant placé dans une des hautes ſtal-
» les, du côté oppoſé à celui du R. P.
» Dom Prieur, j'étois auprès d'un grand
» Religieux, qui me parut plus occupé de
» quelques pieuſes méditations, que des
» charmes de cette muſique. Qui m'auroit
» dit que bientôt ce vénérable Pere ſeroit
» élu Prieur de la grande Chartreuſe, c'eſt-
» à dire, Général de tout ce ſaint Ordre ;

Digitized by Google

» c'eſt ce qui arriva au mois d'Avril 1737. » Or depuis cette élection les Motets ont » ceſſé à la Chartreuſe de Paris (1) ; j'i- » gnore les motifs & les circonſtances de » cette ceſſation. L'illuſtre Général s'ap- » pelloit D. Michel Brunier de Larnage ; » il eſt d'une des meilleures Maiſons » du Dauphiné, & M. ſon frere eſt Inten- » dant général de la Martinique ». Tel eſt le petit récit inſéré dans le Mercure (2). Il n'eſt pas ſurprenant que Dom Larnage ait éloigné d'une Egliſe de Solitaires ces muſiques qui ſe font avec tant de tumulte, & où la curioſité attire plus que la dévotion. Dom Larnage mourut le 1 Octobre 1758, âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit paſſé quarante-huit dans l'Ordre, & après vingt-un ans de gouvernement.

LIV. = 1758.

ETIENNE BICLET, né à Lyon le 5 Mars 1703, Profès de la grande Char-

(1) Les Enfans de Chœur de la Cathédrale de Paris viennent encore chanter aux Chartreux de Paris, une fois dans l'été ; il eſt à croire que ce grand appareil de muſique n'a plus lieu.

(2) On ſe trompe dans ce Mercure en diſant que Dom Larnage ſuccéda à Dom Maſſon ; il ſuccéda à Dom Richard.

Digitized by Google

treuse, étoit Secrétaire de l'Ordre depuis dix ans, lorsqu'il fut élu Général le 6 Octobre 1758: la modestie, le bon exemple, la vigilance se manifestèrent dans sa conduite avec la soumission à la Providence dans les épreuves, lorsqu'il perdit les Chartreuses de Padoue en 1770, de Parme en 1769, de Vedane, dans le Diocèse de Belluno, en 1770. Les Chartreuses de la Val-Sainte, dans le Diocèse de Lausanne, & celle d'Hildesheim, dans la Basse-Saxe, furent supprimées en 1778, année où il mourut le 27 Mai, étant âgé de soixante-seize ans, dans la vingtiéme année depuis son élection. L'Abbé de Sept-Fonts, D. Dorothée, sixiéme depuis la réforme, & qui gouverne depuis 28 ans, alla, peu de tems après sa nomination, à la grande Chartreuse; il y conçut une profonde estime pour Dom Biclet, dont je lui ai entendu faire l'estime. C'est à ce digne Général que je dois des lettres d'association aux prieres de son Ordre, datées du 14 Mai 1775, comme un de ses célebres prédécesseurs, D. Masson, en avoit accordé à ma famille le 27 Avril 1701.

LV. = 1778.

Le R. P. Dom HILARION ROBINET, né à Paris, Profès de la Chartreuse de

Digitized by Google

cette ville (1), fut élu, le 2 Juin, Général, étant âgé de cinquante-trois ans : il avoit été Procureur général de l'Ordre pendant plusieurs années à Paris ; & étant dans cet emploi, il avoit fait un voyage à la grande Chartreuse. Dom Biclet l'ayant connu, le nomma Prieur en 1776 à Paris ; il alla deux fois comme Prieur au Chapitre général en 1777 & 1778. Ce fut presque au retour de cette année 1778, qu'il apprit la mort du Général & son élection pour remplir cette premiere place de l'Ordre. Il partit le 19 Juin pour se rendre en Chartreuse. Ceux qui avoient avec lui des relations, l'ont regretté dans cette grande ville. C'est depuis son élection en 1778, que l'Ordre a perdu environ vingt-neuf Chartreuses, qui ont été supprimées (2). Il est honorable pour ces Soli-

(1) On voit parmi les Généraux, qu'il y a eu précédemment quatre Profès de la Chartreuse de Paris ; savoir, Clair *de Fontanis*, ou Fontaine, élu vers 1330 ; 2°. Henri Pollet, vers 1339 ; 3°. Jean de Griffemond, dont le nom saxon devroit être Griffemberg, qui eut le bonheur de voir l'Ordre se réunir sous un même Chef en 1410 ; 4°. Jean-Michel de Coutance en 1594.

(2) En 1784 les Chartreux d'Espagne ont obtenu un Bref pour être indépendans de la grande Chartreuse, & avoir un Supérieur national.

Digitized by Google

taires d'avoir persévéré dans les exercices de leur vocation, jusqu'au moment où des ordres supérieurs les ont éloignés de leur retraite. Les amis du R. P. Général, du nombre desquels j'ai eu l'avantage d'être lorsqu'il étoit à Paris, ne peuvent que prendre part à sa juste douleur. Il n'est point oublié de ceux dont il s'étoit attiré l'affection & l'estime dans la capitale de ce Royaume, par son honnêteté, son affabilité & ses autres vertus.

J'ai suivi dans cette Notice des Généraux, l'ordre chronologique que j'ai trouvé dans d'autres tables; si elles sont défectueuses en quelques articles, quelque Religieux de la grande Chartreuse pourra me le marquer. Il sera facile de rectifier quelques dates par un ou deux feuillets qu'on ajouteroit au volume en le reliant. Je fais dès-à-présent usage d'une lettre qu'on m'a écrite de la grande Chartreuse, où on m'a marqué que dans les Cartes des Généraux, il y en avoit deux d'omis; voici leurs noms: un Pierre qui avoit gouverné entre Hugues & Martin depuis 1236 jusqu'en 1242; & un autre Pierre, dit *Montiniaco*, qu'il faut placer entre Guillaume Fabri & Boson, étoit Prieur

Digitized by Google

en 1276, & mourut le 8 Février 1277. Je dois au R. P. Dom Giraud, de la grande Chartreuse, ces remarques (1). D'ailleurs, si dans cette Chronologie il y avoit quelques fautes de dates pour le commencement & la durée précise de chaque gouvernement, ces dates si exactes sont peu importantes pour le commun des Lecteurs, qui souhaitent seulement de savoir la succession de ceux qui ont gouverné l'Ordre depuis S. Bruno jusqu'à présent; cette Table la renferme d'un siecle à l'autre jusqu'à nos jours.

---

(1) Il s'ensuivroit de ces deux omissions, que le Général actuel seroit le cinquante-septiéme, & non le cinquante-cinquiéme. Il est surprenant que dans la Carte, où sont tous les portraits des Généraux, & qui a été gravée en 1649 sous le gouvernement de D. Pégon, on n'ait pas rectifié en Chartreuse ces deux articles, & qu'on n'ait pas ajouté ces deux *Pierre* qui ont gouverné l'Ordre.

Digitized by Google

DES CARDINAUX DE L'ORDRE DES CHARTREUX.

ON lit dans l'Hiſtoire des Ordres religieux par le Pere Helyot, à l'article des Chartreux, qu'ils ont eu quatre Cardinaux (1); & ſelon le Dictionnaire de Moréri, ils en ont eu ſix, mais Moréri ne marque pas leurs noms (2).

Il y en a d'abord eu deux célebres, l'un en Italie, qui eſt le bienheureux Albergati, Evêque de Boulogne, dont la vie eſt inſérée dans ce volume.

L'autre dans ce Royaume, Louis-Alphonſe de Richelieu, dont la notice ſera

(1) Neufchâtel ou Neufchâteau, Evêque de Nevers, que le Pere Helyot met au nombre des Cardinaux Chartreux, ne fut jamais de cet Ordre, quoiqu'il ſoit inhumé à la Chartreuſe de Villeneuve, près d'Avignon: il fut Cardinal en 1483.

(2) Moréri ajoute que les Chartreux ont eu deux Patriarches; cependant on ne trouve qu'Antoine Suriano, Patriarche de Veniſe, qui mourut après quatre ans de Prélature en 1508. Il ne faut pas le confondre avec Surien, Flamand, qui a fait des notes ſur la Vie de S. Bruno donnée par Surius.

Digitized by Google

à un article ſuivant, en marquant l'Archevêché dont il fut pourvu.

Dans le treiziéme ſiecle, Honorius III conſacra en 1222 Evêque de Modene, Guillaume, Profès de la grande Chartreuſe : il l'envoya Légat en Pruſſe & en Livonie, le fit Cardinal ; & au retour de ſa Légation, Guillaume eut l'Evêché de Sabine, aſſiſta au Concile de Lyon ſous Innocent IV en 1250, & mourut à Lyon le 31 Mars 1251, & fut inhumé dans cette ville chez les Dominicains (1). Morozzi, p. 63 de ſon Théâtre Chronologique des Chartreux, cite une lettre de ce Guillaume à Hugues II, douziéme Prieur de la grande Chartreuſe ; elle eſt datée du 29 Novembre 1244.

Par rapport aux deux autres (2) Cardinaux, ils ſont moins connus. Voici ce que m'a marqué le R. P. Giraud, de la grande Chartreuſe.

---

(1) Les Chartreux n'avoient pas encore de Maiſon à Lyon.

(2) On ne doit pas mettre au nombre des Cardinaux, Dominique de Bonnefoi, Eſpagnol, Prieur de la Chartreuſe de Mont-Alegre, près de Barcelone, parce qu'en renonçant au parti de Benoît XIII, anti-Pape, il renonça en 1429 à la dignité de Cardinal que lui avoit conférée ce Benoît en 1415.

Digitized by Google

Selon un très-ancien Nécrologe de la Chartreuſe des Portes, Innocent II fit Cardinal du titre de S. Chryſogone, un Bernard, Profès de la grande Chartreuſe, lequel ne jouit pas long-tems de cette dignité, étant mort peu de tems après, la veille de ſaint Laurent, en 1137 ou 1138.

Selon une Chronique de la Chartreuſe du Val-Saint-Pierre, Eugene III, ſelon la demande de S. Bernard, revêtit de la pourpre, en 1115, un Religieux de la Chartreuſe du Mont-Dieu, nommé Jordanus. Ce Cardinal mourut le 25 Septembre 1154. Avant d'être Chartreux, il avoit été Bénédictin & Abbé de Saint-Nicaiſe de Reims; mais touché d'un grand deſir de perfection, il quitta ſon Abbaye & fit profeſſion au Mont-Dieu en 1138. C'eſt à lui que s'adreſſe la lettre XXXII de S. Bernard (1), étant encore Abbé de Saint-Nicaiſe.

(1) M. de Villefore, dans ſa traduction des Lettres de S. Bernard, appelle *Joran* ce Jordanus, & dit qu'il fut Cardinal ſous Innocent II; mais la Chronique dit ſous Eugene III.

Digitized by Google

DES ÉVÊQUES DE L'ORDRE DES CHARTREUX EN FRANCE.

MOROZZI donne le catalogue d'environ ſoixante-ſix Evêques que les Chartreux ont eus en différens pays ; les Evêques qui peuvent intéreſſer, ſont ceux de France : voici leurs noms, ſelon les différens Siéges qu'ils ont occupés dans ce Royaume.

Aix.

LOUIS-ALPHONSE DU PLESSIS DE RICHELIEU, frere aîné du célebre Miniſtre de ce nom, marqua dès ſa jeuneſſe beaucoup d'application à l'étude, quoiqu'il fût ſouvent infirme. On remarqua en lui une grande pureté de mœurs. Il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & il fut nommé, n'étant pas encore parvenu à l'âge requis par les Canons, à l'Evêché de Luçon ſous Henri IV : mais ſur ſon refus, ſon frere Armand, à qui il fallut une diſpenſe d'âge, fut nommé. La piété d'Alphonſe le porta à entrer dans l'Ordre des Chartreux étant âgé d'environ vingt-quatre ans. On diſoit cependant

cependant qu'il étoit *anti-Brunonien*, parce qu'il ne paroiſſoit pas admettre l'apparition du docteur en préſence de S. Bruno, & ſur laquelle on ſe partageoit alors. Dom Alphonſe fut environ vingt ans Chartreux. Il exerça la charge de Viſiteur; il fut enſuite élevé aux dignités eccléſiaſtiques. Il fut d'abord nommé Archevêque d'Aix. Son ſacre ſe fit dans l'Egliſe des Chartreux de Paris le 22 Juin 1626, par Guillaume d'Hugues, Archevêque d'Embrun. Il fut transféré deux ans après à l'Archevêché de Lyon en 1628. Urbain VIII le fit Cardinal en 1629. Le Roi le nomma pour aller à Rome en 1635. Etant de retour en 1638, il témoigna ſon zele paſtoral dans la ville de Lyon, qui fut affligée de la peſte. Il n'abandonna point ſon troupeau & ſignala ſa charité dans les tems de calamité. Il fut nommé Proviſeur de Sorbonne en 1642, après la mort de ſon frere Armand (1). Il aſſiſta à l'élection du Pape Innocent X en 1644. Il préſida

(1) Le Cardinal Miniſtre mourut le 4 Décembre 1642, à cinquante-huit ans. Il fit rebâtir la Sorbonne avec une magnificence royale, & y fut inhumé. Son mauſolée eſt un chef-d'œuvre du célébre Girardon.

Digitized by Google

à l'Assemblée du Clergé en 1645 ; mais les honneurs ne l'éblouirent pas, & il avoua à l'Abbé Michel de Pure (1), qu'il eût mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse, que sur le lit du Cardinal. Il mourut d'hydropisie le 23 Mars 1653, âgé de soixante-onze ans. Il voulut être inhumé à l'hôpital de Lyon, avec cette inscription : Pauvre par naissance & par vœu, je meurs pauvre, & je veux être inhumé avec les pauvres.

Pauper natus sum,
Paupertatem vovi,
Pauper morior,
Inter pauperes sepeliri volo.

Apt.

FRANÇOIS DE SIMIANE, Prieur de la Chartreuse d'Avignon, fut appellé pour remplir le Siége d'Apt en 1571. Il succéda à son frere Jean-Baptiste de Simiane de Cassenueve, son prédécesseur dans le même

(1) L'Abbé de Pure a donné en un petit volume de 102 pages, une Vie latine de ce Cardinal sous ce titre : *Vita Alphonsi, Ludovici Plessæi-Richelii (Cartusiani) Presbyteri Cardinalis, Archiepiscopi Lugdunensis, Galliarum Primatis, magni Franciæ Eleemosynarii....Authore M. D. P.* (c'est-à-dire, Michel de Pure), édition de Paris, 1653, chez Vitré, Imprimeur du Roi & du Clergé de France.

Digitized by Google

Evêché; sa vie épiscopale fut des plus édifiantes. Il faisoit la visite de son Diocèse à pied. Il distribua de grandes aumônes (1). Il mourut en 1587, & fut inhumé dans la sépulture de sa famille à Apt.

Bellay.

Ce Diocèse a eu plusieurs Chartreux pour Evêques dans le douziéme siecle, entre lesquels sont Ponce de Balmey, S. Anthelme, S. Arthault, Bernard de Portes, &c. Boniface de Savoie, qui fut Evêque du Bellay, n'avoit été que Novice dans l'Ordre, & n'y avoit pas fait profession.

Châlons-sur-Saône.

ENGILBERT, Evêque de Châlons-sur-Saône, assista au concile de Latran en 1179; mais il se démit de son Evêché pour se faire Chartreux: fut Prieur ensuite de la Chartreuse du Val-Saint-Pierre, & ensuite de celle du Mont-Dieu. (Tom. IV du *Gallia Christiana.*)

(1) François de Simiane, étant Abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, fonda dix prébendes dans cette Abbaye qui a été sécularisée, & ce Chapitre lui fait un service tous les ans le 4 Février, selon le *Gallia Christiana.*

Digitized by Google

Conſerans.

BRUNO DE RUADE, Chartreux de Paris, fut nommé Evêque de Conſerans ſous Louis XIII. Il n'accepta l'Evêché que par ordre de ſon Général. Il fut ſacré le 10 Mars 1624. Il aſſiſta à l'Aſſemblée du Clergé en 1628. Le P. le Long, dans ſa Bibliotheque Hiſtorique de France, à l'article des Evêques de Conſerans, marque qu'on a imprimé à Paris un Recueil de lettres de Dom Bruno Ruade, touchant ſa promotion à l'Evêché de Conſerans, *in*-8°. édit. de Paris, chez Buon, 1623. Il a été inhumé chez les Chartreux de la ville de Toulouſe.

Embrun.

GUILLAUME DE BENEVENT, Chartreux du Mont-Rieux, qui avoit été Chanoine de Fréjus, Prévôt de Digne, fut Archevêque d'Embrun en 1184. Selon Morozzi, il avoit été auparavant Evêque de Digne.

Grenoble.

Depuis 1132 juſqu'au milieu du ſiecle ſuivant, les Evêques de Grenoble furent tirés des Chartreux, hors un ſeul (tome IX de l'Hiſtoire Littéraire de France, dans le Diſcours préliminaire). On peut voir tous leurs noms dans le *Gallia Chriſtiana.*

Digitized by Google

Lyon.

ALPHONSE DE RICHELIEU, Profès de la grande Chartreuse, transféré de l'Archevêché d'Aix à celui de cette ville.

Mâcon.

PONCE DE THOIRE, de la Maison de Villars, qui avoit été Chartreux à Sellion, près de Bourg en Bresse, fut un Prélat rempli de vertus, le pere des pauvres. Il portoit un cilice, & observa toujours l'abstinence des Chartreux. D'ailleurs assidu aux fonctions Episcopales, il prêchoit & visitoit son Diocèse ; il n'avoit que la blancheur des murs pour ornement dans sa maison Episcopale. Son humilité & son amour pour la solitude le porterent à quitter son Evêché & à se retirer dans la Chartreuse de Mont-Merle, près de Bourg en Bresse. Ayant été à l'Abbaye de la Ferté, Ordre de Cîteaux, près Châlons-sur-Saône, il y mourut en 1220.

Saint-Paul-Trois-Châteaux.

JEAN DE SIRAT, Prieur de la Chartreuse du Liget, en Tourraine, & qui le fut aussi de la Chartreuse de Naples, fut Evêque de S. Paul-Trois-Châteaux, dans le quinzieme siecle. Tutin, Prêtre Napo-

Digitized by Google

litain, dans sa petite Histoire latine des Chartreux, s'est trompé en le mettant Evêque de Troyes, *Trecensium*; c'est *Tricanensium*.

Vienne.

Un Chartreux, qui fut nommé HUGUES II, & qui succéda à S. Hugues dans l'Evêché de Grenoble, fut transféré à Vienne au douziéme siecle. Morozzi dit qu'Humbert de Mont-Chenu, Chartreux, fut Archevêque de la même Eglise au quatorziéme siecle.

Valence.

HUMBERT DE MIRABELLO, Prieur de la Chartreuse de Sylve-Bénite, à la fin du douziéme siecle. Il répara autant qu'il put les dommages qu'avoit soufferts précédemment l'Eglise de Valence. Il mourut, selon une Chronologie des Evêques de cette ville, en 1220.

Digitized by Google

DES OBSERVANCES DES CHARTREUX.

Du maigre perpétuel.

LES Chartreux ſont les ſeuls Religieux qui font maigre toute leur vie, même en tems de maladie. « Ayant renoncé, diſent » les Statuts, ſuivant la pratique de notre » Ordre établie par nos premiers Peres, » à l'uſage de la viande & de tous les ali- » mens gras, de quelque nature qu'ils » puiſſent être, ſoit comme nourriture, » ſoit comme boiſſon, tel que le ſeroit » le bouillon, nous ordonnons que tout » Profès de notre Ordre, qui violera cette » louable conſtitution, c'eſt-à-dire, qui » mangera de la chair, ou qui propoſe- » roit d'en manger à quelqu'un de notre » Ordre, ou qui dans l'enceinte de la » clôture (1) en feroit ſervir à quelque

(1) Les Chartreux donnent du gras à leurs domeſtiques, mais dans des bâtimens ſéparés des

Digitized by Google

» perſonne que ce ſoit, ſi c'eſt un Prieur, » un Vicaire ou un Procureur, qu'il ſoit » au même inſtant dépoſé de ſa charge, » & qu'il ſoit pour toujours exclu de tout » grade; ſi c'eſt un ſimple Religieux, qu'il » ſoit pour toujours privé du droit de » donner ſon ſuffrage, & qu'il ſoit mis » en priſon pour autant de tems qu'il » plaira au Chapitre général ».

Cette loi n'eſt pas ſeulement écrite, elle eſt très-exactement obſervée en maladies, dans les voyages; & les Chartreux ne donnent jamais aux hôtes du gras; ils les font toujours ſervir en maigre.

Des jeûnes pendant la plus grande partie de l'année.

On commence les jeûnes à l'Exaltation de la Sainte-Croix juſqu'à Pâques; on excepte les fêtes de Chapitre qui ne tombent pas dans l'Avent. On exempte de cette rigueur les vieillards, les foibles, les voyageurs & ceux qui auront été ſaignés. On permet cependant de faire deux repas au jour de la réception d'un nouveau Prieur & de l'inhumation d'un Religieux.

---

cloîtres. Les ſimples Freres Donnés, qui ne font qu'un contrat ſans vœux, peuvent au dehors uſer d'alimens gras.

Digitized by Google

Depuis Pâques jusqu'à l'Exaltation de la Sainte-Croix, on jeûne tous les Vendredis, à moins que ce ne soit un jour de Fête de Chapitre. Il y a encore d'autres jeûnes prescrits dans l'année aux veilles de certaines Fêtes.

On ne permet pour collation qu'un peu de pain avec du vin : *Fruſtulum panis ne potus noceat ;* ce sont les paroles des Statuts.

Des abſtinences de chaque ſemaine & pendant l'Avent.

Comme les anciens Chartreux faisoient abstinence trois fois par semaine au pain & à l'eau, les Lundis, Mercredis & Vendredis, les Statuts marquent qu'on fera abstinence au moins une fois par semaine (1) : ceux qui voudroient la faire plus d'une fois, soumettront leur zele au jugement du Prieur. Dans ces jours d'abstinence, on n'a ni beurre, ni fromage, ni œufs ; on ne doit avoir ni spatiament ni récréation aux jours d'abstinence.

Dans les jours où il est permis de souper, on n'a jamais de poisson le soir ; & si on mange dans sa cellule, il est défendu

(1) Ce jour d'abstinence n'est point fixé au Vendredi, il varie dans la semaine.

Digitized by Google

de s'en réſerver du dîner : on permet cependant des œufs ; mais lorſqu'on ſoupe au réfectoire, on n'y ſert que des herbages ou des légumes.

Dans l'Avent, on s'abſtient de l'uſage des œufs & du beurre ; tout eſt à l'huile.

De la célébration des divins Offices.

Tout l'office canonial ſe chante dans le chœur aux Fêtes & Dimanches, excepté les Complies, que l'on dit toujours dans les cellules. On ne va les jours ordinaires au chœur, que trois fois, 1°. pour les Vigiles de la nuit, 2°. pour la grand-Meſſe, 3°. pour Vêpres.

Des Offices de la nuit.

On ſonne l'office de la nuit dans les jours de Férie & dans les Fêtes à trois Leçons, à dix heures trois quarts : chacun avant d'aller au chœur, dit à ſon oratoire les Matines & Laudes du petit office de la Sainte Vierge ; enſuite la Communauté ſe rend à l'Egliſe, & on chante les Vigiles du grand office, qui ſont ſuivies des Laudes de l'office des Morts, qu'on pſalmodie.

Après s'être recueilli pendant l'eſpace

Digitized by Google

d'un *Miſerere*, on chante les Laudes canoniales ; on retourne enſuite dans les cellules, où chacun dit en ſon particulier, avant de ſe recoucher, Prime de la Sainte Vierge, avec une eſpece de liturgie, qu'on appelle *Miſſa de beatâ ;* c'eſt un Introït, une Oraiſon, une Epître, un Evangile, une Preface de la Meſſe en l'honneur de la Sainte Vierge, ſans y ajouter les paroles du Canon.

On ſe leve pour les offices de la nuit une heure plutôt aux Dimanches, aux jours ſolemnels, aux Fêtes de Chapitre & de celles de douze Leçons, l'office étant plus prolongé.

Des Offices du jour.

On ſe leve à cinq heures trois quarts dans les jours ordinaires ; on récite à ſon oratoire Prime du grand office & Tierce de la Sainte Vierge : on va à ſix heures trois quarts à l'Egliſe pour y faire ſon adoration. Lorſque ſept heures ſonnent, on chante les Litanies des Saints & la Meſſe conventuelle, après laquelle les Prêtres ſe diſtribuent dans différentes chapelles intérieures & collatérales à l'Egliſe, où ils diſent leur Meſſe, & récitent Tierce en même-tems qu'ils prennent les vêtemens ſacerdotaux. Les Prêtres ſe ſervent

Digitized by Google

souvent la Messe réciproquement, ce qu'ils appellent *biner*. Ensuite on retourne aux cellules, & on ne revient plus que pour Vêpres. On dit en son particulier Sexte & None.

On se leve plutôt les Dimanches & Fêtes; les Fêtes, à cinq heures un quart, ou à cinq heures & demie; on va ensuite à l'Eglise chanter Prime, de-là au Chapitre, c'est l'endroit où on se confesse: chacun dit sa Messe, les dimanches, avant la grand'Messe. On retourne à l'Eglise à huit heures, & on chante Tierce & ensuite la Messe. On revient à l'Eglise à dix heures pour chanter Sexte: on y retourne pour None à midi un quart, & Vêpres à deux heures trois quarts, comme aux jours ordinaires.

Le petit office de la Sainte Vierge se dit toujours dans les cellules. Lorsqu'on doit dire l'office des Morts au chœur, les Vêpres & les Vigiles se disent immédiatement après les Vêpres du grand office. Les Laudes se disent la nuit, comme on l'a marqué dans un article précédent.

Dans les Maisons où on n'est pas douze, on dit Matines à minuit, mais sans les chanter; cependant on chante Laudes dès qu'on est fix au chœur. Dans les Maisons qu'on appelle Conventuelles, où

Digitized by Google

il y a Noviciat, les offices de la nuit sont toujours chantés.

On s'accuse des fautes contre la Regle, les Dimanches au Chapitre, après Prime.

De la clôture.

Les Chartreux gardent une clôture très-étroite; ils ne sortent de leur retraite qu'aux jours qu'ils appellent *spatiament*, une fois par semaine. La Communauté va en ces jours, avec le Vicaire, prendre l'air, ou dans l'enclos, ou au-dehors dans la campagne, selon les différens usages des maisons. Il y a des villes, comme à Paris, où on ne va que dans l'enclos; mais dans d'autres endroits on sort dans la campagne, & les limites des endroits où on peut aller sont déterminés. Les Religieux reviennent pour Vêpres. Ils ne peuvent dans ces promenades manger chez aucun Séculier.

On peut s'entretenir dans le petit cloître, après None, aux jours de Fêtes le Chapitre, ce qu'on appelle colloque; mais on s'en prive aux solemnités du Jeudi-Saint, de Pâques, de la Pentecôte, & dans les Fêtes de Carême.

Avant le colloque, on fait la lectu[illegible] les Evangiles depuis Pâques jusqu'à la Touſ-

Digitized by Google

saint. On lit les Statuts depuis la Toussaint jusqu'à Pâques.

Les Chartreux n'ont jamais de vacances. Les récréations en commun, usitées dans d'autres Communautés, sont interdites chez eux, excepté aux jours de colloque; mais ils peuvent, étant seuls, prendre quelque délassement après leur repas.

Comme ces Solitaires passent leurs journées dans leurs cellules, ils y ont un petit jardin pour s'y promener: leur demeure est composée de deux ou trois petites pièces, dont une chambre pour coucher, une destinée à leur bibliotheque, pour écrire & étudier, une autre pour le travail des mains. Ils ont souvent une galerie, & toujours un petit réfectoire, parce qu'ils mangent en particulier ordinairement, & non à un réfectoire commun, excepté les Dimanches, les Fêtes d'Eglise ou de l'Ordre; mais les Fêtes de Carême ils font collation le soir chez eux. Toutes leurs cellules, qui sont autant de bâtimens séparés dans le cloître, ont des cheminées; la Maison a soin de pourvoir pour le chauffage: on donne à chaque Religieux le bois qui lui est nécessaire. Les lits sont en forme de boëte, & ne consistent que dans une paillasse sans matelas, avec des draps de serge. On reste dans cette cellule même

Digitized by Google

lorsqu'on est malade, car les Chartreux n'ont pas d'infirmerie (1) pour eux, quoiqu'ils en aient pour leurs domestiques. Ces cellules n'ont communément aucune vue, par la hauteur des murs. On donne les portions, le pain & le vin de chaque Religieux, par une espece de fenêtre placée dans le mur du cloître, qui répond à la cellule de chacun. Les cellules sont marquées au-dessus de la porte par lettres alphabétiques.

Les Procureurs, les Coadjuteurs des Procureurs, les Religieux qui passent dans une Maison comme voyageurs, les Freres Convers, demeurent hors du cloître, afin que le silence soit mieux observé.

Des exercices dans les cellules.

Le tems est tellement distribué, que l'on s'applique alternativement à de bonnes lectures, à l'office, au travail des mains, à l'oraison. On donne à chaque Novice

(1) Il paroît qu'autrefois les Chartreux avoient des infirmeries, du moins en quelques Maisons, car on vient d'abattre à Paris, du côté de la cellule du Prieur, une Chapelle qui étoit, dit-on, pour les infirmes; cette chapelle que j'ai vue étoit assez grande.

Digitized by Google

un Directoire imprimé, qu'il n'a qu'à ſuivre toute ſa vie pour remplir utilement & ſaintement les journées : les exercices y ſont déterminés ſelon les différentes heures.

Il n'y a point d'études publiques chez les Chartreux ; les cours de philoſophie & de théologie interromproient leur ſilence ; mais ils doivent étudier en particulier pour recevoir les ſaints Ordres, & avoir la ſcience néceſſaire pour adminiſtrer le Sacrement de Pénitence, ſi les Supérieurs jugent à propos de les nommer pour entendre les confeſſions des autres Religieux.

On recommande fort le travail des mains ; c'eſt une des parties eſſentielles pour ſoutenir la ſolitude : on ne peut pas toujours lire & méditer ; le travail prévient l'ennui, empêche de déſirer les viſites des Séculiers, rend aimable la retraite. Le travail des Chartreux eſt à neuf heures & demie du matin, après une demi-heure d'oraiſon ; il eſt plus prolongé les jours de jeûne avant le dîner. Le travail de l'après midi eſt à deux heures.

On termine la journée par un quart-d'heure de recollection pour l'examen de conſcience, & un quart-d'heure de lecture de piété ; enſuite on dit complies.

Digitized by Google

Les oraiſons jaculatoires ſi pratiquées par les anciens Solitaires, doivent être fréquentes pendant le jour.

Du cilice & des vêtemens.

Les Chartreux portent habituellement le cilice, s'ils ne ſont malades; leurs vêtemens ſont de laine & de drap commun. On a à la grande Chartreuſe & à Lyon des étoffes plus groſſieres qu'ailleurs. Les Officiers qui ſortent en ville ont une chappe noire ſur leur habit blanc; les Novices ont une chappe ſemblable au chœur, qui les diſtingue des Profès. Les Religieux en voyage ne changent point d'habillement, ils ont le même que dans leurs Maiſons, ce qui les rend plus eſtimables que s'ils déguiſoient leur état; ils ont ſeulement un manteau en route: ils ne portent habituellement que des tuniques de ſerge, & non des chemiſes de toile; ainſi leur vêtement annonce la régularité de leur Ordre. Les Freres Donnés portent un habit brun; cependant ils prennent l'habit blanc aux jours de Fêtes: mais les Freres Profès portent l'habit blanc en tout tems.

De la réception des Novices.

Les Poſtulans doivent avoir au moins

Digitized by Google

vingt ans pour être reçus, & être assez versés dans le latin pour l'entendre. Il est absolument défendu d'exiger quelque chose de ceux qui veulent entrer dans l'Ordre : cette défense n'est pas simplement écrite dans les Statuts, elle est exactement pratiquée & en vigueur.

Lorsque le Prieur a examiné le Postulant & l'a jugé propre pour être admis, il reste encore du tems en habit du monde, en suivant les exercices réguliers : il porte au chœur un manteau de séculier sur ses habits, ou un manteau noir s'il est Ecclésiastique. Un usage qui paroît singulier à ceux qui entrent dans les Eglises des Chartreux situés dans les villes, est de voir ce Postulant couvert de son chapeau pendant les offices : les Chartreux répondent que c'est pour se conformer au chœur lorsque les Religieux sont couverts de leurs capuces.

Avant de donner l'habit au Postulant, le Prieur doit avoir le consentement de la plus grande partie de sa Communauté. On doit faire un discours en latin au Novice, & après qu'il a pris l'habit, on le conduit processionnellement à la cellule qu'il doit occuper : le Prieur précede & a l'aspersoir ; le Novice le suit, & ensuite vient la Communauté. Le Prieur

Digitized by Google

bénit la cellule, en disant : La paix soit dans ce lieu. Il dit au Novice, à qui il jette de l'eau-bénite, d'être fidele à la retraite & aux observances, pour obtenir le pardon de ses péchés ; ensuite il se retire.

Le Vicaire doit veiller sur les Novices. Les regles pour la communion sont remplies de prudence. Les Novices ont une communion le premier Dimanche de chaque mois & aux jours de Noël, du Jeudi-Saint, de Pâques, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement, de S. Bruno, à moins, dit le Statut, qu'ils n'aient des raisons légitimes qui les en empêchent : on les exhorte, comme les jeunes Profès, à communier tous les Dimanches ; mais alors ils doivent communier à une Messe particuliere, & non à la Messe solemnelle. Cette précaution éloigne les communions qui se feroient par des motifs humains ; il n'y a que la ferveur qui dirige lorsqu'on éloigne le respect humain ou l'ostentation. Mais par rapport à la confession (lors même qu'on ne communie pas), les Novices & jeunes Profès doivent se confesser une fois par semaine, le Samedi ou le Dimanche.

Le Novice doit faire une confession générale au Prieur avant de faire ses vœux.

Digitized by Google

La profession, pour laquelle il faut le consentement de la plus grande partie de la Maison, se fait à la Messe solemnelle au jour qui est fixé par le Prieur. La formule des vœux est la même que celle qui est marquée page 165 de ce volume.

Les Chartreux sont censés Profès pour la Maison dans laquelle ils ont fait le noviciat; c'est dans cette Maison où ils ont droit de donner leur voix au Chapitre pour l'élection d'un Prieur : on appelle Hôtes ceux qui ne sont pas Profès de la Maison.

Des divers emplois dans chaque Maison.

Les Officiers principaux de chaque Maison sont le Prieur, le Vicaire, le Procureur, le Coadjuteur du Procureur, le Sacristain. C'est au Prieur à nommer le Vicaire, le Procureur, & aux autres emplois.

Le Prieur, qui a inspection sur tout ce qui regarde la Maison, est élu dans les grandes Chartreuses par ceux qui en sont Profès; on peut cependant remettre la nomination du nouveau Prieur au jugement du Général. On peut élire un Religieux qui n'est pas Profès de la Communauté; deux Prieurs ou Religieux d'autres Maisons, nommés par le Général, président à l'élection : ils ont droit d'exa-

Digitized by Google

miner si le sujet élu est propre pour cette charge ; & s'ils ne jugent pas à propos de confirmer l'élection, ils doivent rendre compte de leurs raisons au Général, qui juge & qui décide de l'élection.

Lorsqu'il n'y a pas un nombre suffisant de Profès de la Maison pour faire une élection, le Général pourvoit à l'emploi de Prieur, & le nomme.

Les Statuts recommandent aux Prieurs d'éviter toute hauteur envers leurs Religieux, afin de s'attirer leur confiance ; de se borner aux sorties nécessaires, & d'éviter autant qu'ils peuvent les procès. Les Prieurs doivent faire en latin des sermons capitulaires à plusieurs Fêtes de l'année qui sont désignées dans les Statuts : celui qui les prononce doit les lire, & ne les pas déclamer ; mais pour l'ordinaire, on se borne à la lecture des sermons de Dom Bibauce, qui a été un ancien Général de l'Ordre.

Le Vicaire tient la place du Prieur dès qu'il est absent. Le Vicaire ne peut sortir du cloître pour aller au-dehors, que lorsqu'il conduit la Communauté au spatiament ; il doit veiller sur l'éducation des Novices : il y a cependant un Religieux pour leur apprendre les cérémonies usitées dans l'Ordre. Le Vicaire,

Digitized by Google

comme les Cloîtriers, ne mangent point à la salle des hôtes avec les étrangers.

Le Procureur ne doit pas seulement veiller sur le temporel, il est chargé spécialement d'aller visiter les malades ; il y a de plus un Religieux qui a la charge d'Infirmier. Quoiqu'en maladie on fasse toujours maigre, on peut accorder aux infirmes un lit moins dur, leur donner un domestique pour les servir, leur permettre d'ôter leur cilice. C'est aussi au Procureur à veiller sur une distribution égale de chaque portion ; c'est lui qui sert & dessert au réfectoire ; il doit présenter l'encens à l'Eglise, veiller sur les obédiences des Convers, & rendre ses comptes deux fois l'année devant le Prieur, le Vicaire & deux des Religieux les plus anciens ou les plus discrets.

On appelle *Courrier*, chez les Chartreux, un Religieux qui ne demeure plus dans les cloîtres, mais dans une des cours, comme le Procureur : c'est la permission qu'on donne quelquefois à d'anciens Prieurs ou Procureurs.

Le Sacristain doit dire son office devant le S^t. Sacrement, & avoir un grand soin, des ornemens, des vases sacrés & de la propreté de l'Eglise ; on assigne même pour travaux communs aux Religieux, de laver

Digitized by Google

les linges qui servent aux autels. Ce zele pour la maison du Seigneur se manifeste dans toutes les Eglises des Chartreux ; il y regne une grande décence ; la propreté qu'on y remarque fait plaisir à l'œil en même-tems qu'on en est édifié : leurs Eglises renferment deux chœurs, l'un près de la porte, pour les Convers ; l'autre près de l'autel & plus spacieux, pour les Religieux. Le Sacristain n'est point chargé de recevoir des Messes ; au contraire, le Statut (chap. 24) dit : » Qu'aucune Maison de l'Ordre n'ait la » hardiesse de recevoir de l'argent ou » d'autres biens temporels pour s'engager » par un traité à dire des Messes, des An» niversaires, des Tricenaires, pour un » tems ou à perpétuité, ou d'y obliger sa » Communauté, en quelque maniere que » ce soit, sans la permission du Général : » quant aux particuliers, ils ne doivent » pas recevoir d'argent qu'on leur offri» roit pour des Messes ».

Du gouvernement de l'Ordre.

Tous les deux ans les Visiteurs & un autre Religieux, appellé Convisiteur, font dans chaque Province pour laquelle ils sont désignés, la visite de chaque Chartreuse qui y est annexée. Un Visiteur ne

Digitized by Google

doit pas visiter la Maison dont il est Profès. C'est au Chapitre général à nommer les Visiteurs, & non aux Communautés à se les choisir. Si un Visiteur ne peut faire la visite, c'est au Pere Général à nommer un autre Religieux pour le suppléer. Les Visiteurs doivent s'informer du spirituel & du temporel, savoir quelle est la conduite des inférieurs & du Prieur; mais ils ne doivent pas déposer un Prieur, dont on se plaindroit, sans permission du Chapitre général, ou sans le consentement du Pere Général.

Du Chapitre général.

Le Chapitre général (1) se tient tous les ans en la grande Chartreuse, entre Pâques & la Pentecôte; un des Visiteurs de chaque Province doit s'y rendre; les Prieurs de différentes Maisons y viennent lorsqu'ils le peuvent: les mêmes n'y viennent pas ordinairement tous les ans. Dans ce Chapitre on nomme des Electeurs; les Electeurs seuls nomment ensuite huit Définiteurs, qui, avec le Pere Général,

(1) Actuellement, depuis la suppression de tant de Chartreuses, le Chapitre n'est presque composé que de François.

terminent

Digitized by Google

terminent les affaires de l'Ordre, confirment ou dépoſent les Prieurs de chaque Maiſon. Les Prieurs ſont obligés d'envoyer chaque année leur démiſſion, ce qu'on appelle dans l'Ordre *demander miſéricorde* : & il y en a à qui on la fait, lorſque la Communauté a de juſtes fondemens de ſe plaindre du gouvernement du Prieur, ou pour d'autres raiſons. Ainſi les Prieurs des Chartreux ne ſont point des Abbés, ils peuvent être révoqués chaque année, comme on peut les continuer, autant que le juge le Chapitre général. Le Général lui-même eſt obligé de faire ſa démiſſion, tous les ans au Chapitre, & on le confirme, autant que ſon gouvernement paroît utile à l'Ordre.

Des aumônes preſcrites dans l'Ordre des Chartreux.

On demande de quelle utilité ſont les Religieux, & ſur-tout ceux qui ſont conſacrés à la ſolitude. Il n'y a qu'à lire les Statuts des Chartreux, & on ſe convaincra combien ces Maiſons de Retraite ſont importantes pour le ſoulagement des pauvres & des malheureux. « Que tous » les Prieurs de l'Ordre, dit le Chapitre » XX, s'appliquent de tout leur cœur

Digitized by Google

» à donner largement l'aumône, selon » le pouvoir de leurs Maisons, nous les en » conjurons par Jesus-Christ notre Dieu » & notre Sauveur, qui s'est offert & don- » né lui-même pour nous sur l'arbre de la » Croix. La nature nous dit de faire à » autrui le bien que nous voudrions qu'il » nous fît, dans une semblable nécessité ». Les biens de ces Religieux sont donc une ressource aux malheureux. Comme la circonspection est nécessaire dans les bonnes œuvres, le Statut ajoute, « toute- » fois qu'on ne donne, s'il se peut, » l'aumône aux femmes, que dans un » endroit éloigné de nos maisons ».

Des Freres Convers & des Donnés.

Les Chartreux ont reçu dès le commencement de leur Ordre, des Laïcs appellés Convers, pour les ouvrages de la maison ou de la campagne; le nombre même de ces Convers surpassoit celui des Moines ou des Religieux de chœur. Leur vie étoit si réguliere & si édifiante que S. Bruno dans la lettre qu'il écrivit aux Chartreux du Dauphiné, fait l'éloge de ces Convers. On est plus difficile actuellement pour en recevoir dans la plupart des Chartreuses.

Digitized by Google

On distingue les Freres Convers, & les Freres Donnés : les Freres Convers sont ceux qui s'engagent par la profession Religieuse ; mais le Chapitre tenu en 1636 a ordonné qu'aucun ne seroit reçu à commencer le Noviciat, pour être Convers, qu'il n'ait passé cinq ans dans l'état de Donné, afin de ne s'engager par vœu, qu'après avoir bien connu l'étendue des obligations de l'état qu'il embrasse. Voici leur formule de Profession : « Moi » Frere N. pour l'amour & la crainte » de N. S. J. C. & le salut de mon » ame, je promets obéissance & la con- » version de mes mœurs, & persévérance » en cet Hermitage tous les jours de ma » vie devant Dieu & devant ses Saints » & les Reliques de cette Maison, qui » est bâtie à l'honneur de Dieu, de la » Très-Heureuse Vierge Marie, & de » S. Jean-Baptiste, & en présence de D. » (N.) Prieur. Que si j'étois assez hardi » de m'en aller & de fuir de ce lieu, » les Serviteurs de Dieu qui s'y trouve- » ront, pourront de leur plein droit & » autorité me rechercher & contraindre » par force de retourner à leur service ».

Les Convers Profès sont obligés au maigre perpétuel ; les Statuts marquent toutes les pratiques qu'ils doivent obser-

Digitized by Google

ver pour leurs prieres, leurs jeunes & autres exercices.

Lorsqu'ils vont en ville, ils ne portent pas une chappe noire, mais une chappe brune. Les Convers Profès sont toujours en blanc dans la Maison & portent un peu de barbe. Les Freres qu'on reçoit actuellement dans la plupart des Chartreuses sont des Freres Donnés, ils ne font point de vœux, mais on passe avec eux un contrat. Avant ce contrat, il faut avoir, outre la permission des Visiteurs, le consentement de la plus grande partie des Religieux de la Communauté, & ces Laïcs doivent avoir été éprouvés dans la maison, au moins pendant une année ou même plus long-tems, à la volonté du Prieur. Ils sont reçus aux conditions suivantes; 1°. qu'ils vivront en commun, la Maison devant pourvoir à leur besoin; 2°. qu'ils seront obéissans aux Supérieurs & fideles dans leur administration; 3°. qu'ils garderont la continence.

Ces Donnés ne sont pas obligés de garder les jeûnes de l'Ordre, cependant la coutume est qu'ils jeûnent par dévotion les Vendredis. On leur recommande dans les Statuts de ne faire aucun vœu à cause du danger qu'il y auroit de les violer. Lesdits Freres ne doivent pas laisser

Digitized by Google

croître leurs cheveux, mais ils n'ont pas la tête rasée comme les Religieux. Ces Donnés portent un habit brun ordinairement, hors les dimanches & jours de fête où ils peuvent porter l'habit blanc.

Telle est l'analyse des principales observances des Chartreux, dont le P. Graveson, Dominicain, fait ce bel éloge dans l'Histoire Ecclésiastique, qu'il a donnée en latin. Voici en peu de mots la traduction de l'article qui regarde les Chartreux : « C'est dans cet Ordre où sont » toujours en vigueur l'abstinence de la » chair, qui depuis plus de six siecles, » n'a été interrompue par aucun pré- » texte (1), l'observation des jeûnes pen- » dant plus de la moitié de l'année, la pra- » tique d'un profond silence, la persévé-

(1) Le Pere Graveson examine, page 155, si un Chartreux pourroit manger de la viande, du moins en secret & sans donner de scandale, s'il juge que l'abstinence de la chair peut lui causer la mort; & il répond qu'il ne le peut pas; mais qu'il seroit homicide de lui-même, si n'ayant aucun mets maigre, & ne pouvant se conserver la vie, il refusoit d'en manger. Ce sont deux questions différentes que cet Auteur traite avec ordre, & qui sont plus judicieuses que la question de Théophyle Raynaud, si on pourroit appliquer à un Chartreux malade un topique où il entre-goit de la graisse.

Digitized by Google

» rance dans la solitude, la modestie re-
» ligieuse qui édifie ceux qui en sont té-
» moins, l'assiduité à l'Office divin du
» jour & de la nuit, la dureté dans les
» lits, l'âpreté du cilice, la privation de
» l'usage du linge, l'hospitalité qui porte à
» recevoir en Chartreuse avec bonté &
» affabilité ceux qui viennent dans ce dé-
» sert, tel est l'effet de l'amour de Dieu
» qui produit dans ces pieux Solitaires un
» attachement constant à la premiere disci-
» pline de leur Institut ».

On ne peut qu'applaudir à la justice que cet Historien rend aux Chartreux de persévérer dans la fidélité à leur vocation. Cependant comme les uns blâment le maigre perpétuel de ces Religieux en maladie ; & les autres censurent leur solitude qui les rend, dit-on, inutiles; un Chartreux nommé Dom Couturier, ancien Prieur à Paris, a fait un Ouvrage intitulé *de Vitâ Cartusianâ* (1), c'est-à-dire de

(1) Cet Ouvrage est intitulé : *Petri Sutoris, Doctoris Theologi, professione Carthusiani de Vitâ Carthusianâ libri duo. Parisiis, apud Joannem Petit*, 1522. — Réimprimé à Louvain, chez Feuillet, en 1572, & à Cologne en 1609. — Dans l'édition de Cologne, on y a joint un petit Ouvrage d'Arnault Bostius, Carme : *De aliquot viris illustribus Ordinis Carthusiensis.*

Digitized by Google

l'Institut des Chartreux, où il répond à ces objections contre son Ordre. Il dit que la privation de gras ne diminue pas les jours; que l'usage du poisson, des œufs & des légumes suffit; que les Chartreux sont utiles par leurs prieres, leurs exemples, leurs aumônes; qu'ils peuvent composer des livres instructifs, comme plusieurs en effet en ont donné (1); que ces ouvrages de piété sont une bonne prédication; que des Chartreux peuvent donner de sages conseils pour le salut du prochain, lorsqu'on vient les visiter. Il

---

L'Auteur *De Vitâ Carthusianâ* est Dom Couturier, qui a voulu latiniser son nom, qui seroit plutôt *Sartor* que *Sutor*. Dans une ancienne édition de Moréri, on l'appelloit le Sueur; mais dans une nouvelle on lui a rendu son nom de Couturier.

(1) On peut lire sur les Ouvrages des Ecrivains Chartreux, le Catalogue qu'en a fait Dom Théodore Petrée, ou Dom de la Pierre, dans un volume intitulé : *Bibliotheca Carthusiana*. Cette Bibliotheque contient 310 pages, à laquelle on a ajouté les origines ou les fondations des Maisons des Chartreux, de 75 pages. Dom Petrée naquit en 1563 à Campen, ville des Pays-Bas, & entra en 1587 dans l'Ordre des Chartreux. On peut voir, sur ses Ouvrages, Morozzi, p. 137, qui a donné aussi la Notice des Ecrivains des Chartreux.

Digitized by Google

ajoute qu'un Chartreux qui auroit du talent pour la prédication pourroit être fort utile pour l'instruction des domestiques de la Maison. Il justifie les pratiques actuelles de son Ordre, qui, en quelques articles, ne sont pas aussi austeres qu'autrefois, en disant que si quelques austérités ont été adoucies, c'est plutôt par prudence que par relâchement, parce qu'une trop grande rigueur dans la nourriture seroit nuisible à ceux dont le tempérament ne pourroit soutenir des mortifications extrêmes. Il ajoute que dans les petites Communautés de son Ordre, on y pratique toujours la solitude, l'abstinence, la clôture, & que si on ne peut y célébrer avec chant tous les offices, comme dans les grandes Maisons, l'impossibilité excuse, & que ces Maisons moins nombreuses sont utiles à ceux qui ne peuvent soutenir tous les longs offices des grandes Chartreuses. Par rapport à l'idée qu'on a des richesses des Chartreux, il insinue qu'on se trompe souvent sur la valeur des revenus ; que si les Eglises, les bâtimens de l'Ordre sont en bon état, c'est une preuve de leur économie, de leurs épargnes & non de leur abondance. D'ailleurs il dissuade les Religieux de plaider, & blâme le désir de s'enrichir. Il donne

Digitized by Google

aux Religieux de ſon Ordre de très-bons conſeils & remplis de prudence, il les exhorte à être retirés dans leurs cellules, à garder le ſilence : mais il faut, dit-il, pour y perſévérer, de la diſcrétion, afin que la tête ne s'affoibliſſe pas par la taciturnité. Il conſeille la diverſité dans les exercices. Il preſcrit le travail des mains comme néceſſaire, ſoit pour ſoutenir la retraite, ſoit pour conſerver la ſanté. Il exhorte celui qui travaille à chanter des Pſeaumes. Il condamne les dépenſes ſuperflues. L'Ordre, dit-il, n'excuſe pas les défauts, il s'applique à les réformer. Il peut arriver par-tout quelque relâchement ; c'eſt l'effet de l'humanité. Il donne de très-bonnes regles pour ſe bien acquitter de l'Office divin, comme de ne pas anticiper ſur les verſets, & de conſerver l'uniformité, parce que la diverſité dans le chant produit de l'aigreur & des altercations parmi les Solitaires. Il traite des vœux de pauvreté, de chaſteté, de ſtabilité, de converſion des mœurs : c'eſt un Auteur judicieux (1),

(1) Dom Liron, Bénédictin, dans un Ouvrage qu'il a intitulé : *Singularités hiſtoriques*, édit. de Paris, 1739, *in*-12, y a inſéré « un Mémoire » ſur la vie & les écrits de Pierre Couturier,

Digitized by Google

dont les décisions sont exactes sans être outrées. Quelque attaché que fut Dom Couturier à son Ordre, il fait remarquer que tout désir de la solitude ne vient pas toujours de Dieu, qu'il peut venir du tempérament ou de quelqu'autre motif humain. Il faut par conséquent avant de se consacrer dans une retraite, où on doit persévérer jusqu'à la mort, suivre un zele accompagné de discernement. Il dit que dans son Ordre, on ne s'intrigue pas pour avoir des postulans. Cet ouvrage est partie moral, partie histoirque. Il fait connoître les noms de plusieurs Chartreux éminens par leur vertu, & il examine pourquoi dans cet Ordre il n'y a pas eu beaucoup de Saints canonisés; il répond que les canonisations demandent pour les procédures beaucoup de dépenses, exigent bien des mouvemens, & des sollicitations pour y intéresser les Princes, attirent beaucoup de monde aux Eglises, & que toutes ces démarches trou-

» nommé vulgairement Sutor, Docteur de Sor» bonne, puis Chartreux ». Dom Couturier fut Prieur à Paris en 1519, à Troyes en 1525, au Parc, dans le Maine, en 1531; il fut aussi Visiteur de la Province qu'on appelloit alors de France, & mourut le 18 Juin 1537.

Digitized by Google

bleroient la solitude des Chartreux, dont après avoir justifié la forme de vie, il justifie leur prononciation particuliere à l'Office divin, leurs prostrations, leur chant, leurs rits.

Des Rits particuliers des Chartreux.

Les Chartreux ont conservé plusieurs anciens rits, ils ne disent pas de Messes basses à Pâques, à Noël, à la Pentecôte, mais les Prêtres communient dans ces jours à la grand'Messe, comme on fait le Jeudi saint dans toutes les Communautés qui suivent le rit Romain. Le Célébrant soit aux grandes Messes, soit aux Messes privées, ne dit point vis-à-vis l'Autel le *Confiteor*, mais il se tient du côté opposé à celui de l'Epître, au bas des marches, en se tournant du côté de l'Epître; il ne dit pas *Introibo*, mais un autre verset, le *Confiteor* est différent. On ne nomme en particulier que la sainte Vierge, & on ne fait mention que des Saints en général. On ne dit qu'une fois *mea culpa*, & on demande pardon à Dieu des péchés qu'on a commis, par orgueil, par pensées, par paroles, par actions, par omission (1). Le Diacre qui

(1) Voici la formule de ce Confiteor : *Con-*

Digitized by Google

assiste le Célébrant est sans tunique, mais il est revêtu de ce qu'on appelle dans l'Ordre une cuculle ecclésiastique, (c'est une espece d'aube de serge avec un capuce); il ne porte l'étole que pour chanter l'Evangile, & c'est le Prêtre qui la lui met. Il n'y a point de Soudiacre à l'Autel, mais un Religieux du chœur vient au pupitre chanter l'Epître; il est sans aube & sans manipule, il est toujours au moins Soudiacre. Le Prêtre qui célébre la grand'Messe, lit l'Epître étant assis. Le chœur ne chante pas alternativement le *Gloria* & le *Credo*, mais les deux côtés du chœur chantent ensemble. Le Prêtre n'éleve pas le calice après la consécration. Les Religieux se prosternent au chœur sur le côté après l'élévation de la sainte Hostie jusqu'après la consécration du précieux sang. Le chœur ne chante point de suite les trois *Agnus Dei*, comme dans le Rit Romain; mais après avoir chanté le premier *Ag-*

---

fiteor Deo, & tibi, ô piissima Dei Genitrix! & vobis, omnes Sancti: quia peccavi nimis meâ culpâ per superbiam, cogitatione, locutione, opere & omissione. Precor te, ô piissima Dei Genitrix! & vos, omnes Sancti, orate pro me.

Digitized by Google

nus, on attend que le Prêtre ait communié pour chanter les deux autres. Pendant la Communion du Célébrant, le chœur se prosterne comme au tems de l'élévation, & se tient ensuite à genoux si quelqu'un communie. Le Prêtre en donnant la Communion, ne dit pas *Ecce Agnus Dei*, mais seulement *Corpus Domini*, & au lieu de *custodiat animam tuam*, il dit *custodiat te*. On ne s'embrasse pas pour la paix comme dans le rit romain, mais on fait passer de l'un à l'autre, l'instrument de la paix, qu'on baise. La Messe se termine sans donner de bénédiction, & sans dire d'Evangile. Les Chartreux ne font point de génuflexion, en venant à l'Eglise pour les Offices, mais seulement une inclination devant l'Autel. Lorsqu'ils font la génuflexion en disant la Messe, ils plient le genou pour l'adoration, sans toucher la terre, dit le Statut. Le Prêtre avant de célébrer, fait sa préparation, prosterné sur le côté, & de même lorsqu'il fait l'action de graces.

Les Chartreux n'ont point adopté les usages modernes, d'exposer souvent le S. Sacrement; ils ne l'exposent, que pour l'Octave du S. Sacrement, & alors l'exposition est jour & nuit sans faire de Salut

Digitized by Google

que le dernier jour; d'ailleurs ils font l'expoſition lorſque l'Evêque Diocéſain l'ordonne pour quelque cauſe grave.

Il n'y a jamais de prédication dans les Egliſes de ces Solitaires, ils n'ont point d'orgue, & n'ont qu'une ſeule cloche, & les Religieux la ſonnent l'un après l'autre en venant au chœur. Ils laiſſent une ſtalle vuide de l'un à l'autre, c'eſt-à-dire, entre chacun; du moins c'eſt l'uſage de pluſieurs Chartreuſes.

Lorſque ces Religieux ſe confeſſent, le Confeſſeur eſt à genou, comme le pénitent. J'ai demandé à un Viſiteur de l'Ordre, ſi le Confeſſeur ſeroit auſſi à genou en confeſſant un Séculier, & il m'a répondu qu'il ne s'aſſeoiroit, qu'autant que la confeſſion demanderoit beaucoup de tems.

Les perſonnes du ſexe n'entrent point ordinairement dans les Egliſes des Chartreux. Si elles y ſont entrées quelquefois à Marſeille, les Chartreux ſont cenſés n'y avoir pas donné leur approbation.

Les Chartreux diſtinguent quatre ſortes de Fêtes; Fêtes ſolemnelles, Fêtes de Chapitre, Fêtes de douze leçons, & Fêtes de trois leçons: quand il n'y a aucune Fête, même de trois leçons, on fait de la férie. On prend ſes repas en

Digitized by Google

commun, aux Fêtes ſolemnelles & aux Fêtes de Chapitre ; mais aux Fêtes de douze leçons, on ne va pas au Chapitre & au réfectoire commun.

De chaque côté du chœur, il doit y avoir un Chantre pour veiller ſur le bon ordre dans l'Office : de plus, il y a un Chantre qui change chaque ſemaine, qu'on appelle le petit Chantre, & il eſt chargé de certaines intonations.

Si quelque Religieux eſt abſent du chœur, c'eſt à l'Infirmier à aller le trouver à ſa cellule.

On appelle chez les Chartreux ſonner pour le pardon, ou pour les indulgences, ce qu'on nomme l'*Angelus* : leurs Statuts diſent de réciter alors trois fois ſeulement *ave Maria*, pour reconnoître le bienfait de l'Incarnation, & ils ne font point mention des verſets *Angelus* & *ecce ancilla*. Les Chartreux ſe conforment à l'uſage actuel de dire ces verſets, mais en tout tems, ſoit dans le tems Paſchal, ſoit les Dimanches, ils diſent cette priere à genou. C'eſt une pieuſe dévotion qu'ont les Chartreux, lorſqu'on va les voir, de commencer par dire un *ave Maria* avec celui qui vient les trouver.

Il y a tous les jours de carême deux grandes Meſſes, lorſqu'il ſe rencontre une Fête de

Digitized by Google

douze leçons, la premiere à sept heures, la seconde vers neuf heures & demie, & s'il y avoit en ces jours un Religieux décédé, on diroit alors trois grandes Messes.

Il y a chaque jour au moins une Messe pour les défunts, ou conventuelle ou privée ; & une de la sainte Vierge au grand Autel. La Messe pour les défunts ne se dit pas toujours en noir, mais celle de la sainte Vierge est toujours spéciale. Il y a quelquefois des Messes qui sont chantées sans notes, mais la Messe de chaque jour est chantée avec notes.

Les veilles de Fêtes & les jours de Fêtes, on ne récite pas l'Office des morts au chœur, mais depuis la Toussaint jusqu'à la Septuagésime, les Religieux récitent ces Offices dans leur cellule, même les jours de Fête, à moins qu'il ne suive une autre Fête, & alors on dit cet Office des morts à cette seconde Fête. On appelle dans cet Ordre, Bréve ou Agende l'Office des défunts; on en a environ cent à dire par an en particulier. Les Religieux qui ne sont pas Prêtres, doivent dire deux Pseautiers pour chaque Religieux de leur Maison de profession qui vient à mourir, & les Prêtres disent six Messes au lieu de deux Pseautiers. On a encore des Pseaumes ou Tricenaires à dire en son particulier, pen-

Digitized by Google

dant l'année, outre les Offices qu'on vient de marquer.

Lorsqu'on prend ses repas au réfectoire, la lecture qui s'y fait est en latin; on chante tout ce que l'on lit; soit de l'Ecriture, soit des Homélies des SS. Peres, ou des Vies des Saints par Surius. Lorsqu'on prend ses repas en particulier, on doit garder le silence, & si on parloit avec quelqu'un, on doit dire les sept Pseaumes.

Dès qu'on est Soudiacre, on peut donner sa voix au Chapitre: mais pour être consulté dans les délibérations importantes de la Maison, il faudroit avoir au moins cinq ans de profession.

On appelle chez les Chartreux prendre le *veniam* ou pardon, faire une satisfaction pour une faute, comme baiser la terre.

Quoique l'Ordre des Chartreux passe pour riche, les Religieux pratiquent une grande déspropriation, & on excommunie tous les ans, le Dimanche des Rameaux, les propriétaires. Chaque Maison fournit aux Religieux le vestiaire, le bois & autres besoins, comme le viatique pour les frais de voyage, lorsqu'on change de Maison.

Digitized by Google

DES RELIGIEUSES CHARTREUSES.

AUCUN Auteur n'a fait connoître juſqu'ici quelle a été l'origine des Religieuſes Chartreuſes (1). Le P. Hélyot, qui eſt le meilleur Auteur qu'on puiſſe lire ſur les Ordres Religieux, dit qu'il s'étoit adreſſé à la grande Chartreuſe, pour avoir quelque notice à ce ſujet, & qu'il n'a pu en obtenir les éclairciſſemens néceſſaires. Les premiers Chartreux qui ont négligé de donner l'hiſtoire même de S. Bruno, n'ont peut-être pas tranſmis l'origine des Religieuſes de leur Ordre;

(1) Le Pere Delle, Dominicain, dans ſon Hiſtoire de l'Etat Monaſtique en 2 vol. (édit. de Paris, chez Pralart), dit, page 52 : « Nous » liſons dans la Vie de S. Bruno, que quand » il vint s'habituer avec ſes compagnons dans les » déſerts du Dauphiné, l'odeur de leurs vertus » & l'exemple de leur ſainte vie attiroient non- » ſeulement des hommes, mais auſſi des femmes » à leur Inſtitut ». Cependant Dom Dupuy & Surius, Auteurs de la Vie de S. Bruno, ne rapportent pas cette circonſtance.

Digitized by Google

si leurs descendans la savoient, ils la publieroient infailliblement.

Les Bollandistes au n°. 272 de la Vie de saint Bruno, remarquent, que selon l'Annaliste qui a continué D. Masson, & dont on n'a qu'un volume, qui est très-rare, (ainsi que je l'ai marqué p. 297) les Religieuses Chartreuses n'ont commencé qu'en 1145; en effet le vénérable Guigues mort en 1137, ne dit pas un mot des Religieuses de son Ordre. Ainsi il n'y avoit pas alors de Religieuses Chartreuses. Le P. Hélyot, tom. 7, pag. 402, suppose que dès le tems du vénérable Guigues, il y avoit des Chartreuses, parce que dans l'édition des Statuts de Bâle, faite en 1510, la fondation du Monastere de Bertaud pour des filles, au Diocèse de Gap, est de 1116: cette date paroît fautive selon la nouvelle carte, où on marque la fondation de Bertaud, en 1188. Par rapport au Monastere dit des Escourges (*Excubiæ*), fondé en 1116, il fut occupé par des Chartreux, qui ne le céderent aux Religieuses, qu'en 1391. Le plus ancien Monastere des Chartreuses paroit être celui de *Prébayon*, fondé en 1145, & non 1230, comme le dit Hélyot. Il est vrai que ces Religieuses se transfererent à saint André de Ramieres au

Digitized by Google

Diocèse de Vaison, en 1233. Cette discussion ne fait pas toutefois connoître l'origine des Religieuses Chartreuses, quoiqu'elle en fasse connoître l'antiquité. Les Maisons qu'elles avoient, ont été supprimées en différens tems, & celle de Bruges vient de l'être en 1783 : il n'y a plus que quatre Maisons de Religieuses Chartreuses, dont trois dans le Royaume & une en Savoie.

Des Maisons des Religieuses Chartreuses qui existent.

Premoles.

Cette Maison a été fondée en 1234, dans le Diocèse de Grenoble, par Béatrix de Montferat, épouse du Dauphin André. La situation de cette Maison est très-élevée, l'air y est très-vif, & on m'a dit qu'il y faisoit un plus grand froid qu'à la grande Chartreuse même : les lettres pour Premoles, s'adressent à Grenoble ; cette Maison est près de la grande Chartreuse.

Salette.

Cette Maison est sur le bord du Rhône ; elle a été fondée en 1299, par Humbert I, Dauphin, & Anne son épouse, au Dio-

Digitized by Google

cèſe de Lyon : les lettres pour Salette s'adreſſent à Lyon.

Melan, en Savoie.

Cette Maiſon a été fondée en 1292, par Béatrix de Faucigni, au Diocèſe de Geneve, dans le Faucigni : les lettres pour Melan s'adreſſent à Chambery.

Goſnay.

Cette Maiſon près de Béthune en Artois, a été fondée en 1329, par Thierri Hériſſon, Evêque d'Arras, & Mathilde Comteſſe de Bourgogne : les lettres pour Goſnay, s'adreſſent à Béthune.

Des Obſervances des Religieuſes Chartreuſes.

On ne voit pas que les Papes ayent approuvé de conſtitutions particulieres pour des Religieuſes Chartreuſes. Camille Tutin, Napolitain, Auteur d'une petite Hiſtoire des Chartreux, qui eſt citée dans Hélyot, tom. 7, pag. 404, & Morozzi, pag. 304, dans ſon *Théâtre Chronologique* du même Ordre, diſent que le Bienheureux Jean, Eſpagnol, qui vivoit en 1202, & qui avoit quitté les Chanoines réguliers pour paſſer aux Chartreux de Mayria, avoit donné des regles aux Chartreu-

Digitized by Google

ſes de *Prébayon*. Mais quoi qu'il en ſoit de ces anciennes regles, ſi elles ont exiſté, elles n'ont plus lieu ; les Chartreuſes ſoumiſes à l'Ordre ſe conforment abſolument aux Statuts & déclarations des Chapitres généraux, approuvés par le S. Siége dont elles ont une traduction faite à leur uſage, par le R. P. D. Maſſon, ancien Général, qui, par une lettre du 12 Février 1670, leur a adreſſé ces Statuts : voici une notice de leurs obſervances.

Les Chartreuſes ont le même Office que les Chartreux, elles ont matines la nuit, mais on leur permet aux jours ordinaires de ne pas chanter en notes tous les Pſeaumes des nocturnes, ce qu'elles doivent faire aux grandes Fêtes. Elles gardent l'abſtinence perpétuelle de la viande, mais ſi elles ſont malades, elles ne reſtent pas dans leurs cellules, comme les Religieux, elles ont des infirmeries. Elles ne portent pas le cilice, elles peuvent dire enſemble à l'Egliſe, le petit Office de la ſainte Vierge, que les Religieux diſent dans leurs cellules. Leur vêtement eſt comme celui de l'Ordre, il paroît cependant ſelon les Statuts, qu'elles ont un manteau lorſqu'elles doivent communier : le P. Hélyot dit qu'il eſt blanc, & il les a fait graver ayant ce manteau

Digitized by Google

même au chœur ; toutefois les Novices ne portent point de chappe noire, comme les Novices Chartreux. Les Novices des Religieuſes ne ſont diſtinguées des Profeſſes que parce que le Scapulaire appellé *cuculle*, eſt moins large & n'a point de bandes. Quoique pluſieurs Religieuſes Chartreuſes ſoient d'une noble famille, les Statuts défendent expreſſément d'exiger cette condition pour recevoir une Poſtulante qui a de la vocation, & déclarent que cette qualité n'eſt nullement appuyée ſur les actes de la fondation, & ſeroit plutôt un effet de la vanité.

Ces Religieuſes ne mangent point ſeules comme les Religieux : elles doivent prendre leur repas en commun matin & ſoir, & on leur accorde enſuite une heure de récréation, même au jour de jeûne. Chaque Religieuſe lit l'une après l'autre au réfectoire, non une ſemaine entiere, mais chacune un jour, & elles ſe ſuccedent enſuite tour-à-tour ; celle qui a lu doit garder le ſilence en prenant ſon repas après la Communauté. Elles peuvent prolonger leurs récréations aux jours de *ſpatiamment* pour les Religieux, une fois par ſemaine ; mais une demi-heure avant Vêpres, elles doivent ſe retirer dans leurs cellules.

Digitized by Google

Il leur eſt permis de ſe promener enſemble au jour de ſpatiamment dans le jardin, & d'aller au clos aux heures de récréation.

Avant le Concile de Trente, les Chartreuſes n'étoient point aſſujetties à la cloture, depuis elles l'ont embraſſée; elles ne vont point au parloir pendant le tems de l'Office ni pendant le tems du réfectoire; elles ont le voile baiſſé au parloir, en parlant aux hommes, excepté la Prieure & la Céleriere. On leur recommande le ſilence depuis la retraite du ſoir, juſqu'à neuf heures du matin. Elles peuvent recevoir des Converſes, mais communément elles n'ont que des Sœurs Données ſans vœux, qui portent un habit brun ou de couleur de châtaigne, comme les Donnés chez les Chartreux. Ces Sœurs prennent l'habit blanc aux Fêtes & Dimanches en aſſiſtant au chœur. Un travail utile pour la Maiſon, ou la décoration des Autels, ou pour les pauvres, eſt fort recommandé par les Statuts aux Chartreuſes, & on avertit la Prieure d'interdire les ouvrages qui ne ſerviroient qu'à la vanité. Les Religieuſes doivent dire leurs coulpes, c'eſt-à-dire s'accuſer des infractions contre les réglemens au Chapitre dans les jours d'abſtinence: ſi quelq'une

Digitized by Google

qu'une a besoin de prendre l'air au tems destiné au travail, elle peut aller au jardin commun, & s'y promener en silence, ce qui suppose qu'elles ne sont point logées comme les Chartreux, en maisons séparées avec de petits jardins, sous un grand cloître. Les Statuts ne disant rien sur la position de leurs cellules, il n'y a pas d'uniformité sur cet article.

Voici ce que m'a marqué le R. P. D. Martin, Vicaire des Chartreuses de Salette. Les Religieuses de cette Maison sont en dortoir, leurs cellules sont sans cheminée, & comme elles n'ont point de chauffoir commun, elles ont de deux à deux une chambre qu'elles appellent leur chauffoir, & qui fait poële à une des deux chambres; mais les Chartreuses de Premol, près de Grenoble, ont chacune une cheminée dans leur cellule, & ne sont point obligées de se réunir deux à deux pour se chauffer. Celles qui à Salette aiment les fleurs, ont la permission de se choisir un petit canton dans le parterre commun pour les cultiver & avoir des vases sur leurs fenêtres, (ce qui suppose qu'elles n'ont pas dans cette Maison de petits jardins, à la maniere des Chartreux); mais un Religieux Dominicain, qui avoit été Directeur des

Digitized by Google

Dominicaines de Montfleuri, près Premol, m'a appris que plusieurs de ces Religieuses Chartreuses de Premol y avoient de petits pavillons avec de petits jardins un peu éloignés de leurs cellules, & que comme il n'y avoit pas assez de ces petits pavillons pour toutes, les plus jeunes les ont de société avec de plus anciennes. Par rapport aux Chartreuses de Gosnay en Artois, où j'allai en 1772, Madame de Brioas, très-respectable Prieure, me dit qu'elles étoient logées en dortoir & cellules, comme les Religieuses des autres Ordres, & qu'elles n'avoient pas, comme les Chartreux, des logemens séparés les uns des autres sous un grand cloître.

On voit que la vie des Religieuses n'est pas aussi solitaire, que celle des Religieux, puisqu'elles ont à Salette, un sallon commun de deux à deux pour l'hiver, & qu'à Premol elles ont de petits pavillons & jardins où elles sont en société : d'ailleurs, elles ont deux récréations par jour.

Du gouvernement des Religieuses Chartreuses.

Les Religieuses sont soumises au Chapitre général de l'Ordre des Chartreux,

Digitized by Google

elles ont dans chaque Maiſon, quelque Religieux de l'Ordre. On m'a dit qu'il y en avoit trois à Premol, & quatre à Salette ; celui qui a le titre de Vicaire, dirige tout le ſpirituel. Le Procureur, le Coadjuteur aident pour la célébration de la grand'Meſſe qui ſe chante tous les jours ; ils veillent au dehors, ſur le temporel ; mais ils ne peuvent parler aux Religieuſes ſans la permiſſion du P. Vicaire. Les Chartreux des autres Maiſons qui ſont en voyage, ne doivent point venir chez ces Moniales, leur Viſiteur doit y aller au moins une fois l'an. Les Religieux nommés pour deſſervir ces Religieuſes, ont des limites au dehors, qu'ils ne doivent pas paſſer. La mere Prieure eſt élue par le P. Vicaire, & par les Religieuſes de la Maiſon. Elle envoie ſa démiſſion tous les ans au Chapitre général comme font les Prieurs de l'Ordre, & on la confirme autant qu'on juge à propos. La Mere Sou-Prieure doit veiller ſur les jeunes Profeſſes, & leur ſervir d'aſſiſtante au parloir. Il y a une Celleriere & une ſous-Celleriere.

De la conſécration des Religieuſes Chartreuſes.

Les Chartreuſes ont conſervé l'ancien

Digitized by Google

uſage de la conſécration des Vierges. Cette cérémonie qui eſt très-longue, ſe fait avec appareil & avec grande ſolemnité par l'Evêque Diocéſain. On attend toujours qu'il y ait pluſieurs Religieuſes qui ayent l'âge néceſſaire, c'eſt-à-dire vingt-cinq ans, pour la faire, parce que cette cérémonie eſt fort coûteuſe, à cauſe du concours de monde qui la vient voir. On peut cependant la faire pour une ſeule Religieuſe : aux jours du ſacre, elles portent la couronne, l'étole, le manipule, mais au bras droit, & non au bras gauche comme les Prêtres. L'Evêque leur met un diamant qu'elles portent toute leur vie : on les enterre avec la couronne, l'étole, le manipule & une bague : c'eſt une Religieuſe qui a été conſacrée qui chante chaque jour l'Epître à la grand'Meſſe, mais elle ne prend pas de manipule. J'ai entendu chanter cette Epître par une Chartreuſe à Goſnay, au mois d'Octobre en 1772, le chant de ces Religieuſes me parut ſonore & élevé. Ceux qui croyent que les Chartreuſes chantent l'Evangile à la grand-Meſſe ſe trompent, elles ne chantent que l'Epître, mais à Matines, s'il n'y avoit pas de Religieux, celle qui chanteroit l'Evangile à l'Office de la nuit, prendroit

Digitized by Google

l'étole. Comme le jour de leur consécration attire une grande affluence de monde, le Statut recommande, sous des peines grieves, de ne laisser entrer personne dans la clôture ; & s'il y avoit des raisons pour que l'Evêque consécrateur y entrât, on doit le prier au nom de l'Ordre de n'y entrer qu'avec deux Prêtres.

On honore au 11 de juin, sainte Rosseline, Chartreuse : elle naquit vers l'an 1263, elle étoit, du côté paternel, de la Maison de Villeneuve, & du côté maternel, de la Maison de Sabran ; son pere étoit Marquis de Trans & des Arcs. Elle eut quatre freres, dont l'un fut Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem pendant quinze ans. L'éloignement des tems a répandu beaucoup d'obscurité sur l'histoire de sainte Rosseline, & les Bollandistes, ayant voulu insérer sa vie dans leurs actes, en 1678, voici presque toute la réponse qu'ils reçurent de Dom Charles le Coulteux, chargé avec Dom Léon le Vasseur (1) par le Général

(1) Morozzi marque, p. 150 de son Histoire, que Dom Léon le Vasseur, Prieur de S. Julien (c'est-à-dire de Rouen), travailloit depuis près de vingt ans à l'Histoire de son Ordre ; il vivoit en 1681, année où écrivoit Morozzi.

Digitized by Google

D. Maſſon, de travailler à l'hiſtoire de l'Ordre. « Il eſt très-certain que la bienheureuſe Roſſeline a profeſſé notre regle dans la Chartreuſe des Religieuſes de Bertaud près de Gap, & qu'elle fut enſuite Prieure des Chartreuſes de Sallaubrand, *Cellæ Ribaudi*, qu'elle abdiqua la charge de Prieure, & qu'elle mourut dans ſa retraite, le 17 Janvier 1329 ». Les Bollandiſtes ne pouvant avoir de vie de ſainte Roſſeline, ont inſéré au 2 Juin, N°. 7, cette petite Notice. Ils ont fait graver une eſtampe, qui repréſente la bienheureuſe Roſſeline dans la ſituation où eſt ſon corps à Sallaubrand, Diocèſe de Fréjus. Cette Maiſon eſt occupée actuellement par des Cordeliers : une piété mal entendue, diſent les Bollandiſtes, a détaché les yeux de ſon corps, pour les mettre dans un Reliquaire ſéparé. Cette Sainte mourut le 17 Janvier, mais on honore ſa mémoire le 11 Juin, parce que ce fut le jour de la tranſlation de ſes Reliques.

Quoique les Bollandiſtes ne parlent que de ſainte Roſſeline, Morozzi dans ſon Théâtre chronologique des Chartreux, donne encore le nom de Bienheureuſes à d'autres Religieuſes de leur Ordre : comme la bienheureuſe Catherine, Prieure

Digitized by Google

de la Chartreuſe de Premol, près de Grenoble, vers le milieu du treizieme ſiecle : — La bienheureuſe Agnès, de la Maiſon de Breſſieu, Prieure de la Maiſon des Eſcourges, près S. Marcelin en Dauphiné. (1125) — La bienheureuſe Victoire, Prieure de la même Maiſon (1203). — La bienheureuſe Béatrix d'Ornacienes, de la Chartreuſe de Parmenie en Dauphiné (1220). — Mais on n'a point les vies de ces pieuſes & ferventes Religieuſes, & ces Maiſons d'Eſcourges & de Parmenie ne ſubſiſtent plus.

Les Chartreux ont défendu dans leurs Chapitres généraux de recevoir de nouvelles fondations de Religieuſes de leur Ordre ; ces Solitaires craindroient que la direction des Religieuſes n'altérât leur eſprit de ſolitude, & Clément VIII voulant les charger de la direction des premieres Carmelites qui vinrent à Paris, les Chartreux ne firent point uſage de l'article IX (1) qui leur faiſoit honneur dans la Bulle de ce Pontife. (Vie de S. Jean de la Croix par le P. Doſithée, tom. II, pag. 308 & 312.)

(1) Cette Bulle eſt de 1603, & ſe conſerve aux Carmelites rue S. Jacques.

Digitized by Google

DE LA GRANDE CHARTREUSE.

LA grande Chartreuſe eſt en Dauphiné, à quatre lieues de Grenoble : elle eſt limitrophe de la Savoie, n'étant qu'à deux lieues des Echelles, qui eſt la premiere poſte après *Pontbeauvoiſin*, ville où ſe fait la ſéparation de la France d'avec la Savoie (1). Les Prieurs qui viennent du côté de Lyon, au Chapitre général, paſſent même par *Pontbeauvoiſin* & les Echelles, & ſortent par conſéquent de France pour aller à la grande Chartreuſe, plutôt que d'aller par Grenoble, où les Chartreux n'ont qu'un ſimple hoſpice. En paſſant par les Echelles, on vient au village de Saint-Laurent-du-pont, & qui eſt aſſez proche d'une groſſe ferme ap-

(1) Je lis dans un Itinéraire écrit en latin, imprimé à Leyde en 1636, que la grande Chartreuſe a été de la Savoie juſqu'en 1631, où elle a été réunie à la France ſous François Ier. *Olim ſitum eſt Monaſterium in Sabaudiæ territorio; modò Galliæ adſcriptum per Regem Franciſcum.*

Digitized by Google

pellée *Fourvoirie*, où on laisse les chaises, pour monter au Monastere.

Des montagnes enferment la grande Chartreuse de tous côtés : l'entrée n'est libre que par deux endroits seulement. Voici la description de Piganiol qui paroît exacte, dans sa Description de la France, pag. 398, tom. III, éd. de 1718.

« On va de Grenoble à la grande » Chartreuse par deux différens chemins; » l'un s'appelle le Sapey, & l'autre Saint-» Laurent-du-pont.

Des deux routes de Grenoble à la grande Chartreuse.

» On vient de Grenoble au Sapey. On » passe une montagne, sur laquelle on » trouve un bois de sapin. On descend » de-là dans la vallée où est le village » de Chartreuse, & après l'avoir traversé » on prend à main gauche pour se ren-» dre à la porte du pont ; par lequel » on entre dans l'enclos de la Chartreuse; » le pont est sur une petite riviere ap-» pellée le *Guier mort*, qui passe en » cet endroit entre deux rochers fort » près l'un de l'autre: le pont est éloi-» gné du Monastere de près d'une lieue. » On monte toujours depuis le pont, &

Digitized by Google

» en chemin on trouve la *Correrie*, où » Dom Courrier, c'eſt-à-dire le Procu- » reur & les Officiers, qui ont quelque » rapport à lui, demeurent le plus ſou- » vent. Il y a une Imprimerie, & on » tient auſſi dans cette Maiſon les jeunes » gens, à qui on fait filer la laine, » dont on fait les robes des Moines; » car tout ce qui peut ſe fabriquer dans » l'intérieur de la Maiſon, pour le né- » ceſſaire ou l'utile du Couvent, s'y tra- » vaille, & cela avec un fort bel ordre » & beaucoup d'économie, à laquelle pré- » ſide Dom Courrier (1) ».

On peut venir auſſi de Grenoble à la

(1) La correrie, ou bâtiment inférieur de la grande Chartreuſe, diſtante d'environ une demi-heure de chemin, a été brûlée pluſieurs fois; 1°. en 1444, le 30 Novembre, Dom Mareſme étant Général; 2°. en 1562 les Hérétiques l'incendierent au mois de Juin, ſous le Généralat de Pierre Sarde; 3°. en 1589, ſous le R. P. Marchand, 4°. en 1674, le 22 Juin, ſous le gouvernement du R. P. Jean Pegon, la plus grande partie de la corrérie fut brûlée. Il y a d'autres Chartreuſes où il y a des *correries*; ce ſont des bâtimens ſéparés de la Maiſon clauſtrale, où demeurent des domeſtiques & des ouvriers. On appelle chez les Chartreux, *Courriers*, certains Religieux qui n'étant pas Procureurs en titre, demeurent hors du cloître.

Digitized by Google

grande Chartreuſe, par Voreppe & Pomier, ſans paſſer par le Sapey, & alors on vient aboutir à Saint-Laurent-du-pont.

De la route des Echelles à la grande Chartreuſe.

En venant par les Echelles, village en Savoie, on vient à Saint-Laurent-du-pont. « C'eſt une terre qui appartient aux » Chartreux, & qui eſt d'un revenu conſidérable par les ſoins qu'ils ont eu d'y » pratiquer des martinets & artifices à » fer; ils y ont fait auſſi leurs réſervoirs, » leurs étangs & pluſieurs autres commodités: ce chemin par Saint-Laurent-» du-pont pour monter à la Chartreuſe, » a été élargi, & on l'a rendu auſſi pra» ticable qu'on a pu; mais il ne laiſſe » pas d'être plus dangereux que l'autre. » Le déſert de ce côté-là paroît plus » affreux. Des montagnes couvertes de » pins fort épais, ſe joignent preſque l'une » à l'autre, & ne laiſſent entr'elles qu'un » paſſage fort étroit au *Guier mort*: ce » torrent en paſſant dans tous ces défi» lés fait un grand bruit, qui augmente » l'horreur du lieu.

Digitized by Google

De l'arrivée à la grande Chartreuſe, & du Monaſtere.

» Les deux portes de l'enclos ſont dans » des endroits ſerrés & aiſés à défendre; » on ſe rend de-là à la porte du Monaſ- » tere. Il n'a rien d'affreux que ce qui » l'environne: la Maiſon de la grande » Chartreuſe en elle-même eſt belle & » fort bien entendue, le cloître eſt fort » long, mais il va en pente, & ce défaut » fait que l'on ne peut pas voir d'un » bout à l'autre. On entre dans les cellules » dont on admire la propreté. Chacun a » ſon jardin. La bibliotheque eſt nom- » breuſe & choiſie, la ſalle du Chapitre » général, eſt belle & ornée de pein- » tures: les Généraux de l'Ordre ſont » peints autour du plafond. On paſſe de- » là dans une galerie, où ſont repré- » ſentés ſur de grands tableaux, les plans » des Chartreuſes les plus conſidérables » de France & d'Italie. Les chambres » où l'on couche les étrangers ſont pe- » tites, & les lits ſont une eſpece de » boëte, la forme en eſt fort étroite. Les » fabriques qui ſont autour de la Mai- » ſon, méritent d'être vues; on y trouve » menuiſerie, corderie, le four, les gre- » niers, les caves où ſont les proviſions,

Digitized by Google

» tout cela eſt bien entendu & tout s'y trou-
» ve en abondance. L'apothicairerie eſt
» bien fournie : on voit dans les greniers
» un tamis d'une invention ſinguliere, qui
» ſépare quatre ſortes de grains en même
» tems.

» Le ſpatiemment eſt l'endroit où les
» Religieux ſe promenent aux jours de
» récréation. Ils paſſent la cour, la robe
» trouſſée, le bâton à la main ſans dire
» un ſeul mot, mais dès qu'ils ſont dans
» le ſpatiemment, ils s'embraſſent, ſe
» parlent & vont ſe promener dans les
» bois & les rochers dont ils ſont do-
» minés de toute part.

» La Chapelle de ſaint Bruno (1) eſt
» enfoncée dans le déſert, & à vingt pas
» de cette Chapelle il y en a une autre
» dédiée à la ſainte Vierge, elle eſt fort
» propre & bien entendue ». Telle eſt la deſcription de la grande Chartreuſe par l'Auteur qui a été nommé précédemment; elle a été recopiée par d'Expilli, dans ſon Dictionnaire, ſans qu'il ait marqué d'où il l'avoit tirée. Il ajoute que la Chapelle

(1) On voit à la Sacriſtie trois ornemens du tems de S. Bruno, en bazin; la croix eſt en laine de différentes couleurs, en blanc, noir & rouge. Il y a un os du bras de S. Bruno.

Digitized by Google

de saint Bruno est à un quart de lieue N. N. O. de la Chartreuse : on m'a dit que les Chartreux y vont chanter la Messe à certains jours. La Chapelle de la sainte Vierge est sous le titre de Notre-Dame de *Casalibus*. On y voit un tableau à l'autel, où sont représentés les six Chartreux près de quitter ce désert, lorsque saint Bruno fut appellé à Rome ; un de ces Chartreux est représenté tenant un panier où sont les ornemens sacerdotaux.

On peut ajouter à ce que marque Piganiol sur la grande Chartreuse, le récit suivant que firent les Bénédictins de cette sainte solitude, en 1708, & qu'ils ont inséré dans leur voyage littéraire, page 251, édition *in*-4°. de Paris 1717. Les deux voyageurs furent Dom Marthene & D. Ursin Durand ; ils s'expriment ainsi :

« Etant à Grenoble, nous ne pouvions » pas nous dispenser d'aller à la grande » Chartreuse : elle est située dans un dé- » sert affreux, où l'on n'arrive qu'après » avoir monté deux lieues (1) par un

(1) Les Bénédictins ne prétendent pas dire qu'il n'y ait que deux lieues de Grenoble à la grande Chartreuse ; mais qu'il y a deux lieues de montagnes, indépendamment du chemin dans les vallées.

Digitized by Google

» chemin très-étroit & au-dessous duquel » sont des précipices, & au-dessus des » rochers à perte de vue ; elle n'a rien » d'agréable que ce qui plaît aux ames » touchées d'une vive componction, & » animées des sentimens d'une très austere » pénitence. On ne peut presque conce- » voir, comment il ait pu venir dans » l'esprit d'un homme, d'établir une com- » munauté dans un lieu aussi horrible & » aussi stérile que celui-là ; mais ce qu'il » y a de plus admirable, c'est que l'hor- » reur d'une si vaste solitude n'ôte point » la joie aux Religieux qui l'habitent. » Nous passâmes avec eux la Fête de » l'Assomption (en 1708), & nous » assistâmes à leurs Matines qui durerent » quatre heures entieres (1). Ils nous » montrerent leurs ornemens qui sont très- » riches, sur-tout celui qui a été don-

(1) Kalkar, Prieur des Chartreux de Cologne, qui mourut âgé d'environ quatre-vingts ans, vers l'an 1408, marque dans un des écrits cité par Dom Marthene, page 215, tome VI, *Veterum scriptorum*, que les Chartreux passoient pour l'ordinaire au moins cinq heures en veilles & en prieres ; *Vigilant pro Christo noctis tempore, communiter ad minus horas quinque.* Dans ce tems les Chartreux n'avoient pas l'office de la nuit avant minuit, comme actuellement.

Digitized by Google

» né par saint Louis, Roi de France, &
» une fort belle châsse de cristal, qui
» est un présent du Pape Innocent XI.

» La Maison ayant été brûlée sept fois,
» a été fort bien rebâtie, & au lieu de
» bardeaux, on l'a couverte d'ardoise ;
» elle est belle, mais elle n'a rien de
» trop magnifique, ni qui blesse la sim-
» plicité Religieuse. On trouve à l'entrée
» quatre gros pavillons fort solidement
» bâtis pour recevoir les Prieurs de di-
» vers Royaumes qui viennent au Chapi-
» tre général ; sur quoi il est à remarquer
» que tous les Prieurs venant à la Char-
» treuse, mettent pied à terre à la porte ;
» mais les Prieurs Allemands, à cause
» que saint Bruno étoit de leur pays,
» par un privilege spécial, entrent à che-
» val dans la cour.

» Outre les quatre pavillons dans les-
» quels il y a bien du logement, il y a
» un second corridor, où sont beaucoup
» de cellules pour les Capitulans ; dans ce
» corridor, on voit les plans de la plu-
» part des Chartreuses de l'Ordre ; celui
» de la Chartreuse de Marseille, qui est
» admirablement beau, se ressent du zèle
» du Pere Dom Innocent Masson ; car ce
» grand Général, indigné d'y voir trop
» d'ornemens, prit le plaisir à le défi-

Digitized by Google

» gurer : au bout de ce corridor eſt la Salle » du définitoire, dans laquelle on voit de » fort belles peintures de la vie de ſaint » Bruno, & au deſſus, tous les portraits » des Généraux de l'Ordre.

» Quoique les incendies fréquentes, » qui ſont ſurvenues à la grande Char- » treuſe en ayent fait périr preſque tous » les anciens monumens, on ne laiſſe pas » d'y trouver encore un nombre de ma- » nuſcrits ; mais ce n'eſt que par les ſoins » du R. P. Maſſon, qui les a fait venir » de la Chartreuſe des Portes ».

Un voyage plus récent à la grande Chartreuſe que celui des Bénédictins, eſt celui du R. P. Mandar, actuellement Supérieur de l'Inſtitut de l'Oratoire, à Paris. Ce voyage fait tant de plaiſir à lire, que j'eſpere que l'Auteur ne trouvera pas mauvais que j'en faſſe un petit extrait.

Ce fut en 1775, au mois d'Août, que le R. P. Mandar alla de Grenoble (1) à

(1) La vallée du Graiſivaudan (dit le même Voyageur), où eſt ſituée Grenoble, paroît frappante. Le Drac & l'Iſere arroſent ce canton, mais à ſi grands replis & par tant de contours, que ces deux rivieres ſemblent en former une vingtaine : les champs, dont la culture eſt très-variée, & qui ſe trouvent au milieu de ces contours, ont l'air de petites îles. Des hameaux,

Digitized by Google

la grande Chartreuse; on y compte, dit le voyageur, par la traverse des montagnes, cinq lieues qui en valent dix de celles de Paris; on tourne d'abord le mont S. Enard, & on prend la route du Sapey, ainsi appellé de la multitude prodigieuse des sapins qui couvrent cette énorme montagne; au haut du Sapey il y a un petit village; les chaleurs étoient accablantes, la veille à Grenoble; mais l'air du Sapey est si vif & si piquant, qu'il fallut y faire du feu; les fruits de la saison sont tellement retardés, que les cerises n'y faisoient que rougir Le voyageur ajoute, qu'au village de Sapey, on peut être à quinze ou seize cens pieds au-dessus du niveau de l'Isère: alors, pour parvenir à la route de la Chartreuse, on n'a plus qu'à descendre; on vient au village de Chartreuse, qui donne son nom à tout ce grand désert; on traverse presque toujours des forêts de sapins, il y a quelques plaines, mais elles n'ont pas une grande étendue, elles sont

---

des maisons de campagne, grand nombre de vergers & de plantations différencient encore cette scene. Grenoble & ses environs, plantés au fond du tableau, embellissent la perspective, & la chaîne immense des hautes montagnes l'agrandit & la prolonge.

Digitized by Google

peu cultivées, & le sol graveleux paroît médiocrement fertile.

Le village de Chartreuse offre un aspect singulier, il occupe une vallée assez considérable. Les maisons ou plutôt les cabanes des payſans, y sont isolées les unes des autres, & représentent une de ces anciennes laures si connues dans les Annales Monastiques. L'Eglise est au fond avec la maison du Curé, qui semble dominer de-là sur tout le reste de la vallée.

Le chemin qui conduit à la Chartreuse se prolonge à gauche aux pieds des côteaux; on ne sait d'abord où on ira aboutir, mais tout-à-coup s'ouvre une gorge où l'on descend par un sentier plein de cailloux, & l'on arrive à deux rochers d'une élévation surprenante, fort raprochés l'un de l'autre. Dans l'espace qui sépare ces rochers, on a jetté un pont sous lequel coule un torrent qui traverse la partie inférieure du désert dans toute son étendue. L'industrie des Chartreux a mis à contribution ces eaux. Ils s'en servent pour des forges, pour des moulins, pour des machines à scies & autres usages.

A une demi-lieue de l'entrée, on découvre les bâtimens des Religieux; l'architecture en est noble, simple & solide.

Digitized by Google

Toute la partie du devant, conſtruite en pierres de taille, & couverte en ardoiſes, eſt deſtinée au logement des Officiers de l'Ordre, du Général & des Etrangers : on y arrive par une cour aſſez vaſte, où ſont deux baſſins d'eau vive ſans ceſſe renouvellée par un jet qui s'éleve à ſept ou huit pieds. Dans cette même partie eſt l'Egliſe, qui n'a rien de remarquable qu'un grand goût de décence & de ſimplicité. Là auſſi ſont différentes Chapelles, le réſervoir, la cuiſine, &c.

Derriere ces édifices, eſt le cloître avec les cellules des Solitaires (1), l'eau coule par-tout auſſi froide que la glace ; autour de ces deux grands corps de logis, on voit une multitude d'autres bâtimens, écuries, greniers, infirmeries, atteliers d'ouvriers de toute eſpece, menuiſiers, ſerruriers, maréchaux, cordonniers, bou-

(1) Le R. P. Mandar ajoute que le cloître eſt dans un eſpace de 600 pieds de long, & qu'il y a cent cellules au moins. Le R. P. Général, Dom Hilarion Robinet, m'a marqué dans une lettre du 14 Septembre 1782, que le cloître avoit plus de 350 pieds de long, & qu'on comptoit près de quarante cellules. Toutes les lettres de l'alphabet diſtinguent chaque cellule, & ces lettres ſont répétées & doublées juſqu'aux deux O O.

Digitized by Google

relliers & même des fabriquans d'étoffe & de toile à l'uſage de la Maiſon : car on fait tout à la Chartreuſes, & ce petit coin de la terre pourroit ſe paſſer du monde entier, ce ſont des freres qui ſont à la tête de tous les arts & métiers. L'aiſance de ce Monaſtere vient peut-être encore moins des revenus dont jouit la Chartreuſe, que de l'excellente adminiſtration qui y regne. Tout édifie dans cette Maiſon, continue le R. P. Mandar, depuis le Chef juſqu'au dernier des Domeſtiques, tous ceux qui l'habitent ont un air de dévotion & de piété contente qui ſe fait remarquer. D'abord on ſent que c'eſt la ſource & le berceau de la regle, auſſi s'y obſerve-t-elle exactement, & avec toute la ferveur du primitif eſprit. Le Général préſide à tout autant que ſes affaires le permettent. A un quart de lieue de l'enclos des cellules, on voit celle de ſaint Bruno, qui aujourd'hui eſt changée en Chapelle; au bas dans une grotte, coule une fontaine agréable: c'eſt là où le Fondateur s'établit avec ſes premiers diſciples; mais comme ils étoient trop près du pied des montagnes & fort incommodés de la fonte des neiges & de l'éboulement des rochers, leurs ſucceſſeurs ſont deſcendus plus au milieu du déſert,

Digitized by Google

Il eſt rare de voir exercer l'hoſpitalité avec autant de zèle que dans cette Maiſon. L'autre extrémité de la ſolitude réunit dans l'eſpace de cinq quarts de lieues, toutes les belles horreurs qu'on puiſſe imaginer. La ſortie en eſt pareillement fermée comme l'entrée, par deux gros rochers qui en ſont comme les portes naturelles ; un peu plus bas, toutes les eaux réunies dans un même lieu ſe précipitent en bouillonnant, & forment une caſcade majeſtueuſe.

Il exiſte à la grande Chartreuſe une coutume qui fournit aux étrangers une occaſion aſſez favorable pour ſatisfaire à la reconnoiſſance. Au moment du départ, le P. Hoſpitalier préſente un grand livre où chacun eſt libre d'écrire ce qu'il lui plaît ; on apporta ce livre au P. Mandar, comme il l'écrit lui-même ; telle a été l'occaſion des vers du ſavant voyageur, inſérés dans le Journal de Verdun en 1776, ſur la grande Chartreuſe ; je ſuis perſuadé que les Chartreux me ſauront gré de les avoir ajoutés à la vie de leur ſaint Fondateur, & j'eſpere que l'Auteur trouvera bon que je donne la facilité à ces Solitaires, d'admirer la beauté de ſa poéſie.

Digitized by Google

VERS

DU R. P. MANDAR,

DE L'ORATOIRE,

SUR LA GRANDE-CHARTREUSE.

LES ſoixante premiers vers ſont un récit du trajet de la ville de Grenoble à la grande Chartreuſe (1) : c'eſt fournir au Lecteur un nouvel agrément que de les tranſcrire ici avant la deſcription de la Chartreuſe.

DÉJA de Saint-Enard diſparoiſſoient les cimes,
J'avois du noir Sapey contemplé les abymes,
Et le Drac & l'Iſere avoient fui de mes yeux
Quand enfin j'arrivai, cher Alcippe, en ces lieux.
Dès que j'en apperçus l'auguſte & ſombre entrée,
Mon ame de reſpect ſoudain fut pénétrée.
Je ne ſais quelle voix ſembloit dire à mon cœur
Qu'au ſein de ces rochers habitoit le bonheur.

(1) De Grenoble pour aller à la grande Chartreuſe, on paſſe à la Tronche, qui eſt une paroiſſe; de la Tronche à Montfleury, où eſt le célebre Monaſtere des Dames Dominicaines, ſur leſquelles on peut voir le Pere Helyot, tome III, page 245. De Montfleury on vient à la paroiſſe de Coren, en côtoyant le mont Saint-Enard; de Coren au Sapey, de Sapey au village de Chartreuſe.

Digitized by Google

J'avance : deux grands monts ſur moi courbés en voûte,
De leur front ſourcilleux intimident ma route.
Tous deux fiers, impoſans, ſemblent du haut des airs
Interdire aux humains l'abord de ces déſerts.
L'Aquilon bat leurs flancs, & leurs baſes profondes,
Voiſines des enfers, ſe cachent ſous les ondes.
Je franchis tout penſif ce paſſage effrayant,
Et dans l'ombre des bois je m'enfonce à pas lent.
Quelle beauté ſauvage & quelle horreur pompeuſe !
Que la Nature eſt là grande & majeſtueuſe !
L'épaiſſeur des forêts, la profondeur des eaux,
Les immenſes vallons, les antres, les côteaux,
L'obſcurité, le bruit, la terreur, le ſilence,
Tout dans ces vaſtes lieux parle à l'homme qui penſe.
Un long amphithéâtre orné de vieux ſapins
Y tient lieu de remparts, de murs & de jardins.
Mille torrens tombant par caſcades bruyantes
A travers les débris des roches mugiſſantes,
Les oiſeaux à grand vol, les aigles, les milans,
Joignant leurs cris aigus au ſifflement des vents,
Les arbres fracaſſés par l'effort des orages,
L'éboulement des rocs & leurs triſtes ravages,
Les collines, les monts de frimats couronnés....
Ce ſpectacle plaiſoit à mes ſens étonnés.

L'homme à ces grands objets mêlant ſon induſtrie,
Redouble la ſurpriſe, éleve le génie.
L'œil ardent, les bras nuds & les cheveux épars,
On voit là le Travail animer tous les arts :

Non

Digitized by Google

Non ces arts dangereux que le luxe féconde,
Mais ceux que les mortels aux premiers jours du monde,
Contraignant la Nature à seconder leurs soins,
Ont su par mille efforts créer pour leurs besoins.
Par le soc & l'engrais, là, malgré la froidure,
Le plus aride sol se prête à la culture;
D'innombrables troupeaux au milieu des vallons
Fournissent tour-à-tour leur lait & leurs toisons.
Là se file le chanvre, ici s'ourdit la laine,
Plus loin dans les forêts, le pin, l'orme & le frêne
Roulent du haut des monts par la hache abattus:
Sur des gouffres ailleurs des ponts sont suspendus.
Par-tout au mouvement l'adresse s'associe,
Ici tonne l'enclume, & là frémit la scie.
Dans le flanc des fourneaux par Eole allumés,
On entend bouillonner les métaux enflammés,
Le feu, l'air, tout agit, & le long des rivages
Les flots précipités font mouvoir cent rouages.
Le bruit des balanciers, des forges, des marteaux,
Le fracas des torrens doublé par les échos,
Les ressorts, les léviers & le jeu des machines,
Un si grand appareil au milieu des ruines....
Je te l'avoue, Alcippe, à cet aspect frappant
Je devins immobile; un profond sentiment
Mêlé tout-à-la-fois de plaisir & d'extase,
S'éleve dans mon ame; il m'échauffe, il m'embrase;
Je ne peux plus quitter ces respectables bords,
J'imagine au milieu de mes heureux transports

Digitized by Google

Exiſter loin du monde, en cet abîme immenſe
Où finit la nature & le cahos commence.
J'allois dans mon ardeur faire éclater des chants,
A tout ce beau déſordre égaler mes accens,
Mais la nuit de ſon voile obſcurciſſant les plaines,
Vient & m'arrache, Alcippe, à ces ſublimes ſcenes.
Je prolonge ma route où l'eſpace eſt ouvert,
Et bientôt je pénetre au centre du Déſert (1).

Au pied de longs côteaux d'où coule une onde pure,
Il eſt dans le contour d'une vaſte clôture
Un aſſemblage heureux de tranquilles foyers,
Simples, & dans leur forme égaux & réguliers.
Un Temple eſt au milieu, retraite où l'on n'admire
Que l'humble Piété qui ſans ceſſe y ſoupire.
Avec elle en ces lieux brûlant du ſaint amour,
L'Innocence & la Foi font auſſi leur ſéjour.
La Vérité s'y plaît, & l'auſtere Silence
En écarte à jamais le trouble & la licence.
Alcippe, tu le ſais, la Grace en ces climats

(1) Avant d'arriver au centre du Déſert, on traverſe, en venant du côté de Grenoble, le village de Chartreuſe, qui eſt très-long, les maiſons étant iſolées & de diſtance en diſtance. S. Bruno n'a peut-être fait qu'imiter ſur la montagne cette diſtribution & ſéparation dans les cellules, qui étoient autrefois ſans cloître. J'ai déjà remarqué, pag. 35, que ce village a donné ſon nom & à la montagne & à l'Ordre qui s'y eſt établi. Cette vallée étoit habitée avant que S. Bruno vînt dans ce territoire. Le nom latin, dit la Martiniere, a ſouvent changé; on l'a appellé *Catoriſſum*, *Cartoſium* & *Cartuſia*; de même en françois, Chartouſe, Charrtrouſe, & enfin Chartreuſe.

Digitized by Google

Du célebre Bruno jadis fixa les pas.
Elle approcha de lui ſa lumiere & ſa flamme,
Eclairant ſa raiſon, elle épura ſon ame,
Lui montra vers le Ciel des ſentiers inconnus,
Et remplit ces Déſerts du bruit de ſes vertus.
Bientôt de toutes parts en ce lieu ſolitaire
Accourut près du Saint un Peuple volontaire
De Diſciples zélés, qui ſoumis à ſa voix,
Adoptant ſes leçons vécurent ſous ſes loix.
Fuyant d'un cœur troublé les mortelles alarmes,
La honte ſur le front, l'œil noyé dans ſes larmes,
Le Coupable ſur-tout y vint chercher la paix
Qu'au ſein des faux plaiſirs il ne goûta jamais.
Sainte Religion, quelles furent vos fêtes,
Vos chants, vos cris de joie en voyant ces conquêtes!
L'Enfer dut en frémir, mais vous & vos Élus
Vous comptâtes dès-lors un aſyle de plus.
Seul avec la Nature & ſon auguſte Maître,
Inconnu, retiré dans ce réduit champêtre,
Là, l'homme du vrai bien uniquement épris,
Se montra le rival des céleſtes Eſprits:
Il connut leurs plaiſirs, leurs tranſports extatiques,
Il unit à leurs voix l'ardeur de ſes Cantiques,
Comme eux du Dieu ſuprême adorant la grandeur,
Le ſervir fut ſa gloire, & l'aimer ſon bonheur.
Sous ſes mains cependant les plaines s'embellirent,
Le Déſert s'anima, les rochers s'applanirent,
L'or des moiſſons couvrit les monts les plus affreux:

Digitized by Google

L'abondance naquit, mais pour les Malheureux.
Bruno qui fit deſcendre en ces lieux la ſageſſe,
Sut de même en bannir la Faim & la Pareſſe.
Tout y retrace encor du ſaint Inſtituteur
Les prodiges, les loix, le zele & la ferveur.
Loin de notre vain luxe & de nos ridicules,
Là, mes yeux, cher Alcippe, ont vu ſous cent cellules
Cent modeſtes Vieillards qui dans un corps mortel
Attendent pleins d'eſpoir le ſéjour éternel.
La joie eſt dans leur cœur, la paix ſur leurs viſages.
Sous la haire & le ſac, ces vénérables Sages
Nuit & jour aux autels anéantis pour nous,
Nous rendent Dieu propice, appaiſent ſon courroux.
Soutenant du Chrétien les divins caracteres,
Bienfaiſans pour autrui, pour eux durs & ſéveres,
Ils nourriſſent le Pauvre, accueillent l'Etranger,
Enrichiſſent l'Etat loin de le ſurcharger.
Principes, mœurs, vertus, quand tout tombe & s'abyme,
Eux ſeuls ſervent encore de contre-poids au crime.
Foibles, ſi notre cœur ne peut les imiter,
Sachons du moins, Ami, ſachons les reſpecter.
Depuis leur digne Chef juſqu'à leurs Néophites,
Combien ils m'ont ravi, ces ſacrés Cénobites !
Que mon ame auprès d'eux brûloit pour la vertu !
Que n'ai-je pu, Seigneur, par ta grace abattu,
De mes engagemens briſant toutes les chaînes,
Là, fouler à mes pieds tant de chimeres vaines !
Te vouer mes ſermens, m'enchaîner à ta loi,

Digitized by Google

La méditer ſans ceſſe, & n'obéir qu'à toi.
Ah! du moins, ſaint Déſert, ſéjour pur & paiſible,
Solitude profonde au vice inacceſſible,
Impétueux Torrens, & vous, ſombres Forêts,
Recevez mes adieux, comme auſſi mes regrets.
Toujours épris de vous, reſpectable retraite,
Puiſſé-je dans le cours d'une vie inquiette,
Dans ce flux éternel de folie & d'erreur
Où flotte triſtement notre malheureux cœur,
Puiſſé-je pour charmer mes ennuis & mes peines,
Souvent fuir en eſprit au bord de vos fontaines,
Egarer ma penſée au milieu de vos bois,
Par un doux ſouvenir rappeller mille fois
De vos ſaints habitans les touchantes images,
Pénétrer ſur leurs pas dans vos grottes ſauvages,
Me placer ſur vos monts, & là prenant l'eſſor,
Aller chercher en Dieu ma joie & mon tréſor.

On voit par ce récit, combien le R. P. Mandar fut ſatisfait de ſon ſéjour à la grande Chartreuſe, & de l'accueil que lui fit le R. P. Général qui étoit alors Dom Biclet : c'étoit, dit le voyageur, un grand vieillard de 75 ans, de la plus haute vertu, du meilleur jugement, & d'une gaieté douce dans la converſation; on le voyoit préſider à tout, autant que ſes affaires le lui permettoient. Du reſte rien ne le diſtinguoit des autres Religieux.

Digitized by Google

Le P. Mandar a ajouté sur le successeur de D. Biclet, que D. Hilarion Robinet est un homme d'un vrai mérite, qui joint aux talens dans les affaires, la plus aimable affabilité & toutes les vertus du cloître.

Voici encore diverses remarques sur la grande Chartreuse. Il y a deux autres petites Communautés dans son enceinte; l'une qu'on appelle *Currieres* & l'autre qu'on appelle *Chaleis*; les entrées de celle-ci sont assez difficiles; c'étoit anciennement, à ce que m'a mandé le R. P. Général, le Chef d'une Congrégation de Bénédictins qu'on appelloit les *Célestiens*. Il y a cinq Religieux dans chacun de ces petits Monasteres; celui qui y gouverne sous l'autorité du Général, s'appelle Recteur & non Prieur, un Coadjuteur, un Sacristain & deux Cloîtriers. Quoiqu'ils ne soient que cinq Chartreux dans chacune de ces Maisons, ils célebrent tous les jours la grand'Messe.

On appelle en Chartreuse, le Désert, une maison où le P. Général peut aller de tems à autre, sans sortir des limites de la Chartreuse; on y jouit d'une vue très-agréable. Le Général y peut passer quelques jours dans l'année, c'est pour ainsi dire, le seul adoucissement qu'il

Digitized by Google

puisse avoir au milieu des rochers & des neiges où il passe sa vie.

On ne connoîtroit qu'imparfaitement la grande Chartreuse, si on n'étoit informé de l'hospitalité qu'on y exerce envers les étrangers. Dom Masson, dans son explication des Statuts, dit que sous son gouvernement, il y passoit cinq ou six mille personnes par an. Chacun est reçu selon son rang & sa condition, & sans embarras, par le bon ordre qui regne. Il y a différentes salles, dans lesquelles on partage les hôtes pour les repas. La salle la plus distinguée est celle d'Allemagne; ensuite la salle d'Italie, celle d'Aquitaine, celle de Bourgogne, celle de France. Si on a des chevaux, on les renvoie à une auberge située auprès du pont, avant d'entrer dans la grande Chartreuse; & on paye à cette auberge pour cet objet, à raison du tems qu'on séjourne au Monastere, où on ne reçoit que les personnes.

Il y a à nourrir par jour en Chartreuse, dit Dom Masson, plus de deux cens personnes, près de quarante Religieux de chœur, outre les Freres, les uns Convers & les autres Donnés; un grand nombre d'ouvriers qui sont aux atteliers, des étrangers qui se succedent continuellement.

Digitized by Google

Ceux qui cultivent les terres dans les limites de la grande Chartreuſe, ſont appellés les Freres de la campagne. Leur uniforme eſt une veſte brune & un capuce de même couleur ; mais ſans habit long. On m'a dit que le nombre alloit juſqu'à cent. Une ſage adminiſtration fait ſubſiſter tout ce monde.

L'expoſition précédente donnera plus d'idée de ce lieu célébre, que l'Ouvrage de M. Godeau, intitulé *la grande Chartreuſe*, édit. de 1650, & qui ne renferme qu'un éloge de ſaint Bruno, & de ſes premiers compagnons qui vinrent habiter cet heureux déſert, où depuis plus de ſix cens ans Dieu eſt adoré en eſprit & en vérité; & où l'eſprit de ſaint Bruno ſe perpétue d'un ſiecle à un autre, ſans qu'il ait été néceſſaire, comme dans d'autres Ordres, d'y introduire des réformes. *C'eſt ici le doigt de Dieu.* (Exod. 8.)

Digitized by Google

NOTICE

DES MAISONS DES CHARTREUX.

EN lisant la vie d'un fondateur d'Ordre, on désire de connoître ce qui regarde l'Ordre même; j'ai déjà rempli une grande partie de cet objet, en exposant l'esprit primitif de saint Bruno dans sa législation, en faisant connoître les noms & les vertus de ceux qui se sont sanctifiés dans son institut, en insérant l'ordre chronologique de tous les Généraux, depuis 1084 jusqu'à cette année 1785, en donnant une analyse des observances actuelles de ces Solitaires, & en ajoutant ce qu'il y a de particulier dans les Statuts par rapport aux Religieuses Chartreuses. Je vais joindre aux notices précédentes, celles des divers établissemens de cet Ordre concentré d'abord dans deux Maisons, mais qui s'est fort étendu, depuis la mort de saint Bruno.

Voici d'abord l'idée générale que donnent quelques Auteurs de la multiplicité de ces établissemens.

Digitized by Google

Dom Alfaura, Chartreux Eſpagnol, comptoit en 1610, année où il fit imprimer un Ouvrage (1) ſur les établiſſemens de ſon Ordre, cent ſoixante-neuf Maiſons exiſtantes, & de ſupprimées quatre-vingt-deux.

Surian, Chartreux Flamand, dans ſes notes ſur ſaint Bruno a auſſi donné vers le milieu du dernier ſiecle un Catalogue des Maiſons de ſon Ordre. Il en compte 35 à la fin du onziéme ſiecle = 54 à la fin du douziéme = 148 à la fin du treiziéme = & 65 fondées depuis 1400 juſqu'en 1639, année où il écrivoit; en tout 213. Mais il ne diſtingue point celles qui avoient été éteintes d'avec celles qui exiſtoient.

Morozzi, dans ſon Théâtre Chronologique des Chartreux, y rapporte les fondations des Maiſons, depuis la page 224, juſqu'à la page 314: il écrivoit en 1681,

(1) Cet Ouvrage a pour titre: *Omnium domorum Ordinis Carthuſiani à S. Brunone fundati Origines, operâ R. P. D. Joachim Alfaura Valentini, Profeſſi Carthuſianæ Vallis-Chriſti, & olim ejuſdem domûs Prioris, Valentiæ*, 1670. Cet Ouvrage eſt un petit *in*-12 de 192 pages ſans l'Index. Il eſt dédié à Dom Regon, Général de l'Ordre. Il y en a un exemplaire à la Bibliotheque du Roi.

Digitized by Google

& il compte 165 Chartreuſes exiſtantes, & 82 ſupprimées (1).

Ce n'eſt que de la grande Chartreuſe qu'on peut avoir un état exact des Maiſons, ſur-tout depuis ſes ſuppreſſions qui ſont arrivées dans les états de l'Empereur. L'Ordre vient à cet effet de faire graver en cette année 1785, une Carte géographique en deux feuilles (2), où ſont marqués & les années des fondations, & les noms des fondateurs de chaque Maiſon; on a eu ſoin d'y diſtinguer les Maiſons que l'Ordre poſſede d'avec celles qu'il a perdues. Cette Carte étant plus exacte que celle qui a paru à Paris, chez Deſprez en 1772, je la ſuivrai dans les notices ſuivantes.

Il eſt naturel de commencer d'abord par les Chartreuſes de France.

Les Chartreuſes de France ſont diviſées en ſept Provinces.

---

(1) On peut voir auſſi le Catalogue des Chartreuſes, dans Aubert de Myrrhe, édition de Cologne, 1609. Arnaud de Rayſſe a fait imprimer un Ouvrage ſur les Chartreuſes de Flandre, qui a pour titre : *Origines Carthuſiarum Belgii, per Arnoldum Rayſſe, in-4°.* Douai, 1632.

(2) Cette Carte compte 135 Maiſons exiſtantes, & 123 ſupprimées; mais il y en a d'omiſes dans celles qui n'exiſtent plus.

Digitized by Google

Province de France-sur-Seine.
Province de France-sur-Loire.
Province de Picardie.
Province de Bourgogne.
Province d'Aquitaine.
Province de la Provence.
Province de Chartreuse, qu'on ne met après les autres, que parce que la plupart des Maisons qui en dépendent, sont hors de France.

CHARTREUSES

De la Province de France-sur-Seine.

La lettre N. désignera les Maisons où on reçoit des Novices. La lettre L. où on adresse les lettres, lorsque ces Maisons ne sont pas dans des villes.

Paris.

La fondation est de 1257, par saint Louis. N. Les Chartreux avoient d'abord demeuré à Gentilly, près de Paris; le saint Roi donna à ces Solitaires le château de Vauvert, qui a servi d'emplacement au Monastere: le terrain qu'occupent les bâtimens & l'enclos est très considérable. On compte environ cinquante-cinq à soixante arpens. L'Eglise dont saint Louis posa la premiere pierre en 1260, est du tems à-peu-près de la fondation, & n'a

Digitized by Google

rien de remarquable que les tableaux; la boiſerie du chœur eſt eſtimée. Le cloître où ſont les cellules, eſt aſſez vaſte; le petit cloître étoit orné autrefois de vingt-deux tableaux ſur ſaint Bruno, peints par le célebre Sueur, & qui ont été donnés pour la gallerie du Louvre. La Chartreuſe eſt contigue au Luxembourg, quoiqu'à une extrémité de la ville. On y entre par une allée d'arbres, & après l'avoir paſſée, on trouve dans une premiere cour à main gauche, la porte de l'enclos, qui eſt une promenade agréable pour ceux qui aiment la ſolitude, & où l'air eſt très-bon: le grand jardin n'eſt ouvert qu'aux perſonnes qu'on connoît. Il renferme une pépiniere d'arbres fruitiers.

On trouve dans la ſeconde cour une Chapelle où les femmes peuvent entendre la Meſſe, elles ne peuvent paſſer cette ſeconde cour; dans la troiſiéme, ſont les logemens des Religieux, qui ſont chargés des affaires; ſavoir, du Procureur Général & des Procureurs de la Maiſon. On voit enſuite le portail de l'Egliſe qui n'a nulle apparence, & qui eſt des plus ſimples. Un long paſſage conduit au grand cloître: il n'eſt pas vitré, il eſt plus long que large; les cellules des Chartreux de Paris, ſont fort propres dans

Digitized by Google

leur simplicité & assez fournies de livres. Le préau, dont un quart fait le cimetiere, est fort large : au milieu est le réservoir pour donner de l'eau à chaque Religieux ; on voit proche la cellule marquée au C. un grand tableau scellé dans le mur, qui représente une fondation faite par Jeanne de Chatillon, pour quatorze cellules de Chartreux. Cette insigne Bienfaitrice mourut le 29 Janvier 1271, & fut inhumée à la Guiche près Blois. L'appartement du Prieur est au commencement du cloître, en entrant à main droite, il renferme la Bibliotheque commune, & est divisé en différentes chambres bien boisées.

Dom Gérard Patin, Prieur de la Chartreuse de Paris, avoit voulu fonder en 1503, une nouvelle Chartreuse en Brie en un endroit nommé Maillard, mais cet établissement trouva des oppositions qui en empêcherent l'effet, (1).

Rouen.

Cette Chartreuse est une Maison que des Bénédictins ont auparavant occupée. Il y avoit eu une autre Chartreuse à Rouen

(1) On peut voir diverses remarques sur la Chartreuse de Paris (Mercure de France en Décembre 1742).

Digitized by Google

fondée par Guillaume de l'Eſtrang, Archevêque de cette ville, en 1384, ſous le titre de la Roſe, qui ne ſubſiſte plus; celle qu'occupent actuellement les Chartreux, depuis 1667, ſous le titre de Saint Julien, eſt hors de la ville, mais à peu de diſtance du fauxbourg de Saint-Sevère, la vue y eſt des plus agréables, & l'enclos eſt fort ſpacieux: on y a réuni les biens de Notre-Dame de la Roſe.

Gaillon.

La fondation eſt de 1571, par le Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, c'eſt une des belles & riches Maiſons de l'Ordre; elle eſt ſituée près de la Seine dans une belle plaine & à une demi-lieue environ du bourg de Gaillon. L'Egliſe fut incendiée le 9 d'Août 1764 (1), & le magnifique tombeau des Comtes de Soiſſons, fut calciné: on a rebâti l'Egliſe depuis ce malheur, les cloîtres ne furent point endommagés. N. L. à Gaillon. Cette Chartreuſe eſt du Diocèſe d'Evreux, quoique le bourg ſoit du Diocèſe de Rouen.

(1) Des Couvreurs avoient laiſſé un réchaud où il y avoit du feu, en ſe retirant précipitamment à cauſe d'un orage.

Digitized by Google

Bourg-Fontaine.

La fondation eſt de 1325, par Charles de France, Comte de Valois, au Diocèſe de Soiſſons, dans le Valois. N. L. à Villers-Coterets.

Troyes.

La fondation eſt de 1326, par Pierre de Marſi, & Jean de Surare, Chanoine de Tours; la Chartreuſe eſt à une extrémité de la ville; le Prieur y a un jardin aſſez grand & qui a une belle vue.

Val-Profonde.

La fondation eſt en 1301, par Iſabelle de Melote, Comteſſe de Joigni, au Diocèſe de Sens, Province de Champagne. L. à Joigni.

Val Saint-Georges.

La fondation eſt en 1234, par Hugon, Seigneur de Lormes, & ſon épouſe, au Diocèſe d'Autun, Province de Nivernois. L. à Lormes ou à Corbigni.

Baſſe-Ville.

La fondation eſt en 1328, par Jean Grandis, Chanoine, Province du Nivernois, au Diocèſe d'Auxerre. L. à Clameçy.

Digitized by Google

Lugni.

La fondation de cette Chartreuse, située dans une forêt, est en 1170, par Gauthier de Bourgogne, Evêque de Langres, dans le même Diocèse. L. à Châtillon-sur-Seine.

Cette Chartreuse occasione une digression qui a rapport à l'Histoire Ecclésiastique. On prétend que ce fut un Chartreux de cette Maison qui fonda un Ordre connu sous le nom de Val des-Choux. Voici ce que dit à ce sujet M. Fleury, dans son Histoire Ecclésiastique. Un frere Convers de la Chartreuse de Lugni, nommé Wiard, frappé des terreurs de l'enfer, & ne trouvant pas l'Ordre des Chartreux assez austere, le quitta & en fonda un autre près de Lugni (1). Les Bénédictins dans leur Voyage littéraire, p. 112, prouvent évidemment que ce Frere Wiard n'a pu être le fondateur du Val-des-Choux, puisqu'au contraire une inscription de l'Eglise marque qu'il n'y entra qu'environ un siecle après sa fondation : *Anno Domini M. CC. XCIII.* (*1293*), *quarto nonas Novembris intravit frater Wiardus*

(1) Le P. Hélyot dit, page 278, tome VI, la Chartreuse de Louvigni, il faut dire Lugni.

Digitized by Google

in chorum Vallis Caulium, & l'inſtitution du Val-des-Choux date de la fin du douziéme ſiecle. Ce qu'il y a de certain, ajoutent les Bénédictins, c'eſt que ſelon les Statuts de ces Religieux, leur fondateur ſortit de chez les Chartreux. Il s'appelloit apparemment Guigues, & il dut avoir pour aſſocié un nommé Humbert, ſelon l'inſcription ſuivante, qu'on voit à leurs tombeaux dans l'Egliſe. *Hic ſunt duo fratres, caput Ordinis & protho-patres Guido & Humbertus. Sit Chriſtus utriſque miſertus.*

D. Marthene tome VI, *Veterum ſcriptorum*, p. 213, cite un manuſcrit de Dom Kalkar, Chartreux, qui rapporte ainſi l'origine du Val-des-Choux. Ce fut un Chartreux âgé, qui ne pouvant ſoutenir les abſtinences au pain & à l'eau trois fois la ſemaine, telles qu'on les pratiquoit alors, fut trouvé errant dans la forêt où eſt ſitué Lugni; des Seigneurs François ayant interrogé ce Solitaire, en reçurent cette réponſe, que s'il pouvoit avoir aux jours des abſtinences, quelques

(1) On trouve les Statuts du Val-des-Choux, dans le *Codex Regularium*, en 6 volumes *in-fol.* édition d'Auſbourg (*Auguſtæ Vindelicorum*), 1759.

Digitized by Google

légumes, il seroit content (1). Ces Seigneurs appellés de *Mont-corne*, d'où sont descendus les Seigneurs de Horne, le prirent en affection, & on lui donna dans la forêt une petite vallée où il put cultiver des légumes & des herbages, qui fut nommée le Val-des-Choux. Il s'associa des disciples qui vécurent fort austerement, & qu'on appella, dit Kalkar, *Caulitæ*. Si on admet ce récit, on voit que le Chartreux qui a donné naissance au nouvel Institut n'étoit pas un Frere, mais un Pere ancien, & que son motif fut bien différent que celui qu'attribuoit M. Fleury, au prétendu Frere Wiard, qui ne trouvoit pas les Chartreux assez austeres, au lieu que selon Kalkar, celui qui fut instituteur ne pouvoit soutenir la rigueur des abstinences au pain & à l'eau.

Le Prieuré du Val-des-Choux subsiste toujours près de Lugni; il a été chef d'Ordre, & plusieurs Prieurés en dépen-

(1) *Quemdam Carthusiensem provectum patrem invenerunt, quidam nobiles in Francia dicti de Mont-corne, in sylva quasi desolatum; qui interrogatus, respondit se de claustro fugisse propter nimium rigorem vitæ; adjecitque quod si tempore abstinentiæ panis & aquæ caules habuisset, bene contentus mansisset.*

Digitized by Google

doient ; ces Religieux étoient habillés de blanc, & il y avoit eu vers 1720 une réforme, mais ces réformés étant près de s'éteindre, on a donné aux Religieux de Sept-Fonts, cette Maison, dont ils ont pris possession le dernier Février 1764. L'Abbé de Sept-Fonts en est premier Supérieur. Ainsi l'Ordre du Val des-Choux est supprimé : on appelle actuellement cette Maison le Val-Saint-Lieu ; elle est à quatre lieues de Châtillon-sur Seine. J'ai remarqué en y allant en 1771 (1), que l'inscription citée par les Bénédictins, sur le Frere Wiard, étoit presque effacée depuis qu'on avoit fait blanchir l'Eglise. On devroit la remettre, puisqu'elle donne un grand éclaircissement sur le tems où ce Frere entra dans l'Ordre dont il ne fut pas le fondateur ; mais il fut apparemment un Religieux très distingué ou par sa naissance, ou par sa piété. Il y a toujours dans ce Monastere une fontaine qui porte son nom. Le Duc de

(1) Le 30 Septembre 1771, où j'étois au Val-Saint-Lieu, les Religieux finirent la grand-Messe vers les cinq heures, & de-là allerent au Chapitre ; vers les six heures, ils allerent faucher. Je les vis au travail, où ils chanterent Tierce, Sexte, & revinrent vers trois heures pour dire None à l'Eglise, & ensuite diner.

Digitized by Google

Bourgogne eſt regardé comme le principal fondateur du Val-des-Choux. On voit dans l'Egliſe les tombeaux de deux enfans, qui ſont ſans inſcription : celui qui fait la cérémonie eſt habillé en Evêque; les Bénédictins les ont fait graver dans leur Voyage littéraire, p. 113. La ſituation de cette Maiſon, diſent-ils, eſt dans une affreuſe ſolitude. Les Religieux de Sept-Fonts ont entrepris de tout rebâtir, hors l'Egliſe : mais les bâtimens ne changent pas la ſituation. Celle de Sept-Fonts eſt bien différente, l'Abbaye étant preſque ſur les bords de la Loire.

Dijon.

Cette Chartreuſe fut fondée en 1383, par Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne : ſon tombeau & celui de Jean-ſans-peur, & de Marguerite de Baviere, ſa femme, qui ſont au milieu du chœur, ſont d'une grande beauté. Le travail ſurpaſſe la matiere, & attire l'admiration des voyageurs. On a cru pendant long-tems, que l'albâtre dont ſont conſtruits ces tombeaux venoit de fort loin, mais on a découvert qu'on l'avoit trouvé en Franche-Comté, ſelon la remarque d'Expilly, dans ſon Dictionnaire de la France, article de la ville de Dijon.

Digitized by Google

Les voyageurs n'alloient autrefois à la Chartreuse, que pour y voir les tombeaux; mais actuellement on a un double objet. La Chartreuse est rebâtie tout à neuf, il y a quatre aîles de cloître vastes & spacieuses; j'y comptai en 1782, environ trente à trente-deux croisées de chaque côté du cloître qui est tout vitré; les cellules sont toutes couvertes en ardoise. On a évité de faire paroître du côté de la porte d'entrée les cheminées des diverses cellules, qui semblent ne faire qu'un corps de bâtiment. La Chartreuse communique à la ville par une porte qui rend dans le fauxbourg d'Ouche; de cette porte on va à la Chartreuse par une allée d'arbres assez longue, qui fait partie de l'enclos. On y desséchoit un étang, lorsque j'y passai, pour rendre l'air plus salubre: la principale porte d'entrée est sur le grand chemin & un peu plus éloignée de la ville.

CHARTREUSES

De la Province de France-sur-Loire.

Le Liget.

La fondation est de 1178, par Henri II, Roi d'Angleterre, Diocèse de Tours,

Digitized by Google

Province de Tourraine. Cette Maiſon eſt ſituée au bas de deux collines, au milieu des bois & des étangs: il y a pluſieurs cours qui, ſans être belles, ſont environnées de bâtimens: mais ces bâtimens ſont tous iſolés & ſans ſymmétrie. Le cloître eſt très-long, il eſt aſſez bas & fort étroit; la Bibliotheque eſt un long vaiſſeau, & les jardins ſont des plus grands & des plus agréables. Il y a de très-belles promenades & de très-beaux réſervoirs. On voit à la Sacriſtie un inſtrument de paix, qui eſt d'un prix ineſtimable, c'eſt une pierre précieuſe qui repréſente un *Ecce Homo*. L'ouvrier en a ſi bien ménagé les veines, qu'on croiroit en voir couler le ſang. On voit auſſi à l'oratoire du Prieur, un Chriſt d'ivoire très-grand, & d'un ouvrage ſi fini, qu'il fixe l'attention: il a été donné par un Pape. L'Egliſe eſt ancienne. On dit que la porte d'entrée du Monaſtere eſt au niveau du clocher. N. L. à Loches.

Bellary.

La fondation eſt de 1209, par Henri III, Seigneur de Donzy, Comte de Nivernois, Diocèſe d'Auxerre; cette Chartreuſe eſt environnée de bois de tous côtés: elle a été brûlée deux fois; d'abord ſous

Digitized by Google

le Pontificat d'Eugene IV, qui accorda des Indulgences à ceux qui contribueroient à la rebâtir, & enſuite en 1562, par les Calviniſtes qui ravageoient tout ce pays. Elle fut rebâtie en 1602. L. à Coſne-ſur-Loire.

Apponay.

La fondation eſt de 1185, par Thibaut, Evêque de Nevers, dans le même Diocèſe, & dans la Province de Nivernois, mais ſur les confins du Bourbonnois. La Chartreuſe eſt diſtante d'environ ſept lieues de Moulins, & près de deux de la Loire. La ſituation eſt dans les bois. La Maiſon eſt petite. L'Egliſe n'eſt pas grande, mais elle plaît. Le réfectoire eſt aſſez propre. Il y a deux jardins potagers ſans enclos. Les Religieux prennent leur récréation dans un pré qui n'eſt fermé que par des foſſés & des haies. La porte d'entrée eſt ſur la route du Nivernois en Bourgogne. L. à Dezize-ſur-Loire.

Moulins.

La fondation eſt de 1625, par Henri de Bourbon, Prince de Condé, & par les Chartreux de Bonnefoi, ſitués en Vivarais, qui avoient d'abord deſſein de ſe transférer à Moulins. Cette Chartreuſe forme

Digitized by Google

forme un bel aſpect en arrivant à la ville du côté de Paris. On voit de loin l'Egliſe qui eſt très-élevée, & les cellules couvertes en ardoiſe. Les murs de la clôture qu'on côtoye ſont aſſez longs : il n'y a guère de Chartreuſe auſſi agréablement ſituée que celle-là ; elle eſt ſur la grande route de Lyon à Paris, vis-à-vis le cours de Bercy, qui eſt une promenade très-agréable, ſur les bords de l'Allier. De la ſalle où on reçoit les hôtes, on jouit d'une vue charmante & fort étendue. L'enclos contient environ cinquante arpens quarrés, on y a planté des mûriers, qui n'ont pas réuſſi : l'Egliſe mérite d'être admirée, le vaiſſeau eſt grand & bien proportionné ; on doit auſſi conſidérer le tableau qui eſt au grand-autel. Cette ſolitude où j'ai été pluſieurs fois (1), plaît dès qu'on y entre.

Orléans.

La fondation eſt de 1621, par Louis XIII. La Chartreuſe eſt dans le fauxbourg

(1) Le récit de la mort édifiante de Dom Vincent Le Dilly, décédé le 27 Janvier 1776, à Moulins, & dont me fit part le R. P. Dom Bouquier, Vicaire, eſt inſéré dans le Journal eccléſiaſtique de Mars 1776.

Digitized by Google

Bannier, du côté de Paris. La cour d'entrée est assez belle. L'Eglise plaît aussi; mais il y a des fondations d'une Eglise plus considérable. Quoique le grand cloître ne soit pas fini, il mérite d'être vu. Cette Maison n'ayant point de jardin & d'enclos, les Religieux prennent leur récréation dans un terrein qu'on appelle le Plant d'arbres, & où il y a quelques charmilles.

Le Val-Dieu.

La fondation est de 1170, par Rotrou, Comte du Perche, au Diocèse de Seez, dans le Perche; le plan de cette Chartreuse paroît très-beau, par rapport aux bâtimens extérieurs; mais on dit que les cloîtres sont bien différens de la façade. Cette Chartreuse est peu éloignée de l'Abbaye de la Trappe. N. L. à Montagne.

Le Parc.

La fondation est de 1235, par Marguerite, Comtesse de Fif, Diocèse du Mans, Province du Maine. Cette Chartreuse, vient d'être rebâtie en entier; elle est située au bas d'une colline, sur la route du Mans à Laval; elle présente du côté de cette derniere ville, un bâtiment dont la façade a 150 pieds de long

Digitized by Google

ſans compter les aîles. Le portail d'entrée eſt à conſidérer: la cour a 59 toiſes, depuis l'entrée juſqu'au bâtiment qui fait face: elle eſt diviſée par un mur à hauteur d'appui, ſur le devant duquel on doit poſer une belle grille de fer. Dans l'intérieur des côtés, c'eſt une charmille de la même hauteur, ſurmontée de tilleuls de diſtance en diſtance; dans le milieu ce ſont des parterres en gazon qui font le plus joli effet. L'Egliſe eſt ancienne, un peu noire & ſombre, mais les ſtalles ſont à la moderne & très-eſtimées. Dans le chœur des Peres, du côté de l'Evangile, eſt dépoſé le corps du bienheureux Geoffroy de Loudon, Evêque du Mans; il y a un grand concours de malades qui viennent l'invoquer pour la guériſon des fievres. Les Bollandiſtes en font mention, le 3 d'Août. On voit dans le tréſor de la Sacriſtie, le calice de vermeil dont il ſe ſervoit; ſon anneau paſtoral, & ſa chaſuble. Le grand cloître a 64 toiſes 3 pieds de long, ſur 42 toiſes 5 pieds de large; les cellules ſont au nombre de dix-neuf, très-propres & très-commodes; la bibliotheque eſt à conſidérer des étrangers; elle eſt nombreuſe ſur-tout en anciens manuſcrits rares & bien conſervés. Les jardins ſont

Digitized by Google

fort agréables : il y a de beaux espaliers pour le fruit (1).

Nantes.

La fondation est de 1446, par François premier, Duc de Bretagne. Cette Chartreuse est fort simple, & n'a rien de remarquable ; on voit dans le chœur des Religieux le tombeau d'Artus, troisiéme Duc de Bretagne ; on montre un reliquaire d'or, dont l'ouvrage est plus riche que la matiere, il est admiré des curieux. C'est un présent d'Artus. Le jardin est peu de chose, la bibliotheque n'est qu'un cabinet, mais rempli de livres choisis.

Auray.

La fondation est en 1480, par François II, Duc de Bretagne, Diocèse de Vannes, Province de Bretagne. Cette Chartreuse est à un bon quart de lieue de la ville dont elle porte le nom. Elle est située dans une plaine, entre la route de Nantes à Brest, & un petit bras de mer ; les environs de la Maison sont

(1) Je dois cette description à un Chartreux auquel je suis fort attaché. Si j'en avois de semblables d'autres Chartreuses, je les insérerois ici.

Digitized by Google

charmans. On y arrive de tous côtés par de fort belles allées ; il y a plusieurs cours où sont différens atteliers. L'Eglise est très-belle : l'autel est en marbre d'Italie & de différentes couleurs, avec un baldaquin hardi & élégant. On voit avec satisfaction le petit cloître, orné de tableaux copiés sur ceux de le Sueur, qui étoient à la Chartreuse de Paris. Le grand cloître est ancien & ne répond pas à la beauté du petit ; la partie de la bibliotheque est longue & bien éclairée. Le jardin commun est des plus beaux & des plus agréables, il a environ un quart de lieue de tour. N. L. à Auray.

CHARTREUSES

De la Province de Picardie (1).

Abbeville.

La fondation est de 1300, par Guillaume de Mafore, Evêque d'Amiens, mort le 19 Mai 1308. Cette Maison au Diocèse d'Amiens, avoit appartenu aux Templiers, l'Evêque Guillaume en fit

(1) Quoique cette Province soit sous le titre de Picardie, elle renferme plusieurs Maisons situées en Flandre.

Digitized by Google

l'acquisition pour la donner aux Chartreux. N.

Montreuil.

La fondation est de 1324, par Robert, Comte de Boulogne & d'Auvergne, Diocèse de Boulogne, Province de Picardie. On appelle aussi cette Chartreuse, Longueneſſe. N. L. à Montreuil.

Noyon.

La fondation est de 1308, par Reginaldi de Rouci, Seigneur de Pont-Lévêque, & Agnès son épouse. La Chartreuse s'appelle aussi Mont-Renaud, elle est à peu de distance de la ville. N. L. à Noyon.

Val-Saint-Pierre.

La fondation est de 1140, par Reginald de Rossoy, Diocese de Laon, Province de Picardie. N. L. à Vervins. On dit que c'est une des plus belles Chartreuses de France.

Saint-Omer.

La fondation est de 1300, par Jean de Sainte-Aldégonde, Seigneur de Notarme, & son épouse; Province d'Artois. N.

Digitized by Google

Lille.

La fondation eſt de 1618, par Jean le Vaſſeur, Dioceſe d'Arras, Province de Flandre. Cette Maiſon qui n'eſt pas à Lille même, s'appelle la Boutillerie. N. L. à Lille.

Douay.

La fondation eſt de 1657, par Marie Loys, Dioceſe d'Arras, Province de Flandre. L'Egliſe eſt aſſez belle. La Chartreuſe eſt dans la ville, & près des remparts.

Goſnay.

La fondation eſt double; il y a une Maiſon de Chartreux & à quelque diſtance une Maiſon de Religieuſes Chartreuſes. Théodoric d'Heriſſon, Evêque d'Arras, & Malthide, Comteſſe de Bourgogne, ont fondé ces deux Monaſteres. Celui des Religieux en 1320, & celui des Religieuſes, en 1329: ces deux Maiſons ſont dans la campagne, au Dioceſe d'Arras. N. L. à Béthune.

Valenciennes.

La fondation eſt de 1288, par Guillaume d'Aveſnes, Evêque de Cambrai,

Digitized by Google

même Diocèse, Province de Haynaut. Cette Chartreuse qui est dans la ville est très-resserrée pour les bâtimens. N.

Mont-Dieu.

La fondation est de 1136, par Odon ou Eudes, Abbé de S. Remi de Reims, même Diocèse, Province de Champagne.

Le Dictionnaire de la Martiniere (p. 316(1), dit que le Général des Chartreux voulut que cette Maison qui est isolée de toute autre habitation, fût appellée dès les commencemens, le Mont-Dieu, par opposition au nom de Mourozin, qui étoit une idole révérée dans ce pays au tems du Paganisme. C'est incorrectement qu'on peut donner le nom de *Mont* à cette Chartreuse : car elle est dans une vallée, & il faut bien monter pour aller jusqu'à un endroit situé au-dessus de la maison, & qu'on appelle le Calvaire, d'où on a la plus belle vue.

Cette Chartreuse est une des Maisons les plus anciennes & les plus considé-

(1) Le Dictionnaire de la Martiniere (édition de 1740) a fait deux articles sur la Chartreuse du Mont-Dieu; le premier se trouve à la page 316, & le second à la page 333, tom. II.

Digitized by Google

rables de l'Ordre, elle eſt environnée d'eau & de foſſés aſſez larges, qui ſont revêtus de pierres de taille. Lorſqu'on a paſſé le pont-levis, on trouve la Chapelle des domeſtiques & des fermiers, deſſervie par les Chartreux. Les femmes peuvent entrer dans cette Chapelle. Il y a dans la cour extérieure deux corps de bâtimens en brique, où ſont des appartemens & logemens pour les étrangers. Il y a à droite & à gauche deux pieces d'eau.

Le grand cloître eſt vaſte & ſpacieux. Il forme un quarré régulier; chaque côté eſt compoſé de trente-deux arcades. Les cellules des Religieux ſont couvertes en ardoiſes & forment autant de corps de bâtimens ſéparés. Chaque Religieux a un jardin fort propre avec une fontaine. Au fond du cloître eſt une belle perſpective formée de grands arbres. Il y a un jet d'eau avec un grand baſſin, au milieu du cloître. Le réfectoire répond à la beauté de la Maiſon.

L'Egliſe eſt petite, mais ornée de peintures. Le grand autel, les deux autels de la nef ſont de marbre: les formes du chœur des Religieux ſont bien ſculptées, la flèche du clocher eſt couverte de fleurs de lys dorées. Le petit cloître eſt vitré.

Digitized by Google

L'Eglise qui est bien bâtie, fut finie en 1270 sous Pierre Barbe, ou Barbez, Archevêque de Reims.

La bibliotheque qui fait partie de l'appartement du Prieur, est aussi à voir pour un étranger qui aime les livres. Les Bénédictins, dans leur Voyage littéraire, disent qu'on leur montra au Mont-Dieu une version de l'Epître aux Freres du Mont-Dieu, faite il y a plus de 400 ans, dont on a effacé le nom de l'Auteur, pour y mettre celui de saint Bernard qui aimoit beaucoup cette Maison qu'il visita. On conserve à la sacristie une aube & une chasuble, qui ont servi à ce saint Abbé, & qu'on eut la bonté de me montrer en 1769, lorsque je passai au Mont-Dieu, en revenant de la célebre Abbaye d'Orval (1). La Chartreuse est

(1) L'Abbaye d'Orval, de l'Ordre de Cîteaux, est du onziéme siecle; elle dépend de l'Empereur, quoique la plupart des biens de cette Maison soient en France. Cette Abbaye, située dans le pays de Luxembourg, à sept lieues de Sedan, & qui est très-riche, s'étoit acquise une grande réputation par l'austere réforme qui y fut établie en 1674. Ce ne fut point, comme l'a écrit le Pere Helyot (tome V, page 480), Dom Bernard Percin de Montgaillard, appellé autrefois le Petit Feuillant, & qui mourut Abbé

Digitized by Google

à trois lieues environ de Mouſon & à quatre de Sédan. N. L. à Sédan.

CHARTREUSES

De la Province de Bourgogne.

Quoique cette Province ait cette ancienne dénomination, Dijon & Baune ſont de la Province de France-ſur-Seine ; les Maiſons ſuivantes ſont ſituées à la campagne ; aucune n'eſt préciſément en Bourgogne.

Portes.

La fondation eſt de 1115, par Ber-

---

d'Orval le 8 Juin 1628, qui en fut auteur ; ce fut Dom Charles Bentzrade, d'une famille noble d'Eternach. Ayant été nommé Abbé en 1668, ſon zele le porta à rétablir en 1674 les anciens uſages de l'Ordre, le ſilence, le travail des mains, les veilles de la nuit, la pratique des jeûnes ; comme du tems de S. Bernard, on ne prenoit les repas en Carême que vers les quatre heures, on ne faiſoit pas de collation aux jours de jeûnes de regle. La réforme fut telle qu'on la pratique actuellement à Sept-Fonts. La Communauté devint des plus nombreuſes, tant pour les Religieux de chœur, que pour les Convers. Ce digne Réformateur mourut le 12 Juin 1707 ; mais la réforme n'eſt plus auſſi ſtricte qu'elle l'étoit, & elle ne ſubſiſte plus à Beaupré, près Lunéville, où elle s'étoit établie.

Digitized by Google

nard de Varrei, Ponce, & Gauceran; Archevêque de Lyon, Diocèse de Lyon, Province de Bugey. L. à Saint-Rambert.

Sylve-Bénite.

La fondation est de 1116, l'Empereur Frédéric Barberousse la dota en 1167, Diocèse de Vienne, Province du Dauphiné. L. à Lyon.

Meyria.

La fondation est de 1116, par Ponce de la Balme (1), Chanoine & Pénitencier de Lyon, Province du Bugey, Diocèse de Lyon. L. à Nantua.

Arvieres.

La fondation est de 1132, par Amédée III, Comte de Savoye, & Hum-

(1) Les Bénédictins, dans leur Histoire Littéraire, tome XI, page 716, l'appellent de Balmey; ils ajoutent qu'une ancienne charte de la Chartreuse de Meyria le fait descendre d'un certain Maioreve attaché à l'Empereur Valentinien le jeune. On appelle en latin la Chartreuse, *Maiorævum*; & Ponce naquit au bourg de Balmey, dont son pere étoit Seigneur, il se fit Chartreux après avoir fondé Meyria, en fut Prieur, & enfin Evêque.

Digitized by Google

bert III, de Beaujeu, Diocèse de Genève, Province de Valromey. L. à Seissel.

Seillon.

La fondation est de 1168, par Humbert de Baugé, Archevêque de Lyon, même Diocèse, Province de Bresse. N. L. à Bourg en Bresse.

Silignac.

La fondation est de 1200, par Hugues de Coligni, & Etienne, Comte de Bourgogne, Diocèse de Saint-Claude, Province de Bresse. L. à Bourg en Bresse.

Mont-Merle.

La fondation est de 1210, ou plutôt cette Maison qui étoit déjà fondée fut incorporée par Innocent III, à l'Ordre des Chartreux, les Moines qui l'habitoient, désirant de s'aggréger aux Chartreux (1). Cette Chartreuse est du Diocèse de Lyon,

(1) Cette Chartreuse est sous le titre latin de *Mons Merulæ*, page 243 de Morozzi, qui rapporte l'acte suivant : *Cupientibus Monachis ibidem collocatis Carthusiensium se albo aggregare, Innocentius Papa transitum benigne indulsit.* Il y a un bourg à Mont-Merle, outre la Chartreuse.

Digitized by Google

Province de Breſſe. N. L. à Bourg en Breſſe.

Pierre-Chatel.

La fondation eſt de 1383, par Amédée VI, Comte de Savoie, Diocèſe du Bellay, Province du Bugey. Cette Chartreuſe qui n'eſt qu'à une lieue de la ville du Bellay, eſt bâtie ſur la pointe d'un rocher, dans une forteresſe qui ſert de clef à la France pour paſſer en Savoie. Les Bénédictins dans leur Voyage littéraire, page 240, diſent que c'eſt à Pierre-Chatel où les Ducs de Savoie ont donné commencement à l'Ordre de l'Annonciade, & qu'autrefois lorſqu'on y recevoit un Chevalier, on lui donnoit l'habit de Chartreux, qu'il portoit tout le jour de ſa réception, & qu'il aſſiſtoit ainſi à l'office. On lit dans le Dictionnaire de la France par d'Expilly, que comme il y a un fort à Pierre-Chatel, le Roi Louis XIII déſigna par proviſion du 22 Décembre 1641, le Prieur des Chartreux & ſes Religieux Capitaines Gouverneurs de ce fort. Ils choiſiſſent un Officier de guerre pour les fonctions militaires. J'ai appris que depuis deux à trois ans, cet uſage eſt aboli.

Digitized by Google

Bon-Lieu.

La fondation eſt de 1171, par Thibaud de Montmort, & Gérard, Comte de Maſion, au Diocèſe de Beſançon, Province de Franche-Comté. L. à Leon-le-Saunier.

Vaucluſe.

La fondation eſt de 1139, par Hugues de Cuiſeau, Diocèſe de Beſançon, Province de Franche-Comté. L. à Leon-le-Saunier.

Nancy ou *Boſſerville.*

La fondation eſt du dernier ſiecle; le Duc Charles IV de Lorraine écrivit au R. P. Général des Chartreux, qu'il avoit deſſein de fonder une Maiſon de ſon Ordre : le Général commit le Procureur des Chartreux de Rethel ſur la Moſelle, près de Sierck, pour accepter cette fondation. Les lettres-patentes en furent expédiées le 19 Juillet 1632 : on donna pour premier établiſſement, une maiſon (1) confiſquée ſur un particulier, près de Nancy, en un petit territoire nommé Sainte-Anne : on envoya ſept

(1) Cette Maiſon (dit D. Calmet, tome III,

Digitized by Google

Religieux Prêtres & trois Freres Convers de la Chartreuse du Mont-Dieu : mais les guerres qui survinrent en 1634 & 1635, ayant obligé Charles IV à quitter ses états, & la famine & la peste ayant désolé la Province de Lorraine, cinq de ces Chartreux venus du Mont-Dieu, s'en retournerent à leur Maison, & deux Religieux resterent seulement, pour avoir soin de ce nouvel établissement, qu'ils eurent assez de peine à conserver pendant ces tems de calamité & de trouble. Le Duc Charles IV, étant rentré dans ses états, accorda aux Chartreux le 13 Janvier 1666, la terre de Bosserville, où il commença à faire bâtir la belle Maison qu'on voit aujourd'hui, & qui est située sur la riviere de Meurthe. Le Duc a sa sépulture dans cette Chartreuse que j'ai vue en 1748; mais quarante-sept ans qui se sont écoulés ne me laissent pas une idée assez claire des cloîtres & de l'Eglise, pour en faire actuellement une description exacte. N. L. à Nancy.

---

page 738, Histoire de Lorraine) étoit située entre Laxon & Nancy; elle avoit appartenu à un Aumônier du Duc : cet Aumônier fut condamné à perdre la vie.

Digitized by Google

Rethel (1).

Cette Chartreuſe eſt dans la Lorraine Allemande & Province du Rhin; la fondation eſt de 1477, au Diocèſe de Treves: elle eſt près d'un petit endroit appellé Sierk. L. à Thionville.

Molsheim.

Cette Maiſon eſt occupée depuis 1600 par les Chartreux de Straſbourg, dont la fondation étoit de 1340. Les Proteſtans s'étant emparés de cette ville, les Chartreux chercherent un autre établiſſement, d'autant plus qu'en 1592 les Magiſtrats envoyerent des ouvriers pour démolir le Monaſtere, ſous prétexte qu'étant trop près des murs de la ville, il pourroit être favorable aux ennemis;

(1) Selon Dom Calmet (dans ſon Hiſtoire de Lorraine, tome I, page 611), Rethel, en latin, *Rotula* ou *Rotila*, près de Thionville, fut une Abbaye fondée d'abord pour des Religieuſes par une ſœur, dit-on, de Charlemagne. Cette Maiſon fut enſuite occupée par des Bénédictins, & elle fut cédée en 1431 aux Chartreux; mais ſelon la Carte des fondations, les Chartreux n'en furent mis en poſſeſſion qu'en 1477 par Charles-le-Hardi, Duc de Lorraine. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Sixte. Dom Calmet ajoute que S. Bernard y dit la Meſſe en allant à Treves.

Digitized by Google

les Chartreux se retirerent dans la ville même où ils avoient un hospice, mais leur bibliotheque fut perdue pour eux, le Collége des Luthériens en profita: ils chercherent dans cette triste position un asyle où ils pussent se fixer, & servir Dieu selon leur institut dans la retraite. Ils vinrent s'établir à Molsheim, petite ville dans la basse Alsace. Les logemens des étrangers, du Procureur & des Freres, forment le quarré d'une grande cour, & sont proprement rétablis depuis peu de tems; les vitreaux du cloître ont de belles peintures; les cellules sont commodes, mais un peu humides. Les murs de la ville forment d'un côté la clôture du jardin. La voûte de l'Eglise est dorée, il y a six autels collatéraux qui répondent au maître-autel. Dans le verger où on prend le spatiament, il y a un Calvaire; les personnes du dehors peuvent y venir en dévotion: il y a une grille de fer qui fait une séparation. On conserve dans cette Maison le secret des boules d'acier ou minérales, & on en envoie beaucoup dans les pays étrangers. La Chartreuse est du Diocèse de Strasbourg & Province du Rhin. N. (1).

(1) On peut consulter sur cette Chartreuse

CHARTREUSES

De la Province d'Aquitaine.

Bonnefoi.

La fondation eſt de 1156, par Guillaume Jourdan, Comte de Toulouſe, & les Seigneurs d'Aubigni, Diocèſe de Viviers, Province de Vivarais. L. le Puy.

Le Puy.

La fondation eſt de 1628, par l'Evêque & le Chapitre du Puy. L. au Puy en Vélai (1). On appelle auſſi cette Chartreuſe, Brive.

Glandiers.

La fondation eſt de 1217, par Archambaud, Vicomte de Comborn, Diocèſe de Limoges, Province de Limouſin. N. L. à Uſerches.

Port-Sainte-Marie.

La fondation eſt de 1219, par Guil-

---

l'Hiſtoire d'Alſace par le Pere Louis Laguille, Jéſuite.

(1) Cette ville, qu'on appelle communément *Podium*, s'appelle auſſi *Aniſium*, étant ſituée ſur la montagne d'Anis.

Digitized by Google

laume & Raoul, Seigneurs de ce lieu, Diocèse de Clermont, Province d'Auvergne. L. à Riom.

Sainte-Croix-en-Jarès.

La fondation est de 1280, par Béatrix de la Tour, veuve de Guillaume de Roussillon, Seigneur d'Annonai, Diocèse de Lyon, Province du Lyonnois. N. L. à Rivedegié.

Vauclair.

Cette fondation est de 1330, par Archambaud & Bernard freres, Comtes de Perigord, même Province, Diocèse de Périgueux. Morozzi dit (page 260), que cette Chartreuse fut achevée aux dépens du Cardinal de Talléraud, frere d'Archambaud & de Bernard. Ce Cardinal fut Evêque d'Auxerre dans le XIVe siecle : son testament qui renferme beaucoup d'articles, est inséré dans le *Gallia Christiana*, à l'article des Evêques d'Auxerre. « Il déclare qu'il laisse, pour la » Chartreuse de Vauclair en Périgord, dix » mille écus d'or renfermés dans une » cassette dont le Prieur de la Chartreu» se, près d'Avignon, a la clef ». Le nom de Vauclair exprime la belle situation de ce lieu.

Digitized by Google

Caſtres.

La fondation eſt de 1359, par Raimond Saiſſe, Bourgeois de Caſtres, & ſon épouſe. « Cette Chartreuſe, diſent les » Bénédictins dans leur Hiſtoire littéraire » (page 30), eſt à un quart de lieue de » Caſtres, ſur la riviere d'Agout. Elle » éprouva auſſi bien que la Ville & la » Cathédrale, la fureur des Calviniſtes, » qui n'y laiſſerent pas pierres ſur pierres. » Les Chartreux dans une telle déſola- » tion, ſe retirerent à Toulouſe, où ils » ſe bâtirent un célebre Monaſtere, qui » peut paſſer pour un des plus beaux de » l'Ordre, ce qui ne les a pas empêchés, » après que la fureur des hérétiques fut » un peu rallentie, de retourner en leur » premiere demeure, où ils ſe ſont rebâ- » ti (en 1674) une nouvelle Maiſon, » qui eſt très-belle & très-riche ». N.

Toulouſe.

Cette fondation eſt de 1602, par les Chartreux de Caſtres, comme il eſt marqué dans l'article précédent. N.

Villefranche en Rouergue.

La fondation eſt de 1450, au Dioceſe de Rhodès. N.

Digitized by Google

Bordeaux.

La fondation eſt de 1609, par Ambroiſe d'Eſcoubleau, Cardinal de Sourdis, qui fut inhumé à cette Chartreuſe : le ſanctuaire & l'autel ſont magnifiques : on y voit l'oratoire de Paul V, dont ce Pape avoit fait préſent au Cardinal de Sourdis. N.

Cahors.

La fondation eſt de 1328, par le Pape Jean XXII, qui étoit né dans cette ville : cette Maiſon qu'il donna aux Chartreux, avoit d'abord appartenu aux Templiers, & avoit paſſé enſuite à l'Ordre de Malthe. C'eſt le même Pape qui procura aux Chartreux la Maiſon de Bon-Pas. Il mourut à Avignon, en 1334. N.

CHARTREUSES

De la Province de Provence.

Ville-neuve.

La fondation eſt de 1356, par le Pape Innocent VI, au Diocèſe d'Avignon, mais Province de Languedoc ; car le Rhône ſépare Ville-neuve d'Avignon. La

Digitized by Google

Chartreuſe de Ville-neuve eſt l'une des plus conſidérables de l'Ordre : ſa ſituation eſt des plus agréables ; on y trouve des vignes, des vergers, des allées, des jardins fruitiers & potagers, des fontaines, des puits à bras & à roue, des moulins à différens uſages. Il y a une belle allée de verdure, de 35 à 40 toiſes de longueur, avec deux beaux berceaux de verdure avant d'entrer dans les cloîtres. L'Egliſe eſt d'un goût gothique, le tombeau du fondateur eſt dans une chapelle près du ſanctuaire, il eſt d'une pierre blanche qui approche du marbre ; il eſt repréſenté couché ſur une eſpèce de lit élevé de cinq pieds. Tout le travail eſt d'une grande beauté ; au milieu du chœur des Religieux, eſt le tombeau du Prince de Conti, mort en *1666* à Pezenas. Il faut voir à cette Chartreuſe le tréſor de la ſacriſtie, renfermé dans trois armoires, la bibliotheque, le médaillier diſtribué en vingt-ſept tiroirs (1).

Le réfectoire des Religieux eſt d'environ quinze toiſes de longueur, ſur cinq ou ſix de largeur, c'eſt un vaiſſeau

(1) On peut voir ſur la Chartreuſe de Villeneuve le Mercure de Décembre 1743 & de Janvier 1744.

Digitized by Google

vaste & bien éclairé : c'étoit la salle du consistoire d'Innocent VI, les murailles sont couvertes des peintures de ce tems.

On voit la Chapelle d'Innocent VI, & son vrai portrait peint à côté de l'autel, parfaitement conservé. Ce qu'on appelle dans cette Maison la cave du Pape, est une piece très-curieuse, ainsi que la boulangerie, édifices à triple voûte.

Les Bénédictins, dans leur Voyage littéraire, disent, page 284, que cette Chartreuse est la plus riche qui soit en France; elle a fondé la Chartreuse de Marseille.

Il y a des cellules pour quarante Religieux de chœur, sans compter les Freres, les ouvriers, les domestiques. C'est une des Chartreuses les plus nombreuses après le Chef d'Ordre, selon le Mercure de 1743.

Aix.

La fondation est de 1633, par Jean-André Aimar, Conseiller au Parlement de cette ville. Alphonse de Richelieu, auparavant Chartreux, étant Archevêque de cette ville, excita Aimar à faire cette fondation, comme le marque le *Gallia Christiana* (tome I, page 25, ancienne édition).

Marseille.

La fondation est de 1633, par les Chartreux

Digitized by Google

Chartreux de Villeneuve, près d'Avignon. François de Lomenie qui avoit été Dominicain, & qui fut Evêque de Marseille, bénit la premiere pierre que le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de la Province, posa le 8 Septembre 1633 ; c'est une des belles Maisons religieuses qu'on puisse voir à Marseille. On trouve dans le Mercure d'Avril de 1743 (1), page 632, une description de la façade de l'Eglise, qui est magnifique par sa construction & par ses ornemens intérieurs.

Bon-Pas.

La fondation est vers 1318, par Jean XXII, le même qui fonda la Chartreuse de Cahors. Cette Charrreuse est près de la Durance, dans un endroit fort solitaire ; elle est du Diocèse de Cavaillon. Morozzi dit qu'on appelloit autrefois cet endroit le Mauvais-Pas, à cause des meurtres qui s'y étoient commis, & du danger où étoient exposés les voyageurs. N. L. à Avignon.

(1) Le même article de ce Mercure renferme quelques remarques sur les Religieuses Chartreuses, avec une figure gravée en taille-douce de sainte Roseline, Chartreuse (page 631).

Digitized by Google

Mont-Rieux, Mons-Rivi.

La fondation eſt de 1117, par Geoffroy, Hugues & Falco de Solieres, au Diocèſe de Marſeille. On lit dans l'Hiſtoire de Provence par Honoré Bouche (tome II, page 308), qu'en 1252 l'Archevêque d'Aix, les Evêques de Marſeille, de Digne & de Riez conſacrerent l'autel de la Chartreuſe de Mont-Rieux ſous le nom de S. Lazare. L. à Toulon.

La-Verne.

La fondation eſt de 1170, par Pierre Aynard, Evêque de Toulon. Cette Chartreuſe eſt ſituée ſur les confins du Diocèſe de Toulon & de Fréjus. On adreſſe indifféremment les lettres ou à Fréjus ou à Saint-Tropez.

Valbonne.

La fondation eſt de 1203, par Guillaume de Vencian, Evêque d'Uzès, dans le même Diocèſe & dans la Province de Languedoc. Cette Chartreuſe eſt à deux lieues du Pont-Saint-Eſprit, où on adreſſe les lettres. N.

Durbon.

La fondation eſt de 1116, par la fa-

Digitized by Google

mille de Beldimar, dans le Diocèse de Gap & la Province du Dauphiné. L. à Gap.

Le Val-Sainte-Marie, ou *Bouvente.*

La fondation est de 1144, par Guigues IX, Dauphin. Chorier, dans son Histoire du Dauphiné, dit que Garnier, de la noble Maison de Balmey (1), fut un des grands bienfaiteurs de cette Chartreuse. Humbert, Dauphin de Viennois, ayant perdu en 1297 son épouse, nommée Anne, se fit Chartreux dans cette solitude (Morozzi, page 234). L. à Romans en Dauphiné.

PROVINCE

De la Grande Chartreuse.

Currieres.

La fondation est de 1296, par Amblar d'Entrement. Cette Maison est dans l'enceinte du Chef-d'Ordre.

Chaleis.

La fondation est de 1108, par le Comte Guigues le Gras & Mathilde son épouse.

(1) On a vu dans un autre article que Ponce de Balmey, de la même famille, fut Fondateur de Mayria.

Digitized by Google

Cette Maison fut d'abord de l'Ordre de S. Benoît, & dans la suite a été réunie à la grande Chartreuse. Les Bénédictins, dans leur Voyage Littéraire, marquent à la page 269, qu'ils trouverent à l'Abbaye de Boscodon, à deux lieues d'Embrun, les anciens Réglemens des Religieux de Chaleis; Dom Marthene les a fait imprimer au quatriéme tome de ses Anecdotes.

Lyon.

La fondation de cette Chartreuse n'est pas ancienne, elle est de 1585, par Henri III; elle fut appellée du Lys du Saint-Esprit, à cause de l'Ordre du Saint-Esprit qu'avoit institué ce Monarque: on y a réuni les biens des Religieuses Chartreuses, dites des Poletins, dont le Monastere, situé en Bresse, ne subsiste plus. La Chartreuse de Lyon est sur un territoire fort élevé, & domine sur la ville; on jouit d'une très belle vue en y entrant. L'intérieur du cloître n'a rien de remarquable; les chambres des hôtes sont très-propres: l'Eglise est admirée de tous ceux qui viennent la considérer; il y a un dôme octogone avec quinze chapelles autour du grand autel, qui est à la Romaine, avec un très-beau baldaquin au-dessus. Il n'y a pas de Noviciat à Lyon. Les Reli-

Digitized by Google

gieux qui compoſent cette Maiſon ſont la plupart Profès de la grande Chartreuſe: ils étoient en 1774 dix-ſept Prêtres & dix Freres.

Les Maiſons ſuivantes, quoique de la Province de la grande Chartreuſe, ſont ſituées hors de France.

Allion, en Savoie, près de Chambéry, dont la fondation eſt avant 1178.

Saint-Hugon, près de la même ville de Chambéry, fondé en 1172.

Le Repoſoir, en Faucigni, près de Geneve; la fondation eſt de 1151.

Pommiers, au même Diocèſe de Geneve, fondé en 1170.

Ripaille, en Chablais, près de Thonon, fondée en 1622.

CHARTREUSES D'ITALIE.

Piémont.

Il y a trois Chartreuſes dans le Piémont.

Turin, fondé en 1642 par Chriſtine de France, Ducheſſe de Savoie: cette Chartreuſe que j'ai vue en 1750, eſt éloignée de la ville.

Caſottes, au Diocèſe d'Albe; la fondation eſt de 1171.

Digitized by Google

Val-de-Pez, au Diocèse de Mondovi, en 1173.

Asti, au Diocèse du même nom, dans le Montferrat, fondé en 1387.

Ces quatre Chartreuses sont sous la domination du Roi de Sardaigne, avec celles marquées ci-dessus, qui sont en Savoie.

République de Gènes.

Il y a trois Chartreuses dans les Etats de cette République.

Genes ; la fondation est de 1297.

Albengua, ou *le Mont-Saint-Pierre ;* la fondation de 1315.

Savone ; la fondation est de 1480.

Toscane.

Il y a deux Chartreuses dans la Toscane.

Florence ; la fondation est de 1342 : la Chartreuse est hors de la ville, sur la route de Rome ; les bâtimens m'ont paru considérables.

Pise ; la fondation est de 1367 : la Chartreuse est peu éloignée de la ville.

Luques.

Il n'y a dans l'Etat de cette petite République que la seule Chartreuse de la ville ; la fondation est de 1338.

Digitized by Google

Veniſe.

Il y a deux Chartreuſes dans la République de Veniſe.

Veniſe ; la fondation eſt de 1422 : la Chartreuſe eſt dans une île, ſous le titre de *Saint-André del lido ;* l'emplacement eſt vaſte ; il y a de beaux cloîtres avec des jardins très-agréables. On admire les peintures & la décoration des autels. Pluſieurs familles illuſtres ont eu leurs ſépultures aux Chartreux de Veniſe, comme des Barbarigo, des Juſtiniani.

Montelli, au Diocèſe de Treviſe ; la fondation eſt de 1349.

Etats du Pape.

Il y a quatre Chartreuſes.

Boulogne ; la fondation eſt de 1334 : la Chartreuſe eſt à une des portes de la ville ; l'Egliſe eſt fort ornée. C'eſt la Maiſon où le bienheureux Albergati, Evêque de Boulogne, fit profeſſion (1).

Ferrare ; la fondation eſt de 1454.

Triſulto, dans la campagne de Rome,

(1) Ceccaroni, Chartreux de Boulogne, mort en 1674, a laiſſé, dit Zanotti, 9 tomes manuſcrits en italien, ſur les Hommes illuſtres de ſon Ordre.

Digitized by Google

au Diocèse d'Alatri ; la fondation est de 1208.

Rome.

La Chartreuse occupe une partie du terrein des Termes de Dioclétien. La fondation est de 1370, par Nicolas des Ursins, Comte de Noli. Au milieu du vaste cloître autour duquel sont les cellules, est un préau qui forme un grand parterre distribué en quatre quarrés ; on y voit des caisses de citroniers, d'orangers, & un très-beau jet d'eau au milieu. Il y a au-dessus du cloître des galeries, ou un second cloître, remplies de très-belles estampes & de cartes de géographie.

L'Eglise est formée en partie d'une rotonde qui étoit le principal sallon des bains de l'Empereur ; les colonnes, de granit, sont d'une grande hauteur. Après avoir vu l'Eglise, il faut voir la bibliotheque, le cabinet des médailles, & le logement du Prieur. Aucun Chartreux ne fait profession pour cette Maison ; ce sont des Religieux de diverses Maisons d'Italie qui forment la Communauté, d'environ quinze Religieux. Le Prieur, qui est Procureur-général de l'Ordre, est nommé par le Général, & est toujours François.

Digitized by Google

Royaume de Naples.

Il y a quatre Chartreuſes dans le Royaume de Naples.

La Tour, au Diocèſe de Squillace, fondée en 1090 par Roger, Comte de Calabre, & où S. Bruno mourut; on la déſigne dans la Carte des fondations ſous le titre *Sanctorum*, parce qu'elle eſt ſous l'invocation de S. Etienne & de S. Bruno; dans la Province de Calabre.

Capri, fondé vers 1371, au Diocèſe du même nom. C'eſt une île dans la Principauté citérieure.

La Padule, fondé en 1304, au Diocèſe de Capacio, dans la Principauté citérieure, près de la ville de Marſico-Novo.

Clermont, fondé en 1395, dans la Province de la Baſilicate, & au Diocèſe d'Anglone. Cet Evêché eſt ſuffragant de l'Archevêché de Cirenza ou d'Acerenza.

Naples.

La fondation eſt de 1327, par Charles, Duc de Calabre, & ſon fils Robert, Roi de Sicile. Cette Chartreuſe eſt près du château Saint-Elme, & domine la ville; on jouit du plus bel aſpect en y entrant: la mer & les vaiſſeaux, le mont Véſuve, toute

Digitized by Google

l'étendue d'une ville telle que Naples, offre à l'œil autant d'objets agréables. Indépendamment d'une vue auſſi diverſifiée, tout eſt à conſidérer dans cette Maiſon ; l'Egliſe, les cloîtres, la ſacriſtie, les jardins, attirent l'admiration de tous ceux qui viennent viſiter cette ſolitude.

L'Egliſe n'eſt pas grande, mais elle eſt revêtue de marbre depuis le pavé juſqu'à la voûte ; les corniches ſont de ſtuc doré. On voit dans le chœur des Religieux quatre Cenes ; il y en a une d'Annibal Carrache, une autre de Paul Véroneſe, avec une Nativité par le Guides : ſelon le récit commun, on a offert douze mille écus de ce dernier tableau. L'Eſpagnolet a peint dans cette Egliſe les douze Prophetes, & plus de cent autres tableaux répandus dans la Maiſon. Le grand autel eſt enrichi de pierres précieuſes, & répond parfaitement par ſa magnificence à la beauté des peintures qui décorent la voûte. On voit dans le chœur des Convers, qui eſt pavé en marbre blanc & noir, un tableau de S. Michel, que l'on attribue au Titien. Il y a dans la nef ſix autels, avec les tableaux des meilleurs Peintres.

Deux ſalles joignent la ſacriſtie, l'une qu'on appelle le vieux Tréſor, & l'autre le Tréſor nouveau. Après avoir conſidéré

Digitized by Google

les croix, les calices, les buſtes d'argent, les topazes, les reliquaires, les panneaux même des armoires de la ſacriſtie, qui repréſentent des payſages & d'autres ſujets, on peut conſidérer le cloître, un des plus beaux qu'on puiſſe voir ; il y a quatre galeries qui ſont ſoutenues de ſoixante colonnes d'un marbre blanc le plus précieux de Carrare, avec tous les ornemens qu'exige une architecture complette. Chaque cellule eſt d'une propreté charmante. Indépendamment des fruits, les jardins offrent des fleurs rares. Des ſtatues ornent les galeries du Prieur : on voit chez lui un S. Laurent, original du Titien, & le fameux Crucifix de Michel-Ange. Enfin cette ſolitude eſt auſſi charmante à l'œil, que la grande Chartreuſe remplit d'effroi par ſes rochers & ſes neiges : mais tous les ouvrages des hommes en dorure, peinture, ſculpture, ne ſont que des bagatelles pour un Solitaire qui conſidere attentivement les œuvres du Créateur.

CHARTREUSES D'ALLEMAGNE.

Cologne.

Il y a trois Chartreuſes dans ce Diocèſe : Cologne, Vezel, Cantave, près de Juliers.

Digitized by Google

Treves.

Il y a trois Chartreuſes dans ce Diocèſe : Treves, Coblentz, & Rethel qui dépend de la France, près de Thionville.

Mayence.

L'Electeur a ſupprimé la Chartreuſe de Mayence en 1781 ; mais, ſelon la Carte des Maiſons, la Chartreuſe d'Erford en Thuringe ſubſiſte toujours.

Baviere.

Il n'y a qu'une Chartreuſe, celle de Ratiſbonne.

Franconie.

Il y a cinq Chartreuſes dans la Franconie & le Diocèſe de Wurtzbourg : Wurtzbourg ; Tuchelauſen ; Aſtheim ; Ilimbach ; Grunau, près la ville de Vertheim.

Weſtphalie.

Dulmen, au Diocèſe de Munſter.

Souabe.

Buxi, près la ville de Memmingen, dans le Diocèſe d'Auſbourg.

La Suiſſe.

Ittengen, au Diocèſe de Conſtance.

Digitized by Google

La Part-Dieu, dans le Diocèse de Lauzane & le Canton de Fribourg.

CHARTREUSES DE POLOGNE.

Dantzick; Gelda, dans le Diocèse de Gnesne; Bereze, dans le Diocèse de Luko.

CHARTREUSES DES PAYS-BAS.

Les Chartreux des Pays-Bas formoient une Province; appellée la Province de Teutonie, mais il ne reste plus que les Chartreuses de Liége & de Diest.

Chartreuses nouvellement supprimées.

Anvers; Bois-Saint-Martin, près Grandmont; Bruges; Bruxelles; Capelle, près d'Enguien; Gand; Liers, près d'Anvers; Nieuport; Louvain; Tournay; Milan; Pavie; Mantoue; Fribourg en Brisgau; la Val-Sainte, dans le Diocèse de Lausanne; Padoue; Parme; Maggiano en Toscane; Vedane, dans le Diocèse de Belluno; Mayence; Pontiniani, près de Sienne; Aggspach en Autriche; Brinn en Moravie; Freidnitz en Carniole; Gemnico, dans le Diocèse de Passau; Hildesheim, dans la basse Saxe; Maurbac en Autriche; Olmutz en Moravie; Seitz

Digitized by Google

dans le Diocèse d'Aquilée ; Snals, dans le Tirol ; Walditz.

CHARTREUSES D'ESPAGNE.

Il y a seize Chartreuses en Espagne ; les noms de plusieurs de ces Maisons n'ont qu'une dénomination latine.

Catalogne.

Scala Dei ; Mont-Alégre.

Royaume d'Arragon.

Aula Dei ; De Fontibus ; La Conception.

Royaume de Valence.

Ara Christi ; Porta Cœli ; Val Christi.

Castille.

Paular ; Aniago ; Miraflores.

Andalousie.

Covis ou Séville ; Xeres ; Caralla.

Royaume de Grenade.

Grenade.

Ile de Majorque.

Majorque.

Digitized by Google

CHARTREUSES DE PORTUGAL.

Il n'y a que deux Chartreuſes dans ce royaume, qui ne formant pas une Province, ſont marquées dans la Carte de 1772 pour être aggrégées à la Province de Chartreuſe.

Lisbonne & Ebora.

J'ai ſuivi dans les années des fondations les époques qui ſont déterminées dans la Carte de 1785, comme je l'ai marqué page 377; mais ayant devant les yeux l'Ouvrage de Morozzi, où il rapporte les mêmes fondations, & de plus la Carte imprimée en 1772, je vois que ces notices ſont quelquefois différentes, & qu'il n'y a pas toujours de conformité entre ces trois écrits; par exemple, Morozzi dit, p. 294, que la fondation de la Chartreuſe de Bordeaux eſt de 1607; & ſelon la Carte de 1785, elle eſt de 1609; ſelon la Carte de 1772, elle eſt de 1605: voilà trois époques différentes. On peut voir la diverſité des dates ſur d'autres Chartreuſes, en comparant Morozzi & les Cartes de 1772 & de 1785.

On lit dans le Dictionnaire Géographique d'Expilly, à l'article *Chartreux*,

Digitized by Google

un état du nombre des Religieux (1), de leurs Maisons, de leurs Provinces; il évalue même leurs revenus dans les pays étrangers; mais cet article a besoin d'être changé depuis les suppressions. Il appelle les Religieuses Chartreuses, *Chartrusines;* si on les appelle ainsi du côté de Grenoble, ce terme n'est pas encore usité. Le Pere Helyot, D. Masson & le Mercure de France, les appellent Chartreuses.

Je n'ai marqué que les Chartreuses supprimées depuis peu d'années; on peut voir dans les Cartes celles qui ont été supprimées autrefois en Angleterre & en Hollande.

---

(1) Expilly dit qu'on compte dans l'Ordre environ deux mille Religieux cloîtriers. Il y a bien à diminuer de ce nombre : les Chartreuses de France, où il y a vingt Religieux dans le cloître, ne sont pas communes. Le P. Labat dans son voyage d'Espagne, dit qu'à la Chartreuse de Séville, il vit environ 120 cellules, 80 Religieux au chœur, & 22 Freres. Il n'y a point de Chartreuse aussi nombreuse dans ce royaume.

Digitized by Google

DE L'ESPRIT INTÉRIEUR D'UN CHARTREUX DANS LA PRATIQUE DE SES EXERCICES.

LES remarques précédentes ont fait connoître les observances extérieures & la forme de vie des Chartreux; les réflexions suivantes (1), qui termineront cet Ouvrage, exposent les sentimens de piété qui doivent animer leurs exercices; sentimens qui conviennent à toute personne consacreé à Dieu. On propose ordinairement après la vie des Saints quelques pratiques pour les imiter; cet objet sera rempli par le choix des pensées qu'on ajoute ici, & qui sont toutes de pratique sur les devoirs de la vie chrétienne & religieuse.

I.

Du recours à Dieu dans la solitude.

A qui recourrois-je dans ma retraite,

(1) Ces réflexions peuvent être utiles aux Novices pour leur faciliter l'exercice de l'oraison.

Digitized by Google

sinon à vous, ô mon Dieu ! Je suis seul avec vous seul. Je suis éloigné de mes parens, de mes connoissances ; j'ai quitté amis & famille pour être dans le désert : *Ecce elongavi fugiens & mansi in solitudine.* Seigneur, soyez mon réfuge, mon soutien, mon secours dans toutes mes tentations, dans toutes mes peines. Vous êtes mon partage & mon unique partage : *Pars mea, Deus.* Tous les vœux de mon cœur se sont portés vers vous, en même-tems que j'ai prononcé mes vœux aux pieds de vos autels. Je me suis donné tout à vous par la profession religieuse, soyez tout à moi, Seigneur, si j'ose me servir de cette expression. Soyez mon pere, mon consolateur. Que deviendrois-je, si vous veniez à vous éloigner ? Vous avez promis le centuple à ceux qui ont tout quitté en votre nom, accordez-moi ce centuple par l'effusion de votre grace, en me donnant chaque jour de nouvelles lumieres pour ne m'attacher qu'à vous, ô mon souverain bien, & mon unique bien dans la retraite, où je puis dire comme le Prophete, que je suis dans l'oubli des hommes, qui me regardent comme étant séparé d'eux dans la société, & mort civilement par mes engagemens : *Oblivioni datus sum, tanquam mortuus à corde* (Ps. 30).

Digitized by Google

II.

Du zele pour l'Office divin.

Je ſuis dans un état où je n'ai point de plus importante obligation que de bénir votre ſaint nom, ô mon Dieu ; que ma deſtinée eſt heureuſe & glorieuſe en ce monde ! Etre ſuprême, qui voulez être adoré en eſprit & en vérité, purifiez mon cœur, car mes péchés me rendent indigne d'élever ma voix vers votre trône ; mais permettez à un pécheur de bénir vos miſéricordes dans toute l'effuſion de ſon cœur. Vos louanges ne ſeront pas ſimplement ſur mes levres ; mon eſprit ſera pénétré de vos perfections infinies, en même-tems que je réciterai les ſaints Cantiques, qui me rappellent votre puiſſance & vos bienfaits. Eloignez-vous, penſées étrangeres, diſtractions importunes. Que toutes les puiſſances de mon ame publient la gloire du ſouverain Créateur. Que tous mes ſens ſoient dans le plus profond recueillement lorſque j'offre mes vœux au Seigneur. Si le tems qu'on paſſe avec un ami paroît très-court, comment pourrois-je trouver trop long le tems deſtiné à louer un Dieu auſſi miſéricordieux à mon égard ? Heureux ſi je

Digitized by Google

pouvois mourir en célébrant l'office ; le soir, le matin, au milieu du jour, j'annoncerai les louanges du Très-Haut, & vous m'exaucerez, Seigneur, dans vos miséricordes (Ps. 54). Je soutiendrai le chœur selon mon degré de force ; j'interromprai même mon sommeil pour environner vos autels : *Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi.* Ps. 118. Je vous chercherai pendant la nuit comme un de vos Prophete : *Anima mea desideravit te in nocte.* Isa. 26. Qu'il est avantageux & honorable pour un Solitaire, pendant que toutes les créatures sont dans le silence, d'entrer dans votre sanctuaire pour y commencer dès cette vie cette louange continuelle, qui ne sera jamais interrompue par la vicissitude des jours & des nuits. Que de crimes commis dans l'obscurité, & dont vous êtes témoin, souverain Juge de tous les hommes, qui voyez tout ce qui se passe de plus secret dans leur cœur ! Que mes foibles louanges désarment, s'il est possible, votre colere. Les Solitaires sont chargés d'intercéder pour les peuples. Je ne répondrois plus à ma vocation, si je négligeois ces saintes veilles pratiquées avec tant d'ardeur par ceux qui m'ont précédé dans la même profession ; le sommeil humilie l'homme,

Digitized by Google

il le rend semblable aux animaux ; vos louanges nous unissent aux esprits célestes : *In conspectu angelorum psallam tibi.* Ps. 137. Heureux signal que celui qui me tire de l'assoupissement & me rappelle, pour ainsi dire, à la vie & des ombres de la mort pour adorer celui qui a veillé sur moi pendant le tems de mon repos. Que ces heures passées la nuit aux pieds de vos autels m'aident à réparer ces conversations trop prolongées pendant le jour. Les étoiles qui éclatent au firmament m'avertissent de louer celui de qui elles reçoivent leur splendeur. Ranimez mes sens, ô mon Dieu, afin que je vous rende continuellement le culte qui est dû à votre grandeur suprême.

III.

De l'attention à la présence de Dieu.

Penser à vous, ô mon Dieu, voilà le devoir & le bonheur de celui qui vit dans la retraite. C'est votre divine présence qui doit occuper un Solitaire : qu'elle remplisse mon esprit & mon cœur. Que l'heure, en me rappellant la brièveté de la vie, me rappelle à Dieu, qui me voit, & dont l'immensité m'environne de toutes parts. Je penserai à vous, Seigneur, pour vous

Digitized by Google

adorer & vous aimer. Cette préſence dont je contracterai une ſainte habitude, ſera le principe de la joie que je goûterai dans la ſolitude : *Memor fui Dei*, diſoit David, *& delectatus ſum.* Pſ. 76. Ce n'eſt point par la multiplicité des paroles, mais par les affections du cœur, que je m'unirai à vous, ô mon Dieu, en vous diſant ſouvent (1) : *Ayez pitié de moi ſelon l'étendue de votre grande miſéricorde ;* mon eſprit contemplera vos grandeurs ; ma mémoire me rappellera vos bienfaits ; mon cœur vous répétera qu'il vous préfere à tout en ce monde, qu'il déſire de vous aimer dans le tems & dans l'éternité : union ſainte que je puis avoir avec vous, ô mon Dieu, dans ma ſolitude, & qui ſera ma félicité ſur la terre ; juſqu'à ce que mon ame, délivrée de ce corps, jouiſſe de votre divine préſence ſans nuage & ſans interruption.

(1) On rapporte d'un Frere Chartreux, qu'il n'avoit pu retenir de latin que ces paroles : *Miſerere meî, Deus* ; il les répétoit ſouvent. On demande des méthodes pour la préſence de Dieu, cette pratique ſuffiroit dans ſa ſimplicité.

Digitized by Google

IV.

De l'Humilité.

De quoi pourrois-je me glorifier devant vous, ô mon Dieu ! puisque j'ai été conçu & je suis né dans le péché ? J'ai abusé des premiers momens de ma raison pour vous offenser. J'ai multiplié mes fautes, selon l'expression du Prophete, au-dessus du nombre des cheveux de ma tête ; j'ai encouru votre indignation. Pourrois-je présumer de quelques bonnes œuvres, pendant que j'ignore si je suis digne d'amour ? Serois-je même en état de grace, je ne sais pas si j'aurai le bonheur d'y persévérer ; incertitude qui a fait trembler les plus grands Saints, & qui doit me confondre. Qu'est-ce que l'homme ? Une révolution subite d'humeur suffit pour le priver de toutes les connoissances qu'il a acquises, & épuiser en un instant toutes les forces du corps ; le consentement à une tentation criminelle lui fait perdre tout mérite & l'expose à une éternité de peines. Que mon cœur pénétré de ces pensées ne s'éleve jamais : *Non est exaltatum cor meum.* L'abaissement doit être son centre. Que mes yeux, loin d'être altiers, ne considerent le Ciel qu'en tremblant,

Digitized by Google

parce que mes péchés m'en rendent indigne : *Neque elati sunt oculi mei.* Que je ne mépriſe jamais perſonne, puiſque celui que je mépriſerois ſera peut-être l'objet de vos plus grandes miſéricordes, ô mon Dieu. L'orgueil a perdu les Anges rebelles & un grand nombre de Solitaires; préſervez-moi, Seigneur, de ce vice, qui eſt le principe des diſcordes & des autres paſſions; l'abus que je fais de vos graces doit m'humilier ſans ceſſe. Donnez-moi cette humilité de cœur qui eſt la ſource de toutes les vertus.

V.

De la Componction & de la Pénitence.

Je repaſſerai mes années dans l'amertume de mon ame; voilà l'exercice auquel je m'appliquerai dans mes examens & mes oraiſons. Je dois pleurer la multitude de mes fautes; mais je ne conſidere que l'extérieur de ma vie; je n'examine pas aſſez le fond de mon cœur; voilà mon aveuglement. Je vois trop les défauts des autres, & je me connois à peine moi-même; je ne réfléchis pas aſſez ſur mon défaut dominant; je ſuis toujours le même après tant d'années paſſées dans la ſolitude. Seigneur, éclairez-moi, diſſipez les

les nuages qui me cachent le fond de ma conscience, afin que j'en rectifie les défauts. Que le jour & la nuit mon péché me soit souvent présent, pour le détester : *Peccatum meum contra me est semper.* Que j'aie la plus vive douleur sur ces pensées ou actions qui m'ont séparé de vous pendant ma jeunesse, sur ces coleres qui m'ont éloigné du prochain dans la retraite, sur cette inertie & cette paresse capables de me dégoûter de mon état, sur ce péché d'habitude qui est le principe de mes fautes ordinaires. Pour expier tant d'offenses, je vous offre, ô mon Dieu, mes jeûnes, mes veilles, mes abstinences : faire pénitence, tel est le devoir indispensable de celui qui vous a offensé ; faire pénitence, tel doit être l'exercice continuel d'un Chartreux. Mais que de murmures dans la pratique d'une vie qui paroît austere ! combien n'ai-je pas formé de plaintes, dès que les mets n'étoient pas conformes à mon goût ! Quelle pénitence, ô mon Dieu, si je la compare à celle de vos Saints ! Donnez-moi, Seigneur, cette sainte sévérité contre moi-même qu'ils exerçoient contr'eux. Que je me regarde chaque jour comme une victime qui doit s'immoler à votre justice. Plus je m'épargnerai en ce monde, & plus le feu du Pur-

Digitized by Google

gatoire me feroit éprouver ſes ardeurs. Que la crainte de vos jugemens me porte à châtier mon corps & à le réduire en ſervitude, afin d'expier mes fautes anciennes & de triompher conſtamment de l'illuſion des ſens.

VI.

Du ſupport du prochain, & de l'union mutuelle.

Vous rejettez, ô mon Dieu, les prieres de celui qui ne conſerve pas la paix & la concorde avec le prochain, je vous demande cette charité chrétienne & ſurnaturelle qui excuſe, qui ſupporte, qui pardonne les défauts des autres. Que je parle toujours à chacun avec douceur; que la détraction ne ſoit jamais ſur mes levres; que j'évite les rapports indiſcrets; que je ne participe à aucune médiſance; que mes regards ne manifeſtent jamais un ſigne de colere ou de mépris; que ma vie n'exprime, s'il ſe peut, que la charité. La ſolitude devient onéreuſe ſans cette union; c'eſt par la charité qu'on eſt réellement freres & membres les uns des autres. Quelque pénitence que faſſe un Solitaire, il n'a que l'enfer à attendre, s'il ſeme la diſcorde. Ceux avec qui je vis peuvent avoir des défauts, mais n'ai-je

Digitized by Google

pas les miens ? Je dois avoir envers les autres la même indulgence, la même patience que je désire qu'on ait à mon égard. Heureux ceux qui pardonnent, parce que Dieu leur pardonnera; heureux ceux qui pratiquent la douceur, parce qu'ils ressemblent à Jesus-Christ; heureux ceux qui vivent dans une parfaite union; la charité qui les unit sur la terre les unira pour toujours dans le Ciel. Que ces sentimens reglent toute ma conduite envers le prochain, je veux l'aimer comme vous me prescrivez de l'aimer, ô mon Dieu, non d'une maniere naturelle & sensible, car quelle récompense aurois-je ? mais par un motif surnaturel qui oublie les imperfections pour n'aimer dans nos semblables que celui à qui doivent se rapporter toutes nos affections.

VII.

De l'Obéissance.

Je vous ai fait, ô mon Dieu, le plus grand sacrifice, celui de ma liberté. J'ai fait vœu d'obéissance, que je la pratique volontiers. Animez-moi, Seigneur, de ces sentimens de foi qui me portent à ne voir dans le Supérieur que l'autorité dont il est revêtu. Que je ferme les yeux

Digitized by Google

à toutes les foiblesses de l'humanité ; ce ne sont point des Anges qui doivent me gouverner, ce sont des hommes aussi fragiles que je le suis, je dois excuser leurs imperfections & me soumettre à ce qu'ils me demandent de conforme à ma regle. Seigneur, éloignez de mon esprit toute prévention contre mes Supérieurs (1) ; elle suffiroit pour me rendre malheureux & m'exposeroit à de grands dangers pour le salut. Otez de mon cœur tout venin de l'amour-propre, afin que je voye toujours avec joie mes égaux, ou même inférieurs par le rang de profession, au-dessus de moi par leur autorité. Pendant que je n'ai qu'à penser à mon propre salut, ils ont à répondre au tribunal de Dieu de toute une Communauté. Je dois leur faciliter le

(1) Les Supérieurs de leur côté doivent, autant qu'ils peuvent, prévenir & éloigner ces sujets de prévention par leur douceur, leur honnêteté, leur régularité ; ils doivent de tems à autre visiter leurs Religieux, consoler les malades, pourvoir aux besoins de tous, recevoir chacun avec bonté, faire pour les autres ce qu'ils ont désiré qu'on fît pour eux lorsqu'ils étoient inférieurs. On peut, en soutenant la Regle, se faire aimer ; une parole dite avec bonté, avec affabilité, met souvent une grande sérénité dans l'esprit d'un Solitaire.

Digitized by Google

commandement par ma docilité, & prier assiduement pour eux ; s'ils me reprennent, ils me donnent occasion de reconnoître mes fautes & de les prévenir. J'aurai la paix du cœur en obéissant. Heureux état que celui d'un inférieur ! Que de peines à dévorer lorsqu'il faut commander à d'autres hommes ! Vivre & mourir dans l'état de dépendance, tel a été le desir de tous les meilleurs Religieux, & le vœu que je dois former tous les jours de ma vie.

VIII.

Sur l'emploi du tems.

Il faudra vous rendre compte, ô mon Dieu, d'une parole oiseuse. Quel examen à subir lorsque je serai jugé sur tout le tems de ma vie ! Que je le mette à profit en remplissant tous les exercices de mon état, par mon assiduité aux offices, aux lectures, aux examens, au travail des mains, à l'étude & à toutes les œuvres que peut exiger de moi la charité pour le soulagement de mes freres, s'ils sont infirmes. Ce dernier moment approche où je souhaiterai avoir encore quelques jours pour me préparer à une bonne mort, & peut-être n'aurai-je pas quelques heures à ma disposition : *Tempus non erit amplius.*

Digitized by Google

Pendant que le cultivateur des campagnes, l'ouvrier dans les villes, le marchand dans le commerce, travaillent depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil, mes jours se passeroient-ils inutilement dans la retraite? Les anciens Solitaires prioient & travailloient continuellement; voilà les exemples que je dois imiter. J'aurai en horreur l'oisiveté, qui apprend le mal: *Multam malitiam docuit otiositas;* elle donne un libre cours aux mauvaises pensées; elle est la source de l'ennui, du dégoût de l'état; elle livre à une tristesse funeste pour le salut. Pour éviter ces funestes effets, excitez, Esprit-Saint, dans mon cœur un zele constant à mes exercices. Heureux les hommes Apostoliques qui font valoir leurs cinq talens en prêchant, en confessant, en visitant les malades, Comme Solitaire, je m'occuperai en votre présence, ô mon Dieu, selon mon état. Je regrette le tems perdu; qu'il est important de le bien employer, puisque la perte en est irréparable: mais qu'en remplissant chaque heure de la journée, mon travail ne soit pas rapporté à l'amour-propre, mais à vous, Seigneur, qui récompenserez abondamment & éternellement le serviteur fidele & vigilant.

Digitized by Google

IX.

Sur le Silence.

Dans la multitude des paroles, dit le Sage, eſt la multiplicité des péchés. La langue, ajoute un Apôtre, eſt une ſource d'iniquité. Je l'ai éprouvé & je ne l'éprouve que trop ſouvent, ô mon Dieu, dès que j'interromps ſans néceſſité & ſans utilité le ſilence que me preſcrit mon état. Que de diſcours contre la charité & contre le reſpect dû aux Supérieurs ! que de rapports indiſcrets ! que de paroles proférées par colere, par vanité, par curioſité ! Un Solitaire ne peut trop eſtimer la pratique du ſilence ; moins il parle aux hommes, plus il a de facilité pour prier avec attention, plus il a de tems pour s'occuper utilement. *Je veillerai*, comme le Prophete, *ſur toutes mes démarches, pour ne pas pécher par ma langue.* Le ſilence aide à conſerver la pureté du cœur ; c'eſt par ce motif de religion que je l'obſerverai conformément à ma Regle : mais en le gardant, la charité ſera toujours dans mon cœur pour mes freres. Loin de moi un ſilence de reſſentiment, d'indignation, de prévention. O Scrutateur des cœurs, vous qui en con-

Digitized by Google

noissez les replis les plus secrets, vous discernez les motifs des pratiques les plus saintes, & vous réprouvez tous ceux qui ajoutent les passions des hommes. J'édifierai le prochain en lui parlant avec honnêteté; mais je l'édifierai aussi en retranchant les discours qui me feroient perdre le tems, & en conservant le recueillement qu'exige mon état. Pourquoi serois-je si empressé des nouvelles du monde, puisque je suis mort au monde? on n'apprend souvent que des scandales, & un Solitaire doit les ignorer. C'est le défaut du silence qui a perdu bien des Communautés. *Mettez, Seigneur, une sentinelle sur mes levres*, afin qu'elles ne s'ouvrent que pour vous louer & être utiles au prochain.

X.

Sur l'affection & la pratique de la pauvreté.

Mon trésor ne peut se trouver qu'en vous, Seigneur, puisque j'ai tout quitté pour m'attacher à vous. Que je sois pauvre dans mes meubles, c'est un devoir indispensable; mais cette pauvreté extérieure ne suffiroit pas, si je conservois des desirs vains & frivoles: ôtez de mon cœur toute affection contraire à mon vœu. Combien

Digitized by Google

de pauvres privés de ce qui est le plus nécessaire à la vie, ayant à peine un pain grossier pour subsister chaque jour! Que cette réflexion arrête tout murmure, lorsque dans les repas & les maladies je me vois privé de ce que la Nature me porteroit à désirer; que j'aie en horreur toute propriété; que je ne me distingue que par la plus grande simplicité. Un Religieux oublie sa profession lorsqu'il donne dans la vanité; il s'attire les mépris, loin de s'attirer de la considération. Si je me vois privé des commodités de la vie, je dois me rappeller le sacrifice que j'ai fait. Accordez-moi, Seigneur, de pratiquer avec joie mes saints engagemens, en me privant de tout ce que mon état m'interdit. Si on me confie le temporel, que j'évite les deux vices opposés, & l'avarice & la prodigalité; que dans les bâtimens je consulte la simplicité des Fondateurs, & puisqu'un pauvre doit souffrir de la pauvreté, que je sois résigné dans les épreuves.

XI.

Sur l'indifférence des demeures & des emplois.

Détachez mon cœur, ô mon Dieu, de tous les objets qui pourroient le captiver

Digitized by Google

dans la solitude. Que je serois à plaindre, si mon bonheur ne dépendoit que du local d'une maison ou d'une cellule ! Il dépend d'une bonne conscience. C'est à votre providence que je m'abandonne pour le lieu qu'on m'assignera pour demeure, & pour l'emploi qu'on me donnera ou qu'on m'ôtera. Ce sacrifice de toute affection & de toute vue humaine caractérise un vrai Religieux. Mais c'est vous, Seigneur, qui pouvez produire dans mon cœur ces sentimens de parfaite indifférence, soit pour les demeures, soit pour les emplois. Fortifiez ces résolutions de ne m'attacher qu'à vous seul ; rendez ce desir stable & constant ; l'esprit de l'homme est inconstant : diverses idées viennent assaillir un Solitaire, si votre esprit ne l'éclaire, & si vos saintes inspirations ne le préservent des illusions où il pourroit tomber. O volonté divine, soyez accomplie sur moi en tout tems. Tout ce que je vous demande, ô mon Dieu, c'est qu'on m'assigne la maison la plus réguliere, & où je trouverai plus d'exemples & de bons conseils pour me soutenir dans la pratique de mon état. Que par-tout où on m'enverra, je vive en vrai Religieux, obéissant à mes Supérieurs, édifiant ma Communauté, étant fidele à tous les exercices. Je vous trouverai, ô

Digitized by Google

mon Dieu, en tout lieu, & votre amour me dédommagera toujours de toutes les consolations humaines.

XII.

Sur la Persévérance.

Je ne suis venu dans la solitude que pour me sauver. Ne permettez pas, ô mon Dieu, qu'en vieillissant dans l'état religieux, je me relâche des principes que j'ai suivis dans les commencemens. Plus je suis ancien par l'ordre de profession, plus je dois imiter ce serviteur vigilant, qui attend le retour de son Maître. Mes jours s'écoulent avec précipitation; ma mort est plus proche que je ne pense : mon sort, Seigneur, est entre vos mains. Quelle différence entre une éternité de bonheur ou de malheur ! O souverain Juge, vous ne devez à personne la persévérance finale mais je vous la demande dans l'étendue de vos miséricordes. *Ne perdez mon ame avec celles des impies ;* soutenez-moi dans les épreuves de la maladie ; que mes souffrances soient animées d'amour ; si ma mort est subite, qu'elle ne soit pas imprévue ; qu'avant d'expirer, je produise des sentimens d'une foi inébranlable, d'une vive espérance, d'un sincere & parfait

Digitized by Google

amour. Elus de Dieu, qui vous êtes ſanctifiés dans le même état où je ſuis, priez pour un de vos freres qui eſt encore ſur la terre, afin que je vous ſois réuni dans le ſéjour des miſéricordes du Seigneur.

PRIERE

En l'honneur de Saint Bruno.

O mon Dieu, vous avez ſuſcité ſaint Bruno pour être la lumiere de l'Egliſe par ſa doctrine, & le modele des Solitaires par ſa retraite ; accordez-moi par ſon interceſſion, que j'imite, cette profonde humilité qui le porta à fuir dans le déſert pour éviter les honneurs qu'on lui offroit; que j'aye cet attrait pour la pénitence dont il fut animé, cette union parfaite qu'il contracta avec vous dans la priere, cet éloignement pour le commerce du monde, qui l'en détacha réellement. O ſaint Reſtaurateur de la vie ſolitaire, priez pour nous, afin qu'en ſuivant vos exemples, & en marchant ſur vos traces dans la voie étroite, nous puiſſions avoir part à la récompenſe dont Dieu a couronné vos travaux.

FIN.

APPROBATION.

Digitized by Google

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de M. le Garde des Sceaux, un manuscrit ayant pour titre : *Vie de S. Bruno, suivie de Remarques ;* cette Vie m'a paru avoir été écrite avec soin, les faits y sont discutés tels que la vérité l'exige, & il ne s'y trouve rien que de conforme à la saine Doctrine. Fait à Paris, ce 19 Janvier 1785.

Signé, ADHENET, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Pere DE TRACY, Théatin, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de sa composition, intitulé : *Vie de Saint Bruno, suivie de diverses Remarques sur l'Ordre des Chartreux ;* s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume : Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilége, pour lui & ses hoirs à

Digitized by Google

perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à perſonne ; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'acte, qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la ceſſion ; & alors par le ſeul fait de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décede avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil, du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Priviléges en Librairie. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état, en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons : A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége ; qu'avant de l'expoſer en vente,

Digitized by Google

le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMÉNIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMÉNIL: le tout à peine de nullité des Présentes: Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le vingt-huitième jour de Mai, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-cinq, & de notre Règne le douzième. Par le Roi en son Conseil.

Signe, LE BEGUE.

Je fais cession dudit Privilége à M. BERTON, Libraire, pour en jouir suivant les conventions faites entre nous. A Paris ce 4 Juillet 1785.

Signé, DE TRACY, Théatin.

Digitized by Google

Registré le Privilége & la Cession d'autre part, sur le Registre XXII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 156, fol. 369, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf Exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 Avril 1785. A Paris, le 15 Juillet 1785.

Signé, LE CLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de CHARDON, rue de la Harpe.

Digitized by Google

Digitized by Google